



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 17 avril 2013**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2013

**10.003** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 avril 2013

## 12 – Orientation

### 12.001 Cadre d'intervention

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1124815001

Adopter le plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 afin de guider les services corporatifs, les arrondissements et partenaires dans l'amélioration de l'offre aquatique montréalaise et sa mise en œuvre pour les douze prochaines années.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Appel d'offres public

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1120380001

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en recherche de partenaires stratégiques et de commandites pour le projet du Complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et approuver les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisés lors de l'analyse des soumissions.

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1122414004

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération* : Dépenses mixtes d'administration générale

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135281003

Autoriser la prolongation d'une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Électronique Sécurité Thomas Ltée, pour la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal (CG10 0095). (Montant estimé pour la prolongation de l'entente 316 956,55 \$).

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1136030001

Accorder un contrat de gré à gré à Hewlett-Packard (Canada) Cie., pour fournir la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée à se greffer au Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - 1120206018

Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 ).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1136135003

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). (Montant estimé pour cette prolongation 160 965 \$.)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135054001

Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois (juin 2013 à mai 2014), pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6538 - (1 soumissionnaire).

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1133041001

Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16 \$), Électroméga Ltée (2 869 725,59 \$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81 \$), Pro Ballast Inc (6 478,85 \$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75 \$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14 \$).

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124545002

Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.010** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130738001

Accorder un contrat à Les Constructions DeCastel inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 5 688 163,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5625 - Six soumissions

**20.011** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135110004

Accorder un contrat à MGB Associés Inc, pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance (0395) dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 219 916,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5634 - (8 soum.)

**20.012** Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035005

Accorder un contrat à la firme Projets M.P.L. Inc. pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37 située 795, rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (0377) - Dépense totale de 1 260 143,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5635 (6 soumissionnaires).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.013** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135110003

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée (0065) au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. - Dépense totale de 2 744 385,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5607 - (9 soum.)

**20.014** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135110002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et travaux divers au chalet restaurant (0068) du parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 2 930 513,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5633 - 2 soum.

**20.015** Contrat de services professionnels

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1124665009

Approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et accorder un contrat des services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (211229) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**20.016** Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1136040001

Autoriser une dépense maximale de 199 989,81 \$, taxes incluses, afin de permettre à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. d'effectuer une étude de faisabilité détaillée visant à confirmer les conclusions de sa proposition en date du 19 septembre 2012, dans le cadre du projet d'amélioration du rendement éconergétique de 12 bâtiments - Appel d'offres no 13625 - (2 soumissionnaires qualifiés).

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.017** Contrat de services professionnels

CE Mise en valeur du territoire , Direction - 1136202001

Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Jacques Beaulieu consultant inc. pour la logistique des deux prochaines éditions des Portes Ouvertes Design Montréal (4 et 5 mai 2013 et mai 2015) pour une somme maximale de 96 615,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 12-12472 (1 soumissionnaire)

**20.018** Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1134838002

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC, dans le cadre du projet RH-PAIE du Système intégré de gestion, pour une somme maximale de 97 392,98 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.019** Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131009002

Approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal / Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Approuver une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses / Mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.020** Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131027001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Benoit Descent, un terrain situé du côté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins d'élargissement de rue, pour un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables.

**20.021** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Henri-Julien inc. un immeuble représenté par le lot 4 992 634 du cadastre du Québec, lequel est situé au-dessus de la rue projetée Alma, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de régulariser l'empiètement sur la rue Alma / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 992 634 du cadastre du Québec

**20.022** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134198002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, par emphytéose, sans contrepartie monétaire ni rente, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 m<sup>2</sup>, situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte, afin de disposer de tous les droits attachés à la qualité de propriétaire, droit d'accession y compris / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de lot. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0009-T)

**20.023** Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120515004

Approuver un bail dans lequel la Ville loue à la Place Versailles inc. pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2013, aux fins de stationnement gratuit réservé pour sa clientèle, un terrain situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, ayant une superficie approximative de 2 809,7 m<sup>2</sup>, et ce, au montant de 131 057,33 \$ excluant les taxes pour le terme.



**20.024** Obligations contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368002

Autoriser Devimco inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables.

**20.025** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130517001

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0048-T)

**20.026** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1124674002

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, à la Société des arts technologiques, pour la réalisation de son programme d'activités / Approuver un projet de convention à cet effet.

**20.027** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130302001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$, à dix organismes, pour l'année 2013, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.028** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1120881001

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013, et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**20.029** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130251001

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ au Centre du Cinéma Parallèle inc. dans le cadre de l'Axe 2 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 pour assurer un soutien sa programmation en 2013.

**20.030** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1132599001

Accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble lui appartenant sis au 5445-5455 de Gaspé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de trois ans. / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.031** Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125891004

Accorder un contrat de services professionnels à Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 12-12214 (3 soumissionnaires) / approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.032** Contrat de services professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1123903051

Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (sept soumissionnaires)

**20.033** Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1120549008

Accorder un contrat de services professionnels à Génivar Inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 749 861,49 \$ (Contrat: 653 549,81 \$ + Incidences: 60 936,75 \$ + Déboursés: 35 374,93 \$ ), taxes incluses. Appel d'offres public 12-12419, cinq soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.034** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135967001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme « Génivar inc. » en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - Cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1121535005

Adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133370001

Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont d'assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Direction des communications - 1136266001

Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom « Fondation du maire : le Montréal inc. de demain » pour la « Fondation Montréal inc. »

### 30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634004

Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

### 30.005 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248006

Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013 (janvier à décembre 2013)

### 30.006 Administration - Nomination de membres

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130382001

Prolonger le mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1<sup>er</sup> mai 2013 au 30 avril 2014

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Finances , Direction du budget - 1135337005

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil d'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Finances , Direction du budget - 1135337004

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil municipal

**30.009** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131351001

Autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, le virement de crédits de 4 475 000 \$ provenant d'un compte budgétaire corporatif vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1130474002

Autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ des dépenses générales d'administration au Service de la Qualité de vie et au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergure

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**30.011** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Finances , Direction du budget - 1130474005

Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en provenance des dépenses d'administration générale au Service des Affaires institutionnelles pour le financement du projet Soutien des événements et missions promotionnels de Montréal à l'international

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**30.012** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**30.013** Reddition de comptes

CM Finances , Direction du budget - 1135205001

Adopter la politique d'attribution, utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements - Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012 -

**30.014** Reddition de comptes

CG Finances , Direction du budget - 1135205004

Adopter l'affectation de surplus dégagés de l'exercice financier 2012 - Volet agglomération

*Compétence d'agglomération* : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1122583001

Adopter, avec changements, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» / Adopter un règlement intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est» / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les nouveaux usages, les nouvelles constructions et les agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est

### 40.002 Règlement - Adoption

CE Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1133802001

Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer la conclusion des ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'une entreprise de services d'utilités publiques dans le cadre de la réalisation de travaux d'aqueduc ou d'égout.

### 40.003 Règlement - Autre sujet

CG Police , Direction principale - 1123120001

Approuver le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal et en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**



## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CM Conseil Interculturel , Direction - 1130818002

Dépôt du Rapport d'activité 2012 du Conseil interculturel de Montréal.

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057006

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 2 avril au 5 avril 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133041001 : Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16 \$), Électroméga Ltée (2 869 725,59 \$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81 \$), Pro Ballast Inc (6 478,85 \$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75 \$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14 \$)

### 60.004 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130549001

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 17 avril 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 12 – Orientation

**12.001** Cadre d'intervention

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1124815001

Adopter le plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 afin de guider les services corporatifs, les arrondissements et partenaires dans l'amélioration de l'offre aquatique montréalaise et sa mise en œuvre pour les douze prochaines années.

## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1122414004

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135281003

Autoriser la prolongation d'une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Électronique Sécurité Thomas Ltée, pour la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal (CG10 0095). (Montant estimé pour la prolongation de l'entente 316 956, 55 \$).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1136030001

Accorder un contrat de gré à gré à Hewlett-Packard (Canada) Cie., pour fournir la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée à se greffer au Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Police , Direction des opérations - 1120206018

Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 ).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1136135003

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). (Montant estimé pour cette prolongation 160 965 \$.)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1135054001

Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois (juin 2013 à mai 2014), pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6538 - (1 soumissionnaire).

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1133041001

Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16 \$), Électroméga Ltée (2 869 725,59 \$), Tacer Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81 \$), Pro Ballast Inc (6 478,85 \$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75 \$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14 \$).

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124545002

Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 10 avril 2013, 8 h 30, à l'article 20.006

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

**20.010** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130738001

Accorder un contrat à Les Constructions DeCastel inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 5 688 163,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5625 - Six soumissions

**20.011** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135110004

Accorder un contrat à MGB Associés Inc, pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance (0395) dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 219 916,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5634 - (8 soum.)

**20.012** Contrat de construction

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131035005

Accorder un contrat à la firme Projets M.P.L. Inc. pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37 située 795, rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (0377) - Dépense totale de 1 260 143,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5635 (6 soumissionnaires).

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.013** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135110003

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée (0065) au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. - Dépense totale de 2 744 385,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5607 - (9 soum.)

**20.014** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135110002

Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et travaux divers au chalet restaurant (0068) du parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 2 930 513,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5633 - 2 soum.

**20.015** Contrat de services professionnels

CE Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1124665009

Approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et accorder un contrat des services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (211229) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**20.016** Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1136040001

Autoriser une dépense maximale de 199 989,81 \$, taxes incluses, afin de permettre à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. d'effectuer une étude de faisabilité détaillée visant à confirmer les conclusions de sa proposition en date du 19 septembre 2012, dans le cadre du projet d'amélioration du rendement éconergétique de 12 bâtiments - Appel d'offres no 13625 - (2 soumissionnaires qualifiés).

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.017** Contrat de services professionnels

CE Mise en valeur du territoire , Direction - 1136202001

Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Jacques Beaulieu consultant inc. pour la logistique des deux prochaines éditions des Portes Ouvertes Design Montréal (4 et 5 mai 2013 et mai 2015) pour une somme maximale de 96 615,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 12-12472 (1 soumissionnaire)



**20.018** Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1134838002

Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC, dans le cadre du projet RH-PAIE du Système intégré de gestion, pour une somme maximale de 97 392,98 \$, taxes incluses

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.019** Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1131009002

Approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal / Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Approuver une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses / Mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.020** Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131027001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Benoit Descent, un terrain situé du côté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins d'élargissement de rue, pour un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables.

**20.021** Immeuble - Aliénation

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Henri-Julien inc. un immeuble représenté par le lot 4 992 634 du cadastre du Québec, lequel est situé au-dessus de la rue projetée Alma, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, aux fins de régulariser l'empiètement sur la rue Alma / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 992 634 du cadastre du Québec

**20.022** Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134198002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, par emphytéose, sans contrepartie monétaire ni rente, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 m<sup>2</sup>, situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte, afin de disposer de tous les droits attachés à la qualité de propriétaire, droit d'accession y compris / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de lot. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0009-T)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.025

**20.023** Immeuble - Location

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120515004

Approuver un bail dans lequel la Ville loue à la Place Versailles inc. pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2013, aux fins de stationnement gratuit réservé pour sa clientèle, un terrain situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ayant une superficie approximative de 2 809,7 m<sup>2</sup>, et ce, au montant de 131 057,33 \$ excluant les taxes pour le terme.

**20.024** Obligations contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131368002

Autoriser Devimco inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables.

**20.025** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130517001

Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0048-T)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.022

**20.026** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1124674002

Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, à la Société des arts technologiques, pour la réalisation de son programme d'activités / Approuver un projet de convention à cet effet.

**20.027** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1130302001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$, à dix organismes, pour l'année 2013, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.028** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1120881001

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013, et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**20.029** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.030** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1132599001

(AJOUT) Accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble lui appartenant sis au 5445-5455 de Gaspé dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de trois ans. / Approuver le projet de convention à cet effet

**20.031** Contrat de services professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125891004

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 12-12214 (3 soumissionnaires) / approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.032** Contrat de services professionnels

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1123903051

(AJOUT) Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (sept soumissionnaires)

**20.033** Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1120549008

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à Génivar Inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 749 861,49 \$ (Contrat: 653 549,81 \$ + Incidences: 60 936,75 \$ + Déboursés: 35 374,93 \$ ), taxes incluses. Appel d'offres public 12-12419, cinq soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.034** Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1135967001

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à la firme « Génivar inc. » en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - Cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1121535005

Adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1133370001

Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont d'assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Capital humain et des communications , Direction des communications - 1136266001

Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom « Fondation du maire : le Montréal inc. de demain » pour la « Fondation Montréal inc. »

*Mention spéciale :* Ce dossier a été approuvé par le comité exécutif à la séance du 13 mars 2013, 8 h 30, à l'article 30.006 (CE13 0304)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2013, 14 h, à l'article 30.04 et retourné au comité exécutif (CM13 0226)

**30.004** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130634004

Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du comité exécutif du 3 avril 2013, à l'article 30.001

**30.005** Administration - Adhésion / Cotisation

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248006

Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013 (janvier à décembre 2013)

**30.006** Administration - Nomination de membres

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130382001

Prolonger le mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

**30.007** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Finances , Direction du budget - 1135337005

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil d'agglomération

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**30.008** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Finances , Direction du budget - 1135337004

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil municipal

**30.009** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131351001

Autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, le virement de crédits de 4 475 000 \$ provenant d'un compte budgétaire corporatif vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

**30.010** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1130474002

Autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ des dépenses générales d'administration au Service de la Qualité de vie et au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergure

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**30.011** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Finances , Direction du budget - 1130474005

Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en provenance des dépenses d'administration générale au Service des Affaires institutionnelles pour le financement du projet Soutien des événements et missions promotionnels de Montréal à l'international

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**30.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.013** Reddition de comptes

CM Finances , Direction du budget - 1135205001

Adopter la politique d'attribution, utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements - Adopter l'affectation de surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2012

**30.014** Reddition de comptes

CG Finances , Direction du budget - 1135205004

Adopter l'affectation de surplus dégagés de l'exercice financier 2012 - Volet agglomération

*Compétence d'agglomération* : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

## 40 – Réglementation

**40.001** Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Le Plateau-Mont-Royal, Direction du développement du territoire - 1122583001

Adopter, avec changements, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» / Adopter un règlement intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est» / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les nouveaux usages, les nouvelles constructions et les agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 10 avril 2013, 8 h 30, à l'article 40.006

**40.002** Règlement - Adoption

CE Eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1133802001

Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer la conclusion des ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'une entreprise de services d'utilités publiques dans le cadre de la réalisation de travaux d'aqueduc ou d'égout.

**40.003** Règlement - Autre sujet

CG Police, Direction principale - 1123120001

Approuver le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal et en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants



## **50 – Ressources humaines**

**50.001** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CM Conseil Interculturel , Direction - 1130818002

Dépôt du Rapport d'activité 2012 du Conseil interculturel de Montréal.

### 60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135057006

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 2 avril au 5 avril 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130573009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133041001 : Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16 \$), Électroméga Ltée (2 869 725,59 \$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81 \$), Pro Ballast Inc (6 478,85 \$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75 \$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14 \$)

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

### 60.004 Dépôt

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1130549001

(AJOUT) Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>18</b>



**Dossier # : 1124815001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
2. d'inscrire les priorités déterminées dans le Plan d'intervention aquatique de Montréal dans le cadre de la planification du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 pour la Ville centre;
3. de favoriser, lors des exercices annuels de confection du budget de fonctionnement de la Ville, les actions prioritaires proposées au Plan d'intervention aquatique 2013-2025;
4. de mandater la Direction des sports et de l'activité physique pour l'élaboration des programmes de soutien financier tel que proposé dans le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.;
5. de mandater la Direction des sports et de l'activité physique pour réaliser la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

**Signé par** Johanne DEROME **Le** 2013-03-27 11:03

**Signataire :**

Johanne DEROME

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

**Dossier # :1124815001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124815001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements et pratique sportive
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens implique pour une ville d'examiner son offre de service en sport et activité physique. Avec une croissance constante de l'inactivité physique chez les Québécois et les Montréalais, le soutien financier relié à l'activité physique et au sport pour tous n'est pas une dépense, mais un investissement dans la communauté, avec des impacts socio-économiques concrets et mesurables. Le sport et le loisir sont également reconnus comme étant des véhicules d'éducation et d'intégration sociale.

Les piscines s'adressent à une clientèle diversifiée : jeunes et aînés, personnes ayant des limitations fonctionnelles, membres des communautés culturelles, etc. Ce sont des lieux de loisir, autant pour s'adonner au bain libre que pour apprendre à nager ou à plonger ou encore, pour se familiariser avec d'autres disciplines aquatiques. De plus, l'apprentissage de la nage est essentiel dans la prévention des noyades. C'est un réel enjeu de société.

À Montréal, l'histoire des équipements aquatiques remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle avec la construction de bains publics dont la vocation était essentiellement liée à l'hygiène et à la santé publique. Le réseau des équipements aquatiques de la Ville s'est constitué au fil des ans sous l'égide des anciennes municipalités qui la composent. Cherchant à répondre aux besoins exprimés par sa collectivité, chaque communauté, selon un rationnel qui lui était propre, s'est dotée d'équipements semblables les uns aux autres sur le plan fonctionnel ou d'équipements différents selon les demandes spécifiques de leur milieu. Aujourd'hui, les citoyens de Montréal profitent donc d'un parc d'équipements aquatiques variés et répartis de façon non uniforme sur le territoire.

Une part importante du parc immobilier de Montréal, dont font partie les piscines, a été construite dans les années 1930, 1960 et 1970. Au fil des ans, les contraintes liées à l'hygiène et à la sécurité se sont accrues. À l'heure actuelle, plusieurs équipements aquatiques sont vétustes et nécessitent des investissements majeurs.

**Les équipements aquatiques intérieurs**

On retrouve à Montréal 75 équipements aquatiques intérieurs, totalisant 97 bassins de différentes dimensions. La majorité de ceux-ci sont accessibles à la population. Cependant, seuls 30 de ces équipements sont de propriété municipales. Les autres appartiennent aux commissions scolaires, aux institutions scolaires (collèges privés, cégeps et universités), aux organismes à but non lucratif (OBNL) ou sont sous la responsabilité du gouvernement québécois (Régie des installations olympiques, hôpitaux et centres de réadaptation).

En 2009, 2,25 millions d'entrées/baignades, associées à la programmation municipale dans les équipements aquatiques intérieurs, ont été enregistrées, ce qui représente 1,4 entrée/baignade par habitant (cet indicateur excluant l'utilisation faite dans un cadre scolaire). Ce taux de participation se situe sous la moyenne des municipalités observées au Canada, qui sont plutôt entre deux et quatre entrées/baignades par habitant.

Les heures d'ouverture et plus spécifiquement la variété de l'offre d'activités aquatiques constituent des éléments importants qui influencent la fréquentation et l'accessibilité aux services.

### **Les équipements aquatiques extérieurs**

Montréal compte 76 bassins aquatiques extérieurs situés dans 72 lieux différents. La majorité de ces piscines extérieures sont jumelées à des pataugeoires ou à des jeux d'eau. Ces équipements ainsi regroupés forment des complexes aquatiques multifonctionnels, attrayants, polyvalents et répondant aux nouvelles attentes des usagers, notamment des familles.

Les pataugeoires s'adressent généralement aux enfants âgés de 8 ans et moins. Situées dans les parcs, elles sont soit autonomes, soit intégrées à des complexes aquatiques familiaux. Bien que plusieurs pataugeoires aient été converties avec filtration ou transformées en jeux d'eau au cours des dernières années, plus du tiers des pataugeoires montréalaises sont toujours de type empli vide (soit 42 sur 116).

Les jeux d'eau sont une installation aquatique interactive et automatisée, conçue spécialement pour un usage dans les aires de jeu non surveillées. On en retrouve 99 sur le territoire de la Ville. Les équipements aquatiques extérieurs servent aussi comme points de rafraîchissement lors de périodes de chaleur accablante.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

### **DESCRIPTION**

Afin de doter la Ville de Montréal d'un instrument de planification offrant une vision et des orientations communes pour le développement de la pratique d'activités et de sports aquatiques qui reflète les caractéristiques, sa vaste étendue, sa démographie et son rôle distinctif, la Direction des sports et de l'activité physique a amorcé à l'été 2010 une démarche participative à laquelle ont collaboré les arrondissements, plusieurs services corporatifs, le milieu sportif et de nombreux partenaires.

Le plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 s'appuie sur le portrait des dix-neuf arrondissements et sur le diagnostic présenté dans le plan directeur des équipements aquatiques. Le diagnostic (plan directeur des équipements aquatiques) a été présenté au comité exécutif pour information, le 27 juin 2012. Ce dernier a permis de juger de l'état des composantes du parc et des modes de fonctionnement de l'offre en aquatique. Il présente une analyse des éléments du système ainsi que l'offre de service offert aux Montréalais et de leur participation aux différentes activités aquatiques dans un contexte de grande disparité entre les arrondissements.

Le plan d'intervention présente les objectifs, les engagements et les actions qui permettront à la Ville de tendre vers un réseau aquatique montréalais multiforme, au bénéfice de tous les Montréalais, et ce, afin :

- D'optimiser l'utilisation des ressources publiques et d'établir les priorités en matière d'investissements;
- De permettre la pleine utilisation des équipements aquatiques;
- De garantir une sécurité exemplaire dans les installations pour tous les usagers et le personnel;
- De satisfaire les besoins de l'ensemble de la population en matière de sport et d'activités aquatiques.

Pour passer de la théorie à l'action, une quarantaine d'actions concrètes sont proposées pour la période 2013-2025. Elles sont regroupées en huit grands engagements qui s'articulent autour de trois grands axes d'intervention :

- L'accessibilité
  - Améliorer l'accès à l'activité aquatique et au sport pour tous;
  - Élargir la notion de réseau aquatique montréalais de façon graduelle et concertée.
- La participation
  - Encourager la pratique d'activités aquatiques pour tous;
  - Offrir une programmation variée;<
  - Contribuer significativement au développement sportif régional, provincial et national;
  - Demeurer un leader en matière d'accueil d'événements sportifs.
- Les ressources
  - Améliorer la qualité du réseau des équipements aquatiques;
  - Optimiser l'utilisation des ressources publiques.

Pour chaque engagement, des cibles sont proposées. À moins d'indication contraire, l'échéance visée par l'ensemble des cibles est 2025.

## **JUSTIFICATION**

Le portrait des arrondissements et le diagnostic du plan directeur ont permis de constater :

- Qu'il n'existe pas de plan concerté du développement de l'activité aquatique, ce qui a des répercussions sur la qualité de l'offre de service, sur l'entretien et sur le budget dédié à son fonctionnement;
- Que malgré tous les efforts investis jusqu'à maintenant pour améliorer l'état des équipements, il faudra, au cours des quinze prochaines années, leur consentir des ressources additionnelles puisque la qualité de certains demeure précaire;
- Que le développement de l'activité physique et du sport est indissociable des installations, des sites et des équipements nécessaires à leur pratique. Dans ce contexte, la Ville de Montréal est interpellée afin d'offrir à ses citoyens une gamme complète d'activités aquatiques récréatives et sportives dans tous les arrondissements. Pour ce faire, elle doit disposer d'un réseau approprié d'équipements aquatiques de qualité, sécuritaires et répartis le plus justement possible sur l'ensemble du territoire, qu'ils soient de propriété municipale, scolaire ou privée;
- Que Montréal compte un nombre élevé d'équipements aquatiques intérieurs et extérieurs conformes aux plus hautes exigences des fédérations sportives, ce qui lui permet de répondre aux besoins actuels en développement sportif de haut niveau et de rayonner en accueillant

- des événements aquatiques d'envergure nationale et internationale;
- Que les associations et clubs sportifs sont des partenaires essentiels dans l'offre en activités sportives structurées aux Montréalais. Or, certains organismes font face à des problèmes, notamment le manque d'entraîneurs qualifiés, le manque de fonds, la rareté des ressources administratives de même que le manque d'équipements adaptés pour soutenir la pratique de leur discipline.

Ainsi, malgré la présence d'atouts importants, on observe une situation de rupture dans plusieurs arrondissements relativement :

- À l'animation principalement à cause de la fragmentation des responsabilités;
- À l'entretien des équipements aquatiques;
- Au déficit d'investissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Plan d'intervention aquatique propose une série d'actions qui pourront guider les services corporatifs, arrondissements et partenaires concernés afin d'améliorer l'offre aquatique montréalaise au cours des douze prochaines années. Plusieurs de ces actions pourront être réalisées par les intervenants concernés, et ce, sans impact majeur sur le cadre budgétaire de la Ville.

Par contre, des ressources seront nécessaires afin de mettre en oeuvre d'autres actions. Ces actions seront autorisées lors de dossiers décisionnels ultérieurs ou favorisées lors des exercices annuels de confection du budget de fonctionnement de la Ville. Par exemple, un dossier décisionnel devrait être présenté ultérieurement en 2013 afin d'inscrire les priorités déterminées dans le Plan d'intervention aquatique dans le cadre de la planification du programme triennal d'immobilisations et de permettre ainsi la mise en place de deux programmes de soutien destinés aux arrondissements pour la construction et la mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques; investissement annuel estimé à 7,1 M\$ par la Ville centre et à 7,9 M\$ par les arrondissements à partir de 2014.

Toutefois, considérant le contexte budgétaire limité de la Ville, il est également prévu :

- D'essayer de maximiser les opportunités de financement public pour la rénovation des installations aquatiques, idéalement par le biais d'une entente-cadre avec les gouvernements supérieurs afin que le soutien financier des gouvernements soit accordé au programme plutôt qu'aux projets pris individuellement;
- De privilégier des stratégies qui permettront à la Ville de réaliser des économies ou d'engendrer des revenus additionnels;
- De favoriser, lors des exercices annuels de confection du budget de fonctionnement de la Ville, les actions prioritaires proposées au Plan d'intervention aquatique 2013-2025

L'ensemble des actions et leurs impacts financiers prévisionnels pour la Ville et les arrondissements au cours de la période 2013-2025 sont présentés en pièce jointe.

Une enveloppe budgétaire doit être prévue au PTI 2014-2016 pour mettre en oeuvre une partie du Plan d'intervention aquatique de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 est en adéquation avec les principes de développement durable qui visent :



- Une meilleure qualité de vie par l'accès aux équipements de loisirs;
- Une collectivité au coeur du développement durable par l'accessibilité universelle et l'équité entre les genres et les générations.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une vision concertée pourrait améliorer le développement de l'activité aquatique au bénéfice de la population. En outre, elle favoriserait la mise en place d'un développement structuré, axé sur le sport pour tous, tout en conservant des interventions sur le plan récréatif. Ainsi, en 2025, la population montréalaise aurait accès à une offre de service de qualité et des équipements aquatiques attrayants, en bon état, d'envergure locale, régionale, métropolitaine et internationale. Ces équipements devraient être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville, ce qui favoriserait la pratique d'activités aquatiques pour tous.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Identifier et établir les stratégies de financement;

- Ajuster le budget d'immobilisation;
- Élaborer et adopter les programmes de soutien financier destinés aux arrondissements;
- Mettre en œuvre le Plan d'intervention aquatique 2013-2025.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 est cohérent avec :

- La Charte montréalaise des droits et responsabilités dans laquelle la Ville de Montréal s'engage, aux fins de favoriser la participation citoyenne de leur droit au loisir, à :
  - Soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de service diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et de promouvoir un mode de vie actif;
  - Aménager des parcs, des infrastructures de sport et d'activités physiques de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
  - Favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs.
- La déclaration sur le sport régional *La collaboration au bénéfice de nos jeunes*, adoptée en 2010 par le conseil de ville et les conseils des dix-neuf arrondissements, qui reconnaît le sport régional comme faisant partie intrinsèque de leur offre de service en allouant notamment des heures pour l'entraînement et les compétitions de sport d'envergure régionale dans leurs installations.
- La *Déclaration de Québec, le loisir essentiel au développement des communautés* adoptée en 2012 par le conseil de ville et les conseils des dix-neuf arrondissements qui reconnaît que :
  - Le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
  - Le loisir contribue au développement du capital social des communautés;
  - Le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, coeur de la vie démocratique.

- Les objectifs poursuivis par *Imaginer Réaliser Montréal*, notamment de faire de Montréal un milieu de vie exceptionnel en renforçant la pratique du sport amateur.
- La Politique familiale «Pour grandir à Montréal» et le plan d'action famille 2008-2012 de Montréal qui a notamment pour engagement d'offrir aux familles des équipements collectifs sportifs et de loisirs qui se démarquent, en bon état, situés à proximité, où elles peuvent bouger, jouer et se divertir.
- La Politique d'accessibilité universelle qui confirme la volonté de la Ville à poursuivre ses efforts pour faire de Montréal une ville universellement accessible.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Anjou , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Martin SAVARIA)

Avis favorable :

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Laurent LEGAULT)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Dominique JACOB)

Avis favorable :

Le Sud-Ouest , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Louise RICHARD)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Luc ROUSSEAU)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Dominique ARCHAMBAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable :

Saint-Laurent , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Ghislaine VANDAL)

Avis favorable :

Outremont , Direction de la culture\_des loisirs et du développement social (Michel ALLEN)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du

développement social (Isabel ASSUNÇÃO)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Claudel TOUSSAINT)

Avis favorable avec réserve :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Chantal RONDEAU)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et relations avec les citoyens (Mathieu LAPIERRE)

Avis favorable :

Lachine , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Stéphanie HOULE)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Marlène M GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Avis favorable :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement (Anne-Marie BERNIER-BRIÈRE)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des immeubles (Johanne ROUILLARD)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Renaud COTÉ)

Avis favorable :

LaSalle , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Mario VACHON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Sonia GAUDREAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique LEMAY

Conseillère en planification

**Tél :** 514 872-5672

**Télécop. :** 514 872-9255

Michèle LAFOND

Chef de division

**Tél :** 514 280-4471

**Télécop. :** 514 872-9255

**Date d'endos. :** 2013-03-07

**Dossier # :1124815001**

CE : 20.001

2013/04/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1122414004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 01 mars 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information (STI) à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-03-26 12:17

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur (CIO)  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1122414004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1122414004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) opérait dans son parc informatique plusieurs types de serveurs, dont deux ordinateurs centraux IBM, communément connus sous l'appellation "mainframe". Chacun de ces ordinateurs centraux fonctionnait avec un système d'exploitation et des logiciels de la firme IBM Canada Ltée (IBM). Le contrat pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels IBM pour la Ville (CG07 0435) est arrivé à échéance le 28 février 2013, celui pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) (CG10 0443) arrive à échéance le 31 décembre 2013.

La consolidation des deux ordinateurs centraux Ville et SPVM en un seul, mis en place le 1er mars dernier (CG12 0391), implique une consolidation des systèmes d'exploitation et des logiciels IBM afin d'opérer toutes les applications corporatives et de sécurité publique fonctionnant sur l'ordinateur central, les principales étant: la gestion de la cour municipale, les constats d'infraction, la taxation, la paye, les ressources humaines, l'assignation policière.

Pour assurer la continuité opérationnelle de ces applications, le Service des technologies de l'information (STI) recommande d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 et autoriser en conséquence une dépense maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CG10 0443 - 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. d'une durée de 3 ans pour le remplacement de l'ordinateur central du SPVM, incluant les logiciels IBM, la location et l'entretien de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 083 091,12 \$ taxes incluses.

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Accorder à IBM Canada Ltée. le contrat pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, pour une somme maximale de 18 597 899 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 07-10409.

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'accorder un contrat à IBM pour l'utilisation des logiciels pour une période maximale d'un an, selon les modalités du contrat d'utilisation mensuelle (MLC). Voici la liste de logiciels utilisés à ce jour :

Type de logiciel
z/OS V1 Base
z/OS V1 RMF
z/OS V1 DFSMS dssshm
z/OS V1 DFSORT
z/OS V1 JES3
z/OS V1 SDSF
Websphere MQ base
Websphere MQ Client attach
COBOL for OS/390 & VM V2-Alt
CICS TS for z/OS
CICS TS for z/OS V3.2
IBM Lifecycle Extension for z/OS

L'entente d'utilisation des logiciels IBM est nécessaire pour :

- être autorisé à utiliser les logiciels IBM installés sur le nouvel ordinateur central;
- obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM 24 heures par jour et 365 jours par année avec un niveau de service variable selon l'urgence de l'incident pour la Ville;
- accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- obtenir les correctifs et évolutions des logiciels, IBM étant la propriétaire exclusive;
- obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

## JUSTIFICATION

Ces logiciels IBM sont indispensables pour l'exploitation de l'ordinateur central et par conséquent des nombreux systèmes informatiques de la Ville qui en dépendent. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré avec IBM est l'unique option envisageable.

En respectant un préavis de 90 jours, IBM peut effectuer des changements de prix aux produits courants ou offrir de nouvelles versions à prix différents. De telles modalités contractuelles sont la norme sur le marché des logiciels IBM. Le présent contrat a une durée d'un an puisqu'aucun escompte n'est offert par IBM sur la liste de prix qu'elle publie et il est fort probable que des modifications aux types de logiciels IBM requis soient nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs de la Ville.

Suite à l'offre initiale d'IBM, des démarches de négociations ont été entreprises par le STI, toutefois il n'a pas été possible d'obtenir un escompte pour la Ville, car IBM maintient ses prix égaux à un niveau national. En considérant aussi le fait qu'IBM détient tous les droits liés aux logiciels d'ordinateur central, la Ville ne peut conclure d'entente autre que celle soumise par IBM et aux termes et conditions proposées par cette dernière. Ainsi, malgré le fait que les modalités de l'entente n'ont pu être négociées, nous recommandons tout de



même l'octroi du contrat à IBM pour les raisons mentionnées précédemment.

Cette entente permettra également de mettre fin à l'utilisation des logiciels IBM pour l'ordinateur central du SPVM qui ne sera plus en fonction lors de la mise en service de l'ordinateur consolidé. Le STI assumera dorénavant, les coûts reliés à la consolidation et l'opération du nouvel ordinateur central ainsi que les risques financiers associés à la croissance et à la désuétude puisqu'ils ne seront plus discernables dans la nouvelle infrastructure. La centralisation des budgets sera effectuée à même un dossier spécifique ultérieur (GDD no. 1123758001) en cours.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Budget de fonctionnement (BF)

Cette dépense, d'un montant maximal de 718 058,43 \$, répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera assumée au budget de fonctionnement de la section Serveurs corporatifs centraux et production automatisée de la Division des technologies du STI pour la durée du contrat du 1er mai 2013 au 30 avril 2014.

Le tableau suivant représente une estimation\* des coûts annuels d'utilisation des modules de système d'exploitation et des logiciels IBM pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 :

	2013	2014	Total
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM	487 413,06 \$	230 645,37 \$	718 058,43 \$

\*Les estimations tiennent compte de l'indexation des prix. Cette indexation est basée sur l'historique contractuel.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est impossible d'opérer l'ordinateur central consolidé sans le système d'exploitation et les logiciels décrits dans ce sommaire donc, la non-approbation de ce sommaire implique la fermeture complète des applications corporatives de la Ville et du SPVM qui opèrent sur l'ordinateur central entraînant un arrêt de service pour les utilisateurs de ces systèmes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation de la demande par le CG - 25 avril 2013;

Octroi du contrat - 1er mai 2013;

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- La politique de gestion contractuelle;
- La politique d'approvisionnement;

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Catherine ROUSSEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain LABRANCHE

Chef de section - informatique

**Tél :** 514 872-4951

**Télécop. :** 514 280-9102

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gervais THIBAUT

Chef de division - Technologies

**Tél :** 514 280-3567

**Télécop. :** 514 280-4279

**Date d'endos. :** 2013-01-11

**Dossier # :1122414004**



**Dossier # : 1135281003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation d'une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Électronique Sécurité Thomas Ltée , pour la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal (CG10 0095). (Montant estimé pour la prolongation de l'entente 316 956,55 \$).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Électronique Sécurité Thomas Ltée pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres no. 09-11134 (CG10 0095);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-03-25 15:23

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**Dossier # :1135281003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135281003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation d'une entente-cadre, pour une période de vingt-quatre (24) mois, avec Électronique Sécurité Thomas Ltée , pour la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal (CG10 0095). (Montant estimé pour la prolongation de l'entente 316 956,55 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la prolongation d'une entente-cadre, selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 09-11134.

En 2009, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer une entente d'une durée de 36 mois avec deux options de renouvellement d'une durée de 12 mois chacune, pour la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Suite à cet appel d'offres, une entente a été conclue. La validité initiale de l'entente couvre la période qui se termine au 25 mars 2013.

La firme Électronique Sécurité Thomas Ltée a confirmé l'acceptation de prolonger le contrat initial pour les deux périodes supplémentaires de 12 mois, pour un total de 24 mois, soit jusqu'au 25 mars 2015. La copie de la lettre peut être consultée en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG10 0095 – 25 mars 2010 - Conclure avec la firme Électronique Sécurité Thomas Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, une entente cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de bottes de combat d'été - respirantes, suite à l'appel d'offres public #09-11134 pour un montant estimé de 657 660.54 \$ - 4 soumissionnaires

**DESCRIPTION**

Cette entente – cadre porte sur la fourniture de bottes de combat d'été respirantes pour le Service de police de la Ville de Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente sera prolongée pour 2 périodes de 12 mois, soit un total de 24 mois, selon la clause 12 des clauses particulières de l'appel d'offres no. 09-11134.

## **JUSTIFICATION**

Les articles sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels du personnel du SPVM, conformément aux annexes des conventions collectives et des conditions de travail du personnel du Service de police de la Ville de Montréal.  
Le montant initialement estimé à l'entente est de 657 660,54 \$, 72% étant consommé jusqu'à aujourd'hui.

La prolongation de cette entente permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs. En plus de permettre à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres, dont une économie d'environ 60% par rapport au prix actuel du marché pour ce produit, la prolongation de cette entente permettra à la Direction de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché. Cette stratégie comprend l'évaluation de regroupement éventuel avec des pièces d'équipements similaires qui pourraient répondre à diverses clientèles. Le cas échéant, la prolongation permettra une meilleure flexibilité pour les prochaines relances.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de police de la Ville de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour la période de prolongation:

275 674,32 \$ + 13 783,72 \$ TPS (5%) + 27 498,51 \$ TVQ (9.975%) = 316 956,55 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Respecter la convention collective en vigueur ainsi que la santé et la sécurité du personnel du SPVM.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente suite à l'adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Ces prolongations d'entente sont conformes à la Politique de gestion contractuelle et à la Politique d'approvisionnement.

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de cette entente – cadre, qui est conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Services aux citoyens (Alain WHITE)

Avis favorable avec commentaires :  
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystal DOUCET

Agente d'approvisionnement niveau II

**Tél :** 514 872-1043

**Télécop. :** 514 868-5984

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET

Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-03-18

**Dossier # :1135281003**

**Dossier # : 1136030001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Hewlett-Packard (Canada) Cie., pour fournir la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée à se greffer au Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hewlett-Packard (Canada) Cie., pour fournir la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée au Service de sécurité incendie de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 13 mars 2013.
2. d'approuver à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Hewlett-Packard (Canada) Cie. selon les termes et conditions stipulés audit projet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-03-27 14:19**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

---

Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1136030001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136030001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Hewlett-Packard (Canada) Cie., pour fournir la solution ARTÉMIS-Caserne-Mobile, destinée à se greffer au Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses. Approuver le projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier s'inscrit dans le cadre du projet intitulé «Remplacement de composantes du Système de gestion des interventions (SGI) - Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).» Le SIM exploite depuis plusieurs années un système de gestion des interventions (SGI) qui est au coeur de ses activités opérationnelles. Il permet la répartition des appels d'urgence, la gestion des opérations et des communications entre plusieurs intervenants du SIM sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par plus de 2 400 pompiers, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il permet la gestion de plus de 120 000 interventions annuellement. Le SGI permet d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations pertinentes reliées aux appels, par exemple, le type de bâtiments, la présence de matières dangereuses et la localisation des bornes d'incendie. Il contribue également à la réduction du temps de réponse aux appels d'urgence, ce qui a un impact majeur sur la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM.

Le SGI est constitué d'un ensemble de composantes hétérogènes avec une haute interdépendance entre toutes les composantes. Il fut implanté en deux phases: la solution pour les communications véhiculaires en 2004 et le système de répartition assistée par ordinateur (RAO) en 2007. Comme plusieurs composantes du SGI sont désuètes, délestées par leur fabricant ou ne sont plus supportées, la Ville a entrepris en 2011 le projet Remplacement de composantes du SGI pour le stabiliser afin d'assurer la continuité des opérations du SIM.

Ce projet consiste à:

- remplacer les serveurs RAO et les composantes en périphérie qui sont désuètes;
- mettre à niveau de la passerelle de communication, classée fin de vie depuis mai



2010;

- remplacer les ordinateurs véhiculaires désuets;
- acquérir un progiciel en remplacement de la solution Ortivus, délesté depuis la fin 2011;
- mettre en place le nouveau contrat de support et maintenance;
- effectuer l'architecture du réseau sans fil.

Les composantes de remplacement doivent s'intégrer et être compatibles avec les composantes existantes du SGI, en particulier avec le système de répartition assistée par ordinateur, noyau du SGI.

Le RAO Artémis a été implanté en 2007 par EDS Canada Inc. (CG06 0101), maintenant Hewlett-Packard Canada Co. (HP). La firme HP est désignée par contrat pour agir à titre d'intégrateur pour le SGI et doit intervenir dans tous les changements, les ajustements ou ajouts au SGI. Les travaux doivent être planifiés et exécutés de concert avec cette entreprise.

Le progiciel Ortivus, implanté avec la solution pour les communications véhiculaires en 2004 (CE04 0267), assure les communications entre le système de répartition, les ordinateurs véhiculaires et de caserne. Ortivus était alors le produit de la firme Ortivus inc. de Laval, acquise en 2010 par la firme américaine TriTech qui annonce l'année d'après la fin de vie du produit.

Face à l'abandon du système Ortivus par le fabricant, le Service des technologies de l'information (STI) a demandé à l'intégrateur du SGI une proposition afin d'assurer les liens de communication et la transmission de données entre le RAO et les véhicules d'intervention et les casernes du SIM. Pour remplacer Ortivus, HP offre les modules Artémis-Mobile et Artémis-Caserne, respectivement pour les véhicules d'intervention et les casernes du SIM. Ces modules sont des produits complémentaires d'Artémis et ils ont été conçus pour s'y intégrer parfaitement. La compatibilité avec les prochaines versions du RAO Artémis est assurée.

Dans la recherche d'une solution au délestage d'Ortivus, le STI a considéré l'option de faire appel au marché pour trouver une entreprise qui offrirait un produit différent d'Artémis, afin de supporter les communications entre le RAO, les véhicules d'intervention et les casernes. Une étude de marché a été effectuée et il n'y pas d'autre solution commerciale qui communique avec le RAO Artémis. Les solutions véhiculaires des autres systèmes RAO ne se vendent pas comme produits indépendants - leur RAO est requis, et ce, pour assurer les communications efficaces. Quelques produits de tiers sont disponibles aux États-Unis, mais ils ne communiquent pas avec le RAO Artémis. Un développement important, qu'ils ne sont pas en mesure d'estimer puisque tous les RAO sont différents, serait requis en plus d'un accord de l'éditeur d'Artémis. Typiquement, la portion communication d'une telle interface, requière de six à neuf mois et environ 2 000 heures à réaliser. Puisque l'interopérabilité et l'intégration avec le RAO Artémis sont des facteurs critiques de succès, que seul un produit de la suite Artémis peut attester cette intégration, l'ajout de modules complémentaires au RAO Artémis s'avère la seule solution viable.

Habituellement, les produits informatiques sont offerts sur le marché par plusieurs fournisseurs. Dans le cas du produit Artémis, l'éditeur du produit est la firme SIS/France et HP est le seul intégrateur autorisé au Canada.

Les tableaux ci-dessous situent cette demande dans l'ensemble du projet de remplacement des composantes du SGI-SIM.

## Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
<b>Étapes terminées :</b>			
· Acquisition Serveurs RAO et périphériques	181 597	janv. 2012	août 2012
· Octroi mise à niveau passerelle	250 345	juil. 2012	août 2012
· Acquisition Ordinateurs véhiculaires	1 308 638	juin 2012	déc. 2012
· Octroi contrat de support et maintenance environnement véhiculaire	2 896 176	juil. 2012	févr. 2013
<b>Étapes en cours de réalisation :</b>			
· Installation configuration serveurs RAO	126 475	févr. 2013	nov. 2013
· Pilote passerelle		mars 2013	mars 2013
· Déploiement ordinateurs véhiculaires et passerelle	144 000	avr. 2013	sept. 2013
· Devis ressource pour effectuer l'architecture du réseau sans fil	50 000	févr. 2013	mars 2013

## Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Octroi contrat Artémis-Caserne-Mobile	fin avril 2013	
· Réalisation Artémis Caserne	mai 2013	sept. 2013
· Réalisation Artémis Mobile	juin 2013	févr. 2014
· Déploiement Artémis Caserne	nov. 2013	janv. 2014
· Déploiement Artémis Mobile	avril 2014	juil. 2014

## Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Réalisation architecture du réseau sans fil	mai 2013	juil. 2013

L'objet de cette demande a trait à l'utilisation d'un progiciel visant à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants. Cette caractéristique implique un contexte légal particulier, balisé par la Loi sur les cités et villes.

Le présent dossier vise à octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré avec Hewlett Packard (Canada) Cie, intégrateur des produits Artémis-Mobile et Artémis-Caserne, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 2 084 794,05 \$, taxes incluses.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0401 - 25 octobre 2012 - Approuver l'addenda 3 se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans le cadre du contrat avec Hewlett-Packard Canada Co. (HP) (CG12 0037) et l'addenda 4 du contrat d'entretien du SGI avec HP afin d'y ajouter le support de la solution Ortivus, pour une dépense additionnelle de 231 789,60 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 14 212 607,39 \$ à 14 444 396,99 \$, taxes incluses.

CG12 0037 - 23 février 2012 - Exercer l'option de renouvellement, pour une première année, du contrat d'entretien du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) avec la firme Hewlett-Packard Canada Co., pour la période du 28 novembre 2012 au 27 novembre 2013, pour un montant de 1 585 211,73\$, taxes incluses.

CG08 0422 - 28 août 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 937 116,99 \$ pour la réalisation d'ajustements et d'ajouts de diverses composantes du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à EDS Canada Inc. (maintenant la firme Hewlett-Packard Canada Co).

CG08 0051 - 28 février 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 701 444,94 \$, pour l'augmentation des frais de télécommunication et de support du système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat octroyé à EDS Canada Inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 10 988 833,73 \$ à 11 690 278,67 \$ (appel d'offres public 05-8330).

CG06 0101 - 2 mars 2006 Octroi d'un contrat à EDS Canada Inc. pour la réalisation de la phase II du projet de remplacement du système de gestion des interventions (SGI) du SIM, au montant de 10 988 833,73 \$, taxes incluses - dépense totale de 11 407 511,22 \$ - appel d'offres public 05-8330. (maintenant la firme Hewlett-Packard Canada Co).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hewlett Packard (Canada) Cie, seul intégrateur de la solution Artémis au Canada, pour la fourniture des modules Artémis-Mobile et Artémis-Caserne, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 2 084 794,05 \$, taxes incluses.

La solution sera en mesure de:

- fonctionner sur les ordinateurs véhiculaires et les postes en caserne;
- recevoir et transmettre les coordonnées GPS en temps réel à RAO Artémis;
- s'intégrer parfaitement avec le RAO Artémis;
- faire le repérage automatique des véhicules;
- avoir une interface bidirectionnelle avec RAO Artémis;
- contrôler les automates dans les casernes (contrôle de cuisinière, lumière, etc.)

Le contrat comprend 233 licences d'utilisation d'Artémis-Mobile, 65 licences d'utilisation d'Artémis-Caserne, la configuration, la personnalisation, la formation des formateurs et les activités d'implantation.

La solution sera réalisée en deux phases, casernes et véhicules, basée sur un calendrier d'implantation de 10 mois suivi d'un déploiement en parallèle. Le déploiement est de la responsabilité de la Ville.

Le support d'Artémis-Caserne et Artémis-Mobile sera pris en charge par le contrat de support et entretien du SGI (CG06 0101 CG12 0401). Le contrat de support prend fin le 27 novembre 2013 et pourra être renouvelé annuellement, jusqu'en novembre 2017.

## **JUSTIFICATION**

Le système Ortivus, qui assure les communications entre le RAO et les ordinateurs véhiculaires et de caserne, a été délesté et n'est plus supporté par le fabricant depuis la fin de 2011. Il s'agit d'une des composantes du SGI, système qui est au coeur des activités opérationnelles du SIM. L'acquisition d'une solution pour remplacer Ortivus est essentielle

au SGI.

Les informations transmises du RAO aux ordinateurs véhiculaires et de caserne contribuent à assurer la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM. Ces composantes doivent être disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par année. L'octroi d'un contrat pour le remplacement du système Ortivus permettra d'assurer la transmission d'informations entre le RAO et les ordinateurs véhiculaires et de caserne, assurant ainsi la continuité des opérations du SIM.

Puisque les composantes de remplacement doivent s'intégrer et être compatibles avec les composantes existantes du SGI, en particulier avec le RAO Artémis, et que ce contrat de gré à gré a trait à l'utilisation d'un progiciel visant à assurer la compatibilité avec les logiciels existants, l'offre de la firme Hewlett-Packard (Canada) Cie, datée du 13 mars 2013 équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du contrat à octroyer est d'une somme maximale de 2 084 794,05 \$, taxes incluses.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du coût du contrat à octroyer.

	2013	2014	
Coût	1 260 555	552 309	1 812 864
Contingences	163 158	108 772	271 930
Côu total	1 423 713	661 081	2 084 794

\*Les taxes sont incluses dans les montants

Une contingence de 15% du montant total du contrat est prévue pour répondre à des ajustements qui pourraient survenir, soit 60% la première année et 40% la deuxième. Tout ajustement requis sera approuvé par le Comité directeur du SIM.

Le dossier entraîne des frais récurrents de l'ordre de 15 % pour un montant de 24 259,72 \$ par mois, toutes taxes incluses. Ils sont reliés aux frais de maintenance et de support pour la solution Artémis-Caserne-Mobile. Ces frais seront confirmés dans une demande de changement au contrat en vigueur pour le support et la maintenance du SGI, pour être ajoutés aux frais mensuels. Les frais récurrents seront prévus au budget de fonctionnement du SIM, Division de la planification stratégique, Services professionnels, dans le cadre du renouvellement du contrat de support et de maintenance du SGI. Ce contrat prend fin le 27 novembre 2013 et pourra être renouvelé annuellement, jusqu'en novembre 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En absence d'un système de remplacement pour Ortivus, il ne serait plus possible d'assurer les communications entre le système de répartition des appels Artémis et les ordinateurs véhiculaires et de caserne. Ce système est directement lié à la protection des citoyens et à la sécurité des pompiers, qui interviennent en réponse aux appels d'urgence. C'est un système critique et il doit être opérationnel et fonctionner correctement en tout temps.

Si l'octroi de ce contrat était refusé ou reporté, le SIM et les pompiers ne pourront compter que sur des communications radio pour l'échange d'informations relatives aux interventions

d'urgence. Il ne sera plus possible de fournir aux ordinateurs véhiculaires installés dans les véhicules d'intervention et les casernes, les données géomatiques et autres provenant du RAO.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération: 25 avril 2013

Octroi du contrat: fin avril 2013

Réalisation Artémis Caserne : mai 2013 à sept. 2013

Réalisation Artémis Mobile: juin 2013 à février 2014

Déploiement Artémis Caserne: nov. 2013 à janvier 2014

Déploiement Artémis Mobile: avril 2014 à juillet 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charges et dans les instructions des soumissionnaires. Aussi, le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats» (C-OG-DG-D-12-010);
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (C-OG-DG-D-12-005).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Nadine GIRARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Richard LIEBMANN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mary PETTI

Conseiller(ere) en systemes de gestion

**Tél :** 514-280-6963

**Télécop. :** 514 872-1035

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT

C/d realisation des projets ti

**Tél :** 514-280-6922

**Télécop. :** 514 280-0414

**Date d'endos. :** 2013-03-20

**Dossier # :1136030001**

**Dossier # : 1120206018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations , Service de soutien aux opérations policières , Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 ).

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018;
- 2- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'avenant ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-04-09 13:33

**Signataire :** Marc PARENT

DIRECTEUR  
Police , Direction principale

**Dossier # :1120206018**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120206018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction des opérations , Service de soutien aux opérations policières , Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman Systems Corporation (CG09 0285), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 097 502 \$ US à 2 521 177 \$ US / Autoriser une dépense additionnelle de 1 423 675 \$ US pour la prolongation du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et de la base de données Oracle, pour la période du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 ).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 19 octobre 2000, sous la résolution 2000-0537, le Comité exécutif de la CUM octroyait à la firme Northrop Grumman Public Safety Inc. (anciennement PRC Public Sector Inc.) le contrat 99-051 pour la fourniture et la mise en place d'un système de répartition assistée par ordinateur (RAO) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du projet SITI-2. Ce système, implanté le 4 avril 2004, supporte les opérations du SPVM en matière de réponse et de répartition des appels de service en provenance de la population de la Ville de Montréal.

L'entente de service pour l'entretien de ce système arrivera à échéance le 5 mai 2013. Or, pour continuer à garder ce système critique aux opérations policières du SPVM, fonctionnel en tout temps, l'entente de service doit être renouvelée pour une période 5 ans, soit du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 et c'est l'objectif du présent dossier.

Northrop Grumman Information Technology Inc., le fabricant du logiciel, est le seul apte et autorisé à fournir ces services.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0285 - 27 août 2009 - Approuver un projet de convention avec Northrop Grumman Information Technology inc. pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du SPVM, pour la période du 5 mai 2009 au 4 mai 2013 - Dépense totale de 1 269 715 \$, taxes incluses (1 097 502 \$ US).

CM05 0441 - 20 juin 2005 - Octroi à Northrop Grumman Information Technology inc. d'un contrat pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur



SPVM, pour une période de 4 ans à compter du 5 mai 2005, au montant approximatif de 1 157 968 \$.

## **DESCRIPTION**

Le contrat prévoit l'entretien de l'ensemble des logiciels du RAO, soit Altaris CAD, Altaris/GEO et le logiciel mobile. Il prévoit également l'appui d'un administrateur de base de données du fabricant qui est jugé nécessaire vu la complexité et la nature critique du système RAO du SPVM.

Le contrat permet de se prévaloir des services à chaque année de l'entente selon un montant maximal convenu dans la convention qui s'assure de répondre aux besoins ponctuels urgents qui pourraient survenir en cours d'exploitation. Cette entente vise aussi la mise à jour et l'amélioration continue du matériel et des logiciels. De cette façon, le système suit l'évolution technologique et les besoins opérationnels du SPVM, comme des changements aux interrogations du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) ou l'implantation de rustines (section de code que l'on ajoute à un logiciel pour y apporter des modifications) dans le but de corriger une panne ou un dysfonctionnement autre qu'applicatif. À ce titre, les demandes d'amélioration sont évaluées au cas par cas par Northrop et elles sont facturées au SPVM en fonction de la complexité des modifications à apporter.

Le contrat confirme l'existence d'une licence perpétuelle d'utilisation du logiciel qui appartient à la firme Northrop Grumman Information Technology Inc.; cette dernière assure l'entretien des équipements et de leur fonctionnement. La mise en place du plan de recouvrement en cas de désastre (Disaster Recovery Support) s'ajoute à l'entente de service pour l'entretien de ce système. La liste complète des activités du plan de recouvrement en cas de désastre est jointe à l'annexe "D" de l'amendement attaché au présent dossier.

La période de service est de 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Les services sont payables annuellement. L'entente peut être résiliée en tout temps avec un préavis de 90 jours.

Le coût soumissionné rencontre les normes de l'industrie pour l'entretien du logiciel de la complexité des systèmes de répartition assistée par ordinateur.

## **JUSTIFICATION**

En raison de la nature critique de ce système pour les opérations policières du SPVM, une entente de services pour l'entretien des logiciels est essentielle pour assurer le fonctionnement en tout temps.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat s'échelonne du 5 mai 2013 au 4 mai 2018 pour une somme maximale de 1 423 675,00 \$ US.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des ressources financières, Division des opérations budgétaires et évaluation financière du Service de police de la Ville de Montréal.

Le contrat initial (5 mai 2009) stipule à l'article 10 que les parties ont convenu que les contrats soient rédigés en anglais. De plus, il a été convenu, par le passé, que toutes les factures seraient octroyées en dollars américains afin de limiter les coûts. Dans le cas contraire, la compagnie Northrop Grumman Information Technology Inc. impose une surcharge de 10% afin de pallier aux fluctuations du dollar.

Les éléments suivants expliquent la variation de prix entre le contrat de 2009-2013 et celui de 2013-2018 : l'ajout de la mise en place du plan de recouvrement en cas de désastre

(Disaster Recovery Support) et l'augmentation du contrat d'environ 5% par an concerne le coût d'inflation.

Il est important de noter que l'entretien de la base des données Oracle au coût de 20 114 \$ US (avant taxes) a été ajouté suite à l'approbation du sommaire décisionnel de 2009.

Voici un tableau comparatif des éléments financiers du présent contrat par rapport à celui du 2009-2013 :

	<b>Valeur du contrat, année de référence (2012) (\$)</b>	<b>Valeur du contrat, 2013-2014 (\$)</b>	<b>Valeur du contrat, 2014-2015 (\$)</b>	<b>Valeur du contrat, 2015-2016 (\$)</b>	<b>Valeur du contrat, 2016-2017 (\$)</b>	<b>Valeur du contrat, 2016-2018 (\$)</b>
<b>Support de base (incluant Disaster Recovery Support)</b>		261 426,00	270 273,00	283 384,00	297 112,00	311 480,00
<b>Moins: Disaster Recovery Support</b>		11 656,00	12 044,00	12 457,00	12 860,00	13 245,00
<b>Total, Support de base</b>	214 923,00	249 770,00	258 229,00	270 927,00	284 252,00	298 235,00
<b>Plus: facture pour l'entretien de la base de données Oracle</b>	20 114,00	Inclus dans Total, Support de base	Inclus dans Total, Support de base	Inclus dans Total, Support de base	Inclus dans Total, Support de base	Inclus dans Total, Support de base
<b>Total, Support de base (\$US)</b>	235 037,00	249 770,00	258 229,00	270 927,00	284 252,00	298 235,00
<b>Total Support de base (\$ CDN)</b>	241 453,51	256 588,72	265 278,65	278 323,31	292 012,08	306 376,82
<b>Total, Support de base (taxes nettes) (\$CDN)</b>	265 538,50	282 183,45	291 740,20	306 086,06	321 140,28	336 937,90
<b>Total, Support de base (toutes taxes incluses) (\$CDN)</b>	277 611,17	295 012,88	305 004,13	320 002,22	335 740,89	352 256,74
<b>Augmentation en \$</b>		17 401,71	9 991,25	14 998,09	15 738,67	16 515,86
<b>Augmentation</b>		5,90	3,28	4,69	4,69	4,69

en%						
-----	--	--	--	--	--	--

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans une entente de service pour l'entretien, le bon fonctionnement du système RAO ne peut être assuré et les opérations policières seront affectées.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette section ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : avril 2013
- Période d'entretien : mai 2013 à mai 2018.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Loi sur les cités et les villes article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6b;
- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (James CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Patrice DOR)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Diane CHARRON

Chef de section Développement des technologies

**Tél :** 514-280-9276

**Télécop. :** 514-280-3451

Bruno PASQUINI

Directeur adjoint

**Tél :** 514-280-2317

**Télécop. :** 514-280-2008  
**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1120206018**



**Dossier # : 1136135003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). (Montant estimé pour cette prolongation 160 965 \$.)

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (CE10 0996), pour une période additionnelle de 12 mois, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 10-11273;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Elles seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-09 10:30

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**Dossier # :1136135003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136135003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. (CE10 0996) pour une période additionnelle de 12 mois, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour les pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). (Montant estimé pour cette prolongation 160 965 \$.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la prolongation de l'entente-cadre conclue avec La Chemise Perfection (2007) Inc. pour une période additionnelle de 12 mois selon les mêmes termes, clauses et conditions de l'appel d'offres 10-11273.

En 2010, afin d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour la fourniture de chemises pour les pompiers de la Ville de Montréal, la Direction de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer un contrat d'une durée de 36 mois avec deux options de renouvellement d'une durée de 12 mois chacune. Suite à cet appel d'offres, une entente-cadre a été conclue auprès de La Chemise Perfection (2007) Inc. La période de validité initiale pour cette entente débutait le 1 juillet 2010 et se termine le 30 juin 2013.

L'adjudicataire a accepté de prolonger ce contrat pour une période supplémentaire de 12 mois. Une copie de la confirmation peut être consultée en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE10 0996 du 23 juin 2010 : Conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, avec La Chemise Perfection (2007) Inc. pour la fourniture de chemises d'uniforme suite à l'appel d'offres public 10-11273 (4 soumissionnaires) pour un montant estimé de 370 303,37\$ taxes incluses pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal.

**DESCRIPTION**

L'entente-cadre visée porte sur la fourniture de diverses chemises d'uniforme, pour les pompiers de la Ville de Montréal.

À la suite de l'adoption de la résolution, l'entente-cadre actuelle sera prolongée pour une période de 12 mois aux mêmes termes et conditions de l'appel d'offres 10-11273 (voir l'article 9 en Pièces jointes).

## **JUSTIFICATION**

En vertu de la Convention collective (art. 26), la Ville de Montréal doit attribuer aux employés pompiers de Montréal, selon un système de points mis en place, un équipement de travail qui inclut des chemises à manches longues et courtes. Cette distribution rejoint les quelques 2 300 pompiers de l'agglomération. Le montant initialement estimé par l'entente-cadre est de 370 303.37\$, dont 83% étant consommé jusqu'à ce jour.

La Direction de l'approvisionnement de la Ville a réalisé un estimé tenant compte des besoins indiqués par le SIM pour l'année 2013 et de l'historique de consommation des trois dernières années. En plus de bénéficier des conditions avantageuses de prix obtenues lors de l'appel d'offres 10-11273, et de réduire les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs cette prolongation permettra à la Direction de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché. Cette stratégie vise un regroupement éventuel avec des produits similaires qui pourraient répondre à une clientèle élargie.

Conformément à l'article 6 de la Section III des clauses administratives particulières, le renouvellement sera fait en respectant l'intégralité des termes de l'appel d'offres 10-11273.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Montant estimé pour la période de prolongation:

140 000 \$ + TPS(5%) 7 000 \$ + TVQ(9.975%) 13 965 \$ = 160 965 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas permettre cette prolongation mettrait la Ville en impossibilité d'assurer la distribution annuelle d'équipements tel que stipulé dans la Convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Prolongation de l'entente-cadre suite à l'adoption de la résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Par conséquent, nous recommandons la prolongation de cette entente-cadre, qui est

conforme aux procédures et lois en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Sylvie NEVEU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dana Roxana RACASAN OANCEA

Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514 872-6717

**Télécop. :** 514 872-9693

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET

Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1136135003**



**Dossier # : 1135054001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois (juin 2013 à mai 2014), pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6538 - (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Croisières Navark Inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-6538;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Mario CICIOLI **Le** 2013-03-28 09:06**Signataire :** Mario CICIOLI\_\_\_\_\_  
Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement**Dossier # :1135054001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135054001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur, incluant l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et ses passerelles, entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour une période de 12 mois (juin 2013 à mai 2014), pour une somme maximale de 106 133,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6538 - (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal offre différents services de navettes fluviales via des bateaux-passeur sur le fleuve Saint-Laurent et sur le lac Saint-Louis. Ces services relient des aménagements et des activités liés à la thématique du fleuve Saint-Laurent et des autres plans d'eau qui ceignent Montréal. Ils desservent une clientèle principalement composée de cyclistes et sont un important lien entre le réseau cyclable de Montréal et ceux des autres villes de la Communauté métropolitaine de Montréal situées en rive du fleuve Saint-Laurent.

Le parc de la Promenade-Bellerive est un parc linéaire de plus d'un kilomètre de long en rive du fleuve Saint-Laurent qui représente une grande fenêtre sur l'eau dans l'est de l'Île. Le service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville est offert depuis 19 ans, les fins de semaine et les jours fériés.

La Direction des grands parcs et du verdissement souhaite continuer à offrir ce service de bateau-passeur en 2013 et octroyer un nouveau contrat à cet effet.

Depuis que le service de bateau-passeur est en place, il a toujours été délégué à l'entreprise privée étant donné sa spécialisation.

L'appel d'offres a été lancé par la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie, et publié dans La Presse le 20 février ainsi que sur le site électronique

d'appel d'offres SEAO et sur celui de la Ville de Montréal. La durée de la publication a été de 20 jours afin d'ouvrir le marché pour ce service et tenter d'obtenir le plus de soumissionnaires possibles, car ce marché est restreint dans l'environnement du grand Montréal. Un addenda a donc été émis le 8 mars 2013 et transmis à tous les preneurs de cahiers de charges. L'addenda portait sur le report au 18 mars de la date d'ouverture de la soumission prévue originalement le 11 mars, et portait également sur le cautionnement de soumission ainsi que sur la lettre d'engagement demandés aux documents d'appel d'offres. La soumission est valide pendant les 120 jours suivant sa date d'ouverture.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0739 - 23 mai 2012 - Accorder un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 23 juin et le 3 septembre 2012 pour une somme maximale de 86 921,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 12-12030 - (1 soumissionnaire).  
CE12 0280 - 7 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et celui de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 23 juin 2012 et le 3 septembre 2012.

CE11 0820 - 8 juin 2011 - Octroyer un contrat à Croisières Navark Inc. pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 24 juin et le 5 septembre 2011, pour une somme maximale de 80 886,75 \$. Appel d'offres sur invitation no 11-11650 (1 soumissionnaire conforme).

CG10 0237 - 17 juin 2010 - Accorder un soutien financier de 91 175 \$ à la Société d'animation de la Promenade-Bellerive (SAPB) afin de maintenir le service d'opération de navette fluviale reliant la Promenade-Bellerive et l'Île Charron, dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période du 24 juin au 6 septembre 2010 / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

### **DESCRIPTION**

Le service de bateau-passeur, entre le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron, permet à la clientèle montréalaise de cyclistes et de promeneurs d'accéder au parc national des Îles-de-Boucherville.

Le présent contrat est principalement du même type et en continuité avec ceux des deux dernières années. Il comprend la fourniture et le service de bateau-passeur durant la période estivale 2013, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toute dépense d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, d'entretien, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et des passerelles.

Le pourcentage des contingences inscrit au bordereau de la soumission pour ces travaux est de 5 % du montant des travaux à prix forfaitaire.

### **JUSTIFICATION**

La période d'opération du service de bateau-passeur en 2013 sera de 25 jours et se déroulera sur 11 fins de semaine les samedis et dimanches du 22 juin 2013 au 2 septembre 2013, ainsi que les jours fériés suivants: 24 juin, 1er juillet et 2 septembre.

Depuis les deux dernières années, on constate une diminution moyenne de 1 200 du nombre de passages qui pourrait s'expliquer, en 2011, par une hausse des tarifs et à la mauvaise température de la saison estivale, et en 2012, par le fait qu'il a y eu moins de publicité produit dans les journaux et médias pour publiciser le service.

Année	Achalandage (Nombre de passagers)	Variation (en quantité)	Variation (en %)
2012	3 812	- 1 319	- 25,7 %
2011	5 131	- 1 136	- 18 %
2010	6 267		

Le tarif par passage (aller ou retour) est de 4 \$, taxes incluses, ou 8 \$, taxes incluses pour l'aller-retour. Pour les enfants cinq ans et moins, le passage est gratuit. La tarification inclut la redevance négociée entre la Ville et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) pour le droit d'accès au parc national des Îles-de-Boucherville. Le montant des redevances est de 1,66 \$, taxes incluses par passager âgé de six (6) et plus, et de 3 \$, taxes incluses par passager âgé de 18 ans et plus. L'adjudicataire perçoit les tarifs des passagers puis remet les redevances à la SÉPAQ.

Soumission conforme	Coût de base taxes incluses	Contingences taxes incluses	Total taxes incluses
Croisières Navark Inc.	101 120,51 \$	5 012,91 \$	106 133,42 \$
Dernière estimation interne réalisée (\$)	99 900,00 \$	4 970,00 \$	104 870,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			1 263,42 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			1 %

L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif par la Ville de Montréal pour ce contrat récurrent. Le présent octroi de contrat, au montant de 106 133,42 \$ taxes incluses, est 1 % (1 263,42 \$) plus élevé que le montant de l'estimation.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 106 133,42 \$, taxes incluses et de 101 517,92 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale. Le montant du contrat inclut un montant pour les contingences de 5 012,91 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le réseau cyclable pan-montréalais qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est prévue à l'enveloppe budgétaire du budget de fonctionnement de la Direction des grands parcs et du verdissement à la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs - Section Est.

Le contrat s'étend sur deux années financières, il débute en juin 2013 pour se terminer en mai 2014. Malgré ce fait, la totalité de la valeur du contrat sera imputée en 2013. En effet, le contrat comprend trois catégories de services: d'abord l'installation du quai, ensuite le service de bateau-passeur, puis la désinstallation et le remisage pour l'hiver jusqu'en mai 2014. Tous les services seront rendus en 2013, sauf la portion du remisage comprise entre les mois de janvier et mai 2014. La valeur au contrat de la portion remisage comme tel ne

peut être évaluée séparément, car il fait partie du prix forfaitaire global de désinstallation et de remisage.

Le service de bateau-passeur est un contrat récurrent. Les montants suivants présentent une comparaison du coût avec les contrats des deux dernières années.

Année	Contrat (taxes incluses)	Variation (en \$\$)	Variation (en %)
2013	106 133,42 \$	+ 19 212,32 \$	+ 22 %
2012	86 921,10 \$	+ 6 034,35 \$	+ 7 %
2011	80 886,75 \$		

Parmi les raisons pouvant justifier la variation de 19 212 \$ par rapport au contrat précédent, notons:

- l'augmentation de la redevance payable à la (SÉPAQ) (6 200 \$);
- l'intégration au contrat 2013 des frais de remisage et d'installation du quai (6 912 \$);
- un cautionnement de soumission et d'assurance plus élevé que le contrat précédent, ainsi qu'une augmentation normale du coût de la vie, notamment du coût de l'essence (6 100 \$).

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention de la Direction générale, Administration.

Les crédits pour l'année ont été réservés par la demande d'achat numéro 298579.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et le quai de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville contribue à réduire la dépendance à l'automobile, à offrir une meilleure qualité de vie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en favorisant un mode de transport et des déplacements actifs et collectifs.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'était pas octroyé, cela aurait un impact négatif sur les habitudes des cyclistes et des piétons qui profitent à la fois du parc de la Promenade-Bellerive et du parc national des Îles-de-Boucherville.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

##### Réalisation des travaux

Installation du quai: au plus tard le 8 juin 2013

Dates de service de bateau-passeur : entre 22 juin 2013 et le 2 septembre 2013

Fin du service de bateau-passeur : 2 septembre 2013

Désinstallation du quai et des passerelles : entre le 3 septembre et le 15 octobre 2013

Remisage du quai et des passerelles: dès la désinstallation jusqu'à mai 2014.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion

et de la fraude ont été incluses aux documents de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les politiques suivantes:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Celine D'AOUST

Conseillère analyse et contrôle de gestion  
Division de la gestion de l'entretien et des  
opérations grands parcs

**Tél :** 514 872-4938

**Télécop. :** 514 280-6787

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guylaine PARR

C/d gestion de l'entretien et des opérations  
grands parcs

**Tél :** 514-280-6721

**Télécop. :** 514 280-6787

**Date d'endos. :** 2013-03-26

**Dossier # :1135054001**



**Dossier # : 1133041001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes cadres, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des entente, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation;
2. d'accorder aux firmes mentionnées ci-dessous, plus bas soumissionnaires conformes des articles spécifiés, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission respective, conformément aux documents d'appel d'offres public # 12-12548 et au tableau de prix reçus ci-joint;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>
Électroméga Ltée	1, 2, 3 et 7
Tacel Itée	4 et 5
Luminex Structure de trafic Inc/ Pro Ballast Inc;	8 et 11
Les Ventes Techniques Trelec Inc	9
Métal Pôle-Lite Inc	10
Power-Lite Industries Inc	13

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-04-04 08:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**Dossier # :1133041001**

---



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133041001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion de six ententes - cadres pour une période de 24 mois, afin d'assurer l'approvisionnement de feux de circulation, de fûts, de potences et autres accessoires requis dans le cadre du projet de signalisation lumineuse de la Ville. Ces marchandises seront tenues en inventaire au Centre de distribution Louvain et préparées pour la prise en charge par l'entrepreneur désigné pour leur installation aux intersections spécifiées par la Ville.

L'entente émise à Électroméga Ltée comportait une prévision de consommation estimée à 4 163 007,51\$. La consommation réelle indiquée dans le système SIMON pour ce contrat se chiffre à 1 759 482,93\$ soit une consommation représentant 42.26% de la valeur initiale estimée.

En ce qui a trait à l'entente émise à Nedco Div. de Rexel Canada la prévision de consommation se chiffrait à 1 212 238,23\$. La consommation réelle indiquée dans le système SIMON pour ce contrat est de 1 177 018,14\$ soit une consommation représentant 97.09% de la valeur initiale estimée.

La valeur des contrats émis suite à la résolution CG09 0420 comportait une dépense couvrant la période initiale de 24 mois ainsi que la période de prolongation additionnelle de 12 mois autorisée par la résolution CM12 0114.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG09 0420 - Conclure trois ententes-cadre d'une durée de 24 mois avec Électroméga Ltée, Nedco div. Rexel Canada et Métal Pôle-Lite pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation - Appel d'offres public

09-11112 ( 9 soum.)

CM12 0114 - Autoriser la prolongation pour une période additionnelle de 12 mois, de 2 ententes-cadres conclues avec Électroméga ltée et Nedco div. Rexel Canada, pour la fourniture sur demande de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 09-11112.

## **DESCRIPTION**

Fourniture sur demande de feux de circulation, de fûts, de potences et d'accessoires de signalisation, selon les spécifications et devis fournis par la Ville, pour une période de 24 mois, à compter de la date d'émission des ententes-cadres. Les prix soumis demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'émission de l'entente, par la suite une demande de révision de prix accompagnée des pièces justificatives pourra être soumise à la Ville pour les douze mois subséquents. Aucune augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC - Statistiques Canada) pour les douze mois précédant la période annuelle visée par la demande de révision ne sera acceptée par la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Renouvellement des ententes-cadres pour la fourniture sur demande de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation pour une période de 24 mois. Cet appel d'offres comprend une clause relative à l'absence de collusion, manoeuvres frauduleuses ou malversation au cours des cinq ans précédant l'appel d'offres

Dans l'ensemble, pour des produits communs inclus au présent appel d'offres ainsi que dans le précédent appel d'offres # 09-11112, on remarque une variation à la baisse d'environ 34.65% du prix payé lors du précédent appel d'offres.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction des transport a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 10 450 175.48\$, incluant les taxes. Cette estimation a été effectuée selon le prix des produits tenus en inventaire au Centre de distribution Louvain, ainsi que le prix payé pour des achats à la pièce effectuée précédemment par le service utilisateur.

Ces produits sont requis pour remplacer les feux de circulation à plusieurs intersections, dans le cadre du Projet de signalisation lumineuse de la Ville de Montréal. Dans un tel contexte, le service utilisateur doit s'assurer que les produits nécessaires pour la réalisation du projet visé sont disponibles au Centre de distribution Louvain, pour les entrepreneurs ayant obtenus le contrat d'installation de ces équipements.

Ces marchandises sont aussi requises par les équipes de la Ville chargées d'assurer l'entretien du réseau des feux de circulation. La conclusion d'ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

De plus, en installant des feux à DEL, la Ville de Montréal pourra réduire sa facture de consommation d'électricité.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation, ajustées en prévisions des besoins pour les deux (2) prochaines années, et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de la conclusion des ententes-cadres.

Les prix unitaires soumis au bordereau de soumission sont fermes pour un an , à compter de la date d'émission de l'entente, et pourront par la suite, être modifiés suivant la

réception d'une demande écrite de la part de l'adjudicataire d'un contrat accompagné des pièces justificatives requises. Aucune demande d'augmentation supérieure à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les 12 mois précédents la période annuelle visée ne sera acceptée par la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude uniquement en regard du contrat octroyé à Électroméga ltée parce qu'il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ et que l'écart entre l'estimation et le prix soumis est supérieur à 20%.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture, sur demande, de feux de circulation, de fûts, de potences et d'accessoires de signalisation. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits. La Direction des Transports est le principal utilisateur de ces ententes-cadres. Les composantes de feux de circulation pourraient être requis pour des travaux réalisés dans le secteur du centre-ville et donc impliquer des dépenses d'agglomération.

Cette marchandise est tenue en inventaire au Centre de distribution Louvain et est accessible, sur demande soumise à la Direction des Transports, à l'ensemble des arrondissements et des services municipaux de la Ville de Montréal.

Dans l'ensemble, comparativement aux prix soumis lors de l'appel d'offres précédent réalisé en 2009 pour les mêmes articles, les prix ont diminué d'environ 30,15%.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'ententes - cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

Si l'acquisition de lampes à diodes pour feux de circulation ne se réalise pas, la Ville ne pourra ni réduire sa facture de consommation d'électricité ni compléter son projet de signalisation lumineuse.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs, afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'approbation de la présente résolution.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -  
Direction de l'approvisionnement**

**Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no : 12-12548**

**Titre : FEUX DE CIRCULATION À DEL, MONTAGES, FÔTS, POTENCES, CAISSONS DE SERVICE, CAMÉRAS, BOLLARDS, BASE DE BÉTON, BOUTONS PIÉTONS - 24 MOIS**

**Date de lancement : 28 novembre 2012**

**Date d'ouverture :** 17 décembre 2012

**Preneurs du cahier des charges (12) :**

- Éconolite Canada;
- Électroméga Ltée;
- Power-Lite Industries Inc;
- Industries Précision Plus Inc;
- Lampadaires Feralux Inc;
- Luminex Structure de traffic Inc/ Pro Ballast Inc;
- Métal Pôle-Lite Inc;
- Nedco;
- Services STI Inc;
- Systèmes Urbains Inc;
- Tacel Ltée;
- Les Ventes Techniques Trelec Inc.

**Soumissionnaires (9) :**

- Électroméga Ltée;
- Power-Lite Industries Inc;
- Industries Précision Plus Inc;
- Lampadaires Feralux Inc;
- Métal Pôle-Lite Inc;
- Services STI Inc;
- Luminex Structure de traffic Inc/ Pro Ballast Inc;
- Tacel Ltée;
- Les Ventes Techniques Trelec Inc.

**Analyse des soumissions :**

L'octroi de contrat sera effectué conformément au respect de la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement, et le respect de l'encadrement « Confidentialité des estimations de contrats ».

Tel que spécifié aux clauses administratives particulières, les quantités mentionnées au bordereau de soumission seront utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix en vue de l'émission des appels de livraison, sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimée.

Tel que spécifié à la clause particulière titrée «Octroi», la Ville se réserve le droit d'annuler ou de retirer un ou plusieurs articles ou sous articles sans pour autant invalider le reste des articles, des sous articles ou l'appel d'offres. Compte tenu qu'aucune offre n'a été déposée pour les articles 6 et 12, ceux-ci sont annulés.

Tacel Ltée, Électroméga Ltée et Les Ventes Techniques Trelec inc., sont respectivement soumissionnaire unique pour les articles 4 et 5, 7 et 9.

Tel que prévu aux clauses de l'appel d'offres, un article peut être composé de plusieurs sous articles, l'octroi d'un article se fait en entier, en conséquence les soumissionnaires sont tenus sous peine de rejet de leur offre pour l'article visé, de soumettre un prix pour tous les sous-articles inclus dans un article.

**Adjudicataires recommandés :**

De conclure, pour une période n'excédant pas 24 mois, avec chacune des firmes décrites au tableau suivant, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles qui y sont précisés, un contrat pour la fourniture des feux de circulation, de fûts, de potences et autres accessoires visés, au prix de leur soumission respective, le tout conformément à l'appel d'offres public # 12-12548.

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>
Électroméga Ltée	1, 2, 3 et 7
Tacel Itée	4 et 5
Luminex Structure de traffic Inc/ Pro Ballast Inc;	8 et 11
Les Ventes Techniques Trelec Inc	9
Métal Pôle-Lite Inc	10
Power-Lite Industries Inc	13

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel LÉGER

agent d'approvisionnement II

**Tél :** 872-1059

**Télécop. :** 872-2519

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre GATINEAU

Chef de section

**Tél :** 514 872-0349

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-03-25

**Dossier # :1133041001**



**Dossier # : 1124545002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture sur demande de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants;
2. d'accorder à Teknion Roy et Breton Inc., la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection pré-établis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11811 et au tableau de prix reçus, joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-01-30 10:36

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1124545002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124545002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'entente-cadre pour la fourniture de mobilier est essentielle pour respecter la directive sur la norme d'attribution des aires de travail (C-OG-SCARM-D-12-003) en vigueur depuis le 23 août 2012.

Cet encadrement administratif permet d'uniformiser les concepts de base des aménagements, de définir une signature corporative, de réduire les coûts d'aménagement et de réaménagement de la fonction publique municipale et d'optimiser jusqu'à 30% les espaces existants.

L'entente-cadre est la stratégie d'approvisionnement basé sur un volume de consommation significatif pour un produit normalisé qui répond à des normes et des critères définis et établis des exigences contractuelles qui permettront d'obtenir des prix et des conditions d'acquisition favorables à l'ensemble de la Ville.

La constitution de la valeur de la présente entente-cadre, au moment de l'appel d'offres, a été déterminée selon les prévisions des projets en planification et en réalisation.

De plus, cette valeur a servi d'indicateur pour les soumissionnaires potentiels, afin que ceux-ci puissent établir leurs prix et conditions, et pour la Ville dans le but de comparer les offres en vue d'octroyer le contrat.

Par conséquent, il se peut qu'entre le moment où a été réalisé l'estimation de la valeur de l'appel d'offres et la fin de l'entente-cadre, il existe quelques différences dans la liste des projets nécessitant l'achat de mobilier.

La conclusion de cette entente d'achat d'un produit normalisé permet de :

- répondre à certains nombres d'objectifs (performance, fiabilité, développement durable, etc.);
- harmoniser l'activité du domaine;
- réaliser des économies;
- gagner du temps et s'approvisionner « juste à temps »;
- réduire les frais d'administration;
- accélérer les acquisitions (remplacement des postes existants et nouveaux postes);
  
- réduire les fluctuations de prix au cours d'une période déterminée;
- assurer une disponibilité constante des stocks.

Soulignons que toute dépense engagée dans l'entente-cadre doit être préalablement approuvée par les instances concernées selon les règles de délégation en vigueur.

Au niveau du parc immobilier corporatif, on évalue approximativement à 58% des postes de travail qui respectent déjà la norme d'attribution. Le 42% restant approche sa fin de vie utile et devra être remplacé à moyen terme.

Dans l'immédiat, le plan directeur, présenté dans le GDD n° 1130289001, prévoit dans une phase préparatoire d'uniformiser les édifices Louis-Charland et Chaussegros de Léry nécessitant environ 315 postes.

À cette prévision s'ajoutent les projets des autres parcs immobiliers actuellement en attente de l'octroi du contrat pour recevoir le mobilier requis :

Planétarium 40-50 postes

Bibliothèque Marc-Favreau 15-20 postes

Bibliothèque Boisé St-Laurent 25-30 postes

Usine des Baillets 40 postes

Pierrefonds mobilier des contremaîtres et ingénieries 80-90 postes

Bureau d'arrondissement RDP-PAT 50 postes

SIM et Biodôme 10-15 postes

Capital humain 10 postes

L'achat de 585 à 620 postes est déjà prévu dès l'octroi, soit plus de 75 % de la prévision pour l'année 2013 (4100 unités pour 5 ans, donc 820 unités par an). Il est à noter qu'il s'agit essentiellement de remplacement de postes existants.

D'autres projets sont actuellement à l'étude qui pourraient amener l'ajout d'acquisition de postes de travail non inclus à la présente prévision (ex. : possibilité de 100 postes à la cour municipale).

En conclusion, l'entente-cadre doit être octroyée rapidement pour respecter la norme d'attribution des aires de travail, pour profiter des prix et des conditions d'acquisition favorables à l'ensemble de la Ville et pour permettre l'acquisition du mobilier pour les projets actuellement en attente.

---

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine DAGENAIS LANGLOIS

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-7110

**Télécop. :** 514 872-2222

**Dossier # :1124545002**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124545002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Teknion Roy et Breton Inc., une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - Appel d'offres public 12-11811 - 3 soumissionnaires - 2 soumissionnaires conformes - montant estimé à 18 979 521,12 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le contrat d'approvisionnement en mobilier de bureaux, octroyé à la firme Groupe Global Inc. en juillet 2005 pour une période de 84 mois est maintenant échu, ayant atteint la date limite de l'entente.

Le portrait de l'historique d'achat des années antérieures est le suivant :

<b>Fournisseur : GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC. / GROUPE GLOBAL INC.</b>		
<b>Année</b>	<b>Nombre de bons commandes</b>	<b>Montant total des engagements</b>
2006	585	7 132 182,26 \$
2007	498	3 298 295,09 \$
2008	495	2 092 404,43 \$
2009	379	1 250 526,23 \$
2010	419	1 525 358,49 \$
2011	280	1 061 688,12 \$
<b>Total</b>	<b>2656</b>	<b>16 360 454,62 \$</b>

Les dépenses effectuées en 2006-07 comprennent en grande majorité des achats de mobiliers pour l'édifice Brennan.

Les consommations des années suivantes représentent une consommation plus normale variant d'une année à l'autre en fonction des besoins.

Suite à l'autorisation du CE du 7 mars 2012, un appel d'offres public auprès de fournisseurs, basé sur des critères d'évaluation inclus aux documents de soumission et permettant de conclure pour une période de 60 mois, a été lancé dans le but d'établir une

entente cadre d'approvisionnement éco responsable en mobilier intégré, semi-intégré, en mobilier autoportant, tables de conférence, accessoires, etc. aux conditions permettant l'atteinte des objectifs visés, aux meilleures conditions possibles.

L'appel d'offres public a été publié dans le SÉAO et dans les journaux locaux le 9 mai 2012. Après 33 jours alloués pour la période de soumission, le dépôt a été fait le 27 juin 2012.

Cinq (5) addendas ont été émis :

- Addenda 1 émis le 16 mai 2012 portant sur des précisions au devis technique;
- Addenda 2 émis le 30 mai 2012 portant sur les clauses contractuelles;
- Addenda 3 émis le 1<sup>er</sup> juin 2012 pour le report du dépôt de soumission du 6 juin au 27 juin 2012;
- Addenda 4 émis le 7 juin 2012 portant sur des précisions au devis technique;
- Addenda 5 émis le 19 juin 2012 portant sur des précisions au devis technique.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une demande de prolongation de la période de validité des soumissions jusqu'au 30 avril a été faite et acceptée. (Voir la pièce jointe au point : Acceptations de la période de validité des soumissions, dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 0279** - 7 mars 2012 Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants, pour une période de cinq (5) ans et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

**CE05 1319** - 6 juillet 2005 Accorder un contrat en vue de l'approvisionnement en mobiliers de bureaux intégrés ou autoportants à Global Upholstery Co. inc. pour une période de sept (7) ans à compter de la date de leur émission conformément à l'appel d'offres public 05-8368.

#### **DESCRIPTION**

Le présent octroi de contrat permettra de conclure une entente-cadre sans imputations budgétaire, d'une durée de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants, ainsi que le mobilier spécifique (ex: table de conférences, à plans, comptoir, rangements, etc.).

Voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement pour la description du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, trois (3) offres ont été reçues, et deux (2) ont été jugées conformes suite à l'évaluation technique.

Les raisons du non dépôt de soumissions par certains preneurs du cahier des charges s'expliquent principalement par le fait que certains n'offrent pas les services et produits demandés, d'autres ne font pas de vente directe, ou encore ne peuvent produire la documentation en français ou ont déposé leur soumission en retard.

Après analyse, le comité technique a jugé que l'offre de Corporate Express Canada (Staples) n'avait pas atteint les exigences minimales telles que décrites dans le devis technique.

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autres (préciser)	Total
Teknion Roy et Breton Inc.	78,9%	18 979 521,12 \$		18 979 521,12 \$

Le Groupe Global	76,75%	22 453 186,06 \$	22 453 186,06 \$
Dernière estimation réalisée		20 048 847,00 \$	20 048 847,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			(1069325,88) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i> ) x 100			(5,33) %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire</i> )			3 473 664,96 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire</i> ) x 100			18,3 %

Une estimation initiale de la dépense s'élevant à 9 328 859.08 \$, taxes incluses, a été effectuée en octobre 2011.

Puisque la quantité totale d'unités a presque doublé et que l'offre de service a été bonifiée depuis l'autorisation de l'appel d'offres, l'estimation a été revue le 8 avril 2012 et précisée à une valeur actualisée de 20 048 847 \$, taxes incluses. (Voir la pièce jointe au point : Évaluation budgétaire, dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

Les membres du comité de sélection, tenu le 19 septembre 2012, recommandent que le contrat soit octroyé à Teknion Roy et Breton Inc. ayant obtenu le plus haut pointage final après évaluation, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires.

Pour plus de précision, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (règlement RCG 11-008) et de la résolution CG 11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats seront effectués sur demande auprès du fournisseur retenu, au rythme de l'expression des besoins des différents utilisateurs (arrondissements, services centraux et d'agglomérations). Toute demande d'acquisition de mobilier sera supportée par le budget du service demandeur ou imputée au projet concerné.

Le prix qui sera payé par la Ville par unité de mobilier sera établi, en fonction de la liste de prix du manufacturier moins les escomptes consentis, et sera contrôlable en tout temps.

Les quantités mentionnées dans l'appel d'offres ont été fournies qu'à titre indicatif seulement et serviront aux fins de calcul et d'adjudication du contrat.

La Ville n'encourt aucune obligation d'acquisition de quelque quantité que ce soit et se réserve le droit de mettre fin à l'entente-cadre sur préavis de 30 jours.

La présente entente-cadre pourrait encourir des dépenses d'agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier contribue à stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts par l'intégration de dispositions environnementales en privilégiant l'utilisation de matériaux réutilisés, recyclés, régionaux et rapidement renouvelables et en favorisant un espace de travail ergonomique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par l'absence d'entente d'approvisionnement, tout projet d'aménagement ou de réaménagement devrait faire l'objet d'un appel d'offres individuel. Dans ce contexte, ces projets ne bénéficieraient pas de design d'aménagement, de développement de plans et d'acquisition de mobilier sur une base efficace, fluide, à temps et standardisé, selon des aménagements harmonisés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues par la Direction de l'approvisionnement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat d'approvisionnement Mars 2013

Fin du contrat d'approvisionnement Mars 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude, requises par la politique de gestion contractuelle, ont été intégrées aux documents d'appel d'offres.

Le dossier respecte les Politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que l'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Johanne LANGLOIS)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine DAGENAI LANGLOIS

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-7110

**Télécop. :** 514 872-2222

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de section  
Administration immobilière -  
arrondissements  
Tél. 514 872-7826

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division - Gestion immobilière

**Tél :** 514-872-3957

**Télécop. :** 514 872-2222

**Date d'endos. :** 2012-09-27

**Dossier # :1124545002**



**Dossier # : 1130738001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions DeCastel inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 5 688 163,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5625 - Six soumissions - Contrat 12804.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 688 163,93 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Constructions De Castel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 417 298,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5625;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74,66 % par la ville centrale et 25,34 % par l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
4. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de Doug-Harvey au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-26 12:15

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1130738001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1130738001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Constructions DeCastel inc., pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 5 688 163,93 \$ taxes incluses - Appel d'offres public no 5625 - Six soumissions - Contrat 12804.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, vingt et une (21) des quarante (40) patinoires sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés et les patinoires rouvertes à la population.
- depuis l'adoption du Programme en 2010, deux (2) projets ont été livrés et quatorze (14) sont en cours (seize patinoires), à différent statut de réalisation de projets. Le détail et statut des projets est placé en pièces jointes.

Le présent dossier porte sur l'aréna Doug-Harvey de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le marché a été sollicité par un appel d'offres public dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 14 décembre 2012 au 4 février 2013. Ainsi, les soumissionnaires ont disposé de vingt-six jours ouvrables sans compter les deux semaines des congés de la construction de fin d'année, pour préparer et déposer leur soumission.

Cinq addenda ont été émis lors de cet appel d'offres. Ces addenda apportent des précisions mineures à la portée des travaux du projet:

- l'addenda # 1 - le 17 janvier 2013 apporte des précisions sur certains équipements en électricité et mécanique et sur la qualité de matériaux en architecture. Il présente les études de caractérisation d'amiante propre au projet de mise aux normes du présent aréna ainsi que la procédure d'enlèvement;
- l'addenda # 2 - le 17 janvier 2013 reporte la date de dépôt des soumissions au 4 février 2013;
- l'addenda # 3 - le 25 janvier 2013 confirme les responsabilités pour les travaux de calorifugeage de la mécanique à l'entrepreneur, et ceux pour la réfrigération au sous-traitant en réfrigération. La régulation de l'ensemble des systèmes est de la responsabilité de l'entrepreneur;
- l'addenda # 4 - le 29 janvier 2013 modifie la hauteur du mur coupe-son;
- l'addenda # 5 - le 30 janvier 2013 précise le type de toile réfléchissante.

Les offres ont été reçues le 4 février 2013 et sont valides pour une période de 180 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0207 Le 19 mars 2012, le Conseil municipal autorisait une dépense de 832 437,90\$ (taxes incluses) pour un contrat de services professionnels aux firmes Régis Côté et associés architectes, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc pour la fourniture des services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;

CE12 0095 Le 25 janvier 2012, approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, qui comprennent des précisions à l'égard des travaux admissibles;

CM11 0655 Le 22 août 2011 - Approuver l'offre de service de la DSTI aux arrondissements pour effectuer la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas dans le cadre du Programme, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville;

CA11 170201 Le 27 juin 2011 Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, autoriser l'adhésion de l'arrondissement au programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux aux conditions prévues au Programme et sa participation financière à hauteur de 20% des travaux admissibles et à 100 % des travaux non admissibles;

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centre aux arrondissements.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Les Constructions DeCastel inc. pour la réalisation de divers travaux à l'aréna Doug-Harvey (0297) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Les travaux à réaliser consistent sommairement :

- au remplacement du système de réfrigération et à l'ajout d'équipements pour la récupération de chaleur (construction d'un agrandissement d'environ 180 m<sup>2</sup> pour installer les nouveaux équipements);
- à la mise aux normes de l'aréna et de la sécurité du bâtiment (ajout d'équipements de ventilation, amélioration de l'éclairage, ajout d'issues de secours, etc.);
- à l'ajout de mesures d'économie d'énergie et de travaux permettant l'atteinte de la certification LEED-Argent conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux;
- à l'ajout de travaux améliorant l'accessibilité universelle de l'aréna (rampe d'accès pour fauteuil roulant, portes automatiques, etc.);
- à l'ajout de travaux d'amélioration locative (nouvelles portes d'accès, remplacement des finis dans certains espaces, et réfection du stationnement).



Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % étaient prévues au bordereau de soumission.

Les travaux incidents définis à ce jour sont le contrôle de la qualité des travaux par un laboratoire privé (vérification des excavations, des sols compactés, du béton, de l'acier, etc.), la réalisation de travaux pour la mise en place d'un réseau électrique souterrain par la Commission Électrique requise lors de la modification de l'entrée électrique.

## JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public 5625, dix-neuf firmes se sont procurées le cahier des charges soit douze entrepreneurs généraux : Cimco Réfrigération, Construction Genfor Ltée, Entrepreneur Généraux Lambda inc., Entreprise de Construction TEQ inc., KF Construction inc., Lambert Somec inc., Les Constructions DeCastel inc., les Entreprises QMD inc., MGB Associés, Norgereq Ltée, Pincor, Provoca inc., deux organisations associatives : l'APECQ et 1ModulR TS, et cinq sous-traitants : ABF, Fixair inc., les Entreprises de Réfrigération L.S inc., Réfrigération Noël inc., Tomy électrique dont deux dans le domaine de la réfrigération. Parmi les douze entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, six ont déposé des soumissions. Ces soumissions sont jugées conformes par l'architecte, avec des dérogations mineures telles que des coquilles au niveau de la sommation des chapitres et des écarts de prix qui ne changent pas l'ordre de priorité (voir l'analyse du professionnel en architecture en pièces jointes). Parmi les six entrepreneurs généraux soumissionnaires, le dernier n'est pas recevable puisque la visite obligatoire requise de l'aréna n'a pas été effectuée.

Les résultats de l'appel d'offres des soumissionnaires conformes sont :

Soumissions conformes	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (15 %)	Total (incluant taxes)
Les Constructions DeCastel inc.	4 710 694,76 \$	706 604,21 \$	5 417 298,98 \$
KF Construction inc.	4 955 422,50 \$	743 313,33 \$	5 698 735,88 \$
Norgereq	4 958 165,85 \$	743 724,88 \$	5 702 022,95 \$
Les entrepreneurs généraux Lambda / Catalogna & Frères Ltée	5 144 259,74 \$	771 638,96 \$	5 915 767,70 \$
Construction TEQ inc.	5 344 957,80 \$	801 743,67 \$	6 146 701,47 \$
Dernière estimation réalisée	5 342 221,58 \$	801 333,24 \$	6 143 554,24 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			5 776 105,15 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,62 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			729 402,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			13,46 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(726 255,84) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-11,82 %
Écart entre la deuxième plus basses et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	281 436,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,20 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit, les contingences et les taxes.

La dernière estimation réalisée par l'équipe de professionnels était de 6,1 M\$, soit 11,82 % supérieure à la plus basse soumission conforme. Une contingence sur le coût estimé des travaux de 15 % avait été incluse pour toute variation du coût estimé des travaux et pour toute contingence dans la portée des travaux non prévus au contrat.

L'écart des quatre autres soumissions reçues et la dernière estimation réalisée varient entre -7 % et 1 %, dans une proportion de trois soumissions inférieures à la dernière estimation réalisée et une soumission supérieure.

L'analyse de la soumission par chapitre entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation effectuée, avant l'appel d'offres, montre que le montant estimé des frais généraux, des frais d'administration et profit, représentent 60 % de l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation.

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme : Les Constructions DeCastel inc.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, en date du 02 avril 15 h ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor en date du 04 avril 17 h.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 5 688 163,93 \$. Ce montant inclut les taxes, 15 % de contingences de construction (706 604,21 \$) et 5 % d'incidences (270 864,95 \$).

Le montant total net de la dépense après ristourne est de 5 440 798,68 \$. La dépense est prévue au PTI et la répartition budgétaire est jointe en annexe et répartie comme suit :

		Montant maximum (taxes incluses)
(1)	Montant de l'appel d'offres	4 710 694,76 \$
(2)	Montant pour travaux contingents de 15 %	706 604,21 \$
(3)	TOTAL contrat 12804	5 417 298,98 \$
(4)	Incidences de 5 % (taxes incluses)	270 864,95 \$
(5)	TOTAL (taxes incluses)	5 688 163,93 \$
	TOTAL net (après ristourne de la TPS)	5 440 798,68 \$

En vertu du programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et ses modifications, les travaux admissibles au programme sont assumés à 80 % par la ville centrale et 20 % par les arrondissements, alors que les travaux non admissibles au programme sont assumés à 100 % par les arrondissements. La répartition au PTI pour le présent contrat se fait comme suit : Direction des sports (74,66 %), arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce (21,59 %), Fond Énergie (3,76 %) (voir les détails au tableau de répartition budgétaire au PTI placé en pièce jointe).

Des virements budgétaires doivent être effectués de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) à l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce. De plus, en considérant que la gestion du Programme de mise aux normes des arénas relève de la Direction des sports et de l'activité physique et étant donné que les budgets nécessaires à la réalisation du projet sont transférés aux arrondissements, l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de la mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey au Programme de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Des demandes d'aides financières ont été déposées à Énercible dans le cadre du Programme Bâtiments d'Hydro-Québec, à Gaz Métropolitain ainsi qu'au Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération. L'aide financière est confirmée par le Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport et s'élève à un million de dollars (1 M\$). La lettre d'autorisation finale de la Ministre est placée en pièce jointe. Les aides financières sont réparties dans une proportion de 80 % pour la ville centrale et 20 % pour l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de mise aux normes de l'aréna vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la certification LEED-Argent conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de récupération de chaleur pour le chauffage des gradins.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux de construction de la nouvelle salle mécanique de classe T et des travaux dans l'aréna devraient commencer dès après l'octroi de contrat au CM du mois d'avril 2013, de façon à effectuer le maximum de travaux pendant la période de fermeture de l'aréna. Un retard sur le début du chantier occasionnerait un impact sur la fin du chantier (la durée contractuelle des travaux est de 314 jours). La fermeture de l'aréna pour l'automne 2013 et l'hiver 2014 pourrait alors se prolonger jusqu'au printemps 2014.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées.

Un panneau de chantier conçu par la Direction des communications sera installé pour informer les citoyens de l'ampleur des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de construction au conseil municipal 22 avril 2013

Réalisation des travaux Mai 2013 à février 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrats au plus bas soumissionnaire conforme.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude requises par la politique de gestion contractuelle sont incluses au cahier des charges.

Le dossier respecte les directives C-OG-DG-D-12-010 "contingences, incidences et déboursés dans les contrats" et C-OG-DG-P-12-005 "confidentialité des estimations des

contrats".

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dat-Minh TRUONG)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Martin  
CHAMPOUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josiane HEYMANN

Gestionnaire Immobilier

**Tél :** 514-872-2340

**Télécop. :** 514-872-2222

#### **ENDOSSÉ PAR**

Normand GIRARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-7853

**Télécop. :** 514 872-0353

**Date d'endos. :** 2013-02-20

**Dossier # :1130738001**



**Dossier # : 1135110004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MGB Associés Inc, pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance (0395) dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 219 916,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5634 - (8 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 219 916,19 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à **MGB Associés Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 209 444,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (**5634**);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-22 09:20

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1135110004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135110004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MGB Associés Inc, pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance (0395) dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 219 916,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5634 - (8 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé au parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, le bâtiment du kiosque de perception de tennis fut dessiné et construit en 1956 par la Division des travaux publics de la Ville de Montréal. Ce petit bâtiment construit avec une dalle sur sol possède une structure de bois avec revêtement partiel en pierre ainsi qu'une toiture formée de platelage de bois recouvert de pans de cuivre. Endommagée en 2009 par la chute d'un tronc d'arbre, la toiture en cuivre a été réparée temporairement avec une membrane élastomère. Un rapport d'expertise réalisé par un ingénieur de la Ville indique qu'aucun dommage structural n'a été causé mais la toiture doit être réparée afin d'empêcher des dommages supplémentaires par infiltrations d'eau.

Le plancher de béton, fissuré sur la majeure partie de sa surface, soulevait des inquiétudes pour la sécurité des employés. Un rapport d'expertise externe a révélé que le remblai sous la dalle sur sol génère des sulfates qui attaquent la dalle par le dessous et la désagrège. Cette réaction a pour effet de fissurer la dalle sur toute sa superficie et le béton de ces fissures s'effrite et laisse des trous pouvant causer des blessures physiques aux employés.

L'immeuble ayant été érigé sans bloc sanitaire, les employés de la Ville doivent utiliser une toilette chimique louée à chaque saison et utiliser de l'eau en bouteille. Les travaux permettront d'installer des sanitaires (toilette et évier) afin de répondre aux normes d'hygiène de base.

Un premier appel d'offres a été lancé en 2012 (ouverture 11 avril 2012) pour le projet de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire au kiosque Jeanne-Mance (AO 5586). Puisqu'il n'y a eu que deux preneurs des cahiers des charges, qu'une seule soumission fût déposée et que cette dernière dépassait nettement l'estimation des professionnels, l'appel d'offres 5586 a été annulé et un nouvel appel d'offres autorisé (1125110005).

L'appel d'offres public 5634, publié dans La Presse, le 21 janvier 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 17 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180

jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 6 février 2013. Un addenda été émis en même temps que les documents d'appel d'offres afin de modifier la date de fermeture et le numéro de l'appel d'offres qui était erroné.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1157 1er août 2012

Ne pas donner suite à l'appel d'offre public 5586 (CE12 0249) et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

CE12 0249 29 février 2012

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire dans le kiosque de perception de tennis du parc Jeanne-Mance dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

CG08 0398 28 août 2008

Approuver un projet de convention par lequel Riopel + associés, architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec Nacev consultants inc. et Pasquin St-Jean et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis à cette fin, pour une somme maximale de 634 412,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10547.

### **DESCRIPTION**

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction à la firme MGB Associés Inc. pour la réalisation des travaux de réfection et d'ajout d'un bloc sanitaire pour le projet immobilier décrit sommairement ci-dessous :

- Ajout d'un bloc sanitaire (1 toilette + 1 lavabo) incluant l'excavation et les connexions au réseau de la Ville;
- Réparation de la toiture de cuivre;
- Démolition de la dalle sur sol, installation d'un coupe-vapeur et coulée d'une nouvelle dalle sur sol;
- Réfection de la maçonnerie;
- Location et installation d'une roulotte temporaire afin de permettre la perception (Ajout : n'était pas inclus à l'appel d'offres 5586) lors des travaux qui auront lieu pendant la saison 2013 (printemps jusqu'à la mi-juillet).

Les preneurs des cahiers des charges sont :

1. MGB Associés Inc.
2. Procova Inc.
3. Rénovation Rénovacoeur Inc.
4. Afcor Construction Inc.
5. Groupe Vig Inc.
6. Norgéreq Ltée
7. Céleb Construction Ltée
8. Les Constructions Serbec Inc.
9. AGL Construction Inc.

Les preneurs des cahiers des charges ayant remis une soumission sont :

1. MGB Associés Inc.
2. Procova Inc.
3. Rénovation Rénovacoeur Inc.
4. Afcor Construction Inc.
5. Groupe Vig Inc.
6. Norgéreq Ltée

7. Céleb Construction Ltée
8. Les Constructions Serbec Inc.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 9 preneurs du cahier des charges et 8 ont remis une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (tx incluses)	Contingences	Total
MGB Associés Inc.	182 125,21 \$	27 318,79 \$	209 444,00 \$
Procova Inc.	205 805,25 \$	30 870,79 \$	236 676,04 \$
Rénovation Rénovacoœur Inc.	206 446,09 \$	30 966,91 \$	237 413,00 \$
Afcor Construction Inc.	207 427,55 \$	31 114,13 \$	238 541,68 \$
Groupe Vig Inc.	239 027,83 \$	35 854,17 \$	274 882,00 \$
Norgéreq Ltée	241 160,16 \$	36 174,03 \$	277 334,19 \$
Céleb Construction Ltée	295 000,00 \$	44 250,00 \$	339 250,00 \$
Les Construction Serbec Inc.	364 271,84 \$	54 640,78 \$	418 912,62 \$
Dernière estimation réalisée	237 427,11 \$	35 614,07 \$	273 041,18 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			279 056,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			33,24 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			209 468,62 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			100,01 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 63 597,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 23,29 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			27 232,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13 %

Voici les raisons évoquées par les preneurs de cahier des charges pour ne pas avoir déposé de soumission :

AGL Construction Inc. : ont pris les documents mais n'ont pas travaillé sur le projet par manque de temps.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que MGB Associés Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le



contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièce jointe).

La différence de -23,29 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels s'explique par un appel d'offres annulé en 2012 pour prix trop élevé (données publiques), un nouvel appel d'offres réalisé au moment où les carnets de commandes ne sont pas encore remplis (les entrepreneurs ont tendance à soumettre des prix plus bas pour s'assurer une charge de travail minimale pour l'année à venir) et une conjoncture économique favorable aux donneurs d'ouvrage.

Les contingences sont de 15 % (27 318,78 \$, taxes incluses) puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant, datant de plusieurs années et que des imprévus peuvent survenir en cours de projet.

Les incidences sont de 5 % (10 472,20 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir le coût de service de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation du projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 219 916,19 \$, taxes incluses, avant ristourne et sera assumé entièrement par la Ville centre au programme triennal d'immobilisation 2013-2015 de la Direction des stratégies et Transactions immobilières.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La directive de gestion des déchets de construction de la Ville de Montréal sera appliquée ainsi que la directive concernant la peinture sans COV.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une roulotte temporaire sera installée à proximité du bâtiment existant afin de permettre la perception. Un seul terrain de tennis sera fermé par mesure de sécurité. Les citoyens pourront donc profiter de l'équipement sportif lors de la saison 2013 malgré les travaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Direction des grands parcs et du verdissement conjointement avec l'arrondissement du Plateau Mont-Royal communiqueront de manière adéquate les informations concernant les travaux de construction. Tel que mentionné, ces travaux n'affecteront pas les services aux citoyens.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat 22 avril 2013  
Début de la prestation Mai 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public. Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

MGB Associés Inc. n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sylvie BARRIAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Amélie DUBÉ)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEBLANC LANDRY

Gestionnaire immobilier

**Tél :** (514) 872-2703

**Télécop. :** 514 280-3597

André Cazalais, chef de section  
Tél.: 514 872-2419

### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514 872-3957

**Télécop. :** 514 280-3597

**Date d'endos. :** 2013-02-25

**Dossier # :1135110004**



**Dossier # : 1131035005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Projets M.P.L. Inc. pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37 située 795, rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (0377) - Dépense totale de 1 260 143,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5635 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 260 143,28 \$ taxes incluses, pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Projets M.P.L. Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 161 476,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5635;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-22 09:17

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1131035005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131035005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Projets M.P.L. Inc. pour les travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux à la caserne de pompiers n° 37 située 795, rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (0377) - Dépense totale de 1 260 143,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5635 (6 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 37 est située 795, rue Jarry Est dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (voir photo en pièce jointe). En 2011, la Ville a mandaté les firmes Les Architectes Labonté Marcil, Teknika HBA inc. et SDK et associés afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 37 a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter.

La maçonnerie présente des problèmes majeurs de fissuration et de gonflements sur les trois élévations ainsi que sur les quatre faces de la tour à boyaux. De plus, les portes de garage n'ont plus les dégagements requis. Les deux portes actuelles seront transformées en une seule porte. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser ces travaux.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 29 janvier 2013. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 février 2013. La période d'appel d'offres a durée 20 jours calendrier. Quatre addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-bas).

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2013-02-08	Clarification au plan mécanique, électrique et ventilation
2	2013-02-11	Clarification au plan d'architecture
3	2013-02-11	Précision au devis
4	2013-02-12	Visite de chantier (ajout d'une journée additionnelle de visite)

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 4 au 7 février 2013 ainsi que le 14 février 2013.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0049 - 24 février 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil, Teknika HBA inc. et SDK et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour une somme maximale de 610 084,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10-11452 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

### DESCRIPTION

À la suite d'un appel d'offres public, il y eut 8 preneurs du cahier de charge sur le site SÉAO dont la liste est ci-dessous et six ont déposé leur soumission. Sur ces 8 preneurs de cahier de charge, il y a des sous-traitants et des entrepreneurs généraux qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser ce type de travaux, par ce fait, ils ne peuvent donc pas déposer de soumission.

1	Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
2	CANDEV CONSTRUCTION INC.
3	Constructions JBA
4	Groupe Atwill-Morin
5	Maçonnerie Rainville et Frères Inc.
6	Norgereq Ltée.
7	Projets M.P.L inc.
8	Saint-Denis Thompson Inc..

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme Projets M.P.L. Inc. pour l'exécution des travaux de réfection d'enveloppe et divers travaux. Les divers travaux comportent notamment la transformation des deux portes de garage actuelles en une seule porte.

### JUSTIFICATION

Les six soumissions reçues sont conformes; veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Projets M.P.L. Inc.	1 009 979,49	151 496,92	1 161 476,42
St-Denis Thompson Inc.	1 183 092,75	177 463,92	1 360 556,67
Maçonnerie Rainville et Frères Inc.	1 190 074,03	178 511,11	1 368 585,14
Candev Construction Inc.	1 457 883,00	218 682,45	1 676 565,45
Groupe Atwill-Morin Inc.	1 475 704,13	221 355,62	1 697 059,75
Norgéreq Ltée	1 475 913,04	221 386,96	1 697 300,00
Estimation des professionnels externes (\$)	1 222 052,72	183 307,91	1 405 360,63
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 493 590,57
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			28,59%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			535 823,58
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			

$((\text{la plus haute} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse} \times 100)$	46,13%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)	-243 884,21
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) $((\text{la plus basse} - \text{estimation des professionnels}) / \text{estimation} \times 100)$	-17,35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	199 080,26
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$	17,14%

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 405 360,63 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 243 884,21 \$ (-17,35 %). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché. Tel que mentionné dans leur lettre de recommandation en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 04 - Ouvrages de maçonnerie et le chapitre 07 - Isolant calorifuge et hydrofuge.

Le coût moyen des six soumissionnaires est de 1 493 590,57 \$ ce qui représente un écart de 28,59 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire s'élève à 535 823,58 \$, soit 46,13 %. L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse soumission s'élève à 199 080,26 \$, soit 17,14 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Projets M.P.L. Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Projets M.P.L. Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 1 161 476,42 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 98 666,86 \$ (8,5 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira, notamment à défrayer les coûts du contrôle des matériaux, de déménagement et de télécommunication.

Le montant à autoriser totalise 1 260 143,28 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du SIM.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur général qui réalisera les travaux recyclera des briques, pierres et linteaux. De plus, il y a un plan de gestion et d'élimination des déchets de construction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder aux travaux d'enveloppe, car les trois élévations et la tour à boyaux présentent des problèmes de fissuration.  
Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en œuvre des travaux reliés à l'enveloppe qui est prévue à la prochaine saison estivale et à la transformation des deux portes de garage en une seule qui occasionnera des problèmes d'opération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13305 - Mandat : 16451-2-001

Octroi du contrat au CG :	25 avril 2013
Réalisation des travaux :	mai - novembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Confidentialité des estimations des contrats » et « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Guy AUCOIN)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois M MATHIEU

Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514 872-5515

**Tél :** 514 872-3957

**Télécop. :** 514 280-3597

**Télécop. :** 514 280-3597

Danielle Lavigne, chef de section  
Section administration immobilière  
- agglomération  
Tél.: 514 872-7977

**Date d'endos. :** 2013-03-01

**Dossier # :1131035005**





**Dossier # : 1135110003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée (0065) au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. - Dépense totale de 2 744 385,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5607 - (9 soum.)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 744 385,00 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 613 700,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5607);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-26 15:43

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1135110003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135110003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée (0065) au parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. - Dépense totale de 2 744 385,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5607 - (9 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Construit par l'architecte J. Albert Bernier en 1932, l'édifice du Centre Calixa-Lavallée, situé au parc La Fontaine, abritait à ses débuts l'administration des parcs et récréations. Aujourd'hui, on y retrouve l'organisme à but non lucratif Art Neuf, une salle de spectacle, des salles dédiées à divers organismes et un libre accès à des toilettes publiques. D'influence néo-renaissance, le bâtiment a conservé une bonne intégrité architecturale à l'extérieur. Sa toiture de terra-cotta a fait place à une toiture de cuivre, mais son revêtement de pierre ainsi que l'ornementation de ses entrées sont restés intacts. On peut encore y admirer, au-dessus des entrées, les huit bas-reliefs dont les moules ont été conçus par le sculpteur Henri Hébert. Bien intégré dans son environnement naturel, le bâtiment est un digne représentant de l'architecture réalisé dans le cadre des travaux de chômage qui ont mené, dans les années 30, à la construction de plusieurs bâtiments d'intérêt patrimoniaux.

Afin de maintenir l'actif en état et d'augmenter son efficacité énergétique, plusieurs travaux sont nécessaires. La maçonnerie de pierre doit être rejointée pour en assurer l'intégrité. Dans l'ensemble, les fenêtres de bois doivent être restaurées. Les gouttières doivent être remplacées sans plus tarder car elles sont ponctuées de trous béants causant des dégâts d'eau importants à l'étage supérieur.

Lieu d'incivilités répétées, les toilettes hommes et femmes existantes, au niveau du sous-sol, sont désuètes et en quantité inadéquate pour les besoins du parc. Plus de 40 000 montréalais utilisent ces toilettes chaque année. Une relocalisation et une nouvelle configuration des toilettes, incluant des toilettes accessibles universellement et des tables à langer, permettra une augmentation du nombre de cabinets et offrira des espaces sécuritaires. L'installation d'un système de vidéo-surveillance en temps réel dans le corridor principal au sous-sol permettra aux employés de la Ville et aux policiers d'assurer une surveillance adéquate des lieux sans pour autant y être en tout temps.

L'appel d'offres public, publié dans La Presse, le 21 janvier 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 31 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de

SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 20 février 2013. Trois addendas ont été émis lors de cet appel d'offres (Addenda 1 : 25 janvier 2013 pour un report de date; Addenda 2: 5 février 2013 apportant plusieurs précisions suite aux questions des soumissionnaires; Addenda 3: 8 février 2013 afin de retirer la marquise du mandat et un report de date).

La marquise proposée par les professionnels n'a pas reçu l'approbation nécessaire de la part des membres du CCU, de l'arrondissement et de la DSTI. Afin de ne pas retarder le projet, la DSTI a pris la décision de retirer la marquise du mandat. Cette dernière devra faire l'objet de travaux subséquents.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CE12 1054 27 juin 2012**

autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de restauration de l'enveloppe et de réfection intérieure du Centre Calixa-Lavallée au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

#### **CG08 0398 28 août 2008**

Approuver un projet de convention par lequel Riopel + associés, architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec Nacev consultants inc. et Pasquin St-Jean et associés, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels en architecture et en ingénierie requis à cette fin, pour une somme maximale de 634 412,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10547.

### **DESCRIPTION**

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à Norgéreq Ltée pour l'exécution des travaux suivants:

- Restauration des fenêtres de bois;
- Remplacement du verre simple des fenêtres par un verre de type thermos;
- Rejointoiement de la maçonnerie de pierre;
- Restauration du muret extérieur en maçonnerie;
- Restauration des portes de bois extérieures;
- Réaménagement des toilettes publiques au sous-sol;
- Remplacement des cabinets de toilette aux étages par des cabinets écoénergétiques;
- Ajout de contrôle sur les calorifères du dernier étage;
- Ajout d'un système de vidéo-surveillance au sous-sol;
- Réfection des gouttières.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DSTI.

Ces travaux sont requis pour assurer l'intégrité du bâtiment et protéger l'actif immobilier de la Ville.

Les preneurs des cahiers des charges sont:

1. AGL Construction inc.
2. Armature Bois-Francs Inc (ABF)
3. Association Patronale des entreprises en Construction (APECQ)
4. Axe Construction
5. Celeb Construction Ltée
6. Construction Rocart
7. Dorbec Construction Inc.
8. Fenêtre Métropole Inc.
9. Groupe Atwill-Morin

10. Construction Sanabel Inc.
11. Corporation de Construction Germano
12. Cosoltec Inc.
13. Groupe Axino
14. Groupe VIG Inc.
15. Les Entreprises Denpro Inc.
16. MELK Construction
17. MGB Associés
18. Norgereq Ltée
19. Procova Inc.
20. Projet M.P.L Inc.
21. Saint-Denis Thompson Inc.

Plusieurs sous-traitants et une association ont pris les documents. Il est donc normal que ces derniers n'aient pas remis de soumission. La raison principale exprimée par les preneurs des cahiers de charges pour ne pas avoir déposé de soumission était le manque d'intérêt pour le projet et des travaux trop complexes.

Les preneurs des cahiers des charges ayant remis une soumission sont:

1. Norgéreq Ltée;
2. Cosoltec Inc.;
3. MGB Associés Inc.;
4. Groupe Axino Inc.
5. Corporation de construction Germano;
6. Procova Inc.;
7. Groupe VIG Inc.;
8. Projet M.P.L Inc. Développements G&B Cotton;
9. Céleb Construction Ltée.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 21 preneurs du cahier des charges et 9 ont remis une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Norgéreq Ltée	2 272 782,61 \$	340 917,39 \$	2 613 700,00 \$
Cosoltec Inc.	2 275 626,53 \$	341 343,98 \$	2 616 970,51 \$
MGB Associés Inc.	2 321 690,43 \$	348 253,57 \$	2 669 944,00 \$
Groupe Axino Inc.	2 368 059,59 \$	355 208,94 \$	2 723 268,53 \$
Corporation de construction Germano	2 411 679,95 \$	361 751,99 \$	2 773 431,95 \$
Procova Inc.	2 442 069,00 \$	366 310,35 \$	2 808 379,35 \$
Groupe VIG Inc.	2 565 217,39 \$	384 782,61 \$	2 950 000,00 \$
Projet M.P.L Inc. Développements G&B Cotton;	2 610 056,67 \$	391 508,50 \$	3 001 565,17 \$
Céleb Construction Ltée.	2 849 000,00 \$	427 350,00 \$	3 276 350,00 \$
Dernière estimation réalisée par Riopel et Associés	2 495 343,02 \$	374 301,45 \$	2 869 644,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 825 956,61 \$
			8,12 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	662 650 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	25,35 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 255 944,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 8,92 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	3 270,51 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,14 %

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Norgéreq Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présentés en pièce jointe).

Les contingences sont de 15 % (340 917,39 \$, taxes incluses) puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant, datant de plusieurs années et que des imprévus peuvent survenir en cours de projet.

Les incidences sont de 5 % (130 685,00 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir le coût de service de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation du projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 2 744 385,00 \$, taxes incluses, avant ristourne et sera entièrement assumée par la Ville Centre au programme triennal d'immobilisation 2013-2015 de la Direction stratégies et Transactions Immobilières.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La directive de gestion des déchets de construction de la Ville de Montréal sera appliquée ainsi que la directive concernant la peinture sans COV.

Le remplacement des cabinets se fera par des équipements écoénergétiques. Lors de la restauration des fenêtres de bois, le vitrage des fenêtres sera remplacé par du verre double et des moustiquaires seront installés pour la ventilation naturelle en été.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrat devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet. Le bâtiment restera accessible pour les usagers à l'exception des toilettes publiques. L'entrepreneur doit fournir des toilettes sèches en quantité suffisante pour la durée des travaux de réfection des sanitaires. Par conséquent, les travaux n'auront aucun impact sur les services offerts. De plus, les toilettes publiques du bâtiment du Chalet-restaurant, situé à proximité, resteront accessibles tout l'été malgré les travaux de réfection qui y seront réalisés cet été (voir sommaire 1135110002).

En accord avec la DGPV et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, une partie du

stationnement du Centre Calixa sera utilisée aux fins du chantier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La DGPV en collaboration avec l'arrondissement du Plateau Mont-Royal préparera un communiqué dans lequel tous les travaux qui auront lieu dans le parc La Fontaine seront passés en revue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CM 22 avril 2013  
Début des travaux au plus tard mi-mai 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.  
Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

Norgéreq Ltée n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Nathalie HAIRON)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Daniel LAUZON)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEBLANC LANDRY

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-2703

#### **ENDOSSÉ PAR**

André CAZELAIS

Chef de section

**Tél :** 514 872-2419

**Télécop. :** 514 280-3597

André Cazalais, chef de section  
Tél.: 514 872-2419

**Télécop. :** 514 872-3597

En remplacement de Carlos  
Manzoni, chef de division  
du 11 au 19 mars 2013

**Date d'endos. :** 2013-03-18

**Dossier # :1135110003**



**Dossier # : 1135110002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et travaux divers au chalet restaurant (0068) du parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 2 930 513,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5633 - 2 soum.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 930 513,49 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et travaux divers au chalet restaurant du parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 790 965,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5633;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre selon une proportion de 22 % à la DGPV et 78 % à la DSTI.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-27 08:52

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1135110002**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135110002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et travaux divers au chalet restaurant (0068) du parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal - Dépense totale de 2 930 513,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5633 - 2 soum.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conçu par les architectes de la Ville en 1951, le chalet restaurant du parc La Fontaine fait écho à l'architecture institutionnelle typique des années 1950. De forme géométrique simple et épurée, le bâtiment exprime une volonté de sobriété extérieure en opposition avec la monumentalité de la grande salle intérieure. Le nouveau restaurant installé depuis 2011 dans cette salle est en harmonie avec cette volonté ainsi que la fonction d'origine et mérite de se prolonger, au printemps venu, dans l'une ou l'autre des deux terrasses extérieures situées dans les ailes couvertes.

À cette fin et afin de mettre un terme aux incivilités répétées, les ailes extérieures du bâtiment seront sécurisées, permettant ainsi au restaurant d'utiliser les lieux de manière sécuritaire et hygiénique tout en diminuant les risques associés aux attroupements la nuit. En plus de sécuriser les ailes, un ajout symétrique de sas d'entrée accessibles universellement offrira un accès à tous aux ailes ainsi qu'aux toilettes intérieures situées au niveau inférieur grâce à l'ajout d'un ascenseur.

Les loggias extérieures servent présentement de rangement et sont difficilement utilisables puisque les divers animaux y ayant accès rendent les lieux insalubres. Ces espaces seront transformés en salles de réunion et de réception intérieure afin de maximiser leur utilisation et offrir aux usagers des lieux agréables.

Une problématique de prolifération de végétaux est observée dans l'étang depuis plusieurs années. Cette prolifération exige des interventions d'entretien très fréquentes requérant une main d'oeuvre considérable et des coûts importants. Pour remédier à ce problème, la DGPV souhaite installer des systèmes d'aération qui limiteront la prolifération des végétaux et faciliteront l'entretien de l'étang. En lien avec ce projet, des travaux électriques doivent être réalisés dans le bâtiment du chalet La Fontaine.

Puisque deux entrepreneurs généraux ne peuvent pas être en même temps sur le même chantier et pour ne pas retarder davantage le projet de la DGPV concernant les améliorations au bassin du parc La Fontaine, les deux lots (Réfection du bâtiment lot 1 et

ajout de compresseurs lot 2) ont été joints en un seul contrat et seront donc réalisés par un seul entrepreneur.

L'appel d'offres public, publié dans La Presse, le 11 février 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 30 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 13 mars 2013.

Huit addenda ont été émis lors de cet appel d'offres :

- 1- 19 février 2013 ajout de documents manquants;
- 2- 21 février 2013 apport de plusieurs précisions suite aux questions des soumissionnaires;
- 3- 25 février 2013 en électromécanique suite aux questions des soumissionnaires;
- 4- 25 février 2013 remplacement des clauses administratives spéciales par la version novembre 2012;
- 5- 1er mars 2013 en électromécanique apportant des précisions suite aux questions des soumissionnaires;
- 6- 1er mars 2013 report de date et précisions;
- 7- 5 mars 2013 précisions en structure suite aux questions des soumissionnaires;
- 8- 7 mars 2013 apport d'informations supplémentaires aux documents contractuels.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CE13 0092 30 janvier 2013**

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de réfection de l'enveloppe et divers travaux au chalet restaurant du parc La Fontaine dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

#### **CG12 0108 19 avril 2012**

Autoriser une dépense de 978 770,68 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels (Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil) requis pour la mise en œuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

### **DESCRIPTION**

Suite à l'appel d'offres public, le présent dossier vise à octroyer un contrat à Norgéreq pour l'exécution des travaux suivants:

LOT 1:

- Restauration de la maçonnerie (rejointoiement complet et remplacement des briques éclatées);
- Réfection de la toiture;
- Ajout et remplacement des descentes de gouttières;
- Sécurisation des ailes;
- Transformation des loggias en espaces intérieurs;
- Ajout de sas d'entrée accessibles universellement;
- Ajout d'un ascenseur.

LOT 2:

- Travaux dans la salle électrique du deuxième sous-sol pour l'alimentation électrique du système d'aération;
- Installation de deux compresseurs;
- Travaux dans la salle des pompes près du Théâtre de verdure pour l'alimentation électrique d'un des deux compresseurs.

Tout au long de leur prestation, les firmes seront encadrées par les professionnels de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI).

Ces travaux sont requis pour assurer l'intégrité du bâtiment et protéger l'actif immobilier de la Ville.

Les preneurs des cahiers des charges sont:

1. Norgéreq Ltée
2. Procova Inc.
3. Celeb Construction Ltée
4. Construction Maju Ltée
5. Gesmonde Ltée
6. Systèmes Urbains Inc.

Les preneurs des cahiers des charges ayant remis une soumission sont:

1. Norgéreq Ltée
2. Procova Inc.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 6 preneurs des cahiers des charges et 2 ont remis une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Norgéreq Ltée	2 426 926,20	364 038,94	2 790 965,23 \$
Procova Inc	2 529 450,00	379 417,50	2 908 867,50 \$
Dernière estimation réalisée	2 450 274,32 \$	367 541,15 \$	2 817 815,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			2 849 916,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			117 902,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			117 902,27 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			4,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 26 850,24 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 0,95 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			117 902,27 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,2 %

Les preneurs des cahiers des charges ont évoqué un manque de temps pour déposer leur soumission puisqu'ils participaient à plusieurs appels d'offres simultanément.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Norgéreq Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et le tableau d'analyse présenté en pièce jointe).

Les contingences sont de 15 % (364 038,94 \$, taxes incluses) puisqu'il s'agit d'un bâtiment existant, datant de plusieurs années et que des imprévus peuvent survenir en cours de projet.

Les incidences sont de 5 % (139 548,26 \$, taxes incluses) et serviront à couvrir le coût de service de laboratoire ou autres services qui pourraient être réalisés par des tiers en cours de réalisation du projet.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 2 930 513,49 \$, taxes incluses, avant ristourne et sera entièrement assumé par la Ville centre et répartie selon une proportion de 22 % à la DGPV et de 78 % à la DSTI et ce, à partir de leurs enveloppes PTI déjà accordées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La directive de gestion des déchets de construction de la Ville de Montréal sera appliquée ainsi que la directive concernant la peinture sans COV. Selon la Politique de développement durable dans les édifices municipaux (PDDEM), ce projet n'est pas considéré comme une rénovation majeure donc la certification LEED Argent n'est pas requise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le processus d'octroi de contrats devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet afin que ce dernier se réalise en 2013 tel que prévu.

Le bâtiment ainsi que le restaurant resteront accessibles lors des travaux. Afin de ne pas nuire aux opérations du restaurant, des murs temporaires seront érigés à l'intérieur lors des travaux dans les futurs sas d'entrée pour diminuer l'impact du bruit et la poussière.

Tout comme le Centre Calixa-Lavallée, qui sera en travaux au même moment (1135110003), les travaux n'occasionneront pas d'interruption des services offerts au chalet-restaurant. Les usagers du parc auront accès au bâtiment selon les mêmes horaires qu'à l'habitude et les toilettes publiques resteront accessibles à tous.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement du Plateau Mont-Royal préparera un communiqué en collaboration avec la DGPV.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 22 mai 2013

Début des travaux : au plus tard à la mi-mai 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements suivants :

- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats » ;
- Encadrement « Confidentialité des estimations des contrats ».

Norgéreq Ltée n'est pas inscrit sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social (Anne-Marie COLLINS)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claude ROY)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Marie-France CHARLEBOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique LEBLANC LANDRY

Gestionnaire immobilier

**Tél :** (514) 872-2703

**Télécop. :** 514 280-3597

André Cazelais, chef de section  
Tél.: 514 872-2419

#### **ENDOSSÉ PAR**

André CAZELAIS

Chef de section

**Tél :** 514 872-2419

**Télécop. :** 514 280-3597

**Date d'endos. :** 2013-03-18

En remplacement de Carlos  
Manzoni, chef de division  
du 11 au 19 mars 2013

**Dossier # :1135110002**

**Dossier # : 1124665009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et accorder un contrat des services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (211229) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au comité exécutif :

D'approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection pour l'évaluation des offres de services et autoriser une dépense de 88 530,75 \$, taxes incluses, pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie, pour élaborer les plans, devis et relevé d'arpentage de la rue Allard, comprenant tous les frais incidents;

D'approuver un projet de convention par lequel G & S consultants, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 88 530, 75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (no 211229) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

**Signé par** Erick SANTANA **Le** 2013-04-04 14:33

**Signataire :**

Erick SANTANA

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1124665009**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124665009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et accorder un contrat des services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, pour une somme maximale de 88 530,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (211229) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Contexte :**

Pendant la période de préparation de l'appel d'offres et de l'ouverture des soumissions pour le contrat de services professionnels, on ne savait pas que l'octroi du contrat devrait se faire par le CE. C'est lorsque on a demandé l'intervention du service des finances de la DGSRE, que ces derniers nous on appris que le sommaire doit passer aussi devant le CE pour l'octroi du contrat. Par ailleurs, on n'était pas aussi au courant qu'il fallait demander l'autorisation préalable du comité exécutif, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres.

Nouveau délai de validité : l'entreprise G & S Consultants a accepté de prolonger, de 60 jours supplémentaires, le délai de validation de sa soumission (voir document joint).

Les firmes ont été invitées à soumissionner par courriel en date du 22 novembre 2012 à 15H49 et les soumissions ont été reçues à 11H00, le mardi 4 décembre 2012.

Deux addenda ont été émis, soit le 26 novembre 2012 et le 03 décembre 2012. Le premier portait sur l'interdiction de former un consortium avec d'autres firmes et le report de l'ouverture des soumissions au 5 décembre 2012 à 11h00. Le deuxième signifiait aux soumissionnaires que l'adjudicataire devra fournir les listes de points nécessaires pour l'implantation des travaux.

**Description :**

Le montant maximal des déboursés est de 88 530,75 \$, incluant toutes les taxes tel que mentionné aux documents d'appel d'offres ainsi que 10% de frais contingents tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option à prix forfaitaire. Le montant soumis est global et se traduit par l'engagement de G & S Consultants à la réalisation complète du mandat pour lequel le contrat lui sera octroyé.

**Justification :**

La division des études techniques a invité 5 consultants externes à présenter leur soumission, 3 d'entre eux ont répondu à l'appel d'offres soit les firmes suivantes :

- Beaudoin Hurens
- Vinci Consultants
- G&S consultants

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de soumission	Contingences 10%	Total (taxes incluses)
<b>Soumissionnaire 1</b> <b>G &amp; S Consultants</b>	<b>80,31</b>	<b>6,49</b>	<b>77 000,00</b>	<b>7 000,00</b>	<b>88 530,75</b>
<b>Soumissionnaire 2</b> <b>Beaudoin Hurens</b>	<b>79,97</b>	<b>5,84</b>	<b>85 580,00</b>	<b>8 580,00</b>	<b>108 235,17</b>
<b>Soumissionnaire 3</b> <b>VINCI Consultants</b>	<b>74,48</b>	<b>5,78</b>	<b>86 405,00</b>	<b>8 640,50</b>	<b>109 278,56</b>
<b>Dernière estimation Réalisée</b>	<b>65 000,00</b>				
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) $88\,530,75 - 65\,000,00 = \mathbf{23\,530,75}$					
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) $((88\,530,75 - 65\,000,00) / 65\,000,00) \times 100 = \mathbf{36,20\%}$					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) $(5,84 - 6,49) = - 0,65$					
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) $((5,84 - 6,49) / 6,49) \times 100 = - 10,01\%$					

**Tableau normalisé pour contrat de services professionnels octroyé à la suite d'un système dévaluation à deux (2) enveloppes**

**Aspects financiers :**

Les honoraires professionnels de la firme «G & S consultants» sont évalués à 88 530,75 \$, contingences et taxes incluses.

La dépense totale de 88 530,75 \$ taxes incluses sera assumée à 70 % par la DGSRE et à 30 % par le Service des Infrastructures, Transports et Environnements et sera imputée comme indiqué dans leurs interventions respectives. Aucune contribution financière ne sera exigée à l'arrondissement



du Sud-Ouest.

---

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane CARON  
Ingenieur(e)  
**Tél :** 514-872-6931  
**Télécop. :** 872-6661

**Dossier # :1124665009**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124665009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les critères d'évaluation et leur pondération utilisés par le comité de sélection et octroyer un contrat pour services professionnels à la firme « G & S consultants » pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir sur la rue Allard, dans le cadre du PRR 2013, et autorisation d'une dépense de 88 530,75 \$ toutes taxes comprises

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Sud-ouest a lancé, le 23 novembre dernier, un appel d'offres sur invitation, pour la préparation des plans et devis pour des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée et de trottoir, sur la rue Allard entre les rues Briand et Irwin, dans le cadre du PRR 2013. Nous avons élaboré des critères d'évaluation et leur pondération afin de tenir compte des particularités de ce contrat. Dans le cadre du PRR 2013 additionnel, l'arrondissement du Sud-Ouest reçoit une enveloppe de 2,839 M\$ de la ville Centre pour faire de la réfection sur son réseau local. Afin de respecter les délais de réalisation du PRR 2013 additionnel, la division des études techniques doit s'adjoindre des ressources externes d'ingénierie puisque les ressources internes sont insuffisantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0777 : Adoption du programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).  
CE12 0587 : Autoriser un virement budgétaire de 50 M\$ à la Direction des transports et un virement de 15 M\$ à la Direction du matériel roulant en provenance du Service des finances permettant la création et le financement de 2 programmes d'investissements pour l'année 2012.

**Résolution à venir :** Reconduction par la Direction des transports du programme de réfection du réseau routier local pour l'année 2013, et ce, pour une somme de 60 M\$.

CM12 0400 : Adoption du règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière et de reconstruction de rues et des collectrices principales du réseau routier local.

**DESCRIPTION**

Les services professionnels serviront à la préparation des documents d'appel d'offres incluant les plans et profils pour la reconstruction de la rue Allard entre Irwin et Briand. En

concertation avec la DGSRE, il a été prévu de faire reconstruire aussi l'égout et l'aqueduc sur la longueur du projet.

Les services professionnels requis concernent principalement :

- l'arpentage de construction et la préparation des listes de points
- la préparation de plans, profils et devis
- une proposition pour un aménagement géométrique de la rue
- une étude pour les mesures d'apaisement

Et toutes autres activités d'ingénierie reliées au projet.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 23 novembre 2012 et l'ouverture a eu lieu le 5 décembre 2012. Au total, 3 firmes ont déposé une offre de service. Un comité de sélection, composé de 3 membres, a été responsable de leur évaluation. Les critères d'évaluation ainsi que leur pondération, qui ont été appliqués dans le cadre de ce contrat, sont présentés dans le tableau suivant :

Critères de Sélection	Pondération
Qualité de présentation de l'offre de service technique	5%
Compréhension du mandat	10%
Méthodologie	20%
Échéancier	10%
Expérience et capacité de la firme	20%
Qualification et expertise du chargé de projet	20%
Qualification et expertise de l'équipe	15%

#### **JUSTIFICATION**

L'article 573.1.0.1, de la Loi sur les cités et villes, rend obligatoire le système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication des contrats de services professionnels, de plus 25 000 \$.

La division des études techniques ne dispose pas de ressources suffisantes pour réaliser l'ensemble des projets prévus aux différents programmes. Ce mandat lui permettra d'obtenir des ressources d'ingénierie supplémentaires afin d'assurer la réalisation des objectifs en cette matière.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La division des études techniques a invité 5 consultants externes à présenter leur soumission et 3 d'entre eux ont répondu à l'appel d'offres soit les firmes suivantes :

- Beaudoin Hurens
- Vinci Consultants
- G&S consultants

Suite à la réunion du comité de sélection en date du 10 décembre la firme « G&S consultants » a obtenu le plus haut pointage. La grille d'évaluation relative à la compilation des résultats des 3 soumissionnaires est jointe au présent sommaire.

Les honoraires professionnels de la firme « G&S consultants » sont évalués à 88 530,75 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 88 530,75 \$ taxes incluses sera assumée à 70 % par la DGSRE et à 30 % par le Service des Infrastructures, Transports et Environnements et sera imputée

comme indiqué dans leurs interventions respectives. Aucune contribution financière ne sera exigée à l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le montant total de 88 530,75 \$ couvrira également tous les frais contingents.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le but de s'orienter vers une réelle approche de gestion durable des actifs, la division des études techniques de l'arrondissement du Sud-Ouest a choisi pour son PRR 2013 additionnel d'intégrer les éléments Eau-Voirie dans sa stratégie d'intervention. En commun accord avec la DGSRE, la direction des travaux publics prendra en charge tout le processus planification et réalisation du renouvellement des infrastructures d'eau et de voirie. Cette approche permet en effet de réduire significativement les coûts de reconstruction et les perturbations socio-environnementales. successives reliés aux différentes interventions, au profit d'une économie d'échelle et d'une amélioration des niveaux de service.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Comme les effectifs internes ne sont pas suffisants, les travaux pourraient être retardés et il sera difficile de dépenser les montants mis à la disposition de l'arrondissement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février - Mars 2013 Élaboration des plans et devis

Avril 2013 Appel d'offres publics pour la réalisation des travaux

Mai 2013 Octroi de contrat

Mai 2013 Début des travaux

Octobre 2013 Fin des travaux

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Nathalie THOMAS)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :  
Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Josée GIRARD

C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

Préparé par Nadine Germain, ing  
Tél. 868-5035

**Tél :** 514-872-7523

**Télécop. :** 872-6661

**ENDOSSÉ PAR**

Sébastien LÉVESQUE

Directeur

**Tél :** 514 872-3673

**Télécop. :** 514 872-6661  
**Date d'endos. :** 2012-12-11

**Dossier # :1124665009**



**Dossier # : 1136040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Division énergie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépense mixtes
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 199 989,81 \$, taxes incluses, afin de permettre à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. d'effectuer une étude de faisabilité détaillée visant à confirmer les conclusions de sa proposition en date du 19 septembre 2012, dans le cadre du projet d'amélioration du rendement éconergétique de 12 bâtiments - Appel d'offres no 13625 - (2 soumissionnaires qualifiés).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 112 857.16 \$ taxes incluses à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. pour procéder à une étude de faisabilité préliminaire pour le projet d'amélioration du rendement écoénergétique du bâtiment suivant : Complexe Gadbois, conformément aux documents de l'appel de propositions, sous réserve de l'approbation du Directeur de la DSTI, si le rapport de l'étude préliminaire démontre que;

1.1 Les économies d'énergie résultant de la mise en œuvre des mesures proposées sont plus grandes ou égales aux économies d'énergie quantifiées dans la proposition de l'ESE, ou;

1.2 La PRI est plus petite ou égale à celle indiquée dans la proposition de l'ESE;

1.3 La mise en œuvre du projet ne requiert pas, de la part de la Ville de Montréal, des dépenses additionnelles non identifiées dans la proposition de l'ESE pour la réparation ou la modification de ses équipements et systèmes existants et auxquelles la Ville de Montréal ne peut ou ne veut pas consentir;

1.4 Les paramètres d'ajustements de l'Année de référence ne requièrent pas, de la part de la Ville de Montréal, des activités de suivi et Surveillance non identifiées dans la proposition de l'ESE.

2. conditionnelle à l'approbation du rapport de l'étude détaillée pour le Centre Gadbois, d'autoriser une dépense maximale de 87 132.65 \$ taxes incluses à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. pour procéder à une étude de faisabilité détaillée pour le

projet d'amélioration du rendement écoénergétique des bâtiments suivants : Centre sportif Pierre-Charbonneau, Aréna Saint-Michel, Centre de formation des pompiers, Aréna Maurice-Richard, Centre Étienne-Desmarteau, Complexe Sophie-Barat, Centre Roussin, Centre du Plateau, Centre sportif Côte-des-Neiges, Centre opérationnel Est et Maison de la culture Frontenac, conformément aux documents de l'appel de propositions, sous réserve de l'approbation du Directeur de la DSTI, si le rapport de l'étude détaillée démontre que;

2.1 Les économies d'énergie résultant de la mise en œuvre des mesures proposées sont plus grandes ou égales aux économies d'énergie quantifiées dans la proposition de l'ESE, ou;

2.2 La PRI est plus petite ou égale à celle indiquée dans la proposition de l'ESE;

2.3 La mise en œuvre du projet ne requiert pas, de la part de la Ville de Montréal, des dépenses additionnelles non identifiées dans la proposition de l'ESE pour la réparation ou la modification de ses équipements et systèmes existants et auxquelles la Ville de Montréal ne peut ou ne veut pas consentir;

2.4 Les paramètres d'ajustements de l'Année de référence ne requièrent pas, de la part de la Ville de Montréal, des activités de suivi et Surveillance non identifiées dans la proposition de l'ESE.

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-04-10 13:30

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1136040001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136040001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Division énergie et environnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 199 989,81 \$, taxes incluses, afin de permettre à Les Services Énergétiques EcoSystem inc. d'effectuer une étude de faisabilité détaillée visant à confirmer les conclusions de sa proposition en date du 19 septembre 2012, dans le cadre du projet d'amélioration du rendement éconergétique de 12 bâtiments - Appel d'offres no 13625 - (2 soumissionnaires qualifiés).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de son plan d'économies d'énergie, la Direction des immeubles a procédé à un appel d'offres pour un projet de services éconergétiques à l'été 2012 (réf.: CE12 0284). L'appel d'offres s'est déroulé en deux étapes.

1. L'appel de candidature, qui consiste à qualifier les entreprises de services éconergétiques (ESE), a été réalisée (8 mars au 28 mars 2012; 20 jrs). Parmi les 5 candidature reçues, 2 candidatures ont été jugées conformes par un comité de sélection et ces firmes ont été invitées à préparer une proposition (la deuxième étape) durant l'été 2012.

2. La deuxième étape, l'appel de propositions par lequel la Ville reçoit des propositions de projet, a également été réalisée (du 8 mai au 19 septembre 2012; 134 jrs). Les propositions ont été analysées par un comité de sélection et la firme Ecosystem a obtenu le meilleur pointage.

Tel que prévu aux documents d'appel d'offre, avant de signer le contrat, la firme doit produire une étude détaillée (d'avril 2013 - date de signature de la résolution autorisant le présent dossier - à août 2013) pour confirmer le coût et les économies de sa proposition.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0284 - 7 mars 2012 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de candidatures dans le cadre d'un projet d'amélioration du rendement éconergétique de 12 bâtiments gérés par la Direction des immeubles et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (candidatures et propositions).

CE09 1027 - 9 juin 2009 : Adoption de la politique de développement durable des immeubles municipaux



CM09 0086 - 23 février 2009: Offrir aux arrondissements les services professionnels de la Direction des immeubles relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des Programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

## **DESCRIPTION**

L'étude de faisabilité constitue la dernière étape avant la signature d'un contrat de services éconergétiques. Tel que prévu aux documents d'appel d'offres, l'étude de faisabilité permet, d'une part, à la firme de confirmer sa proposition, et d'autre part, à la Ville d'accepter ou non la proposition de la firme. Advenant que les économies ne sont pas égales ou plus grandes aux économies de la proposition (816 938 \$/an) ou que la période de retour sur investissement n'est pas plus petite ou égale à celle de la proposition (10.00 ans), la Ville ne paiera pas les coûts de l'étude et ne donnera pas suite au projet.

À cause de la nature novatrice des mesures proposées par Ecosystem, il a été convenu que l'étude serait réalisée en 2 phases, la 2e phase étant conditionnelle à l'approbation par la Ville de la 1ere phase. Ainsi, Ecosystem devra produire une étude portant sur les mesures proposées pour

- Complexe Gadbois Sud-Ouest

Au terme de cette première phase, le Directeur de la DSTI, en fonction des recommandations des experts techniques de la Section Énergie et Environnement et de la Section Expertise Technique, décidera si l'étude préliminaire est approuvée :

- 1- Si l'étude préliminaire est approuvée techniquement pour le Complexe Gadbois, elle demandera à Ecosystem de poursuivre l'étude détaillée des autres bâtiments.
- 2- Si l'étude ne respecte pas les conditions de la Ville (termes des documents d'appel de candidature et de proposition), la Ville ne paie rien et un nouveau sommaire décisionnel sera créé pour autoriser l'étude de faisabilité du soumissionnaire ayant obtenu la 2e note pour valider sa proposition tel que prévu aux documents d'appel d'offre.

Sur acceptation de cette première phase par la DSTI, Ecosystem pourra produire une étude détaillée portant sur le reste des bâtiments, soit :

- Centre sportif Pierre-Charbonneau Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
- Aréna Saint-Michel Villeray - St-Michel - Parc-Extension
- Centre de formation des pompiers SIM
- Aréna Maurice-Richard Corporatif
- Centre Étienne-Desmarteau Rosemont - Petite-Patrie
- Complexe Sophie-Barat Ahuntsic - Cartierville
- Centre Roussin Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
- Centre du Plateau Plateau Mont-Royal
- Centre sportif Côte-des-Neiges Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
- Centre opérationnel Est SIM
- Maison de la culture Frontenac Ville-Marie

Au terme de cette deuxième phase, le Directeur de la DSTI, en fonction des recommandations des experts techniques de la Section Énergie et Environnement et de la Section Expertise Technique, décidera si l'étude détaillée est approuvée :

- 1- Si l'étude détaillée est approuvée techniquement pour l'ensemble des bâtiments, la Ville paie les coûts de l'étude détaillée encourus jusqu'à un maximum de 199 989.81 \$ taxes incluses et un nouveau sommaire décisionnel sera créé pour autoriser la signature du contrat. Ce contrat portera sur la suite du projet de services éconergétiques, soit : la réalisation des plans et devis des mesures d'économie d'énergie, l'implantation (travaux), la formation, la sensibilisation et le suivi des économies d'énergie et de la réduction des

émissions de gaz à effet de serre (les documents contractuels sont en pièces jointes). Le contrat aura une durée de 24 mois (voir le calendrier pour les détails).

2- Si l'étude détaillée ne respecte pas les conditions de la Ville (termes des documents d'appel de candidature et de proposition), la Ville ne paie rien et un nouveau sommaire décisionnel sera créé pour autoriser l'étude de faisabilité du soumissionnaire ayant obtenu la 2e note pour valider sa proposition tel que prévu aux documents d'appel d'offre.

## JUSTIFICATION

EcoSystem est la firme qui a obtenu le meilleur pointage auprès d'un comité de sélection selon la formule et la grille d'évaluation approuvées. (60% x Note/Note max + 40% x VAN/VAN max)

Soumissions conformes	Note	VAN	Autre (préciser)	Total
ÉcoSystem	71.9	5 136 690 \$		98.8 %
Énergère	73.4	3 436 549 \$		86.8 %
Dernière estimation réalisée *		N/A		N/A
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				N/A
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleur note et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire)				N/A
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire) x 100				N/A

\* L'objectif de la proposition était de présenter le meilleur projet ayant une période de retour sur investissement au maximum de 10 ans. Une estimation de la VAN n'était donc pas applicable dans les critères de sélection, car plus la VAN est élevée, meilleur est le projet pour la Ville.

Toutefois, la valeur de l'étude avait été estimée à 200 000 \$ taxes incluses et c'est pourquoi l'article 10.10 du contrat obligeait le soumissionnaire à faire une étude dont le coût ne devait pas dépasser 200 000 \$ taxes incluses. La firme respecte l'estimation de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coût de la première phase de l'étude : 112 857.16 \$ (taxes incluses)

Coût de la deuxième phase de l'étude : 87 132.65 \$ (taxes incluses)

Coût total de l'étude : 199 989.81 \$ (taxes incluses)

L'étude sera payé à même le PTI du SCARM réservé pour les projets d'économies d'énergie. Cette dépense est prévue au PTI et au Plan d'économie d'énergie 2012-2015 et est entièrement assumée par la Ville Centre.

La dépense n'est pas récurrente.

Enfin, les coûts de l'étude, qui font partie du coût total du projet, seront remboursés par les économies réalisées à l'intérieur de la période de remboursement garantie par la firme si les travaux sont réalisés.

Basé sur la proposition, le coût des travaux est estimé à 11 125 792.52 \$ taxes incluses (11 325 782.33 \$ (proposition) - 199 989.81 \$ (étude)). La présente étude permettra de confirmer les coûts totaux des travaux qui sont déterminés par les économies garanties

(816 938.33 \$/an) et la période de retour sur investissement (10 ans) en considérant des aides financières, garanties par la firme, de 3 652 092 \$. À ce moment, un sommaire décisionnel sera présenté pour la signature du contrat et la réalisation des travaux.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En plus de réduire la consommation d'énergie des bâtiments visés, le projet réduira également les émissions de gaz à effet de serre (réduction estimée à 1900 tonnes-éq de CO<sub>2</sub>).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report ou le refus de l'autorisation de procéder à l'étape d'étude retardera la captation des économies.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'enjeu de communication à cette étape.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

<b>Activité</b>	<b>Date</b>
appel de candidature :	8 mars au 28 mars 2012 (terminé)
analyse des candidatures :	mars 2012 à avril 2012 (terminé)
appel de propositions :	8 mai à 19 septembre 2012 (terminé)
analyse des propositions :	septembre 2012 à janvier 2013 (terminé)
étude de faisabilité - phase 1 (Complexe Gadbois) :	15 février 2013 à mai 2013 (en cours)
approbation :	juin 2013
étude de faisabilité - phase 2 (Tous les bâtiments):	juin 2013 à août 2013
octroi du contrat conditionnel à l'acceptation de l'étude :	septembre 2013
mise en oeuvre / réalisation phase A (toutes les mesures sauf la réfrigération de M-Richard, E-Desmarteau et St-Michel) :	
plans et devis :	octobre 2013 à novembre 2013
approbation :	octobre 2013 à décembre 2013
travaux :	novembre 2013 à novembre 2014
mise en oeuvre / réalisation phase B (Réfrigération M-Richard, E-Desmarteau et St-Michel) :	
plans et devis :	janvier 2015 à mars 2015
approbation :	avril 2015
travaux :	mai 2015 à août 2015
suivi de performance :	à compter de septembre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires.

Le processus est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique (Michel LAROCHE)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Diane NGUYEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julien HARVEY-VAILLANCOURT

INGENIEUR

**Tél :** 514 872-6607

**Télécop. :** 514-872-7481

#### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice LEROUX

Chef de section

**Tél :** 514-872-7784

**Télécop. :** 514-872-7481

**Date d'endos. :** 2013-02-26

**Dossier # :1136040001**



**Dossier # : 1136202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Jacques Beaulieu consultant inc. pour la logistique des deux prochaines éditions des Portes Ouvertes Design Montréal (4 et 5 mai 2013 et mai 2015) pour une somme maximale de 96 615,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 12-12472 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à la seule firme soumissionnaire, Jacques Beaulieu consultant, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'organisation logistique des éditions 2013 et 2015 de l'événement Portes Ouvertes Design Montréal, pour une somme maximale de 96 615,22 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres sur invitation 12-12472 et à l'offre de services jointe au dossier décisionnel;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Nancy SHOIRY **Le** 2013-03-27 18:30

**Signataire :**

Nancy SHOIRY

Directrice principale  
Mise en valeur du territoire , Direction

**Dossier # :1136202001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136202001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction , Design Montréal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 c) promouvoir la création
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Jacques Beaulieu consultant inc. pour la logistique des deux prochaines éditions des Portes Ouvertes Design Montréal (4 et 5 mai 2013 et mai 2015) pour une somme maximale de 96 615,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 12-12472 (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2007 le Bureau du design de la Ville de Montréal organise, le premier week-end du mois de mai, les journées Portes Ouvertes Design Montréal. Cette initiative est réalisée avec la collaboration du milieu professionnel du design en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Durant ces deux journées, le public est invité à découvrir les bureaux de design (intérieur, industriel, graphique, urbain, mode) et d'architecture (bâtiment, paysage) montréalais qui se sont illustrés dans le cadre de prix et de concours nationaux et internationaux. Le public est également convié à la découverte de projets montréalais lauréats qu'il peut visiter en compagnie des concepteurs. Ces derniers commentent et expliquent leur réalisation et répondent aux questions des visiteurs. L'événement a ainsi pour but de faire découvrir au public les métiers du design et de l'architecture, de démontrer la richesse, la diversité et le talent de l'offre montréalaise, de faire connaître la désignation de Montréal Ville UNESCO de design, d'en expliquer les fondements et de développer la fierté du public en regard de la Ville et de ses créateurs.

Depuis 2011, les Portes Ouvertes Design Montréal sont organisées tous les deux ans afin de permettre un renouvellement et une augmentation des participants. Lors de la dernière édition, en 2011, près de 20 000 visites ont été recensées dans les 75 bureaux ou lieux de design inscrits à la programmation les deux jours de l'événement. La prochaine édition, qui se tiendra les **4 et 5 mai 2013**, marque un retour en force avec un taux de participation record de 108 portes ouvertes. En 2015, nous anticipons environ 110 participants.

Le Bureau du design de la Ville de Montréal est responsable de recruter les participants (designers de toutes disciplines et architectes), de déterminer avec ces derniers les lieux qui ouvriront leur porte au public, qu'il s'agisse de leur bureau ou atelier de création, ou de bâtiments, places et autres lieux intérieurs ou extérieurs pour lesquels ils ont été primés. La Ville de Montréal établit et réalise le plan de communication et fait la promotion de l'événement auprès du grand public. La coordination des participants ouvrant leur porte (rencontres individuelles sur place, règles d'usage et préparatifs, mesure de prévention et de sécurité sur les lieux, etc.) de même que la logistique sur le terrain pendant l'événement (déploiement de préposés à l'accueil, kiosques d'information sur rue, supervision et encadrement des participants et de l'équipe sur rue, distribution de matériel promotionnel, etc.) sont des éléments que le Bureau du design confie à une firme externe et qui font l'objet du présent contrat de services professionnels.

Le Bureau du design ne détient pas l'expertise ni les ressources nécessaires à la coordination logistique sur le terrain de cet événement compte tenu de son ampleur et de sa complexité.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 30 novembre 2012. La date de remise initiale était prévue le 12 décembre 2012 avant 11 h 30.

Trois addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- addenda No 1 : Devis technique pour la logistique de l'événement, émis le 3 décembre 2012;
- addenda No 2 : Report de l'ouverture des soumissions au 14 décembre 2012 à 11 h 30, transmis le 10 décembre 2012;
- addenda No 3 : Report de l'ouverture des soumissions au mercredi 16 janvier à 11 h 30, transmis le 12 décembre 2012.

Les soumissionnaires ont donc eu du 30 novembre 2012 au 16 janvier 2013 pour préparer et déposer leur soumission.

Il y a eu 6 preneurs du cahier des charges, un seul soumissionnaire a répondu.

L'ouverture de la soumission a eu lieu le 16 janvier 2013.

Le délai de validité de la soumission est de 120 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (16 janvier 2013).

Le délai entre la fin du processus d'appel d'offres et la présentation de ce dossier décisionnel s'explique, essentiellement, par l'attente pour connaître le nombre exact de participants aux Portes Ouvertes Design Montréal et leur répartition sur le territoire ; cette donnée a une incidence sur le nombre de préposés et de superviseurs requis pour assurer les services d'accueil et de logistique et donc sur le montant final du contrat de services. À cela s'ajoute la complexité de la préparation du dossier ainsi que le nombre d'intervenants impliqués dans le processus décisionnel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DG114604001 - 12 avril 2011

Autoriser, en vertu de la résolution du comité exécutif CE09 0582 (modifiée), une dérogation au gel général des honoraires professionnels afin de permettre au Bureau du design d'octroyer 5 contrats de services professionnels dans le cadre de l'édition 2011 des Portes Ouvertes Design Montréal et des activités du 5<sup>e</sup> anniversaire de Montréal Ville UNESCO de design, pour la somme totale de 75 900 \$ (incluant un contrat de 24 000 \$, taxes incluses, pour la firme Jacques Beaulieu consultant inc.).

DG101002005 - 8 avril 2010

Autoriser, en vertu de la résolution du comité exécutif CE09 0582 (modifiée), une dérogation au gel général des honoraires professionnels afin de permettre la rétention des services professionnels de M. Jacques Beaulieu consultant, pour la gestion, le recrutement du personnel de soutien et la négociation du plan média de l'événement Portes Ouvertes Design Montréal 2010 pour la somme de 23 506,22 \$, taxes incluses.

2009

Contrat de services professionnels de 24 945,38, taxes incluses, signé de gré à gré le 14 avril 2009 avec la firme Jacques Beaulieu consultant inc. pour le recrutement du personnel de soutien et la logistique sur les sites participants des Portes Ouvertes Design Montréal 2009.

## **DESCRIPTION**

Le mandat de l'équipe de logistique comprend trois grandes étapes. Il consiste à fournir un soutien et un encadrement professionnels aux participants (les designers et architectes qui ouvrent leurs portes au public) tout au long du processus; avant et pendant la tenue de l'événement.

### **1. Planification**

La première étape de planification est l'établissement d'un cahier des charges pour chacun des sites afin de planifier en détail la tenue de l'événement. Cette étape nécessite une rencontre avec tous les intervenants sur place. L'établissement du cahier des charges couvre les aspects suivants :

- coordonnées de l'entreprise, personnes-ressources responsables de l'événement;
- rapport de repérage du site et identification des obstacles (accès, sécurité, capacité d'accueil, aire de circulation, aménagement des lieux, etc.);
- scénario d'affichage et de pavoisement et identification des obstacles (permission spéciale à demander, support d'affichage, édifices compliqués);
- scénario préliminaire de la programmation du designer (contenu et forme de la présentation, dans le but de favoriser l'interaction du public avec les designers);

- besoins en personnel de soutien pour chacun des sites et définition du rôle de chacun.

## 2. Organisation

Durant cette étape, l'équipe procède principalement à la résolution de problème, soutient les participants dans leurs demandes de permis ou d'affichage, et procède au recrutement et à l'assignation des tâches du personnel d'accueil et de coordination (entrevues, sélection, formation). Une équipe de signalisation et de pavoisement est constituée et leurs interventions (horaires) sont validées avec chacun des participants. Cette même équipe sera responsable de la distribution du matériel promotionnel sur chaque site.

## 3. Tenue de l'événement

La tenue de l'événement s'organise une semaine à l'avance où chaque participant reçoit un cahier des charges final propre à son lieu et à son scénario d'accueil du public. Il reçoit également le nom et le rôle de chacune des personnes qui lui sont attirées en soutien. Cette étape permet de valider avec chacun des participants que tous les obstacles identifiés ont été pris en compte.

Chaque participant reçoit également une description détaillée du déroulement de l'événement. Cela comprend les coordonnées des différentes personnes-ressources à joindre en cas de crise, les heures d'arrivée du personnel de soutien, les horaires prévus de présence physique des superviseurs sur le site ainsi que des tournées VIP qui pourraient avoir lieu durant la journée.

Le vendredi qui précède l'événement, une centrale de crise est installée dont le rôle est de coordonner l'ensemble des équipes sur le terrain (plus de 500 personnes en comptant les participants et leur personnel). Cette centrale (guichet unique) permet des interventions rapides et efficaces en cas de problèmes pouvant nécessiter un déploiement de personnel de soutien additionnel. Le samedi matin, tout le personnel de supervision tient une réunion afin de passer en revue tous les éléments susceptibles de causer des problèmes. Dès 11 h 30, tout le personnel attiré à l'accueil ou au soutien doit être à son poste sur chacun des sites participants. À partir de cette même heure, les superviseurs commencent leur première tournée de visite des différents sites auxquels ils sont assignés. Ils doivent s'assurer que la signalisation est installée selon les cahiers des charges, que le personnel d'accueil est en place, que les lieux sont accessibles et que les participants (designers) soient prêts.

Les superviseurs feront plusieurs autres tournées afin de s'assurer du bon déroulement de l'événement, du confort et de la satisfaction des participants ainsi que pour donner un compte rendu de l'achalandage des sites à la centrale. Ils sont les premiers répondants à intervenir en cas de problème. Un superviseur est responsable de 4 ou 5 sites. Les territoires sont établis de façon à ce qu'ils puissent assurer une présence physique dans un délai maximum de 10 minutes en cas d'urgence.

Quotidiennement, au moment de la fermeture des sites, la centrale compile l'achalandage par lieu et fournit un rapport détaillé au Bureau du design. Après l'événement, l'équipe participe au bilan de l'événement. Elle partage ses expériences et fait ses recommandations en vue de la prochaine édition.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 12-12472, un seul des six preneurs du cahier des charges a déposé une soumission, soit une proportion de 16,7 %. Les motifs de désistement invoqués par les fournisseurs non soumissionnaires sont liés à leur carnet de commande ou au devis qui ne correspond pas aux services offerts. Ils sont expliqués dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Soumission conforme	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base	Ajustement nb de préposés	Contingences 5%	Total
Jacques Beaulieu consultant inc.	92%	16,3	87 093,56 \$	4 920,93 \$	4 600,73 \$	96 615,22 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			85 000,00 \$			
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			2 093,56 \$			
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)			2%			

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de Jacques Beaulieu consultants inc. qui a obtenu le pointage final de 16,3 et qui est l'unique soumissionnaire dans cet appel d'offres. Les documents d'appel d'offres et la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres font office de convention de services professionnels.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec



la Loi 1.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires forfaitaires pour l'édition **2013** sont de 27 200 \$ plus taxes. À ceux-ci s'ajoutent les heures de travail des préposés requis pour la coordination des sites. Le calcul des heures prévisionnelles pour les préposés a été ajusté conformément à ce qui était prévu au bordereau de soumission en fonction du nombre de sites confirmés qui ouvriront leurs portes les 4 et 5 mai 2013. Le calcul a été revu sur la base de 108 lieux au lieu de 90. Ainsi, cette portion de la soumission a été revue à la hausse pour totaliser 11 880 \$, soit 108 préposés sur place pendant 5 heures (540 heures) à 22 \$ l'heure chacun (540 h x 22 \$/h = 11 880 \$). Le total avant taxes pour l'édition 2013 est donc de 39 080 \$ auquel on ajoute des contingences de 5 %, soit 1 954 \$, pour un total de 41 034 \$ (**47 178,84 \$, taxes incluses**) pour l'édition 2013.

Les honoraires forfaitaires pour l'édition **2015** sont majorés (inflation) à 28 300 \$ plus taxes, comme prévu dans l'offre de services. Nous avons évalué de façon prévisionnelle les honoraires des préposés à l'accueil en fonction d'une hausse du taux de participation (nombre de portes ouvertes) à 110 participants en 2015, donc 110 préposés x 5 heures (550 heures) x 23 \$ l'heure (taux majoré), pour un total de 12 650 \$ plus taxes. Le total avant taxes (honoraires forfaitaires + honoraires des préposés) pour l'année 2015 serait donc de 40 950 \$ auquel on ajoute des contingences de 5 %, soit 2 047,50 \$, pour un total de 42 997,50 \$ (**49 436,38 \$, taxes incluses**) pour l'édition 2015.

La dépense maximale **pour les deux éditions (2013, 2015)** est donc de **96 615,22 \$**, soit 84 031,50 \$ plus TPS (5 %) 4 201,58 \$ et TVQ (9,975 %) 8 382,14 \$. Cette somme diffère de celle indiquée par la Direction de l'approvisionnement (87 093,56 \$) dans son intervention qui ne tient pas compte de l'ajustement du nombre de participants (108 lieux vs 90 en 2013 et 110 lieux vs 90 en 2015), ni des contingences de 5 %.

La somme octroyée pour ce contrat est supérieure à celle accordée par le passé en raison, notamment, du nombre de participants aux Portes Ouvertes qui est passé de 80 (en moyenne) à près de 110. De plus, des dépenses occasionnées pour la location de tentes extérieures (stands d'information) ou de livraisons aux participants ont toutes été regroupées dans ce devis afin d'obtenir un service clé en main. Enfin, nous sommes d'avis que le processus d'appel d'offre a pour effet d'obtenir un prix plus près de la réalité des coûts du marché.

Les crédits nécessaires pour l'approbation de ce dossier sont disponibles au budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine du Service de la qualité de vie. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Il est à noter que cet événement bénéficie d'un remboursement des dépenses de 50 % du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Une recommandation de crédit a déjà été émise en lien avec ce projet (réf. 12-2,6,1-050).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'action des intervenants en logistique vise notamment à assurer un accès, le plus universel et sécuritaire possible, aux lieux ouvrant leurs portes au public (collectivité au coeur du développement durable).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La tenue de l'édition 2013 des Portes Ouvertes Design Montréal étant imminente (4-5 mai) et compte tenu du fait que plus d'une centaine de participants doivent être rencontrés individuellement sur leur lieu de travail en préparation de l'événement, il est important de procéder rapidement à l'octroi de ce contrat.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les participants aux Portes Ouvertes Design Montréal seront informés par courriel de la nomination de la firme Jacques Beaulieu consultant inc. à titre de responsable de la logistique de l'événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage du dossier au comité exécutif : début avril 2013

Rencontre avec le fournisseur et révision des échéanciers : début avril 2013

Réalisation du mandat : avril et mai 2013 et 2015

Bilan et rétroaction : fin mai 2013 et fin mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Paul LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie CHAMPEAU

Commissaire au développement économique

**Tél :** 514 872-2023

**Télécop. :** 514 872-6414

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nancy SHOIRY

Directrice principale

**Tél :** 514-872-5216

**Télécop. :** 514 868-4401

**Date d'endos. :** 2013-03-12

**Dossier # :1136202001**



**Dossier # : 1134838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC, dans le cadre du projet RH-PAIE du Système intégré de gestion, pour une somme maximale de 97 392,98 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure, conformément à la loi, une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC, dans le cadre du projet RH-PAIE du Système intégré de gestion, pour une somme maximale de 97 392,98 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions formulés dans la proposition du CSPQ en date du 19 mars 2013;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,9 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-04-04 13:26

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1134838002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC, dans le cadre du projet RH-PAIE du Système intégré de gestion, pour une somme maximale de 97 392,98 \$, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2004, la Ville de Montréal (Ville) exploite un Progiciel de gestion intégré (PGI) afin de supporter des processus d'affaires des domaines Finances et Approvisionnement. Ce système intégré appelé SIMON (Système Intégré MONtréal) est basé sur la suite applicative e-Business (EBS) de la corporation Oracle.

En 2010, le Service du capital humain et des communications (SCHC) et le Service des finances ont demandé à élargir le projet RH-PAIE à l'ensemble des employés de la Ville dans SIMON. Ce projet consiste à intégrer les 28 000 employés dans la suite EBS dont les fonctionnalités du module de paie doivent référer aux particularités des quelques 15 conventions collectives et conditions de travail ainsi qu'à plusieurs centaines de lettres d'entente. Le projet inclut également un service d'interfaçage avec plus d'une centaine de systèmes administratifs périphériques de technologies hétérogènes. (IBM, Oracle, SQL-Serveur, Cobol, etc.)

Lors des rencontres les 18 octobre 2012 et 17 janvier 2013, le comité sectoriel des technologies de l'information (CSTI) a autorisé le passage à la phase « Plan de Projet » afin de débiter l'étape de planification détaillée qui consiste à élaborer le plan des activités de couverture opérationnelle en matière de conventions de travail selon les règles du progiciel ORACLE EBS. Cette analyse permettra de préparer le dossier pour approbation globale du projet par les instances suivantes, soit : le CSTI, le comité de monitoring des projets d'envergure (CMPE) et le comité exécutif (CE).

Un des premiers livrables de l'équipe de projet (composée du Service des technologie de l'information (STI), du SCHC et du Service des finances) est d'effectuer l'analyse de ces conventions collectives et d'identifier la capacité du progiciel Oracle de les prendre en charge. Il est aussi nécessaire d'identifier leur niveau de complexité et d'évaluer les solutions alternatives potentielles. L'enjeu le plus important se situe sur le plan de l'envergure des personnalisations requises pour supporter la complexité de l'application des

conventions collectives de la Ville. Cet enjeu est tel que la réussite du projet dépend de la capacité à identifier des solutions qui les limiteraient.

Le présent dossier vise à conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la rétention de services professionnels d'accompagnement de la corporation Oracle Canada ULC (Oracle) dans le cadre du projet RH-PAIE du système intégré de gestion.

Étapes à autoriser dans le présent dossier :

	Date de début	Date de fin
· Conclure une entente avec le CSPQ pour la fourniture de services professionnels d'accompagnement du manufacturier Oracle	Avril 2013	Mai 2013

Étapes à venir :

	Date prévue
· Préparation du dossier pour approbation globale du projet par les instances (CSTI, CMPE, CE)	Mai 2013

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 1659 - 19 octobre 2011 :

Autoriser une dépense de 232 544,35 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels d'accompagnement pour le projet «HRMS/Paie», du système intégré de gestion, conformément à l'entente-cadre entre la ville et Fujitsu (CG08 0108) et conclure une entente avec la firme Oracle Canada ULC, par le biais du CSPQ, pour des services professionnels d'accompagnement pour un montant maximal de 83 532,54 \$

### **DESCRIPTION**

La Ville est la seule organisation publique québécoise à opérer le module Payroll de la suite EBS. Le projet RH-PAIE en est un d'envergure avec un budget d'au-delà de 30 M\$ sur 5 ans. Des expertises autant techniques que fonctionnelles sont nécessaires et seul le manufacturier (Oracle) est en mesure de fournir cet éventail de compétences, soit :

- Excellente connaissance des fonctionnalités du module HRMS (HCM), du module Payroll et d'un module de gestion de temps comme OTL ou autres et des interactions entre ces modules
- Grande expertise dans les opérations inhérentes à la gestion de la paie et des ressources humaines
- Expertise avec la version 12 de la suite EBS d'Oracle
- Expertise dans les grandes organisations publiques ou privées comportant de très nombreuses conventions collectives
- Expertise pour affirmer ou infirmer les solutions retenues au niveau du paramétrage, des processus systématisés et des personnalisations
- Connaissances des technologies suivantes dans le contexte d'utilisation des produits Oracle : Oracle AIM Methodology, Oracle SQL/PLSQL, BI Publisher, OA Framework (OAF), ADF (Java), JDeveloper, Oracle Forms, SOA / Web services, BPM / BPEL, Oracle Fast Formulas, Open Interfaces & API HR et PAYROLL, Oracle Workflows, WebADI & ADI, Oracle Alerts, Payroll BEE, XSLT, XML.

Conséquemment, le STI par le biais de sa division Réalisation de projets TI, requiert les services professionnels d'accompagnement du fabricant Oracle afin d'analyser, de confirmer les adéquations et les écarts avec les fonctions du produit, d'identifier des pistes de solutions novatrices et éprouvées ailleurs. Par exemple, si la modification du code source du produit est un incontournable dans les contextes où la paramétrisation du progiciel n'est pas suffisante, altérer la source du produit en accompagnement avec les experts d'Oracle diminue les incidences quant à la garantie et au support qu'il faut garder intacts en toutes circonstances. Ces avantages sont essentiels à une résolution rapide des problèmes et difficultés rencontrés en processus d'analyse.

Les profils requis sont ceux d'un directeur (niveau 8), d'un conseiller directeur principal (niveau 6) et d'un conseiller principal (niveau 5). Les besoins en expertise externe sont estimés à 228 heures. Le mode de rémunération est à taux horaire. Ces taux sont ceux négociés par le CSPQ. Quant à l'entente, elle est de type temps/matériel et la consommation sera déterminée en fonction des besoins du projet.

### **JUSTIFICATION**

La Corporation Oracle n'a pas de réseau de revendeurs et son modèle de vente est majoritairement basé sur une tarification indexée d'escomptes de volumes. Le gouvernement du Québec, par l'entremise du CSPQ est son plus gros client non commercial de la province. De par la nature de sa mission, le CSPQ peut non seulement négocier, en son nom et celui des villes, des taux avantageux, mais également en faire profiter tous les organismes publics associés.

Le gouvernement du Québec exploite également par le biais de l'organisme Solutions d'Affaire en Gestion Intégrée des Ressources (SAGIR ) la suite applicative EBS d'Oracle. Ses besoins en expertise Oracle s'apparentent donc avantageusement à ceux exprimés par la Ville. Par l'entremise du CSPQ, l'organisme SAGIR a signé une entente de services avec Oracle pour l'obtention de services professionnels d'accompagnement couvrant un ensemble d'expertises et de profils.

Par le présent sommaire, la division Réalisation de projets TI recommande d'utiliser l'entente négociée entre la Corporation Oracle du Canada et le CSPQ afin de permettre à la Ville de bénéficier des mêmes droits spécifiques, avantages contractuels et conditions tarifaires conclus entre l'éditeur et le CSPQ le tout, conformément à l'article 573.3.2 de la L.R.Q. c. C-19 qui permet à un organisme public de déléguer l'exécution d'une entente au CSPQ.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget pour cette dépense est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013-2015 du STI de la division Réalisation de projets TI - Section programmes systèmes administratifs et CES du STI. La dépense totale s'élève à 97 392,98 \$, taxes incluses. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,9 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NE S'APPLIQUE PAS.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Parce que l'expertise requise va bien au-delà d'une connaissance fonctionnelle, une décision favorable permettra à l'équipe de projet de collaborer avec des ressources spécialisées ayant des accès à une banque de connaissances unique. Elles sont aussi les seules à bénéficier d'informations quant aux capacités du produit exploité dans des contextes similaires ailleurs dans le monde. Les services professionnels d'accompagnement du

manufacturier, obtenus par le bais du CSPQ, permettront d'assurer une utilisation optimale des produits d'Oracle.

En contrepartie, une décision défavorable ou encore retardée engendrerait des impacts sur l'ensemble du projet, tels que :

- Une équipe de projet non optimale
- Des reports de dates de livraison de livrables
- Des coûts supplémentaires liés aux changements du calendrier de projet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

NE S'APPLIQUE PAS.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

10 avril 2013 : Adoption de la recommandation par le comité exécutif

- 10 avril 2013 : Émission du bon de commande
- 15 avril 2013 : Entrée en fonction des ressources spécialisées

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier se veut en conformité avec les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- L'article 573.3. 2 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Isabel DION)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Rémunération globale et systèmes d'information R.H.  
(Djamila KHELLAF)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel A. MARCEAU

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT

Chef de section systématisation

**Tél :** 514 872-0014

**Télécop. :** 514 872-2811

Directeur de projet

**Tél :** 514 280-6922

**Télécop. :** 514 280-3527

**Date d'endos. :** 2013-03-15

**Dossier # :1134838002**



**Dossier # : 1131009002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal / Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Approuver à cet effet une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses / Mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis

Il est recommandé :

1. d'approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal;
2. d'approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure;
3. d'approuver une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses, financée à même les crédits retournés au règlement d'emprunt RCG08-026 et représentant le solde contractuel au 27 mars 2013 des contrats pris en charge par la Ville;
4. de mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis aux crédits réservés pour ce dossier et aux crédits à retourner au règlement d'emprunt. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-04-10 16:47

**Signataire :**

Claude CARETTE

---

Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**Dossier # :1131009002**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131009002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société du Havre de Montréal / Approuver la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la Société du Havre de Montréal au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure / Approuver à cet effet une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses / Mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 31 janvier 2013, le conseil d'agglomération a adopté une résolution visant notamment à :

- résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, l'ensemble des conventions intervenues entre la Ville et la Société du Havre de Montréal (SHM) dans le cadre du Projet Bonaventure;
- intégrer aux responsabilités du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à ce projet (CG13 0015).

Depuis l'adoption de cette résolution, une analyse a été effectuée quant à la possibilité et à la pertinence pour la Ville de reprendre à son compte les trois principaux contrats de services professionnels actifs octroyés dans le cadre du Projet Bonaventure par la SHM au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin (voir tableau explicatif et contrats joints au sommaire).

Le présent dossier fait suite à cette analyse.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0015 - 31 janvier 2013 - Résilier, avec prise d'effet le 30 avril 2013, les conventions

intervenues entre la Ville de Montréal et la SHM en 2008 (CG08 0353), 2009 (CG09 0424), 2011 (CG11 0039) et 2012 (CG12 0406) / Intégrer aux responsabilités du SITE les mandats attribués antérieurement à la SHM quant au Projet Bonaventure / Intégrer aux responsabilités du Service de la mise en valeur du territoire les mandats attribués antérieurement à la SHM quant à la planification et au développement du Havre.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0039 - 24 février 2011 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la SHM pour la mise sur pied du BPMB quant à la réalisation de la phase 1 du projet « Quartier Bonaventure » portant sur les services professionnels offerts par l'organisme et modifiant les conventions de services professionnels déjà intervenues (CG08 0353 et CG09 0424). Autoriser une dépense additionnelle de 10 178 301,30 \$, taxes incluses, pour la période de 2011 à 2015.

CG09 0424 - 24 septembre 2009 - Approuver un projet de convention par lequel la SHM s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer les plans et devis définitifs du corridor de transport collectif dans l'axe de la rue Dalhousie, pour une somme maximale de 2 596 630,27 \$, taxes incluses.

CG08 0373 - 19 juin 2008 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 500 000 \$ afin de financer la première phase des travaux de réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques ».

CG08 0353 - 19 juin 2008 - Accorder un contrat de services professionnels à la SHM pour la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'autoroute Bonaventure entre les rues Brennan et Saint-Jacques, pour une somme de 5 000 000 \$, taxes en sus.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier porte principalement sur la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la SHM au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure.

Les conventions relatives à la cession de ces contrats stipulent notamment :

- qu'à partir de la date conventionnelle du 25 avril 2013, la Ville s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des droits, obligations et responsabilités de la SHM, le tout à l'entière exonération de cette dernière;
- que le Groupe IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin acceptent la cession des contrats selon les termes et conditions en vigueur et libèrent la SHM de toutes obligations et responsabilités relativement à ces contrats, dont quittance pour autant.

Étant donné que le Groupe IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin s'engagent, par la signature de leur convention de cession respective, à donner quittance à la SHM, il est prévu que les conventions faisant l'objet du présent dossier soient signées uniquement lorsque la SHM aura payé la totalité des services rendus par ces consultants avant la date conventionnelle du 25 avril 2013.

Souignons qu'afin de permettre la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la SHM au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-

Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure, il est notamment nécessaire :

- d'approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026, conformément à la résolution CG13 0015 du conseil d'agglomération approuvant la résiliation des conventions intervenues entre la Ville et la SHM;
- d'approuver une dépense maximale de 4 642 700,85 \$, taxes incluses, représentant le solde contractuel au 27 mars 2013 des contrats pris en charge par la Ville, ce solde étant financé à même les crédits retournés au règlement d'emprunt;
- de mandater le Service des finances pour faire tous les ajustements requis aux crédits réservés pour ce dossier et aux crédits à retourner au règlement d'emprunt.

## **JUSTIFICATION**

La cession à la Ville des contrats de services professionnels visés par le présent dossier est recommandée pour les raisons suivantes :

- les services professionnels rendus par le Groupe IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure sont toujours requis;
- la cession à la Ville des contrats visés par le présent dossier contribuera à assurer la continuité de l'expertise développée dans le cadre du Projet Bonaventure et évitera les délais qui seraient occasionnés par un processus d'adjudication de nouveaux contrats;
- la SHM a respecté le processus d'adjudication des contrats en vigueur à la Ville lors de l'octroi des contrats visés par le présent dossier;
- aucune modification au budget prévu ne sera requise.

Tel que mentionné précédemment, le Groupe IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin s'engageront, par la signature de leur convention de cession respective, à donner quittance à la SHM. Pour cette raison, il est prévu que les conventions de cession faisant l'objet du présent dossier soient signées uniquement lorsque la SHM aura payé la totalité des services rendus par ces consultants avant la date conventionnelle du 25 avril 2013 (un délai de quelques semaines sera nécessaire notamment pour le processus de facturation).

Soulignons toutefois que les conventions ainsi signées auront une prise d'effet rétroactive à la date conventionnelle du 25 avril 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le solde contractuel au 27 mars 2013 des contrats cédés la Ville est de :

- 717 502,64 \$, taxes incluses, dans le cas du Groupe IBI-DAA;
- 1 271 216,49 \$, taxes incluses, dans le cas de Genivar;
- 2 653 981,72 \$, taxes incluses, dans le cas du Consortium AECOM/SNC-Lavalin.

Le tableau en pièce jointe fournit plus de détails.

Précisons que les sommes mentionnées ci-dessus sont déjà incluses dans le budget d'immobilisations du SITE.

Afin de permettre la cession à la Ville des contrats de services professionnels actifs octroyés par la SHM au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure, il est notamment nécessaire d'approuver le retour des crédits non utilisés au règlement d'emprunt RCG08-026 (CG08 0373). Soulignons que le montant prévu initialement à ce règlement était de 20 500 000 \$ (à ce jour, 10 881 631 \$ ont été décaissés, majoritairement pour des services professionnels).

Rappelons que, conformément aux conventions intervenues entre la Ville et la SHM, le remboursement des services professionnels livrés par la SHM et ses consultants dans le cadre du Projet Bonaventure s'est fait jusqu'à date sur présentation de factures.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier vise principalement à assurer la continuité de l'expertise développée dans le cadre du Projet Bonaventure.

Dans l'éventualité où la décision demandée ne serait pas rendue, des démarches devraient être entreprises afin d'embaucher un ou des prestataires de services professionnels pouvant effectuer les mandats confiés au Groupe IBI-DAA, à Genivar et au Consortium AECOM/SNC-Lavalin dans le cadre du Projet Bonaventure.

Ces démarches auraient un impact significatif sur le calendrier relatif à l'élaboration des plans et devis requis dans le cadre du projet, ce qui se traduirait par des retards au niveau de la réalisation des travaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication particulière n'a été préparée, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : avril 2013.

Conseil municipal : avril 2013.

Conseil d'agglomération : avril 2013.

Signature des conventions de cession : dès que la SHM aura payé le Groupe IBI-DAA, Genivar et le Consortium AECOM/SNC-Lavalin pour l'ensemble des services rendus avant la date conventionnelle du 25 avril 2013. Rappelons que les conventions de cession ainsi signées auront une prise d'effet rétroactive à la date conventionnelle du 25 avril 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte la Politique de gestion contractuelle et la Politique d'approvisionnement de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA

CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre SAINTE-MARIE

Chef de division - Grands projets

**Tél :** 514 872-4781

**Télécop. :** 514 872-0049

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre SAINTE-MARIE

Chef de division - Grands projets

**Tél :** 514 872-4781

**Télécop. :** 514 872-0049

**Date d'endos. :** 2013-03-25

**Dossier # :1131009002**



**Dossier # : 1131027001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Benoit Descent, un terrain situé du coté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins d'élargissement de rue, pour un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H11-005-4502-06

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Benoit Descent, un terrain situé du coté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne, connu et désigné comme étant le lot 5 176 331 du cadastre du Québec, d'une superficie de 101 m<sup>2</sup>, pour la somme de 39 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'identifier le lot 5 176 331 du cadastre du Québec, lorsqu'il sera acquis comme faisant partie du domaine public de la Ville.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-26 08:43

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1131027001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131027001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de M. Benoit Descent, un terrain situé du coté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, aux fins d'élargissement de rue, pour un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H11-005-4502-06

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles et en conformité avec l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles doit procéder, au printemps 2013, à d'importants travaux de réaménagement du domaine public sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve.

Il s'agit de créer la « Place du Village », soit une place publique au coeur de l'ancien village de Pointe-aux-Trembles, sur le tronçon du boulevard Saint-Jean-Baptiste. Cette place publique, qui sera aménagée avec du mobilier urbain, du pavé uni et de la végétation, fera place aux espaces de stationnement que l'on retrouve actuellement le long du terre-plein central à cet endroit. Les photos, en pièces jointes, donnent un aperçu de la situation actuelle du lot à acquérir et des places de stationnement sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Conséquemment et afin d'élargir la rue et de faciliter la relocalisation d'espaces de stationnement, l'Arrondissement à mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) afin d'acquérir une bande de terrain de 5 mètres par 20,18 mètres, connue comme étant le lot 5 176 331 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), localisée en bordure de la rue Saint-Joseph, afin d'y aménager quelques places de stationnement. À noter que la Ville est propriétaire du lot 1 092 965 du cadastre du Québec contigu à celui présentement acquis, qui sera également aménagé en stationnement. L'Immeuble à acquérir est illustré par une trame ombragée sur les plans B et C joints au présent dossier alors que le trait liséré représente le lot appartenant à la Ville.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver l'acquisition du lot 5 176 331 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 101 m<sup>2</sup>, pour la somme de 39 000 \$, plus les

taxes applicables.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 30 09 272 - 4 septembre 2012 - Adopter le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.  
CA12 30 06 0169 - 5 juin 2012 - Autoriser une dépense de 1 160 788,90 \$ pour des travaux d'infrastructures reliés à l'enfouissement du réseau électrique et de télécommunication dans le secteur du boulevard Saint-Joseph, au sud de la rue Notre-Dame Est.

CM09 0204 - 30 mars 2009 - Approbation d'une modification au Plan d'urbanisme afin d'y introduire le PPU du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

### **DESCRIPTION**

Acquisition de l'Immeuble localisé du côté ouest de la rue Saint-Joseph, au nord de la rue Sainte-Anne dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Le terrain est connu comme étant le lot 5 176 331 du cadastre du Québec. La superficie du lot de forme rectangulaire est de 101 m<sup>2</sup> (1087 pi<sup>2</sup>). Il s'agit d'une parcelle de terrain présentement utilisée comme stationnement pour les employés de l'immeuble sis au 11990, rue Notre-Dame Est. Cet immeuble est la propriété de M. Benoit Descent. L'acquisition du lot 5 176 331, jumelé au lot 1 092 965 appartenant à la Ville, permettra l'élargissement de la rue et la relocalisation de certains des espaces de stationnement qui seront libérés sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, au sud de la rue Notre-Dame Est, suite à l'aménagement de la place publique nommée « Place du Village ».

Ce projet est conforme au PPU « Vieux-Pointe-aux-Trembles » adopté en mars 2009 et qui concerne, entre autres d'importants travaux de réaménagement du domaine public sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre la rue Notre-Dame Est et le fleuve.

Le financement de cette transaction est entièrement assumé par l'Arrondissement.

En ce qui concerne le volet « contamination des sols », nous avons transmis, pour analyse, le rapport du suivi environnemental du lot sujet à la Division de la planification et du suivi environnemental du SITE. Leur recommandation est à l'effet que le niveau de contamination est acceptable pour l'usage prévu (voir pièce jointe).

### **JUSTIFICATION**

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble est conforme au mandat.
- L'acquisition relève d'une demande de l'Arrondissement. Celle-ci a pour but d'y relocaliser des espaces de stationnement suite à l'aménagement de l'espace public « Place du Village » sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste. À cet effet, le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles prévoit au point 2 de la section 5.3 jointe à la présente, l'acquisition de ce site.
- L'acquisition de ce terrain constitue un geste important pour la mise en oeuvre du PPU élaboré pour le secteur Vieux-Pointe-aux-Trembles. Cet endroit doit devenir le pivot de la revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles, c'est pourquoi des efforts particuliers doivent y être consacrés.
- L'Arrondissement a l'opportunité d'acquérir cet Immeuble dans le cadre d'une entente de gré à gré, évitant ainsi des procédures d'expropriation pouvant augmenter les coûts de cette acquisition.

- Le prix d'acquisition a été négocié et établi à un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables, ce qui représente un taux unitaire de 386,14 \$/m<sup>2</sup> (35,87 \$/pi<sup>2</sup>). Le prix négocié est légèrement supérieur à la valeur au propriétaire (36 000 \$) estimée en date de la négociation. Il s'agit de la meilleure offre qu'il nous a été possible d'obtenir tenant compte que le Vendeur n'est pas motivé à vendre cet espace de terrain qui est présentement utilisé à des fins de stationnement par ses employés.
- La valeur foncière de l'Immeuble sujet pour l'exercice financier 2011, dont le marché de référence est juillet 2009, est établie à 12 000 \$. La valeur au propriétaire estimée par la Section de l'expertise et évaluation immobilières de la Ville est estimée à 36 000 \$.

La valeur foncière a été déterminée en considérant l'usage pour lequel l'Immeuble était utilisé (industriel-commercial) et est le résultat d'une évaluation de masse, non d'une expertise immobilière spécifique pour cet Immeuble. Contrairement à la valeur foncière au rôle, la valeur au propriétaire, telle qu'estimée par la Section expertise et évaluation immobilières, n'est pas le résultat d'une évaluation de masse.

La valeur au propriétaire fut établie en considérant un usage à des fins résidentielles dans le secteur. Celle-ci reflète la valeur minimale qu'un propriétaire a le droit de réclamer dans un cas d'expropriation puisqu'elle ne tient pas compte de tous les frais et dommages qu'un propriétaire pourrait obtenir s'il était exproprié. Cette valeur permet au propriétaire de retrouver l'équivalent de ce qu'il avait auparavant.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

- La valeur marchande du terrain sujet varie entre 19 500 \$ et 24 000 \$ (17,94 \$/pi<sup>2</sup> et 22,08 \$/pi<sup>2</sup>).

- La valeur au propriétaire est de l'ordre de 36 000 \$ (33,12 \$/pi<sup>2</sup>).

- Le prix négocié est de 39 000 \$ (35,87 \$/pi<sup>2</sup>). Il s'agit du prix minimum acceptable par le vendeur sous lequel ce dernier aurait cessé de négocier.

- Le financement de cette transaction est assumé par l'Arrondissement.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de cette propriété s'inscrit dans l'exercice de planification détaillée du PPU qui vise à améliorer la qualité du cadre de vie général dans le quartier du Vieux-Pointe-aux-Trembles. L'ajout d'une nouvelle place publique où des arbres, arbustes et espaces gazonnés seront aménagés, contribuera à diminuer l'effet de chaleur dans ce secteur.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement d'une place publique (Place du Village) créera un point de rencontre pour les résidents et travailleurs du quartier tout en assurant leur confort et sécurité. Par contre, celle-ci nécessite que l'on relocalise plusieurs places de stationnement actuellement aménagées sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste. L'acquisition du lot 5 176 331 a pour but d'aménager quelques places de stationnement en bordure de la rue Saint-Anne.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'Arrondissement mènera une opération de communication pour informer les citoyens de ce projet.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux pour l'aménagement de la place publique ainsi que la relocalisation des espaces de stationnement sont prévus pour le printemps 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Pierre HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Richard JOSEPH)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger GRONDINES

Conseiller en immobilier

**Tél :** 872-2042

**Télécop. :** 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-01-21

**Dossier # :1131027001**



**Dossier # : 1121368011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Henri-Julien inc. un immeuble représenté par le lot 4 992 634 du cadastre du Québec, lequel est situé au-dessus de la rue projetée Alma, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 992 634 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0965-11

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 4 992 634 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la compagnie Samcon Henri-Julien inc. un immeuble situé au-dessus de la rue projetée Alma, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, connu et désigné par le lot 4 992 634 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 15,7 m<sup>2</sup>, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-04-09 13:02

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1121368011**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121368011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Samcon Henri-Julien inc. un immeuble représenté par le lot 4 992 634 du cadastre du Québec, lequel est situé au-dessus de la rue projetée Alma, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 4 992 634 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0965-11

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 5 septembre 2006, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté une résolution accordant, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), la demande de démolition d'un bâtiment et l'autorisation d'un projet particulier afin de permettre la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel dérogeant à la hauteur maximale prescrite sur le lot 2 335 785 situé aux 5350-5400 de l'avenue Henri-Julien, à certaines conditions. L'une des ces conditions prévoyait que le demandeur, Samcon Henri-Julien inc. (le « Promoteur ») devait céder à la Ville l'ensemble des terrains requis pour la construction de la rue projetée Alma et la prolongation de l'avenue du Carmel. Une opération cadastrale a donc été complétée et le lot 4 940 523 du cadastre du Québec a été créé et versé dans le registre du domaine public par l'effet de la loi, pour que la rue projetée Alma puisse être aménagée. Lorsque le Promoteur a débuté les travaux de construction du bâtiment, il a constaté la présence d'un empiètement au-dessus de la rue projetée Alma. Cet empiètement est d'une superficie totale de 15,7 m<sup>2</sup> et concerne une partie de trois unités d'habitation en copropriété divisée situées aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment. Une seconde opération cadastrale a donc été complétée afin de créer le lot 4 992 634 du cadastre du Québec confirmant le volume de l'Immeuble. Le plan préparé pour cette opération cadastrale est annexé dans les pièces jointes du présent sommaire.

La présente transaction est donc requise afin de régulariser cet empiètement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 25 0265 - Modification des conditions de réalisation du projet autorisé par la résolution CA06 25 0322 pour le bâtiment prévu au 5350-5400, avenue Henri-Julien.  
CA10 25 0263 - 7 septembre 2010 - Cession pour fins de parcs ou de terrains de jeux des lots 2 335 785 et 2 335 786 du cadastre du Québec.

CA06 250322 - 5 septembre 2006 - Demande de démolition du bâtiment existant et d'autorisation d'un projet particulier afin de permettre la construction et l'occupation d'un immeuble résidentiel dérogatoire à la hauteur maximale prescrite sur le lot 2 335 785 situé au 5350-5400, avenue Henri-Julien, à certaines conditions.

## **DESCRIPTION**

Afin de régulariser un empiètement dans le domaine public, le Promoteur requiert l'acquisition de l'Immeuble. Cette transaction permettra au Promoteur de conclure la vente de trois unités d'habitation en copropriété divise qui sont déjà occupées par leurs futurs propriétaires. Les plans A, B, C et P montrant l'Immeuble sont annexés dans les pièces jointes. Une simulation du projet est également annexée, laquelle permet de voir le volume qui empiète sur la rue projetée Alma et qui est concerné par le présent sommaire.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des stratégies et des transactions immobilières (la « DSTI ») recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 10 000 \$, soit 636,94 \$/m<sup>2</sup>, négocié de gré à gré avec l'acheteur, est supérieur à la valeur marchande établie par la Section expertise et évaluation immobilières de la DSTI au mois de décembre 2012, soit entre 8 000 \$ (509,55 \$/m<sup>2</sup>) et 8 600 \$ (547,77 \$/m<sup>2</sup>) pour une superficie de 15,7 m<sup>2</sup>, ce qui est conforme à nos pratiques.
- La transaction permettra au promoteur de conclure la vente des trois condominiums qui sont affectés par cet empiètement.
- Cette transaction est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
- La vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'acheteur.
- La vente n'affecte pas l'utilisation du domaine public au-dessus, en-dessous et sur le côté de l'immeuble concerné par le présent sommaire, lequel est un volume.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette transaction représente une entrée de fonds de 10 000 \$. L'acheteur paiera le prix de vente à la signature de l'acte de vente.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 10 000 \$, soit 636,94 \$/m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré avec le Promoteur et est supérieur à la valeur marchande confirmée par la Section expertise et évaluation immobilières de la DSTI au mois de décembre 2012, soit entre 8 000 \$ (509,55 \$/m<sup>2</sup>) et 8 600 \$ (547,77 \$/m<sup>2</sup>), pour une superficie totale de 15,7 m<sup>2</sup>, ce qui est conforme à nos pratiques.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'acheteur.

La valeur aux livres pour fins comptables est nulle puisque le terrain est dans le registre du domaine public.

Le produit de la vente sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières au compte Cession-Autres actifs à long terme - Arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la

présente transaction.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La cession de l'Immeuble par la Ville au Promoteur lui permettra de régulariser un empiètement dans le domaine public et de compléter la vente de trois unités d'habitation en copropriété divise qui sont concernés, aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages d'un bâtiment situé au 245 de la rue Maguire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Daniel ROCH)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS

Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-6292

**Télécop. :** 514 872-8350

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350



Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél.: 514 872-2125

**Date d'endos. :** 2013-02-25

**Dossier # :1121368011**



**Dossier # : 1134198002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, par emphytéose, sans contrepartie monétaire ni rente, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 m <sup>2</sup> , situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de lot. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0009-T)

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du registre du domaine public, la partie du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ainsi que le bâtiment qui y est érigé, laquelle est délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-72 Maisonneuve et plus amplement décrite dans la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteuse-géomètre, le 16 janvier 2013, sous le numéro 1400 de ses minutes;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède par emphytéose, sans contrepartie ni rente et pour une durée de 30 ans, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 m<sup>2</sup>, situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. que l'acte d'emphytéose soit signé par la Fondation du Dr Julien dans les 60 jours suivant l'adoption de la présente recommandation par le conseil municipal, à défaut de quoi, la présente résolution sera réputée nulle et ne produira aucun effet.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-27 14:33

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

**Dossier # :1134198002**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134198002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, par emphytéose, sans contrepartie monétaire ni rente, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 m <sup>2</sup> , situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte / Fermer et retirer du domaine public ladite partie de lot. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0009-T)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Fondation du Dr Julien (la «Fondation») a manifesté, en 2009, l'intérêt d'aménager son projet « *Le garage à musique* » (le «Projet») dans le chalet du parc Ovila-Pelletier, appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues Bennett et Ontario, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (l'«Arrondissement»), tel que montré par une trame hachurée sur les plans B et C ci-joints.

Ce projet de pédiatrie sociale en communauté propose une intervention unique auprès des enfants et des jeunes âgés de 2 à 20 ans, en combinant la pratique de la pédiatrie sociale en communauté développée par le Dr Julien, l'accompagnement scolaire adapté aux besoins de l'enfant et la pratique de la musique. De façon plus générale, ce projet cherche à favoriser l'engagement social des jeunes par l'intermédiaire de la musique et de sa pratique collective.

Ledit chalet est inoccupé depuis plus de 6 ans puisqu'il requiert des travaux de rénovation majeurs.

Le présent sommaire a pour but de soumettre, aux autorités municipales, pour approbation, un projet de convention d'emphytéose, d'une durée de 30 ans avec la Fondation du Dr Julien, le tout sujet aux termes et conditions y stipulés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0051 - 29 janvier 2013 - Accepter la demande de l'arrondissement de Mercier -

Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la gestion globale du chalet du parc Ovila-Pelletier, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser les virements de crédits requis en provenance des dépenses générales d'administration.

## **DESCRIPTION**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, par emphytéose, sans contrepartie monétaire ni rente, à la Fondation du Dr Julien, le chalet du parc Ovila-Pelletier ainsi qu'une partie du lot du lot 4 914 034 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 998,9 m<sup>2</sup>, situés au sud-ouest de l'avenue Bennett et au nord-ouest de la rue Ontario, dans l'Arrondissement (collectivement l'«Immeuble»), pour une durée de 30 ans à compter de la signature de l'acte. Afin de pouvoir réaliser cette emphytéose, il est requis de fermer et retirer du domaine public ladite partie du lot 4 914 034 indiquée par les lettres ABCDA sur le plan P-72 Maisonneuve et plus amplement décrite dans la description technique préparée par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 16 janvier 2013, sous le numéro 1400 de ses minutes, ce plan et cette description technique sont en pièces jointes.

Il fut convenu que la Ville cède par emphytéose l'Immeuble permettant à la Fondation de disposer de tous les droits attachés à la qualité de propriétaire, droit d'accession y compris, d'utiliser pleinement l'Immeuble et d'en tirer tous les avantages, à la condition de ne pas en compromettre l'existence et à la charge d'y faire des améliorations.

La valeur de l'avantage financier consenti par la Ville à la Fondation représente la valeur marchande de l'Immeuble, en date du 30 janvier 2013, soit une fourchette entre 980 000 \$ et 1 090 000 \$ déterminée par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), Section expertise et évaluation immobilières.

Cette cession est consentie avec garantie contre l'éviction, mais sans aucune autre garantie de la part de la Ville, aux risques et périls de la Fondation. Toutefois, la Ville garantit qu'elle est et demeure responsable de toute non-conformité aux lois, ordonnances, règlements, politiques ou directives émanant des autorités municipales, provinciales et fédérales ayant juridiction en matière environnementale, et ce, uniquement à l'égard des réclamations ou poursuites résultant de la condition des sols au moment de la signature de l'acte d'emphytéose.

Cette emphytéose est consentie sans rente ni contrepartie monétaire, pour une durée de 30 ans. La Fondation aura un délai de 3 ans, à compter de la signature de l'acte d'emphytéose, pour améliorer l'Immeuble, pour un coût de réalisation d'au moins 1,2 M \$. Ces améliorations sont plus amplement décrites dans le document daté de mai 2012 préparé par la firme Rayside Architecte et annexé au projet d'acte.

La Fondation sera responsable de maintenir l'Immeuble en bon état en assumant le coût des réparations et de son entretien de quelque nature qu'ils soient, pendant toute la durée de l'emphytéose.

À la fin de l'emphytéose, la Fondation devra remettre à la Ville, sans compensation, l'Immeuble en bon état, compte tenu de l'usure et de la dépréciation normales, et libre de tout bail, de toute charge et de toute hypothèque ainsi que les plans des améliorations et autres travaux et ouvrages, tel que construits.

La Fondation pourra utiliser l'Immeuble exclusivement aux fins du Projet, incluant les services administratifs et les activités qui s'y rattachent, ou pour toute autre activité de la Fondation. Les droits de la Fondation en vertu de cette emphytéose ne pourront être cédés qu'à un organisme ou une société sans but lucratif pour toute activité sociale ou communautaire non incompatible avec le zonage en vigueur. De plus, la Fondation pourra, en tout temps, abandonner l'emphytéose conformément à l'article 1211 du Code civil du Québec, en donnant un avis de 30 jours de la Ville.

La Fondation devra souscrire une assurance contre les risques liés à la responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ par événement et par année. De plus, pendant la période des travaux et jusqu'à ce qu'ils soient complétés, la Fondation devra souscrire une assurance couvrant les dommages directs aux biens ainsi que tous les dommages qui pourraient survenir sur l'Immeuble. Le montant de couverture à cet égard ne pourra être inférieur à 1 200 000 \$.

Aux fins des présentes, la Ville doit retirer l'Immeuble du registre du domaine public. Le Service des infrastructures, transports et environnement de la Ville devra effectuer les mentions qui s'imposent dans le registre du domaine public de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- que l'ensemble des intervenants municipaux s'est montré favorable à la cession par emphytéose de l'Immeuble mentionné au présent sommaire en faveur de la Fondation du Dr Julien;
- que l'Immeuble n'est d'aucune utilité pour la Ville;
- que la Fondation offrira de nouveaux services à la population de l'Arrondissement sans que la Ville ait à en défrayer les coûts d'opération (chauffage, électricité, entretien, salaire, etc.) pendant 30 ans;
- que la demande de la Fondation permet de remettre en opération cet Immeuble et, compte tenu de la mission de la Fondation, d'assurer son fonctionnement au profit non seulement d'une vocation sociale des plus profitables pour la communauté, mais qui plus est des citoyens les plus démunis de l'Arrondissement.

Il est souhaitable que les autorités municipales approuvent le projet soumis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

À la fin de la durée de l'emphytéose, la Fondation du Dr Julien devra payer, le cas échéant si la législation applicable reste inchangée, la T.P.S. sur la fourniture du droit d'emphytéose consenti par la Ville. La valeur de la fourniture par la Ville du droit d'emphytéose sera la juste valeur marchande de l'Immeuble au moment de la fourniture de l'Immeuble par emphytéose, c'est-à-dire au début de l'emphytéose. À la date des présentes, aucune T.V.Q. n'est payable car l'article 168 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* exonère la T.V.Q. sur la fourniture d'un immeuble, qui comprend les baux afférents aux immeubles. De plus, à la fin de la durée de l'emphytéose, dans la mesure où la législation applicable reste inchangée, la Ville n'aura pas à payer la T.P.S. ni la T.V.Q. à la Fondation du Dr Julien, si celle-ci est toujours un organisme de bienfaisance, sur la juste valeur marchande de l'Ensemble immobilier en raison de l'application de l'article 1 de la Partie V.1 de l'Annexe V de la *Loi sur la taxe d'accise* et l'article 138.1 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* qui exonèrent les fournitures d'immeuble par un organisme de bienfaisance.

La Fondation assumera le paiement de toute taxe ou imposition relative à cet acte d'emphytéose, le cas échéant, incluant notamment des droits de mutation.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette transaction permettra une réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, ce qui permettra

à la Fondation d'offrir de nouveaux services à la population locale.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une action de communication a été élaborée avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Afin de permettre à la Fondation de réaliser son projet, la Ville lui versera un soutien financier de 750 000 \$ aux conditions et selon les termes mentionnés dans l'entente concernant cette contribution et traitée dans le sommaire n° 1130517001.

Approbation du CE : avril 2013

Approbation du CM : avril 2013

Réalisation des travaux : de mai 2013 à avril 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Claude PLANTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Huguette BÉLAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon P PÉPIN

Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-1283

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514-872-8350

Tél. : 514 872-2125

**Date d'endos. :** 2013-02-04

**Dossier # :1134198002**





**Dossier # : 1120515004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail dans lequel la Ville loue à la Place Versailles inc. pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2013, aux fins de stationnement gratuit réservé pour sa clientèle, un terrain situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ayant une superficie approximative de 2 809,7 m <sup>2</sup> , et ce, au montant de 131 057,33 \$ excluant les taxes pour le terme. N/Réf. : 2-182-2

Il est recommandé :

1. d'approuver un bail dans lequel la Ville loue à la Place Versailles inc. pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 décembre 2013, aux fins de stationnement, gratuit, réservé pour sa clientèle, un terrain situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 2 809,7 m<sup>2</sup>, et ce, au montant de 131 057,33 \$ excluant les taxes pour le terme.
2. d'imputer les revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-22 09:21

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # : 1120515004**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1120515004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un bail dans lequel la Ville loue à la Place Versailles inc. pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1er novembre 2011 au 31 décembre 2013, aux fins de stationnement gratuit réservé pour sa clientèle, un terrain situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ayant une superficie approximative de 2 809,7 m <sup>2</sup> , et ce, au montant de 131 057,33 \$ excluant les taxes pour le terme. N/Réf. : 2-182-2

**CONTENU****CONTEXTE**

À la suite d'une emphytéose, publiée sous le numéro 3 791 862 et maintenant terminée, la Place Versailles inc. loue un terrain appartenant à la Ville de Montréal, situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, portant le numéro de lot 3 347 362 du cadastre du Québec.

De plus, après une analyse du dossier de la vente projetée auprès du collègue responsable, voici les étapes effectuées :

- Le 25 juillet 2011, le dossier a été attribué à un conseiller en immobilier pour la vente dudit terrain.
- Le 10 août 2011, entretien téléphonique avec le représentant de la Place Versailles pour faire le point sur le dossier.
- En octobre 2011, une négociation était en cours afin que la Place Versailles devienne propriétaire du terrain, conséquemment le bail n'a pas été renouvelé.
- Le 10 novembre 2011, rencontre avec le représentant de la Place Versailles et l'arrondissement.
- Le 8 février 2012, réception des coûts additionnels d'aménagement évalués par l'entrepreneur du représentant de la Place Versailles dû aux exigences de l'arrondissement.
- En août 2012, rencontre avec l'arrondissement afin de connaître les travaux à faire par le représentant de la Place Versailles pour obtenir un permis.

- Le 30 août 2012, le représentant de la Place Versailles confirme qu'il accepte de faire les travaux demandés.
- Le 6 septembre 2012, lettre de l'AMT confirmant l'intention d'acquérir ledit terrain. Voici un extrait de la lettre. « *Dans le cadre de la mise en place des mesures de mitigations relatives aux travaux routiers de la région métropolitaine, l'AMT se doit d'acquérir ce terrain pour permettre l'augmentation du nombre de quais d'autobus au terminus Radisson. À défaut de pouvoir finaliser ce dossier de gré à gré dans un délai raisonnable, l'AMT vous signifiera un avis d'expropriation conformément à l'article 171 de la Loi sur l'agence métropolitaine de transport* ». Conséquemment, les négociations avec la Place Versailles sont suspendues.
- Le 24 septembre 2012, discussion avec les représentants de l'AMT responsables du dossier de la transaction de la vente.
- Le 25 septembre 2012, la DSTI accepte de vendre à l'AMT et met fin à la transaction de vente avec la Place Versailles. Une négociation avec la Place Versailles débute afin de régler les arrérages, pour la location dudit terrain, et prévoir une clause de résiliation.
- Le 3 octobre 2012, rencontre avec les représentants de l'AMT. L'AMT transmettra un décret d'expropriation vers le mois de décembre.
- Le 5 octobre 2012, l'AMT est en contact avec l'arrondissement afin de planifier et aménager le site.
- Le 13 novembre 2012, courriel de l'AMT demandant de louer le terrain pour 3 ans avec option d'achat.
- Le 15 novembre 2012, réponse de la Ville qui refuse de louer le terrain à l'AMT.
- Le 7 février 2013, rencontre avec l'AMT à des fins de négociations.
- Les 14 et 18 février 2013, courriel de l'AMT mentionnant que la demande de décret d'expropriation est signée et que celle-ci sera présentée au conseil des ministres incessamment.
- Le 4 avril 2013, réception par l'AMT du décret d'expropriation portant le numéro 345-2013.
- Le 9 avril 2013, aucun avis d'expropriation n'est publié à ce jour.

La transaction de vente n'étant pas complétée à ce jour avec l'AMT, une location permet ainsi à la Place Versailles inc. de régulariser la situation et de continuer d'offrir du stationnement non tarifé à sa clientèle jusqu'au moment où le terrain sera vendu, le cas échéant.

Le présent dossier a pour but d'approuver cette entente pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 décembre 2013.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DB110515006 - 28 juillet 2011 - Approuver un bail à la Place Versailles inc. pour une période de quatre (4) mois, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2011, pour la somme de 16 840 \$ pour le terme, taxes exclues.

DG110515002 - 23 mars 2011 - Approuver un bail à la Place Versailles inc. pour une période de quatre (4) mois, soit du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2011, pour la somme de 16 840 \$ pour le terme, taxes exclues.

DB100515011 - 3 novembre 2010 - Approuver un bail à la Place Versailles inc. pour une période de quatre (4) mois, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 28 février 2011, pour la somme de 16 840 \$ pour le terme, taxes exclues.

### **DESCRIPTION**

Approuver un bail dans lequel la Ville loue à la compagnie Place Versailles inc. pour un terme de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 décembre 2013, aux fins de stationnement gratuit réservé pour sa clientèle, un terrain situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 2 809,7 m<sup>2</sup> tel qu'illustré par un trait liséré sur le plan C ci-inclus dans les pièces jointes.

À l'échéance, le bail pourra être renouvelé pour quatre (4) périodes additionnelles et consécutives d'une (1) année chacune, aux mêmes conditions sauf le loyer qui sera majoré de 1,5 % par année. Le locataire devra aviser le locateur par un avis écrit au moins soixante (60) jours avant l'échéance du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Le bail pourra être résilié de part et d'autre sur réception d'un avis écrit dans un délai de trente (30) jours.

### **JUSTIFICATION**

La Direction des stratégies et transactions immobilières est favorable à recommander le présent bail pour les motifs suivants :

- Cette location permettra d'offrir du stationnement non tarifé réservé à la clientèle de la Place Versailles;
- De plus, la Ville économisera les frais d'entretien du terrain en raison de son occupation par la Place Versailles.

Les différents intervenants ont émis un avis favorable avec commentaires.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le bail est d'une durée de vingt-six (26) mois rétroactivement, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 31 décembre 2013, et ce, au montant de 131 057,33 \$ pour le terme soit de cinq mille quarante dollars et soixante-sept cents (5 040,67 \$) plus les taxes applicables mensuellement.

L'augmentation du loyer est calculée selon la valeur locative établie en novembre 2012.

- Jusqu'au 31 octobre 2011, le loyer annuel était au montant de 50 520 \$ pour une superficie louée de 2 809,7 m<sup>2</sup> au taux unitaire de 17,98 \$/m<sup>2</sup>.
- Du 1<sup>er</sup> novembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2013, le loyer annuel est de 60 488 \$ pour une superficie louée de 2 809,7 m<sup>2</sup> au taux unitaire de 21,53 \$/m<sup>2</sup>.

Tous les frais d'exploitation sont payables par le locataire.

La recette sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction des stratégies et transactions Immobilières dans le compte :

Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable

**2011 2012 2013**  
**10 081,31 \$ 60 488,01 \$ 60 488,00**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain DECOSTE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole TESSIER

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-3016

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél. : 514 872-2125

**Date d'endos. :** 2013-02-26

**Dossier # :1120515004**



**Dossier # : 1131368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Devimco inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7871-04

Il est recommandé :

1. d'autoriser Devimco inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables;

2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-26 15:47

**Signataire :**

Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1131368002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131368002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Devimco inc. à effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion d'une partie de la rue Young, entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7871-04

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'agglomération a approuvé, le 22 avril 2010, un accord de développement intervenu entre la Ville de Montréal (la « Ville ») et Devimco inc. (le « Promoteur ») pour le développement du projet Griffintown II - phase I. Cet accord, dont une copie est déposée dans les pièces jointes au présent sommaire, prévoit des transactions immobilières à être conclues entre la Ville et le Promoteur afin que le projet de ce dernier puisse être réalisé en conformité avec les conditions contenues à l'accord de développement.

Tel que prévu à la section 3.2 de l'accord de développement, l'une de ces transactions consiste à la vente par la Ville au Promoteur d'une portion du tréfonds d'une partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le Promoteur a confirmé son intention d'acquérir ce terrain au mois de juillet 2010. Dès lors, la Ville et le Promoteur ont débuté la planification des travaux. Un plan de drainage par caniveaux a été préparé. De plus, l'opération cadastrale créant le volume qui sera cédé a été complétée.

À cet effet, le Promoteur a obtenu une première autorisation de la Ville le 15 mars 2012 pour une durée de six (6) mois et une seconde autorisation le 14 novembre 2012, pour une durée de trois (3) mois, lui permettant de débiter des travaux d'excavation préalablement à la transaction de vente de ce tréfonds. Étant donné que cette autorisation était valide jusqu'en décembre 2012 et que l'acte de vente n'a pas été signé, il est donc requis de permettre au Promoteur de continuer ces travaux avant que la transaction ne soit réalisée, le tout dans le but de respecter l'échéancier de réalisation du projet. À noter que le projet d'acte de vente a été approuvé par le conseil municipal le 20 novembre 2012. Avant de signer cet acte de vente, l'arrondissement du Sud-Ouest a cependant demandé au Promoteur de valider la superficie qui est réellement occupée afin de s'assurer que celle-ci corresponde bien à la superficie qui est prévue dans le projet d'acte de vente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 1006 - 20 novembre 2012 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal



vend à 9227-3846 Québec inc. une partie du tréfonds d'une portion de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'assemblage, pour une somme de 176 646,78 \$, plus les taxes, si applicables / fermer et retirer du domaine public du lot 4 712 896 du cadastre du Québec.

CE12 1847 - 14 novembre 2012 - Autoriser Devimco inc. à faire des travaux d'excavation dans une portion du tréfonds d'une partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (partie du lot 2 160 051) préalablement à la vente du terrain moyennant le paiement par ce dernier à la Ville d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables, payable le premier jour de chaque mois pendant la période d'occupation.

CE12 0312 - 15 mars 2012 - Autoriser Devimco à débiter des travaux d'excavation dans une portion du tréfonds d'une partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (partie du lot 2 160 051) moyennant le paiement par ce dernier à la Ville d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables, payable le premier jour de chaque mois pendant la période d'occupation et à déposer les demandes requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

CG10 0151 - Le 22 avril 2010 - Approuver le projet d'accord entre la Ville et Devimco pour le développement du projet Griffintown II - Phase I, résilier l'accord précédent portant sur le projet Griffintown original et approuver le virement budgétaire requis pour inscrire directement le projet Griffintown II - phase I au PTI 2010-2012 de l'agglomération.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'une demande d'autorisation présentée aux autorités municipales afin de permettre au Promoteur d'effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion du tréfonds d'une partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une durée maximale de six (6) mois à compter du 16 décembre 2012. Ces travaux sont requis pour l'aménagement d'un stationnement souterrain qui sera adjacent aux immeubles à être construits par le Promoteur de chaque côté de cette partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith.

Afin de respecter les échéanciers des différentes phases de construction du projet, le Promoteur doit effectuer ces travaux. Étant donné que la vente de cette portion du tréfonds de cette partie de la rue Young n'a pas encore été conclue, le Promoteur demande donc une autorisation au comité exécutif lui permettant de réaliser ces travaux.

Le terrain visé se situe en tréfonds, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et est connu comme étant le lot 4 712 896 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 145,7 m<sup>2</sup> (12 332,2 pi<sup>2</sup>) tel que présenté aux plans A, B, C et P annexés dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

En vertu de cette autorisation, le Promoteur s'engage :

- à réaliser ces travaux en conformité avec les conditions émises dans l'accord de développement intervenu entre la Ville et le Promoteur pour le développement du projet Griffintown II - phase I, notamment à sa section 3.2;
- à n'exiger de la Ville aucune compensation de quelque nature que ce soit en référence aux travaux qu'il effectuera sur le terrain de la Ville;
- à assumer l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux exécutés;

- à réaliser les travaux autorisés à ses seuls risques et périls;
- à souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de l'occupation, une police d'assurance responsabilité civile, comprenant un avenant désignant la Ville comme coassurée, dont copie est jointe au présent sommaire décisionnel; et
- à conclure la transaction d'acquisition de cette portion du tréfonds de cette partie de la rue Young avec la Ville au plus tard le 15 mai 2013, à défaut de quoi le Promoteur devra remettre les lieux dans leur état original, à la satisfaction de la Ville ou, au choix de cette dernière, abandonner gratuitement toutes les améliorations qu'il aurait pu y faire et le Promoteur renonce à tout recours de quelque nature que ce soit contre la Ville.

## **JUSTIFICATION**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) est favorable à recommander la présente autorisation permettant au Promoteur d'effectuer des travaux d'excavation et de construction dans une portion du tréfonds d'une partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin que les échéanciers de construction des différentes phases du projet du Promoteur respectent les termes et conditions de l'accord de développement. Si le Promoteur devait attendre d'être formellement propriétaire avant de faire ces travaux, il deviendrait alors difficile pour ce dernier de respecter les engagements prévus dans l'accord de développement, telle que la réalisation de son projet de construction en différentes phases dans les délais prévus. Ce délai supplémentaire pourrait également retarder le paiement d'impôts fonciers à la Ville. Il est à considérer que le Promoteur a convenu de réaliser ces travaux à ses seuls risques et périls, agissant à titre de maître d'oeuvre et à assumer toutes les responsabilités y découlant. Il est de même prévu que s'il advenait que quelque autorisation municipale nécessaire au projet ne soit donnée, que le projet ne se réaliserait pas ou que la vente ne se conclurait pas pour quelque raison que ce soit, le Promoteur renoncerait à tout recours contre la Ville et remettrait le terrain dans son état antérieur, à la satisfaction de la Ville, ou au choix de cette dernière, lui abandonnerait toutes les améliorations qu'il aurait pu y faire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est convenu que cette occupation du terrain à être faite dans les prochaines semaines par le Promoteur soit consentie par la Ville moyennant le paiement par ce dernier d'une somme de 1 050 \$ par mois, plus les taxes applicables, payable le premier jour de chaque mois pendant la période d'occupation. Cette contrepartie est établie en considérant un taux de rendement annuel de 6 % de la valeur établie dans l'accord de développement, soit 183 \$/m<sup>2</sup>.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'accord de développement signé par la Ville et le Promoteur prévoit les mesures suivantes en matière de développement durable :

- reconnaître le leadership de l'École de technologie supérieure (l'ÉTS) en matière de développement durable et d'institution phare de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- faire participer des étudiants de l'ÉTS à l'élaboration, à la conception et à la réalisation du projet dans le cadre du programme coopératif de l'ÉTS; et
- déployer les meilleurs efforts dans la conclusion d'une alliance stratégique avec l'ÉTS afin de favoriser l'implantation à l'intérieur du projet d'entreprises ayant des champs d'activité communs avec l'ÉTS et faire la promotion auprès de ces futurs locataires des avantages de la proximité d'une main d'oeuvre jeune et de formation supérieure.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est impératif pour l'entreprise requérante d'effectuer des travaux d'excavation et de construction préalablement à la conclusion de la transaction de vente de cette partie de tréfonds afin de pouvoir respecter les échéanciers de construction en conformité avec l'accord de développement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété de la Ville au Promoteur en 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Gisèle BOURDAGES)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzie DESMARAIS

Conseillère en immobilier

**Tél :** 514 872-6292

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

Tél. : 514 872-2125

**Date d'endos. :** 2013-01-31

**Dossier # :1131368002**

**Dossier # : 1130517001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0048-T)

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 750 000 \$ à l'organisme Fondation du Dr Julien, pour la réalisation du projet de réfection du chalet de parc Ovila-Pelletier;
2. d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et la Fondation du Dr Julien, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis en provenance des dépenses générales d'administration, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.
4. Le tout, sous réserve de l'approbation du dossier décisionnel 1134198002.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-04-12 12:09**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières

**Dossier # : 1130517001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130517001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 750 000 \$ à l'organisme Fondation du Dr Julien pour la réalisation du projet de réfection du chalet du parc Ovila-Pelletier, situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga- Maisonneuve, en provenance des dépenses générales d'administration / Approuver le projet de protocole d'entente à cette fin. N/Réf. : 31H12-005-1874-03 (mandat 13-0048-T)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Fondation du Dr Julien (la «Fondation»), fondé en 2005 par le Dr Gilles Julien, a manifesté son intention d'acquérir et d'aménager le chalet du parc Ovila-Pelletier pour son projet intitulé « Le garage à musique » (le « Projet »). La Ville est propriétaire du chalet du parc Ovila-Pelletier. Ce chalet est abandonné depuis plusieurs années. Le projet du Dr Julien permettra à la fois de répondre aux besoins de la clientèle cible des jeunes de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, tout en revitalisant cet immeuble. Pour ce faire, la Ville prévoit céder sous la forme d'un droit d'emphytéose le chalet du parc Ovila-Pelletier, ainsi qu'une partie du lot 1 878 418 d'une superficie de 998,9 m<sup>2</sup>, à la Fondation du Dr Julien, pour une période de 30 ans (voir sommaire 1134198002). De plus, la Ville souhaite contribuer financièrement à la réalisation de ce projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0051 - 29 janvier 2012 - Accepter la demande de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la gestion globale du chalet du parc Ovila-Pelletier, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal / Autoriser les virements de crédits requis en provenance des dépenses générales d'administration.  
CA12 27 0562 - 20 décembre 2012 - Autoriser le financement des travaux du chalet du parc Ovila-Pelletier jusqu'à un maximum de 375 000 \$ sur une contribution de 750 000 \$ du Service des finances à la Fondation du Dr Julien via un prêt du Service des finances à l'arrondissement remboursable sur cinq ans à compter des résultats de 2012.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but de faire approuver par les autorités municipales le projet de protocole d'entente de soutien financier entre la Fondation du Dr Julien et la Ville. Ce

protocole prévoit d'accorder un soutien financier à la Fondation du Dr Julien pour un montant maximum de 750 000\$ afin de réaliser tous les travaux de réfection prévus dans le document daté de mai 2012 préparé par la firme Rayside Architecte et annexé au projet de protocole. Une fois les travaux terminés, l'immeuble pourra être utilisé pour le projet du « Garage à musique », destiné à la clientèle des jeunes de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve.

### **JUSTIFICATION**

Afin de pouvoir réaliser le projet de la Fondation, il est nécessaire de réaliser tous les travaux de réfection du bâtiment prévus dans le rapport préparé par la firme Rayside Architecte, daté de mai 2012.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve contribuera pour moitié, soit jusqu'à un maximum de 375 000 \$ via un prêt du Service des finances audit Arrondissement, remboursable sur 5 ans.

La totalité des fonds pour faire face à cette contribution proviendra du service des finances via le compte de dépenses générales d'administration et nécessite un virement budgétaire . Voir les différentes interventions des services concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une action de communication a été élaborée avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du CM : avril 2013

Réalisation des travaux : de mai 2013 à avril 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Claude PLANTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIMET)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions

immobilières (Françoise TURGEON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis SAUVÉ

Chef de section

**Tél :** 514-872-2125

**Télécop. :** 514 872-8350

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514-872-5493

**Télécop. :** 514 872-8350

**Date d'endos. :** 2013-04-11

**Dossier # :1130517001**





**Dossier # : 1124674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien Chantier Montréal Technopole
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, à la Société des arts technologiques, pour la réalisation de son programme d'activités / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, à la Société des Arts Technologiques, pour la réalisation de son programme d'activités;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-03-21 11:45

**Signataire :** Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique

**Dossier # :1124674002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124674002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien Chantier Montréal Technopole
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution financière de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, à la Société des arts technologiques, pour la réalisation de son programme d'activités / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* du gouvernement du Québec, rendue publique le 20 février 2007, ce dernier et la Ville de Montréal ont signé une entente pour le versement de 140 M\$ sur 5 ans afin de soutenir le développement économique de Montréal. Ces sommes avaient été réservées aux fins d'appuyer le développement et la mise en oeuvre de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 20 2 5* . Ce premier protocole d'entente a pris fin le 31 décembre 2012. Afin de poursuivre les actions entreprises dans le cadre de ce premier protocole, le gouvernement du Québec a annoncé, lors de son budget 2010-2011, l'octroi d'un soutien financier à la Ville de Montréal au montant de 175 M\$ pour les années 2013-2017. Le protocole d'entente de 175 M\$ (le Protocole), entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, a fait l'objet d'une approbation par le comité exécutif le 4 juillet 2012 et par le conseil des ministres (décret 749-2012) à leur séance respective. La programmation partielle des projets issus de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, qui bénéficieront de l'aide financière prévue au Protocole, a, pour sa part, été approuvée par le conseil d'agglomération le 27 septembre 2012.

Fondée en 1996, la Société des arts technologiques (SAT) est un organisme à but non lucratif (OBNL) transdisciplinaire de réflexion, de création, de production, de formation et de diffusion œuvrant dans le domaine de la culture numérique. Avec sa double mission de centre d'artistes et de centre de recherche, la SAT a été créée pour soutenir une nouvelle génération de créateurs/chercheurs à l'ère du numérique. Depuis sa création, la SAT a pu bénéficier de l'appui et du soutien de la Ville de Montréal, notamment par le biais de la Direction de la culture et du patrimoine et de la Direction de l'urbanisme et du développement économique. Les décisions antérieures les plus significatives sont mentionnées à la section «Décision(s) antérieure(s)».

La SAT compte également sur l'appui du Conseil des arts de Montréal (CAM) qui a soutenu la SAT dans son programme de fonctionnement quadriennal sur une base de 30 000 \$ au cours des dernières années. Les organismes ayant obtenu l'appui du CAM sont actuellement en évaluation par les comités d'expert pour les soutiens qui seront attribués en 2013, et ce, pour les quatre prochaines années. Ce programme soutient l'excellence artistique et

encourage le rayonnement de l'art auprès du public montréalais. Par ailleurs, le CAM attribue annuellement des subventions aux organismes culturels professionnels pour des projets ponctuels non-récurrents.

Dans une lettre datée du 10 août dernier et faisant suite à une rencontre tenue avec la Direction générale, la SAT a présenté une demande de soutien financier à la Ville en reconnaissance de son apport en innovation dans le domaine de la culture numérique, sa participation active au rayonnement du savoir faire montréalais et pour l'ensemble de ses activités sociales. Ainsi, un soutien financier de la Ville de Montréal permettrait à la SAT de maintenir, de développer et de bonifier son offre sur le territoire montréalais.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CM11 0650 - 22 août 2011 - Accorder, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la somme de 50 000 \$ à la SAT afin de soutenir ses actions de diffusion des arts numériques auprès des citoyens pour son programme d'activités 2011.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

CM09 0867 - 21 septembre 2009 - Approuver le projet de convention entre la Ville et la SAT établissant les modalités de versement de la contribution de 567 339 \$ pris à même l'entente de 140 M\$ entre la Ville et le MAMROT, en appui au projet d'agrandissement de cette société, de mise aux normes de son immeuble et d'acquisition d'équipements spécialisés.

CE08 0515 - 31 mars 2008 - Approuver un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, ayant comme objet d'établir les modalités de l'octroi d'une aide financière de 140 M\$ à la Ville de Montréal, en vue de permettre la réalisation de projets identifiés dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CM03 0081 - 25 février 2003 - Approuver le protocole entre la SAT et la Ville relativement au versement d'une subvention de 281 721,82 \$ pour l'acquisition d'un immeuble et les travaux de la phase I de son aménagement.

### **DESCRIPTION**

Le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la SAT prévoit une contribution financière de 1 250 000 \$, sur une période de 5 ans, soit un versement annuel de 250 000 \$. L'entente vise, d'une part, à appuyer la SAT dans la mise en oeuvre de sa mission de création, de diffusion, de recherche et de transfert du savoir en arts numériques, et d'autre part, à encourager les efforts déployés par la SAT au développement et au rayonnement de la culture numérique au niveau local et international.

Les objectifs du programme d'activités (le Programme), incorporé à l'entente, sont principalement en lien avec deux des axes stratégiques d'intervention de développement identifiés dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*. Ces axes sont : 1) Montréal, Ville de savoir, de création et d'innovation et 2) Montréal, Métropole culturelle d'avant-garde.

Le Programme a été élaboré en fonction des interventions prioritaires dans le cadre de la *Stratégie de développement économique 2011-2017* et du *Plan d'action Montréal, métropole culturelle 2007-2017*. Ainsi, le Programme vise à favoriser :

- l'accès à la culture numérique;
- la collaboration avec différents réseaux issus du milieu culturel, des arts numériques, de la recherche et de l'industrie technologique;
- le rayonnement international de Montréal au niveau des arts numériques et technologiques;
- le développement technologique et le partage du savoir.

L'entente prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi formé de représentants de la Ville de Montréal et de la SAT. Également, tel que stipulé dans le Protocole du 175 M\$, l'organisme devra soumettre annuellement à la Ville de Montréal une programmation d'activités, des bilans comprenant les retombées et bénéfiques, ainsi que ses états financiers.

## **JUSTIFICATION**

L'appui financier de la Ville de Montréal accordé à la SAT, pour la réalisation de son Programme, contribuera à la concrétisation de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et à l'atteinte des objectifs de développement culturel, social et économique de la Ville de Montréal. Les axes d'intervention identifiés dans le Programme viendront, entre autres, intensifier les initiatives de maillage entre les industries culturelles et technologiques et favoriser ainsi de nouvelles sources de développement et de projets. Dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, dans la stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*, ainsi que dans la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*, le créneau d'activités dans lequel s'inscrit la mission et les champs d'intervention de la SAT a été identifié parmi les créneaux porteurs à soutenir et à valoriser tant d'un point de vue culturel, social, qu'économique. Le soutien de la Ville de Montréal envers cet organisme s'inscrit dans le type de projets dont le financement par le protocole d'entente de 175 M\$ est souhaité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière totale de 1 250 000 \$ couvre une période de cinq ans, soit les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017, à raison d'une remise annuelle de 250 000 \$ effectuée en deux versements, selon les modalités prévues à la convention.

Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière sont prévus au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entente entre la SAT et la Ville de Montréal rejoint plusieurs objectifs en développement durable inscrits dans l'*Agenda 21 de la culture* et le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*: contribuer à la diversité et au dynamisme culturel; soutenir l'innovation et la recherche; participer au développement local et au tourisme; contribuer à la revitalisation urbaine d'un secteur; encourager la créativité et la liberté d'expression auprès des citoyens; valoriser l'interdisciplinarité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution financière accordée à la SAT permettra à cet organisme de réaliser des activités spécifiques afin de mettre à profit son expertise dans les domaines de la création, de la diffusion, de la recherche et du transfert du savoir en arts numériques, et ce, auprès d'une clientèle issue des milieux artistiques, scientifiques et technologiques. L'appui de la Ville de Montréal à la SAT contribuera ainsi à renforcer le développement et le rayonnement du dynamisme et de la créativité montréalaise dans le domaine de la culture numérique, et ce, tant sur le plan local qu'au niveau international.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'approbation du protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la SAT ne fera pas l'objet d'une opération de communication. Toutefois, dans l'éventualité où la Ville de Montréal et/ou la SAT souhaitait souligner la contribution financière de la Ville de Montréal dans le cadre de la réalisation d'une activité prévue au Programme, l'opération de communication sera élaborée conformément aux dispositions concernant la visibilité stipulées au protocole d'entente.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cette entente de gré à gré avec un OBNL est conforme à la Politique de gestion contractuelle ainsi qu'aux autres encadrements administratifs applicables. Elle contribuera à la concrétisation de la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et à l'atteinte des objectifs de développement culturel, social et économique de la Ville de Montréal mentionnés dans la stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*, ainsi que dans la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015*.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Danièle RACINE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France JOBIN

commissaire

**Tél :** 514-872-6537

**Télécop. :** 514-872-6249

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division

**Tél :** 514-872-9696

**Télécop. :** 514-872-6249  
**Date d'endos. :** 2013-02-25

**Dossier # :1124674002**



**Dossier # : 1130302001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$, à dix organismes, pour l'année 2013, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 157 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 - 2015) :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant 2013</b>
<b>L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain</b>	Priorité alimentation	<b>25 000 \$</b>
<b>Dispensaire diététique de Montréal</b>	Bien se nourrir à bon compte	<b>25 000 \$</b>
<b>Mission Bon Accueil</b>	Fonds d'urgence en sécurité alimentaire	<b>25 000 \$</b>
<b>Regroupement des cuisines collectives du Québec</b>	Montréal en cuisine 2013	<b>22 000 \$</b>
<b>Resto Plateau</b>	Soutien à la sécurité alimentaire (volet 2)	<b>20 000 \$</b>
<b>La société de Saint-Vincent de Paul de</b>	CP_+ En route vers une plus grande autonomie	<b>40 000 \$</b>

2. d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur le gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - Mess 2013 - 2015) :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant 2013</b>
<b>Moisson Montréal Inc.</b>	Transformation alimentaire	<b>178 000 \$</b>
<b>Jeunesse au Soleil</b>	Nourrir l'Espoir	<b>90 000 \$</b>
<b>Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal</b>	Solidarité	<b>75 000 \$</b>
<b>Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve</b>	Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents	<b>65 000 \$</b>

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-04-04 15:17

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1130302001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130302001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 565 000 \$, à dix organismes, pour l'année 2013, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.
- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion



sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.

- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.

- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CG12 0286 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

#### **CE12 0965 du 13 juin de 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, dont 25 000 \$, à L'association des popotes roulantes de Montréal, 20 000 \$ au Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 20 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec et 25 000 \$ à Resto Plateau dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville 2009 - 2011

#### **CG12 0117 du 19 avril janvier 2012**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 440 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dont 200 000 \$ à Moisson Montréal inc., 100 000 \$ à Jeunesse au Soleil, 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maison neuve, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011

#### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ et en approuver la répartition budgétaire

#### **CG11 0200 du mercredi 22 juin 2011**

Accorder un soutien financier aux organismes ci-après, dont 200 000 \$ à Moisson Montréal inc., 100 000 \$ à Jeunesse au Soleil, 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maison neuve), dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011 (...)

#### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente administrative (...) MESS-Ville de Montréal (2009 - 2010)

#### **CG10 0152 du jeudi 22 avril 2010**

Accorder un soutien financier aux organismes ci-après, dont 200 000 \$ à Moisson Montréal

inc., 100 000 \$ à Jeunesse au Soleil, 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve), dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011) (...)

**CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2011 et approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 7 M\$ pour l'exercice financier 2009

**DESCRIPTION**

**Organisme : Moisson Montréal inc.**

**Projet : Transformation alimentaire**

**Description :** Ce montant servira principalement à instaurer un programme de transformation de denrées périssables (empaquetage et congélation). Ces actions permettront de mieux desservir plus de personnes dans le besoin. En 2011, 212 organismes ont reçu un total de 8,9 M de kilogrammes en denrées alimentaires. Ces organismes ont, à leur tour, aidé 148 000 personnes.

Montant recommandé : 178 000 \$

**Organisme : Jeunesse au Soleil**

**Projet : Nourrir l'Espoir**

**Description :** Ce montant servira principalement à l'embauche de deux personnes additionnelles pour la gestion de la banque alimentaire et à l'achat de denrées pour aider les 2 000 familles supportées actuellement, par mois.

Montant recommandé : 90 000 \$

**Organisme : Regroupement des Magasins-Partage de l'Île de Montréal**

**Projet : Solidarité**

**Description :** augmenter le nombre de partenaires pour recueillir les denrées pour venir en aide à plus de 7 700 ménages appauvris et leur offrir la possibilité de faire une épicerie dans le respect et la dignité dans les 35 Magasins-Partage situés dans les différents arrondissements.

Montant recommandé : 75 000 \$

**Organisme : Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve**

**Projet : Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents**

**Description :** Fournir aux enfants de 0-5 ans des repas chauds et équilibrés ainsi que des séances d'éducation aux familles pour une meilleure alimentation.

Montant recommandé : 65 000 \$

**Organisme : L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain**

**Projet : Priorité alimentation**

**Description :** Préparation et livraison de repas à des personnes vulnérables, dont des aînés et des personnes ayant des problèmes de santé mentale

Montant recommandé : 25 000 \$

**Organisme : Dispensaire diététique de Montréal**

**Projet : Bien se nourrir à bon compte**

**Description :** Offrir des activités d'apprentissage aux femmes enceintes afin de mieux les outiller à mieux nourrir leur nouveau-né

Montant recommandé : 25 000 \$

**Organisme : Mission Bon Accueil**

**Projet : Fonds d'urgence en sécurité alimentaire**

**Description :** Offrir à des familles et à des individus des denrées et les référer vers d'autres ressources communautaires

Montant recommandé : 25 000 \$

**Organisme : Regroupement des cuisines collectives du Québec****Projet : Montréal en cuisine 2013**

**Description :** Offrir des sessions d'information et de l'accompagnement aux groupes communautaires qui désirent monter une cuisine collective et améliorer les outils en fonction des groupes de population identifiée.

Montant recommandé : 22 000 \$

**Organisme : Resto Plateau****Projet : Soutien à la sécurité alimentaire (volet 2)**

**Description :** Assurer un soutien social aux usagers du Resto Plateau et collaborer à l'implantation des épiceries solidaires du territoire.

Montant recommandé : 20 000 \$

**Organisme : La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal****Projet : CP\_C+ en route vers une plus grande autonomie**

**Description :** Offrir des activités de formation et du soutien à un groupe de bénévoles qui œuvrent au sein des différentes organisations locales de la Saint-Vincent de Paul

Montant recommandé : 40 000 \$

**JUSTIFICATION**

Le 23 janvier 2013, la Direction de la diversité sociale a invité une dizaine d'organismes à déposer des projets dans le cadre du fonds de solidarité en sécurité alimentaire prévu à l'Entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015). Comme indiqué dans les balises, les organismes pouvaient élaborer des projets dans deux secteurs : aide aux banques alimentaires ou support aux interventions favorisant la prise en charge des populations ciblées. Nous avons reçu 11 demandes en date du 18 février 2013. Pour analyser les projets, un comité de sélection a été formé et a étudié les demandes le 27 février 2013. Ce dernier était composé de trois professionnels ayant une expertise en sécurité alimentaire, dont un de la Direction de la Santé publique, un de Québec en forme et un de la Direction de la diversité sociale. Après l'analyse du comité de sélection, la Direction de la diversité sociale recommande les montants indiqués ci-dessus pour chacun des dix projets retenus. Le projet numéro 11 soumis par la Coopérative de Solidarité les Serres du Dos Blanc a été refusé par le comité car il est de portée locale et le dossier était incomplet. Tous les documents relatifs à l'admissibilité des projets sont disponibles à Direction de la diversité sociale.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le budget alloué par l'Entente administrative Ville-MESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé		Montant recommandé	Projet	% sur budget du projet
	2011	2012	2013		
<b>Moisson Montréal inc.</b>	200 000 \$	200 000 \$	<b>178 000 \$</b>	922 696 \$	19,3 %
<b>Jeunesse au Soleil</b>	100 000 \$	100 000 \$	<b>90 000 \$</b>	552 964 \$	16,3 %
<b>Regroupement des</b>					

<b>Magasins-Partage de l'île de Montréal</b>	75 000 \$	75 000 \$	<b>75 000 \$</b>	747 266 \$	10 %
<b>Répit Providence Maison, Hochelaga-Maisonneuve</b>	65 000 \$	65 000 \$	<b>65 000 \$</b>	150 976 \$	43 %
<b>L'association des Popotes roulantes du Montréal métropolitain</b>	25 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>	331 256 \$	7,5 %
<b>Dispensaire Diététique de Montréal</b>	25 000 \$	20 000 \$	<b>25 000 \$</b>	63 172 \$	39,6 %
<b>Mission Bon Accueil</b>	25 000 \$	25 000 \$	<b>25 000 \$</b>	2 732 400 \$	0,9 %
<b>Regroupement des cuisines collectives du Québec</b>	20 000 \$	20 000 \$	<b>22 000 \$</b>	49 000 \$	44,9 %
<b>Resto Plateau</b>	25 000 \$	25 000 \$	<b>20 000 \$</b>	72 419 \$	27,6 %
<b>La société Saint-Vincent de Paul de Montréal</b>	-	-	<b>40 000 \$</b>	90 871 \$	44 %

Les montants de soutien financier seront versés comme suit : 80 % dans les trente jours de la signature de la convention et le solde de 20 % dans les 30 jours de l'approbation d'un rapport final par la directrice de la Direction de la diversité sociale.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ces projets va dans le sens de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, dans la mesure où Montréal s'y engage à être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets permettront aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, particulièrement en matière de sécurité alimentaire.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe)

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Avril 2013** Comité exécutif

**Avril 2013** Conseil municipal

**Avril 2013** Conseil d'agglomération

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joaquina PIRES

Conseillère en développement communautaire

**Tél :** 514 872-6202**Télcop. :** 514 872 -1527**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-1274**Télcop. :** 514 872-9848**Date d'endos. :** 2013-03-13**Dossier # :1130302001**



**Dossier # : 1120881001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013, et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013;
2. d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Sylvain DUCAS **Le** 2013-04-10 08:50

**Signataire :** Sylvain DUCAS

\_\_\_\_\_  
Directeur de l'urbanisme et du développement économique  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement  
économique

**Dossier # :1120881001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120881001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Promotion et soutien à l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la deuxième édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest du 21 au 23 mai 2013, et approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

C2-MTL est une conférence qui a comme objectif de faire rayonner internationalement la créativité montréalaise. L'OBNL, nommé C2-MTL - pour créativité et commerce Montréal - a été constitué à cet effet en juin 2011. Depuis, C2-MTL a embauché une équipe et a produit la première édition de l'événement qui a eu lieu du 22 au 25 mai 2012. Cette première édition a connu un franc succès :

- des retombées économiques de 5,2 M\$ pour Montréal (selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec);
- l'inscription de 1250 participants provenant de 34 pays, soit 52 % de l'extérieur du Québec;
- la présence de 325 entreprises québécoises et de 45 conférenciers et panélistes de calibre international;
- un partenariat avec 41 sociétés privées et 6 partenaires publics pour la réalisation de l'événement;
- la présence de 125 représentants des médias, ce qui a donné à la Ville une couverture médiatique sans précédent;
- 1500 visiteurs lors de l'exposition;
- la nomination « Personnalité de la semaine de *La Presse* » de M. Benoît Berthiaume, producteur exécutif;
- une entente entre le prestigieux magazine *Fast Company* et le Centre Phi pour la tenue de l'annonce des 100 plus grands créateurs de la planète : une première pour Montréal puisque l'événement a toujours lieu à New York;
- un succès du *meet and greet* organisé par la Direction de l'urbanisme et du développement économique avec, comme invité, le conférencier Winy Mass et en présence de promoteurs, d'architectes, de designers montréalais.

Devant ce succès, C2-MTL poursuit sa lancée comme décrit dans son plan d'affaires et demande à la Ville une contribution de 250 000 \$ pour l'organisation de la deuxième édition de la conférence qui se tiendra dans l'arrondissement du Sud-Ouest. La demande est en pièce jointe.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M \$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CG12 0081 (22 mars 2012) Soutien financier non récurrent de 82 000 \$ à C2-MTL, dans le cadre de l'enveloppe de 140 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation de la première édition d'une conférence internationale portant sur la créativité et le commerce.

CG12 0022 (26 janvier 2012) Ajout à la programmation des projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

CE10 1699 (27 octobre 2010) Soutien financier de 50 000 \$ à C2-MTL pour la mise en place de l'OBNL.

### **DESCRIPTION**

L'édition 2013 de C2-MTL s'adressera d'abord à un auditoire prestigieux de cadres et de gestionnaires internationaux. Plus de 1000 participants sont attendus. Certaines activités ciblées sont également prévues pour le grand public. Conférences, expositions, projections seront organisées au sein d'un village multifonctionnel. La programmation et les activités correspondront donc à l'image que C2-MTL veut projeter de Montréal : créative et innovante. Mais l'événement se veut tout d'abord une activité de réseautage pour les gens d'affaires, une mission commerciale inversée qui vise à faire connaître le talent montréalais et à faire naître de nouveaux projets d'affaires structurants pour Montréal.

La contribution proposée est de 200 000 \$ pour organiser l'événement. De plus, la Ville va contribuer en développant un nouveau concept de « Boutique de design », lequel sera diffusé dans le cadre de la conférence C2-MTL et lors de plusieurs autres événements (valeur de 30 000 \$). La Ville produira également une exposition sur le PDM (Plan de développement de Montréal), le quartier Griffintown et le QI (Quartier de l'innovation) (valeur de 20 000 \$). Cette exposition, qui sera diffusée dans le cadre de plusieurs événements, sera lancée lors de la conférence C2-MTL.

En contrepartie, C2-MTL offrira :

<b>Produits - description</b>	<b>Coûts</b>
20 billets (3 600 \$ X 20) complets et 40 billets d'une journée (1 500 \$ X 40)	132 000 \$
Affichage local et international	12 000 \$
Communications (visibilité dans les outils de communications : médias sociaux, imprimés, site Web, etc.)	14 000 \$
Publicité (magazine <i>Fast Company</i> , newsletters-logo)	20 000 \$
Location de 2 navettes	1 000 \$



Formation et embauche de 4 guides	2 000 \$
Hébergement de 4 podcasts audio	500 \$
Organisation d'un événement mode (chargé de projet, technique, production)	40 000 \$
Mettre à la disposition du Bureau de la mode un conférencier prestigieux pour organiser un <i>meet and greet</i>	20 000 \$
Réservation d'un espace pour le <i>meet and greet</i> mode	500 \$
Fournir le mobilier pour la boutique design	5 000 \$
Réservation d'un espace pour une boutique de design, électricité, connexion Internet, service de sécurité	1 500 \$
Formation des employés de la boutique sur l'événement	500 \$
Réservation d'un espace pour l'exposition « Griffintown », fournir l'électricité, connexion Internet, service de sécurité	1 500 \$
Fournir un directeur artistique	2 500 \$
Aménagement des éléments pour l'exposition	500 \$
Montage des photos et autres éléments	500 \$
<b>Total</b>	<b>254 000 \$</b>

Voici les prévisions des partenaires financiers pour 2013 :

Contributions du secteur public :

<b>Année</b>	<b>1<sup>re</sup> édition 2012</b>	<b>2<sup>e</sup> édition 2013 (projection)</b>	<b>Commentaires</b>
Gouv. du Québec : MDEIE	1 500 000 \$	500 000 \$	Le gouvernement du Québec propose une somme totale de 1,5 M\$ pour l'édition 2013, une baisse de 600 000 \$ par rapport à l'année précédente;  Le MAMROT a conclu une entente de 500 000 \$ pour trois ans.
Gouv. du Québec : autres (ex. : Hydro-Québec, Tourisme Québec, etc.)	0 \$	500 000 \$	
Gouv. du Québec : MAMROT	600 000 \$	500 000 \$	
Développement économique Canada (DEC)	750 000 \$	750 000 \$	La contribution de DEC pour la 2 <sup>e</sup> édition est la même que celle de l'an dernier.
Ville de Montréal	200 000 \$	200 000 \$	Pour la 1 <sup>re</sup> édition, la Ville de Montréal a donné 50 000 \$ pour l'OBNL, 82 000 \$ de contribution financière et 68 000 \$ pour 40 billets (total : 200 000 \$); il est proposé d'accorder une somme de 200 000 \$ pour l'édition de 2013.
Montréal International	65 000 \$	65 000 \$	Montréal International propose une contribution de 65 000 \$, comme celle de l'an dernier.
Tourisme Montréal	100 000 \$	100 000 \$	Tourisme Montréal propose 100 000 \$ pour l'édition 2013. L'an passé il avait donné 100 000 \$, mais l'année précédente il avait accordé une autre contribution de 100 000

			\$ pour le démarrage du projet.
Conférence régionale des élus (CRÉ)	20 000 \$	20 000 \$	La CRÉ propose la même somme.
<b>Total</b>	<b>3,235 M\$</b>	<b>2,635 M\$</b>	

Contributions du secteur privé :

Année	1 <sup>re</sup> édition (2012)	2 <sup>e</sup> édition (2013) estimation	Commentaires
Revenus du secteur privé	850 000 \$	950 000 \$	Le secteur privé entend investir 950 000 \$ soit 100 000 \$ de plus que l'an passé (sans compter les biens et services).
Revenus biens et services secteur privé	2,648 M\$	2,700 M\$	L'édition 2013 devrait connaître une légère augmentation pour l'apport des biens et services du secteur privé.
<b>Total</b>	<b>3,498 M\$</b>	<b>3,650 M\$</b>	

Le coût du projet pour la 1<sup>re</sup> édition s'est élevé à 7,707 M\$; pour la 2<sup>e</sup> édition, le coût est estimé à 7,700 M\$.

Les revenus générés par la vente des billets pour la 1<sup>re</sup> édition sont de 1,304 M\$; pour la 2<sup>e</sup>, ils sont estimés à 1,400 M\$.

L'édition 2012 a eu un surplus de plus de 100 000 \$.

## JUSTIFICATION

L'événement C2-MTL s'inscrit dans les objectifs du PDM visant à « renforcer le leadership de Montréal à titre de métropole ». Il contribue également à « faire rayonner Montréal » comme mentionné dans la Stratégie de développement économique (SDE) 2011-2017 de Montréal. Le succès « au-delà des attentes » de l'édition 2012 a démontré le sérieux des promoteurs.

La tenue de cette 2<sup>e</sup> édition permettra aux entreprises montréalaises de bénéficier de la présence de sociétés d'envergure pour établir des ententes commerciales et activer les collaborations intersectorielles.

L'événement rejoint non seulement les entreprises de services en design, en architecture, en marketing, en ingénierie, mais également les entreprises du secteur de la mode, de la culture, des technologies de l'information, de l'agroalimentaire, des finances, de la santé et de l'environnement.

Cette 2<sup>e</sup> édition sera encore pilotée par la firme Sid Lee qui s'est associée, en 2013 également, au Cirque du Soleil. Le conseil d'administration de C2-MTL est composé de représentants de Ubisoft, Bronfman, Power Corporation, Autodesk, Tourisme Montréal et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

La programmation 2013 confirme la présence de 14 conférenciers prestigieux dont M. Philippe Starck, architecte et designer réputé. Une exposition mettra en valeur le Plan de développement de Montréal, le Programme particulier d'urbanisme de Griffintown (lequel met en valeur un modèle d'avant-garde) et le quartier Griffintown (incluant le QI – Quartier de l'innovation) comme plaque tournante internationale de la créativité et de l'innovation appliquée au domaine des affaires.

Le Bureau du design de la Ville de Montréal fera la promotion des produits de nos créateurs dans une boutique située sur les lieux de l'événement, ouverte aux participants.

L'exposition et la boutique de design, créées dans le cadre de C2-MTL, seront réutilisées

pour d'autres événements de promotion.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme de 200 000 \$ nécessaire pour donner suite à ce dossier sera prélevée dans l'enveloppe budgétaire de 175 M\$ du gouvernement du Québec. Cette contribution sera remise en deux versements : 150 000 \$ dans les trente 30 jours suivant la signature de la convention et le solde de 50 000 \$ suite au dépôt du bilan final, au plus tard 60 jours après la tenue de l'événement. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Cette somme correspond à 2,6 % du budget total de l'événement estimé à 7,700 M\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la conférence, C2-MTL mettra en place les initiatives de développement durable suivantes :

- sélection des fournisseurs : priorité accordée aux fournisseurs locaux;
- sélection de matériel et des sources d'énergie : sélection d'équipements les moins énergivores;
- gestion des matières résiduelles : mise en place d'une gestion écoresponsable des matières résiduelles sur le site par l'entremise d'un fournisseur spécialisé;
- alimentation : priorité accordée aux fournisseurs locaux et compostage sur le site;
- transport : promotion du transport en commun, des taxis et du Bixi auprès des participants.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La tenue de cette deuxième édition de la conférence contribuera à solidifier la réputation de Montréal comme ville créative de calibre international et permettra aux entreprises d'ici de générer des accords commerciaux.

La contribution de la Ville de Montréal est importante pour compléter le montage financier de C2-MTL et assurer la réalisation de la totalité de la programmation de l'événement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses et convenues dans le protocole d'entente signé avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'informations). La Ville sera systématiquement identifiée comme partenaire de l'événement. De plus, la Ville profitera de l'événement pour faire la promotion du secteur Griffintown, de la mode et du design.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rédaction d'un plan de communication.

- Formation d'un comité pour la coordination des interventions municipales dans le cadre du projet incluant des représentants des directions de l'urbanisme et du développement économique, des communications, de la culture et du patrimoine et de l'arrondissement du Sud-Ouest.
- Organisation d'une exposition sur Griffintown et le QI (Quartier de l'innovation, d'un *meet and greet* (secteur mode) et mise en place de la boutique design.
- Tenue de l'événement du 21 au 23 mai 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques et règlements applicables, notamment à la Politique d'approvisionnement ainsi qu'à la Politique de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE

Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef  
d'equipe

**Tél :** 514-872-5999

**Télécop. :** 514 872-6249

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-Marc BISSONNETTE

Chef de division

**Tél :** 514-872-9696

**Télécop. :** 514-872- 0049  
**Date d'endos. :** 2013-03-26

**Dossier # :1120881001**

CE : 20.029

2013/04/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1132599001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble lui appartenant sis au 5445-5455 de Gaspé dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de trois ans. / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble lui appartenant sis au 5445-5455 de Gaspé dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de trois ans ;

2. d'approuver le projet de convention entre le Regroupement Pied Carré et la Ville de Montréal à cet effet ;

3. d'imputer cette dépense selon les informations contenues dans le présent dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-04-09 13:33

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1132599001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132599001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 3 125 300 \$ à Regroupement Pied Carré, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artiste dans l'immeuble lui appartenant sis au 5445-5455 de Gaspé dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, pour une période de trois ans. / Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montréal s'identifie comme une ville de créateurs, mais plusieurs de ceux-ci éprouvent de grandes difficultés à trouver et surtout à conserver des espaces de création et de production à coût raisonnable, car les quartiers centraux où ils sont établis leur sont de moins en moins accessibles. En effet, très souvent, ils ne disposent pour leurs ateliers que de baux à très court terme dans des immeubles industriels en attente de requalification. Les artistes subissent alors les contrecoups d'une spéculation immobilière, en raison de la transformation de ces immeubles en lofts résidentiels ou de bureaux. Paradoxalement, les secteurs industriels où ils sont établis sont devenus attrayants, justement, à cause de la présence des artistes.

Dans sa Politique de développement culturel adoptée par le Conseil municipal en août 2005, alors que la situation n'avait pas atteint le degré de gravité qu'on lui connaît aujourd'hui, la Ville de Montréal reconnaissait déjà l'importance de cet enjeu et prenait l'engagement de se donner « avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires, un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artiste et d'artisan, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes ». Cet enjeu est également mentionné dans le plan stratégique Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Le Plan d'action mis au point dans le cadre du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle confirmera d'ailleurs cette intention.

En juin 2011, la firme Allied Properties REIT fait l'acquisition, à un prix quatre fois supérieur à celui de l'acquisition précédente trois ans plus tôt, de l'immeuble sis au 5455, rue de Gaspé, qui abrite de nombreux créateurs, artistes et artisans. Quelques mois plus tard, l'immeuble voisin, le 5445 de Gaspé, fera également l'objet d'une acquisition par la même firme à un coût comparable. Le Regroupement Pied Carré reçoit le mandat de représenter les artistes et entrepreneurs culturels qui occupent ces lieux.

Chacune selon les moyens à leur disposition, les diverses autorités posent des gestes significatifs. Par exemple, le comité de pilotage du *Plan d'action 07-17 – Montréal, métropole culturelle* décide de faire des ateliers d'artiste sa priorité #1, en vue du *Rendez-vous* de mi-parcours qui a eu lieu le 26 novembre dernier. L'arrondissement du Plateau Mont-Royal met en place un règlement de contrôle intérimaire qui contribue au démarrage d'une négociation entre le Regroupement Pied Carré et le propriétaire. Par ailleurs, le discours du Budget du Québec 2012-2013 annonce la

création d'un groupe de travail sur les ateliers d'artiste, groupe formé en avril et qui remet son rapport en octobre 2012.

En octobre 2012, Allied Properties REIT et le Regroupement Pied Carré parviennent à une entente de principe et signent la lettre d'intention : les parties s'engagent à signer un bail de trente ans pour une superficie de 212 000 pieds carrés, allant du 1er novembre 2013 jusqu'au 31 octobre 2043, à la double condition que le 5445-5455 de Gaspé soit exclu du règlement de contrôle intérimaire et que le Regroupement Pied Carré reçoive le financement de 7,65 M\$ (+ le financement intérimaire de 125 300 \$) nécessaire à la mise en place de ce projet (phase chantier : de décembre 2012 à novembre 2013). Il est à noter que la réalisation de cette entente amènera les artistes locataires à défrayer une somme d'environ 80 M\$ en loyers au cours des trente prochaines années; la firme propriétaire, de son côté, encaissera un manque à gagner pour une somme de 22 à 25 M\$, en plus d'un investissement dans les travaux préparatoires de l'ordre de 6,7 M\$.

Le 26 novembre, dans le cadre du *Rendez-vous de mi-parcours Montréal, métropole culturelle*, la Première ministre Pauline Marois annonce une contribution de 5,65 M\$ du gouvernement du Québec pour les ateliers d'artiste, sommes provenant à la fois du ministère de la Culture et des Communications et du Secrétariat à la Région métropolitaine.

Le 3 décembre, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal approuve la levée du contrôle intérimaire pour les 5445-5455 de Gaspé.

Le 21 mars 2013, le conseil d'agglomération de Montréal approuve la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet « Ateliers d'artiste ». Une enveloppe de 7,15 M\$ pour les cinq prochaines années est réservée à cet effet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0082 - 21 mars 2013 - Approbation de la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet « Ateliers d'artiste ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

### **DESCRIPTION**

En novembre 2012, le gouvernement du Québec, annonçait une contribution de 5,65 M\$ pour les ateliers d'artiste, sommes provenant à la fois du ministère de la Culture et des Communications et du Secrétariat à la Région métropolitaine. Le 21 mars 2013, la Ville de Montréal, confirmait une contribution de 7,15 M\$ afin de soutenir le réalisation de projets d'ateliers d'artiste à Montréal. Ainsi, la répartition des contributions des bailleurs de fonds publics pour de tels projets se fera comme suit pour les cinq prochaines années:

<b>Bailleurs de fonds</b>	<b>Contributions (en milliers de dollars)</b>
Secrétariat à la région métropolitaine (MCE)	2 000,0 \$
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	3 650,0 \$
Ville de Montréal - Fonds Montréal 2025 (CG13 0082)	7 150,0 \$
<b>Total:</b>	<b>12 800,0 \$</b>

L'importance culturelle et l'originalité du projet mis de l'avant par le Regroupement Pied Carré,



avec l'appui d'Ateliers créatifs Montréal – qui agira comme gestionnaire du projet – nécessite une étroite collaboration des différents partenaires au projet afin de respecter les obligations contractées envers Allied Properties REIT dans la lettre d'intention signée en octobre 2012. Cela signifie de mettre en place rapidement un montage financier de 7,65 M\$ + le financement intérimaire (d'approximativement de 125 300 \$) pour un montant total de 7 775 300 \$.

Au plan financier, la réalisation de ce projet s'appuie sur une démarche en trois étapes:

- La première étape était le 21 mars dernier, lorsque le conseil d'agglomération a approuvé l'inclusion du projet «Ateliers d'artiste» à même le protocole d'entente de 175 M\$ de la stratégie «Imaginer-Réaliser Montréal 2025» (CG 13 0082) (voir tableau ci-dessus);
- La seconde étape est le présent dossier décisionnel, qui vise l'octroi du soutien financier de la Ville de Montréal, pour une somme de 3 125 300 \$ (incluant le financement intérimaire) au Regroupement Pied Carré afin de réaliser le projet (voir tableau ci-dessus);
- La troisième étape sera le dépôt, sous peu, au conseil municipal d'un dossier décisionnel afin d'accepter une contribution financière de 3,65 M\$ du MCC (voir le tableau précédent) dans le cadre du dossier des ateliers d'artiste, incluant la contribution du MCC, de l'ordre de 2,65 M\$ au projet du Regroupement Pied Carré (voir tableau ci-dessous). Cette contribution du MCC sera versée par la Ville, comme c'est le cas pour de nombreux projets financés conjointement dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Pour ce qui est de la contribution de 2 M\$ accordée par le Secrétariat à la région métropolitaine, soit 500 000 \$ par année pendant 4 ans, elle fera l'objet d'une convention qui sera négociée directement entre le Regroupement Pied Carré et le Secrétariat à la région métropolitaine. Ainsi, les montants prévus dans le projet de convention entre Pied Carré et la Ville de Montréal se répartissent comme suit:

<b>Bailleurs de fonds (en milliers de dollars)</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Total</b>
Ville de Montréal - Fonds Montréal 2025 (voir convention)	1 430,0 \$	1 430,0 \$	265,3 \$	0,0 \$	3 125,3 \$
Ministère de la Culture et des Communications (MCC)	2 650,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	2 650,0 \$
<b>Total:</b>	<b>4 080,0 \$</b>	<b>1 430,0 \$</b>	<b>265,3 \$</b>	<b>0,0 \$</b>	<b>5 775,3 \$</b>

La convention présentée dans le cadre de ce dossier décisionnel prévoit donc le versement d'une somme maximale de 3 125 300 \$ sur une durée de trois années, dont un montant de 1 430 00 \$ à court terme. Ceci permettra de lancer les travaux nécessaires dès le mois de mai 2013, en vue d'une occupation des lieux à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, conformément à la lettre d'entente signée entre Pied Carré et Allied Properties REIT.

## **JUSTIFICATION**

En adoptant le dossier décisionnel 1134427001(CG13 0082), le 21 mars dernier, le conseil d'agglomération de Montréal a reconnu l'importance du maintien et du développement d'ateliers d'artiste, autant en ce qui concerne le développement artistique et culturel de Montréal que son développement économique.

Ce même dossier décisionnel annonçait d'ailleurs l'intention d'appuyer financièrement l'entente intervenue entre le Regroupement Pied Carré et Allied Properties REIT, propriétaire des immeubles sis au 5445 et au 5455, rue de Gaspé.

Cette entente permet de sécuriser plus de 40 % de l'objectif identifié dans le Rapport d'étude sur les ateliers d'artiste par le Groupe de travail sur les ateliers d'artiste (GTAA) pour le quinquennat 2013-2017, reconnaissant par le fait même l'importance de la bataille menée depuis plusieurs années par le Regroupement Pied Carré, ainsi que ses alliés, Ateliers créatifs, la CDEC Plateau Mont-Royal-Centre-Sud et Culture Montréal.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une coordination de l'ensemble des montants qui seront consentis dans le cadre de l'entente globale totalisant 175 M\$, les sommes requises en vertu du présent dossier seront prévues au Service des finances aux comptes budgétaires suivants:

<b>Budget additionnel revenus :</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
2101.0014000.105621.06501.46370.016990.0000.000000.050100.00000.00000	1	1 430	265
AF- Général - Ville de Montréal - crédits associés à des revenus dédiés -	430	000 \$	300 \$
Protocole MAMR/2025 - proximité - Industries et commerces - Promotion et	000		
développement économique - Contributions organismes	\$		

<b>Budget additionnel dépenses :</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
2101.0014000.105621.06501.61900.016491.0000.000000.050100.00000.00000	1	1 430	265
AF- Général - Ville de Montréal - crédits associés à des revenus dédiés -	430	000 \$	300 \$
Protocole MAMR/2025 - proximité - Industries et commerces - Promotion et	000		
développement économique - Contributions organismes	\$		

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La pérennisation des espaces de la rue de Gaspé permet de donner une nouvelle vocation à des immeubles qui ont été construits à des fins de développement de l'industrie textile.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au cours des premiers mois de l'année 2012, le comité de pilotage du *Plan d'action 07-17 - Montréal, métropole culturelle* avait décidé de faire des ateliers d'artiste sa priorité #1, en vue du Rendez-vous de mi-parcours qui a eu lieu le 26 novembre dernier. L'appui apporté à l'entente intervenue entre le Regroupement Pied Carré et Allied Properties REIT illustre une nouvelle manière de favoriser le développement culturel de Montréal, où les forces publiques, communautaires et privées travaillent de concert afin de trouver une solution créative à un enjeu stratégique.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été approuvée par le Direction des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plan, devis et organisation avril-mai 2013  
Début des travaux (lot 1) mai 2013  
Fin des travaux (lot 1) novembre 2013  
Début des travaux (lots suivants) novembre 2013  
Fin des travaux (lots suivants) mars 2014  
Mise en services et suivi des garanties mars 2015

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 27, libellé comme suit :  
« *La Ville se donnera - en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires - un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artiste et d'artisan, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes* ».

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre CADIEUX)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement (Isabelle CADRIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yves DUMAS

Bureau des équipements et espaces culturels

**Tél :** 514-872-3902

**Télécop. :** 514 872-1153

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM

Chef de division - Quartiers culturels

**Tél :** 514-872-3160

**Télécop. :** 514 872-5588  
**Date d'endos. :** 2013-04-04

**Dossier # :1132599001**



**Dossier # : 1125891004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 12-12214 (3 soumissionnaires) / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Budget-Construction-Solutions inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12214 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2012-11-30 14:39

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1125891004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125891004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 243 488,31 \$, taxes incluses- Appel d'offres public 12-12214 (3 soumissionnaires) / approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal a adopté en 2009 le plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014. La mise en oeuvre du plan directeur permettra d'atteindre un des objectifs fixés par la nouvelle politique québécoise de la gestion des matières résiduelles, soit de valoriser 60 % de la matière organique. Ceci sera possible grâce à des procédés biologiques comme le compostage et la biométhanisation.

À sa séance du 22 juin 2011, le conseil d'agglomération a donné un avis de motion à quatre projets de règlements autorisant la construction des différentes installations, et depuis des études préliminaires d'implantation ont été faites sur les différents sites identifiés.

La construction des centres de traitement se fera suite à un appel d'offres public dans un mode combinant la conception et la construction (design-construction).

Le présent dossier recommande de retenir les services professionnels en économie de la construction afin d'accompagner la Ville tout au long du projet.

Les fonctions de la firme seront concentrées sur la gestion des coûts de construction et de la valeur du projet. L'équipe sera impliquée dans les différentes phases du projet et agira en tant qu'expert-conseil à partir du début jusqu'à l'achèvement des quatre installations et assurera, en collaboration avec les différents intervenants, un contrôle efficace des coûts.

Un appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 15 jours : du 6 au 22 août 2012, ce qui constitue un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant la date de l'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 17 août 2012 afin de clarifier les services de base et d'autres points relevant des données générales de la mission. Ces informations étaient utiles aux soumissionnaires afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés.

Les ressources internes de la DSTI sont insuffisantes pour assurer le suivi et le respect des paramètres de contenu, de coût et de qualité des différentes installations vu leurs spécificités techniques.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1025 (20 juin 2012) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention des services professionnels d'une firme d'économistes de la construction qui agira à titre de consultant dans le cadre du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE12 0147 (8 février 2012) : Approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les études financières et la rédaction du volet financier du plan d'affaires du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques.

CE11 0965 (22 juin 2011) : Approuver un projet de convention (octroi de contrat) par lequel Génivar Inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser des études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre sites retenus pour l'implantation de centre de traitement des matières organiques.

CG11 0236 (22 juin 2011) : Avis de motion - Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, quatre projets de règlements autorisant la construction et l'occupation de quatre centres de traitement de matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères, et mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise par la loi.

CG10 0081 (25 février 2010) : Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme BCS inc., elle aura à rendre des services professionnels en économie de la construction notamment :

- Les estimations budgétaires de différentes classes et les bordereaux des prix.
- Les rapports d'évaluation financière sur les plans proposés.
- L'analyse et l'approbation des demandes de changements et les demandes de paiement progressif.
- Les rapports de paiement et tous les autres documents nécessaires pour les subventions fédérales.
- Le suivi et l'assurance de respect des paramètres de contenu, de coût, de qualité et d'échéancier.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera suivie et encadrée par des professionnels internes de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Le pourcentage des contingences est de 7,5 % et n'est pas inscrit au bordereau des soumissions.

Les professionnels seront rémunérés en fonction des méthodes déterminées à la convention des services professionnels, soit à forfait.

## JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Budget-Construction-Solutions inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis. Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont déposé leurs bordereaux de soumission et un (1) a été disqualifié. Les formulaires de désistement n'ont pas été remis, on ne dispose donc pas des raisons pour lesquelles les huit (8) preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Budget-Construction-Solutions inc.	72,83 %	5,42	226 500,75 \$	16 987,56 \$	243 488,31 \$
Macogep inc.	79,50 %	2,47	524 286,00 \$	39 321,45 \$	563 607,45 \$
Estimation des professionnels de la DSTI			407 044,27\$	30 528,32 \$	437 572,59 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-194 084,88 \$ -44,35 %
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					320 119,14 \$ 131,47 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					

Les honoraires avaient été évalués à 437 572,59 \$ (incluant les taxes et les contingences). Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est d'environ 44,35 % plus bas que notre estimation interne. Cette dernière est basée sur la méthode à taux horaire et pourcentage du tableau de l'institut canadien des Économistes de la construction.

Quatre raisons pourraient expliquer l'écart entre les estimations :

1. L'adjudicataire ne se serait pas basé sur le tableau de « la liste des services et honoraires recommandés » publié par l'institut canadien des économistes en construction de 2006 pour élaborer son estimation (les prix soumis ne suivent pas les coûts nets de construction);
2. Dans le cadre de la nouvelle politique de la gestion des matières résiduelles, se spécialiser dans ce secteur donnerait accès à d'autres projets;
3. Le ralentissement actuel du marché;
4. La période de la soumission qui aurait pu encourager l'adjudicataire à baisser le prix afin de garantir une charge de travail satisfaisante pour la saison prochaine.

Le détail des incidences est le suivant :

Centres de traitement des matières organiques	
Dépenses générales	14 775,00 \$
TPS et TVQ	2 212,56 \$
Total (incluant les taxes)	16 987,56 \$

Cette information est aussi disponible dans l'estimation des coûts en pièce jointe.

Les incidences, qui représentent 7,5 %, serviront à s'appuyer sur les avis d'autres experts là où la complexité technologique dépasse le champ de compétence des économistes.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure de la mission.

Ce budget couvre également les services supplémentaires prévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires prévus représentent un montant de 243 488,31 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci-dessous. Il s'agit d'un contrat à forfait.

Services de base :	
Économie de la construction	197 000,00 \$
Sous-total services de base :	
contingences : 7.5 % des honoraires:	14 775,00 \$
Sous-total services de base et contingences :	211 775,00 \$
TPS et TVQ	31 713,31 \$
Montant total à autoriser :	243 488,31 \$

Le montant des incidences à approuver est de 16 987,56 \$ (incluant les taxes).

Les honoraires seront priorisés à même le budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement, à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera par conséquent entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le traitement des matières organiques, qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Lors de l'acceptation du projet au PTI par les instances, cette dépense pourra être imputée, sur avis de la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, dans les projets capitalisables.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les professionnels devront travailler dans le cadre du plan de développement durable de la collectivité montréalaise adopté par la Ville de Montréal.



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les centres de traitement des matières organiques sont essentiels pour éviter l'enfouissement des déchets selon le plan directeur et réduire les gaz à effet de serre. L'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé aux municipalités par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ne sera pas atteint si ces centres ne sont pas mis en place.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Services professionnels en économie de la construction :  
Contrat : 13677 Mandat : 16869-1-001

Octroi du contrat de services professionnels :	Avril 2013
Accompagnement avant appel d'offres :	Avril 2013 à août 2013
Accompagnement après appel d'offres :	Août 2013 à août 2016
Fin de la mission :	Août 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres pour services professionnels a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

C-OG-SDO-D-12-001 : « Gestion des estimations des contrats »;

C-OG-DG-D-12-010 : « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement et du développement durable (Jean J LACROIX)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Julie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anis GASMI

GEST.IMMOB.

**Tél :** 514 872 1718

**Télécop. :** 514 280 3597

Danielle LAVIGNE  
C/S BAUX ET ADMIN. IMMOB.  
Tél.: 514 872-7977  
Télécop.: 514 280 3597

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514-872-3957

**Télécop. :** 514-280-3597

**Date d'endos. :** 2012-10-25

**Dossier # :1125891004**



**Dossier # : 1123903051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une somme maximale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (sept soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour une somme maximale de 146 308,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12237;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jacques CHAN **Le** 2013-04-02 10:12

**Signataire :** Jacques CHAN

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # :1123903051**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123903051**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Dessau inc. pour des services professionnels pour la mise à niveau de huit (8) stations de pompage dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une dépense totale de 146 308,82 \$ - Appel d'offres 12-12237 (sept soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire mettre à niveau huit (8) stations de pompage domestiques situées sur son territoire afin qu'elles puissent satisfaire aux besoins des vingt-cinq prochaines années. La plupart de ces stations de pompage ont été construites il y a environ 35 ans et représentent chacune des problèmes de vétusté et d'opération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée D2113903001 - Services professionnels pour l'élaboration d'un plan d'intervention concernant 8 stations de pompage à Pierrefonds-Roxboro.

**DESCRIPTION**

Le présent contrat inclut la prestation complète de services professionnels en structure, mécanique de procédé, mécanique du bâtiment, électricité, génératrices en place, contrôle et télémétrie. Les relevés, la préparation des plans préliminaires, les plans et devis pour construction, l'évaluation des coûts, la production de l'échéancier, le suivi de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux font partie des services demandés. Chaque station de pompage sera traitée séparément et un échéancier global sera requis.

Les cinq stations de pompage domestique sont les suivantes:

- Station no. 2 - 4e et 5e Avenue Nord (Roxboro)
- Station no. 10 - 13280, rue Desjardins (Pierrefonds)
- Station no. 11 - 6020, rue Marceau (Pierrefonds)
- Station no. 8 - 11147, rue Meighen (Pierrefonds)
- Station no. 2 - 9455, boul. Gouin (Pierrefonds)

Les trois stations de pompage pluvial sont les suivantes:

- Station no. 1 - 33, 5e Avenue Nord (Roxboro)
- Station no. 3 - 100, 1ère Avenue Nord (Roxboro)
- Station no. 6 - 333, boulevard Saraguay (Pierrefonds)

Un appel d'offres a été tenu du 24 septembre au 22 octobre 2012. Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission. La validité des soumissions prévue à l'appel d'offres est de 180 jours de calendrier suivant l'ouverture des soumissions.

<b>Soumissionnaires</b>
Cegertec Worley Parsons inc.
Dessau inc.
GENIVA inc.
Cima + S.E.N.C.
BPR - Infrastructure inc.
Les Consultants S.M. inc.
Leroux Beaudoin Hurens & Ass.

### **JUSTIFICATION**

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établis selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé.

La proposition de Leroux Beaudoin Hurens & Ass. a été jugée non recevable ne comportant pas de Page sommaire et a été déclarée non conforme.

Suite aux résultats intérimaires, les cinq (5) soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit Dessau inc.

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Pointage intérimaire  /100%</b>	<b>Montant de l'offre  (taxes incluses)</b>	<b>Pointage finale</b>
1	Cegertec Worley Parsons inc.	68,00	--	--
2	Dessau inc.	75,17	146 308,82 \$	8,55
3	GENIVAR inc.	77,17	402 412,50 \$	3,16
4	Cima + S.E.N.C.	75,83	277 089,75 \$	4,54
5	BPR - Infrastructure inc.	70,83	224 201,25 \$	5,39
6	Les Consultants S.M. inc.	76,50	160 390,13 \$	7,89

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autre</b>	<b>Total</b>
Dessau inc.	146 308,82 \$	n/a	146 308,82 \$
Les Consultants S.M. inc.	160 390,13 \$	n/a	160 390,13 \$

BPR - Infrastructure inc.	224 201,25 \$	n/a	224 201,25 \$
Cima + S.E.N.C.	277 089,75 \$	n/a	277 089,75 \$
GENIVAR inc.	402 412,50 \$	n/a	402 412,50 \$
Estimation des professionnels (\$	287 437,50 \$	n/a	287 437,50 \$
<b>Coûts moyen des soumissionnaires reçues</b> <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			<b>232 080,49 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b> <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>58,62 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			<b>256 103,68 \$</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b> <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>175,04 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b> <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			<b>(141 128,68) \$</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b> <i>((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)</i>			<b>(49,1) %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			<b>14 081,31 \$</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b> <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			<b>9,62 %</b>

L'estimation des coûts est basée sur un certain pourcentage du coût du projet. Par contre, le niveau de compétitivité dans le marché nous amène des prix beaucoup moins élevés.

La méthode de pourcentage ne tient pas compte du nombre réel d'heures que la firme prévoit consacrer afin de réaliser le mandat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale est assumée à 100 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 139 946,18 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 139 946,18 \$, dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables montréalais.

Advenant que le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ne soit pas reconduit en 2014, les montants devront être prévus à l'enveloppe globale du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Nous aurons un retard important dans la mise à niveau de nos stations de pompage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002)

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mélanie BRISSON)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE

Secrétaire de direction

**Tél :** (514) 624-1231

**Télécop. :** (514) 624-1333

#### ENDOSSÉ PAR

Sylvain MARCOUX

Chef de division infrastructure

**Tél :** 514 624-1541

**Télécop. :** 514 624-1137

**Date d'endos. :** 2012-11-26

**Dossier # :1123903051**

**Dossier # : 1120549008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Génivar Inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 749 861,49 \$ (Contrat: 653 549,81 \$ + Incidences: 60 936,75 \$ + Déboursés: 35 374,93 \$ ), taxes incluses. Appel d'offres public 12-12419, cinq soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 749 861,49 \$, taxes incluses, pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Génivar Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 653 549,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération .

**Signé par** Roger LACHANCE **Le** 2013-02-13 10:15**Signataire :**

Roger LACHANCE



---

Directeur  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

**Dossier # :1120549008**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120549008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Génivar Inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 749 861,49 \$ (Contrat: 653 549,81 \$ + Incidences: 60 936,75 \$ + Déboursés: 35 374,93 \$ ), taxes incluses. Appel d'offres public 12-12419, cinq soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi, l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles et met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage, Valorisation). Il propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM (août 2006). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de poursuivre un des objectifs fixés par la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles (2011-2015), c'est-à-dire de valoriser 60% de la matière putrescible d'ici la fin 2015.

Les infrastructures prévues par le PDGMR sont les suivantes :

- Deux centres de biométhanisation de 60 000 tonnes par an, situés dans l'est et le sud de l'agglomération
- Un centre de compostage en bâtiment de 50 000 tonnes par an, situé dans l'ouest de l'agglomération
- Un centre de compostage en bâtiment et en andains couverts de 29 000 tonnes par an, situé dans le centre-nord de l'agglomération
- Un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères de 25 000 tonnes par an, situé dans l'est de l'agglomération

Un appel d'offres public pour services professionnels a été publié du 24 septembre au 5 novembre 2012 (Appel d'offres n° 12-12419 - Services professionnels pour la rédaction des devis des appels de proposition de quatre centres de traitement des matières organiques) par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. L'appel d'offres est paru dans le système SEAO et dans le journal la Presse. Tous les soumissionnaires ont fait la visite de tous les sites et un addenda a été émis le 26 octobre pour répondre aux questions des soumissionnaires. Notez que ces services ne couvrent pas le centre de biométhanisation du secteur sud de l'agglomération, lequel sera planifié à une période ultérieure.

Les offres reçues sont valides pour les 120 jours suivants la date fixée pour l'ouverture des soumissions et une prolongation de validité de la soumission a été obtenue de tous les soumissionnaires conformes jusqu'au 1er mai 2013 (voir la prolongation de la soumission de Génivar en pièce jointe).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1026 (20 juin 2012) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels dans diverses disciplines pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres relatifs au projet d'infrastructures de traitement des matières organiques.

CG12 0325 (23 août 2012) Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est »; Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »; Prendre acte de l'inutilité d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue de l'Aviation, entre le chemin Saint-Rémi et l'avenue André, sur le territoire de la Cité de Dorval », compte tenu que cet emplacement n'est plus disponible; Reporter l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension » au moment où le nouveau site devant accueillir le centre de traitement de l'ouest sera confirmé.

CG12 0324 (23 août 2012) : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

CE12 1081 (27 juin 2012) : Approuver une modification accessoire à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Génivar inc. (CE11 0965) sans augmenter la valeur du contrat, pour réaliser les études préliminaires d'implantation nécessaires à la tenue d'une consultation publique pour le terrain du centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CE12 0147 (8 février 2012) : Autoriser une dépense de 86 975,14 \$, taxes incluses, pour réaliser les études financières et la rédaction du volet financier du plan d'affaires du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 74 939,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11757 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE11 0965 (22 juin 2011) : Approuver un projet de convention par lequel Génivar inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser des études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre sites retenus pour l'implantation de centre de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 477 252,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11622 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG11 0236 (22 juin 2011) : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle », et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

CG11 0026 (27 janvier 2011) : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CG10 0081 (25 février 2010): Approuver et de démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CE10 0123 (1er février 2010) : Transmettre une demande de subvention pour les infrastructures de traitement des matières organiques et de recyclage dans le cadre des programmes québécois des infrastructures de traitement de la matière organique par biométhanisation et fédéral des Fonds pour les infrastructures vertes ; Autoriser la Direction de l'environnement et du développement durable du SITE à faire parvenir la demande de financement au Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le lancement des appels d'offres pour la réalisation des infrastructures demande de développer tous les cahiers des charges dans plusieurs des disciplines du génie, en architecture et en architecture du paysage. Il est également nécessaire de faire réaliser toutes les études et les services techniques permettant de faire une description exacte de l'état des sites avant développement, des exigences locales de développement et des services publics à proximité, auxquels les nouvelles installations se rattacheront. Il est par conséquent nécessaire de faire appel à un consultant dans les domaines visés. Le mandat comprend aussi et entre autres, des services tels que :

- Aménagement conceptuel (exigences minimales);
- Identification des codes et normes applicables;
- Localisation et arpentage complémentaire;
- Produire les documents relatifs à la demande de subvention.

La Direction des stratégies et transactions immobilières est impliquée dans l'effort de rédaction des devis pour les aspects reliés aux volets traditionnels du bâtiment (architecture, mécanique, civil, électrique) et aux clauses contractuelles régissant les contrats de conception-construction.

Les livrables du contrat à octroyer sont principalement les devis techniques et la participation au comité technique d'évaluation des soumissions.

## JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Génivar inc. qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement approuvés. Il y a eu vingt-quatre (24) preneurs du cahier des charges, dont cinq (5) ont déposé une soumission, soit 21% des soumissionnaires. Aucun n'a été disqualifié. Les formulaires de désistement n'ont pas été remis, on ne dispose donc pas des raisons pour lesquelles les autres preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

	Pointage intérimaire	Pointage final	Honoraires (incluant les taxes)	Contingences (incluant les taxes)	
Génivar inc.	77,67 %	2,25	568 304,18 \$	85 245,63 \$	653 549,81 \$
BPR Infrastructure Inc.	75,67 %	2,20	571 839,66 \$	85 775,95 \$	657 615,61 \$
AECOM Consultants inc.	79,33 %	2,12	610 862,18 \$	91 629,33 \$	702 491,51 \$
Les Consultants S.M. Inc.	73,00 %	1,90	650 442,32 \$	97 566,35 \$	748 008,67 \$
Roche Ltée, Groupe- conseil	80,00 %	1,94	668 924,55 \$	100 338,68 \$	769 263,23 \$
Estimation des professionnels de la Dir. env.	non-applic.	non- applic.	707 798,66 \$	106 124,80 \$	813 623,46 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-160 073,65 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					-19,7 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)					4 065,80 \$
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)					0,6 %

Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est plus bas que notre estimation interne. L'écart de -160 073,65\$ (ou -19,7%) avec l'estimation s'explique par l'utilisation d'un taux horaire moyen trop élevé, alors que de nombreuses heures au mandat sont réalisées par du personnel novice ou de soutien, à taux horaires plus faibles et ayant pour effet de diminuer significativement le taux horaire moyen soumis. Il n'y a pas d'autres explications liées à la valeur d'un article particulier du bordereau puisqu'ils ont tous été estimés avec le taux horaire moyen.

- Un budget de contingences de 15 % des honoraires (85 245,63 \$ taxes incluses) est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure du mandat. Les contingences n'étaient pas spécifiées sur le bordereau de soumission. Elles doivent couvrir les imprévus compte tenu du niveau de précision du mandat. Ce budget couvre également les services professionnels supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment, les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées et les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de l'adjudicataire. En effet, lors d'un tel mandat, qui diffère des projets habituels de la Ville pour des infrastructures plus usuelles et mieux connues des professionnels, de nombreux imprévus peuvent se présenter.

- L'estimation des incidences a été déterminées sur la valeur approximative des services techniques à obtenir en cours de mandat. Les incidences, qui représentent 10,723 % des honoraires (60 936,75 \$ taxes incluses), serviront à payer pour les services techniques requis pour fournir les mesures, les inspections, l'arpentage et les résultats analytiques requis par les professionnels de l'adjudicataire pour formuler leurs recommandations et devis techniques recherchés.

- L'estimation des déboursés a été déterminées sur la valeur approximative des frais de déplacements, compte tenu que de nombreux projets de référence dans ce domaine sont réalisés à l'international et pourraient amener plusieurs spécialiste à s'y rendre pour vérifier les déclarations des soumissionnaires pour le projet de réalisation. Une enveloppe de déboursés de 6,225 % des honoraires (35 374,93 \$ taxes incluses) est ajoutée pour couvrir les dépenses admissibles prévues au devis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévue en 2013 et sera priorisé en 2014 à même le budget de fonctionnement de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des honoraires scientifiques et de génie.

#### a) Contrat et contingences

	Montants (taxes incluses)
Contrat	568 304,18 \$
Contingences (15 %)	85 245,63 \$
<b>Contrat et contingences</b>	<b>653 549,81 \$</b>

#### b) Incidences et déboursés

Incidences (10,723 %) (taxes incluses)	60 936,75 \$
Déboursés (6,225 %) (taxes incluses)	35 374,93 \$

Le montant total de la dépense à autoriser est de 749 861,49 \$, taxes incluses. Voir la pièce jointe pour le détail des calculs.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Ces études préliminaires pourraient être éligibles à la subvention à hauteur de 33 % en vertu du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) régis par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Ce dernier prévoit une aide financière au secteur municipal pour des études d'avant-projet (plan d'affaires, étude de faisabilité, plans et devis) équivalant au tiers des coûts admissibles. Voir la pièce jointe pour le détail

des calculs.

Lors de l'acceptation du projet au PTI par les instances, cette dépense pourra être imputée, sur avis de la Direction de la comptabilité et du contrôle financier, dans les projets capitalisables.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les choix proposés par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques. Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du Plan de développement durable 2010-2015 de faire de Montréal un chef de file nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact de ne pas donner suite à cette recommandation est que la Ville ne disposera pas des spécifications techniques dans ses appels d'offres pour la réalisation des centres de traitement. À défaut d'avoir des exigences minimales prescrites par la Ville, les soumissionnaires d'un contrat de conception-construction auraient la liberté de proposer toute fourniture de travaux et d'équipements qu'ils jugent nécessaires sans égard à la qualité ou à la durabilité de l'ouvrage. Les résultats anticipés sont des installations ne répondant pas aux exigences de la Ville et des dépassements de coûts appréciables pour assurer leur pérennité. De plus, l'évaluation des soumissions pourrait difficilement se faire sur une base commune si les exigences techniques minimales ne sont pas spécifiées. Il est reconnu dans ce domaine que la responsabilité du donneur d'ordre est d'établir clairement ses exigences minimales, autant pour la fonctionnalité, la performance que pour les aspects techniques, les considérations d'entretien et les exigences de gestion du processus de conception-construction.

Les centres de traitement sont essentiels pour détourner les matières organiques de l'enfouissement selon le PDGMR et réduire les gaz à effet de serre. Si ces centres ne sont pas en place, il sera impossible pour les municipalités d'atteindre l'objectif fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit de valoriser 60 % des matières organiques.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Secteurs Est, Nord et Ouest: Deux centres de compostage, un centre de biométhanisation, un centre de pré-traitement

Juin 2013: Début du mandat

Décembre 2013: Documents d'appel d'offres prêts pour soumission à l'administration de la Ville

Janvier 2014: Lancement des appels d'offres

Janvier 2015: Sélection de l'adjudicataire

Mars 2015: Octroi des contrats

Avril 2015: Début des contrats

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte les encadrements de la Politique de gestion contractuelle.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

C-OG-DG-D-12-005 : « Confidentialité des estimations des contrats »;

C-OG-DG-D-12-010 : « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Anis GASMI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Oana BAICESCU-PETIT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean J LACROIX

Ingénieur

**Tél :** 514 872-2092

**Télécop. :** 514 872-7685

#### **ENDOSSÉ PAR**

Éric BLAIN

Chef de Division soutien technique et infrastructures - GMR

**Tél :** 514 872-3935

**Télécop. :** 514 872-7685

**Date d'endos. :** 2013-02-01

**Dossier # :1120549008**





**Dossier # : 1135967001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme "Génivar inc" en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - Cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel "Génivar Inc.", firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en ingénierie afin d'effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal, pour une somme maximale de 60 011,20 \$ taxes et contingences de 10 % incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #12-12507 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-04-03 10:13

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1135967001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135967001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Soutien à la gestion , Section des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme "Génivar inc" en ingénierie pour effectuer une analyse technique de l'état structural de la toiture du Biodôme de Montréal pour une somme maximale de 60 011,20 \$ (taxes incluses) - Appel d'offres public #12-12507 - Cinq (5) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Biodôme, ancien vélodrome, construit initialement pour les Jeux olympiques de Montréal de 1976 est une structure unique sur le plan architectural, tant au point de vue du design que de la construction. Son intérêt patrimonial est incontestable. Son toit, une voûte comportant des ouvertures (lanterneaux) sur environ 60% de sa superficie qui constituent une source importante d'éclairage naturel du bâtiment, est soumis à de forts écarts de température et d'humidité. Afin de s'assurer que le Biodôme demeure en tout temps sécuritaire pour les usagers, autant les visiteurs que les employés, des professionnels sont mandatés périodiquement pour vérifier l'état structural de la toiture.

De fait, cette structure unique en béton doit subir une inspection complète et une analyse des données, provenant d'instruments de suivi du mouvement structural de la toiture tous les cinq (5) ans. Cette inspection complète périodique ainsi que l'analyse technique des données sont essentielles afin de s'assurer et de prévenir toute détérioration.

À ce titre, les analyses structurales professionnelles précédentes ont abouti aux conclusions suivantes :

En 2002 : « En ce qui concerne le comportement structural de la charpente, il semble stable depuis le début du "monitoring" et il apparaît que la transformation du vélodrome en Biodôme n'a nullement changé ce dernier. D'une façon générale, la structure du Biodôme est en très bonne condition et a un comportement normal et stable. Cette dernière est bien protégée par une membrane qui est constamment maintenue en bonne condition. Les petits défauts qui affectent le béton et/ou structural architectural sont en voie d'être corrigés.»

En 2008 : « En ce qui concerne le comportement structural de la charpente, il semble stable depuis le début du "monitoring" et il apparaît que la transformation du vélodrome en Biodôme n'a nullement changé ce dernier. Cependant, comme le système prend de l'âge et que certains capteurs ne fonctionnent plus et que d'autres semblent être déréglés, nous ne croyons pas nécessaire d'investir dans la réhabilitation de ces composantes. D'autre part, nous croyons qu'il serait quand même souhaitable de poursuivre le "monitoring" avec les capteurs restants de façon à assurer une continuité dans l'analyse des résultats et de ce fait

de prévenir d'éventuels problèmes de comportement structural.

De toute évidence, l'aménagement du Biodôme avec la construction des écosystèmes et de ce fait avec l'augmentation de l'humidité relative et de la chaleur ambiante n'a aucunement changé le comportement de la structure. À notre avis, seuls les changements de température provoquent de la dilatation et de la contraction dans les arches qui se traduisent par un soulèvement et un abaissement de la partie supérieure de la voûte, car les butées sur lesquelles prennent appuis les arches sont fixes et ancrées au roc. Par conséquent, s'il n'y a pas de déplacement anormal des appuis, il y a comportement normal de la structure du Biodôme».

Suite aux recommandations professionnelles, l'entretien de la membrane de la toiture se fait annuellement afin de corriger toute détérioration qui pourrait entamer l'intégrité de la structure, ce qui permet une bonne gestion et un maintien constant de cet important actif immobilier, tant au point de vue de son enveloppe architecturale que de sa sécurité.

Ces travaux ne peuvent être réalisés en régie, car ils nécessitent une grande expertise tout comme une instrumentation particulière, voire un outillage spécialisé, dont nous ne disposons pas.

Un appel d'offres public de services professionnels, portant le numéro #12-12507, a été lancé le 19 novembre 2012 dans le quotidien La Presse et sur le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) avec une ouverture des soumissions prévue pour le 5 décembre 2012 à 14 h 00. L'addenda no.1 a été émis suite à diverses questions techniques reliées au projet formulées par des preneurs de cahiers des charges. Les réponses données à ces questions ont été rassemblées en un document qui a été adressé, le 28 novembre, à toutes les firmes participantes. Aussi, des preneurs de cahier des charges ont demandé à consulter les documents techniques disponibles relatifs aux analyses précédentes. Afin de répondre à cette requête, un addenda no. 2 a été publié le 3 décembre 2012 dans le quotidien La Presse et sur le SÉAO (Système Électronique d'Appel d'Offres) pour reporter l'ouverture des soumissions au 12 décembre 2012 à 14 h 00 et permettre la consultation de ces documents.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Bon de commande # 253135 en date du 29 avril 2008, d'une valeur de quarante-sept mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-huit cents (47 971,88 \$) incluant les taxes, attribué à Génipius inc.

- DG070185002 - 30 mai 2007 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la rétention de services professionnels pour l'analyse structurale du toit du Biodôme de Montréal, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

### **DESCRIPTION**

L'analyse structurale de la toiture du Biodôme sera complétée suivant des critères bien précis, indiqués ainsi :

Les professionnels ont pour mandat :

- Analyse des rapports d'analyse et d'inspections antérieurs;
- Inspection générale (intérieur et extérieur du bâtiment);
- Analyse du comportement structural;
- Analyse des instruments en place et recommandations;
- Estimation des coûts de réhabilitation, si requis;
- Rédaction du rapport final.

- Il n'y a pas de contingences inscrites au bordereau de la soumission.

- Les dépenses encourues par le contractant pour la réalisation du présent contrat doivent être comptabilisées à l'intérieur des montants soumis à titre d'honoraires. Ces dépenses incluent, entre autres, les services de messagerie et d'imprimerie.
- Le mode de rémunération des professionnels est à forfait.

## JUSTIFICATION

Suite à l'appel d'offres public #12-12507, dix (10) firmes ont acquis le cahier de charges, parmi lesquelles cinq (5) ont soumissionné, représentant 50% de soumissionnaires. Cinq (5) autres firmes ont retiré le cahier des charges, mais n'ont pas soumissionné, représentant 50% des preneurs de cahier des charges, à qui nous avons demandé quelle en était la raison. Les firmes qui ont répondu à notre demande ont invoqué les motifs suivants :

- 1) la firme Vertika est spécialisée dans la réalisation de travaux et d'inspections à l'aide de technique en appui sur cordes et d'accès aux endroits difficiles (ponts, barrages, etc.). Cette firme a référé le dossier d'appel d'offres à la firme Paul Croteau et associés inc. avec laquelle elle collabore.
- 2) la firme Pasquin St-Jean et associés n'a pu soumissionner par manque de temps à consacrer au dossier de cet appel d'offres, selon leur affirmation.
- 3) la firme Dessau ne pouvait mettre à contribution l'expertise de deux de leurs spécialistes dans ce genre de structure qui n'avaient aucune disponibilité pour travailler sur ce dossier.
- 4) la firme Construction et expertise PG n'a pu déposer de soumission, faute de temps et de personnel disponible requis pour un tel dossier et ce, malgré l'intention non équivoque à vouloir soumissionner, car le projet les intéressait fortement, selon leurs dires.
- 5) la firme Les Services exp. Inc. n'a pas répondu à notre demande.

Après les vérifications requises des soumissionnaires par la Direction de l'approvisionnement, les cinq (5) soumissions ont été jugées conformes et ont été analysées par un comité de sélection devant désigner l'adjudicataire. De ce nombre, trois (3) soumissions ont obtenu une note supérieure au niveau de pointage intérimaire de 70%. Les deux autres soumissionnaires n'ont pas obtenu le pointage intérimaire de 70% requis au processus et ont été éliminés par le comité de sélection. Suite à l'ouverture de la seconde enveloppe, la firme Génivar inc. a obtenu le plus haut pointage final du processus de sélection.

Il n'y a pas eu de demande d'autorisation d'aller en appel d'offres public, celui-ci ayant été complété avec une grille d'évaluation pré-approuvée par le comité exécutif.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Pointage Intérimaire</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>Génivar inc.</b>	<b>76,13 %</b>	<b>23,119</b>	<b>54 555,64 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>54 555,64 \$</b>
<b>SNC-Lavalin inc.</b>	79,00 %	19,761	65 277,06 \$	N/A	65 277,06 \$
<b>Les Consultants S.M. inc.</b>	78,00 %	10,315	124 085,62 \$	N/A	124 085,62 \$
Paul Croteau et Associés inc.	63,31	-----	-----	N/A	-----
MLC ASSOCIÉS inc.	63,00	-----	-----	N/A	-----
Dernière estimation réalisée à l'interne			75 000,00 \$	N/A	75 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(20 444,36 \$)

<i>(l'adjudicataire – estimation)</i>	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire – estimation) / estimation x 100)</i>	- 37,4 %
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire)</i>	10 721,42 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>e</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i>	19,6 %

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'interne de soixante-quinze mille dollars (75 000,00 \$) s'explique par le fait que l'estimation tient compte de l'écart important entre les différents soumissionnaires lors de l'appel d'offres en 2007. En effet, comme c'est le cas pour le présent appel d'offres, il y avait déjà à l'époque un écart important entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire. Nous avons donc jugé prudent de tenir compte de cette réalité du marché dans nos prévisions plutôt que de nous baser uniquement sur le tarif indexé du plus bas soumissionnaire de 2007. Aussi, nous avons tenu compte de l'indexation des coûts sur une période de cinq ans pour établir notre estimation

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires pour ce contrat sont de cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-cinq et soixante-quatre cents (54 555,64 \$) taxes incluses. À ce montant s'ajoutent des contingences de 10% pour couvrir les frais d'investigation supplémentaires si requis. Aucun montant pour incidences n'est prévu. Les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont prévus au budget de fonctionnement de la division de l'administration et services techniques d'Espace pour la vie.

<b>Coût du projet</b>	<b>Montant des contingences (10%)</b>	<b>Total</b>
<b>54 555,64 \$</b>	<b>5 455,56 \$</b>	<b>60 011,20 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La décision demandée implique l'approbation d'une démarche visant la sécurité d'une institution publique. Les travaux n'impliquent aucune interférence ou entrave du domaine public et aucun arrêt des activités de l'institution n'est prévu. Le report de la décision aurait probablement un impact financier, en raison de l'indexation au coût de la vie. Il aurait surtout pour impact de déroger à la responsabilité de compléter l'inspection et l'investigation de la structure périodiquement, pour des questions de sécurité et d'entretien, vu la nature du bâtiment. Par ailleurs, le volet préventif est aussi important, car il concerne la préservation de ce bâtiment d'intérêt patrimonial par des interventions appropriées afin de corriger, éventuellement, des détériorations relevées, en tenant compte des recommandations du rapport final de l'analyse des professionnels de l'état structural de la toiture.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À cette étape du projet, aucune action de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : avril 2013
- Début du mandat, inspection et analyse : 1er mai 2013
- Fin du mandat, remise du rapport final : 31 juillet 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent appel d'offres public pour services professionnels respecte toutes les lois et tous les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude qui ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier respecte l'encadrement C-OG-SDO-D-11-002 «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ahmed ABED

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-1512

**Télécop. :** 514 872-7199

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean BOUVRETTE

Chef de section des services techniques

**Tél :** 514 868-3010

**Télécop. :** 514 872-7199  
**Date d'endos. :** 2013-02-11

**Dossier # :1135967001**



**Dossier # : 1121535005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'adopter le projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017;
2. de mandater la Direction de la diversité sociale pour effectuer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-03-27 15:02

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1121535005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1121535005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 / Mandater la Direction de la diversité sociale pour assurer sa coordination, son suivi et sa mise en œuvre

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 16 mai 2007, la Ville de Montréal adoptait les Priorités Jeunesse Municipales 2007 - 2009 (CE07 0768). À la demande de l'Administration municipale et sous la responsabilité politique de la membre du comité exécutif responsable des Communautés d'origines diverses et de la Jeunesse, la Direction de la diversité sociale a produit un Bilan de ces priorités jeunesse municipales pour la période 2007 - 2010. Le bilan a été constitué à partir d'une cueillette d'information, répertoriant les principales réalisations de tous les arrondissements du territoire montréalais, des directions corporatives municipales et des sociétés para municipales concernées par la clientèle jeunesse (en pièce jointe). Ce bilan a été transmis, en novembre 2011, à tous les élus, aux fonctionnaires de la structure municipale ainsi qu'aux partenaires. Il se retrouve sur le site Internet de la Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal (volet publications).

Le second mandat, confié à la Direction de la diversité sociale, a été de réaliser une démarche visant la formulation d'une Stratégie jeunesse montréalaise pour les années 2013 - 2017. Pour ce faire, les étapes suivantes ont été accomplies :

- Production d'un document de réflexion « Vers une stratégie jeunesse municipale 2012 - 2015 », bâti à partir de constats tirés du Bilan des priorités jeunesse municipales 2007 - 2010, d'un recueil de données et d'informations provenant de diverses sources, de recommandations issues des consultations publiques municipales portant sur quatre enjeux jeunesse, soit le sentiment d'appartenance, l'engagement démocratique et l'implication citoyenne, le sentiment de sécurité dans l'espace public et les communications. Ce document de réflexion a aussi intégré les priorités soumises par les membres du Conseil jeunesse de Montréal (CJM). Le CJM a été invité à collaborer à cette démarche.
- Réalisation d'une Journée des Partenaires Jeunesse Montréalais, le 5 décembre 2011. Plus d'une centaine d'intervenants municipaux et de représentants jeunesse montréalais se sont mobilisés pour réfléchir et valider certaines bases de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017.
- Production d'un rapport, un sondage en ligne et organisation de 11 consultations par le Conseil Jeunesse de Montréal auprès de jeunes
- Rédaction et validation d'un projet de Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017. Le projet a été validé auprès d'un comité formé de directeurs issus des arrondissements et de services corporatifs ainsi que divers intervenants municipaux



concernés.

La Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017, déposée pour adoption au comité exécutif, présente de façon intégrée les principales orientations jeunesse que la Ville de Montréal entend favoriser, dans le cadre budgétaire actuel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE07 0768 du 16 mai 2007**

Accorder un montant de 150 000 \$ au Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre du Programme d'intervention de milieu jeunesse et la réalisation des Priorités jeunesse municipales.

## **DESCRIPTION**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Montréal contribue à la réalisation d'actions concrètes permettant d'intégrer la vitalité de la jeunesse à son développement et à son essor. L'action jeunesse municipale est polyvalente, reconnue et mérite d'être mieux promue. De concert avec la société civile, les gouvernements et leurs ministères, les organismes communautaires, les services et les arrondissements, Montréal veut offrir aux jeunes de 12 à 30 ans les conditions optimales de mieux vivre et de mieux être.

La mise en place d'une stratégie jeunesse montréalaise permettra de promouvoir les priorités d'actions municipales auprès des 12 à 30 ans. Elle facilitera la circulation des informations et la formation des intervenants municipaux et offrira l'occasion de mieux concerter les interventions, tant à l'interne, par le travail des différentes directions de la ville centrale et celles des arrondissements, qu'à l'externe, par les nombreux partenariats établis. La Direction de la diversité sociale, responsable de coordonner l'ensemble des actions de cette nouvelle stratégie, formera un comité municipal jeunesse, composé de représentants municipaux, pour faciliter l'atteinte des objectifs et le suivi. Des bilans seront produits périodiquement.

La stratégie s'attarde surtout à :

"Favoriser l'émergence d'une jeunesse engagée, adéquatement formée, physiquement et culturellement active, en facilitant l'accès à des services adaptés, des infrastructures de qualité et par l'instauration de mesures diversifiées lui permettant de s'épanouir dans son milieu de vie. La stratégie encourage une action intégrée des directions corporatives et avec les arrondissements ainsi que les partenaires montréalais. De plus et suite aux nombreuses consultations réalisées, un accent particulier est placé sur la mise en place de moyens de communication mieux adaptés aux nouvelles technologies et la participation citoyenne pleine et active des jeunes."

## **JUSTIFICATION**

Par l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse montréalaise, la Ville réitère et renouvelle son engagement envers les jeunes de 12 à 30 ans. Elle affirme sa volonté de poursuivre l'adaptation et l'amélioration de ses services en assurant la prise en compte des besoins, des goûts et des aspirations des diverses clientèles jeunesse. Elle présente, du même coup, un éventail de services adaptés et répondant aux besoins des diverses clientèles.

La Ville de Montréal renforcera ses actions par l'intégration du volet jeunesse à l'ensemble des politiques et plans d'action municipaux ainsi que la mise en place de différents mécanismes d'implantation. La jeunesse est un point d'ancrage important dans tous les domaines d'intervention de la Ville. En combinant leurs actions, les services et les arrondissements augmentent d'autant leur pouvoir de produire du mieux être pour la

jeunesse et les conditions de sa réussite.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Stratégie jeunesse montréalaise se réalisera dans le cadre budgétaire actuel. Toutefois, le maintien, voire la bonification, des investissements et des acquis dans différents domaines d'intervention jeunesse, notamment ceux compris dans l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité ainsi que celle convenue entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Montréal, représentent des enjeux prioritaires. L'adoption de cette stratégie exigera que des représentations soient réalisées auprès des différents paliers de gouvernement pour que puissent être augmentées les ressources financières dédiées à la Ville de Montréal pour répondre encore plus adéquatement aux besoins de ses diverses clientèles jeunesse.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet permet de réaliser les actions sociales inscrites au plan d'action, notamment les actions 36 et 37, à savoir l'Action 36 - Être équitable, où Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'Action 37 - Assurer la relève, où elle s'engage, entre autres, à encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017 est la première initiative du genre pour la Ville de Montréal. Elle propose un éventail intéressant d'actions municipales transversales. Cette Stratégie est un outil évolutif qui permet de promouvoir l'action jeunesse municipale et de réaliser des représentations auprès des différents paliers de gouvernement.

La Stratégie est adaptée tant pour les adolescents, âgés de 12 à 17 ans, que pour les jeunes adultes de 18 à 30 ans. Elle répond aux besoins et aux demandes des jeunes, des arrondissements et des directions corporatives concernées (liste des instances en pièce jointe).

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un Plan de communication a été élaboré conjointement avec la Direction des communications et prévoit :

- Diffusion sur le site internet de la Ville de Montréal et les réseaux jeunesse relatifs à la Stratégie jeunesse montréalaise
- Événement de lancement (Mai 2013)
- Différentes activités de communication avec les partenaires et les réseaux sociaux

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2013 Présentation au conseil municipal pour adoption  
Mai 2013 Événement de lancement  
2013 Promotion de la Stratégie  
2013 Tournée des directions et arrondissements  
2013 - 2017 Mise en œuvre et suivis appropriés  
2017 Bilan final

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LEPAGE

Conseillère en développement communautaire

**Tél :** 872-9655

**Télécop. :** 872-9848

**ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514 872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-04-09

**Dossier # :1121535005**



**Dossier # : 1133370001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont d'assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la demande de l'arrondissement d'Outremont pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal;
2. de confier la réalisation du mandat à la Direction des stratégies et transactions immobilières.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-03-21 08:35

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1133370001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133370001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont d'assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au printemps 2006, l'Université de Montréal acquiert le site de la gare de triage d'Outremont en vue d'y aménager un nouveau campus. La même année, le gouvernement du Québec annonce qu'il est favorable à la proposition de l'Université de Montréal et qu'il compte soutenir financièrement les travaux de préparation du site. Fin 2006, le conseil municipal de Montréal adopte le projet de règlement autorisant la construction d'un campus de l'Université de Montréal sur ce site, projet étant soumis à un processus de consultation publique dirigé par l'Office de consultation publique de Montréal. Le rapport de consultation était favorable à la construction du campus universitaire, saluant la vocation universitaire et scientifique du projet. En février 2011, la Ville de Montréal et l'Université de Montréal ont conclu une entente de principe touchant la réalisation, le financement et la gouvernance des travaux . Cette entente inclut la construction d'une nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont sur un terrain à acquérir de l'Université de Montréal. L'acquisition du terrain et la construction de la nouvelle cour de services doivent être incluses à la première phase des travaux d'aménagement de la cour de triage. En effet, la cour actuelle située sur la rue Ducharme occupe le site où est prévu l'aménagement d'un bassin de rétention dont la construction est prioritaire dans la séquence de construction des infrastructures urbaines du site Outremont de l'Université de Montréal.

La mise en oeuvre de ce projet est l'objet du présent mandat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 16 0004 - 14 janvier 2013 : Mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie de la rue Ducharme au sud du développement prévu de l'Université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage Outremont.  
CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de

la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

## **DESCRIPTION**

Ce mandat consiste en la planification et la réalisation d'une nouvelle cour de voirie de 14 000 m<sup>2</sup> située sur le site Outremont de l'Université de Montréal. Ce projet doit être réalisé dans les meilleurs délais, afin de libérer le site existant situé sur la rue Ducharme, destiné à l'aménagement d'un bassin de rétention, d'un parc et d'immeubles résidentiels selon l'échéancier de développement du site Outremont de l'Université de Montréal.

Le mandat inclut le processus menant à l'acquisition du terrain par la Ville ainsi que la préparation du programme fonctionnel et technique en collaboration avec l'arrondissement d'Outremont, les études, les expertises, l'appel d'offres pour la mise en oeuvre du projet selon le mode design-construction, la gestion de contrat de même que la planification financière du projet. Le projet sera conçu selon les paramètres de la cour de services type approuvée en mars 2012.

## **JUSTIFICATION**

Les installations et les ouvrages du domaine de la voirie locale et des parcs relèvent de la compétence du conseil d'arrondissement selon l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal. Étant donné la nature du projet et la volonté de l'Arrondissement de souscrire au programme de mise à niveau des cours de services approuvé en mars 2012, le CA de l'arrondissement d'Outremont souhaite que la réalisation du mandat soit prise en charge par la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI). Le présent dossier doit donc faire l'objet d'une fourniture de services au CA, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. La DSTI recommande l'acceptation de ce mandat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget global pour l'acquisition du terrain et pour la réalisation des travaux est de l'ordre de 25 M\$. Ce budget provient entièrement du PTI de la DSTI. Aucune dépense n'est toutefois associée à l'acceptation de ce mandat. Toute dépense sera soumise à l'approbation du CE et du CM.

La DSTI gère l'ensemble des cours de services en réseau de manière à s'assurer que la mise aux normes se fasse à coût nul. Ainsi, les projets qui génèrent des économies dans certains arrondissements viendraient équilibrer les projets d'autres arrondissements dont les coûts seraient plus importants.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet se conformera à la politique sur le développement durable de la Ville de Montréal. Comme il s'agit d'une construction neuve, une certification LEED NC OR est visée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La DSTI est un fournisseur de services immobiliers important pour tous les immeubles municipaux, qu'ils soient d'arrondissement, corporatifs ou d'agglomération. À défaut d'accepter ce mandat, le projet ne pourra être réalisé selon le calendrier et le budget prévus et selon la vision municipale de mise à niveau des cours de services. L'Arrondissement ne dispose pas de toutes les ressources internes pour mener à bien un tel projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'arrondissement d'Outremont communiquera à ses citoyens les changements proposés pour la cour de services. Les communications seront coordonnées avec la cellule des communications du projet du site Outremont.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier prévu pour la réalisation de ce projet est le suivant :

	<b>Date de début</b>	<b>Date de fin</b>
Processus d'acquisition du terrain		été 2013
Planification, stratégie et rédaction du programme fonctionnel et technique	mars 2012	novembre 2012
Autorisation et octroi du mandat de design-construction	novembre 2012	juin 2013
Préparation des plans et devis	juin 2013	août 2013
Présentation et approbation des plans au CCU / Outremont		septembre 2013
Période de construction	septembre 2013	décembre 2014
Acceptation provisoire		décembre 2014
Mise en service et inauguration		décembre 2014
Acceptation définitive		hiver 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Toutes les étapes du mandat seront encadrées par la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal adoptée le 16 décembre 2010 et seront conformes à toutes les politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Marie-Hélène GABOURY)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Denis LABERGE)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre FORCIER

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 872-2280

**Télécop. :** 872-5279

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gaétan LEFEBVRE

Chef de division

**Tél :** 514 872-3781

**Télécop. :** 514 872-5279

**Date d'endos. :** 2013-02-13

**Dossier # :1133370001**



**Dossier # : 1136266001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Direction des communications , Cabinet de direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom «Fondation du maire: le Montréal inc de demain» pour la «Fondation Montréal inc.»

Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom «Fondation du maire: le Montréal inc de demain» pour la «Fondation Montréal inc.».

**Signé par** Caroline SPANDONIDE **Le** 2013-03-14 11:37

**Signataire :**

Caroline SPANDONIDE

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Capital humain et des communications , Direction des communications

**Dossier # :1136266001**



**IDENTIFICATION****Dossier # :1136266001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Direction des communications , Cabinet de direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom «Fondation du maire: le Montréal inc de demain» pour la «Fondation Montréal inc.»

**CONTENU****CONTEXTE**

Fière de ses origines et reconnaissante aux maires de Montréal qui l'ont créée et soutenue, la Fondation s'engage à conserver un élément de continuité symboliquement important. Le Prix du maire, reconnaissant l'engagement d'un bénévole émérite de la Fondation, sera présenté par le maire de Montréal dans le cadre de la soirée bénéfique annuelle de la Fondation rassemblant la communauté d'affaires.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marthe LAWRENCE  
Conseillère en communications corporatives  
**Tél :** 514-872-2948  
**Télécop. :** 000-0000

**Dossier # :1136266001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136266001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Capital humain et des communications , Direction des communications , Cabinet de direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le changement de dénomination sociale de la Fondation du maire auparavant connue sous le nom «Fondation du maire: le Montréal inc de demain» pour la «Fondation Montréal inc.»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé il y a 17 ans par le maire de Montréal Pierre Bourque, la Fondation est un organisme de bienfaisance dûment enregistré possédant sa propre charte et son conseil d'administration indépendant composé de 20 hommes et femmes d'affaires, présidé par Andrew Molson. Elle a pour mission de propulser vers le succès des jeunes entrepreneurs montréalais prometteurs en leur octroyant des bourses de démarrage et des services d'accompagnement. Depuis sa création, 780 entreprises ont bénéficié d'une bourse de démarrage. Ces entreprises ont créé plus de 2 325 emplois et ont généré quelque 43 M \$ en investissement dans la métropole. Elle est gérée indépendamment de la ville et ne fait pas partie de la structure municipale.

Le financement de la Fondation provient à 80% de dons d'entreprises québécoises obtenus dans le cadre de campagnes quinquennales de financement et d'événements-bénéfice annuels et à 20% de subventions gouvernementales. Une entente de services avec la ville de Montréal fournit à la fondation les locaux qu'elle occupe au 1550, Metcalfe ainsi que d'autres services comme la poste, certains travaux de graphisme et d'impression.

La Fondation souhaite maintenant adopter la dénomination Fondation Montréal Inc. La transition vers ce nouveau nom a débuté en 2011 lorsque la Fondation est passée de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse à la Fondation du maire: le Montréal inc. de demain. Le changement avait pour objectif de mieux positionner la cause et le lien étroit développé avec la communauté d'affaires. La Fondation a été accompagnée par des experts en marketing dans sa démarche de branding, soit une agence lauréate de la Fondation Bang Marketing. L'exercice a permis de comprendre que le nom doit être court, évocateur, facile à retenir et à prononcer et se présenter visuellement de manière concise et claire. Le nom ne doit pas tout expliquer. L'abandon de l'expression <de demain> caractérisant la clientèle des jeunes entrepreneurs est motivé par la réaction négative de cette clientèle qui considère l'expression infantilisante. Ils sont des entrepreneurs aujourd'hui, ils existent maintenant et ambitionnent de rejoindre le Montréal inc. immédiatement. Il appartiendra donc à la Fondation d'ajouter le contexte nécessaire selon les communications effectuées afin de préciser que son oeuvre est <au profit des jeunes entrepreneurs>.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0750 - 27 septembre 2011- Ratifier le projet de protocole d'entente entre la Ville et la

Fondation du maire : le Montréal inc. de demain relativement au support de la Ville en matière de location d'espace, de communications, de service d'impression et de conception graphique, de service de courrier ainsi que la fourniture de papier, pour une période de 5 ans, à compter du 11 juillet 2011 au 10 juillet 2016.

#### **DESCRIPTION**

Il s'agit de finaliser la transition amorcée en 2011 et de confirmer le lien étroit développé avec la communauté d'affaires. Cette nouvelle identité se veut le juste reflet de ce qu'est la Fondation: Un organisme supporté par les gens d'affaires financièrement et bénévolement et contribuant à créer le futur Montréal inc. L'appellation <Montréal inc.> testée depuis 2011 a une forte résonance auprès des publics de la Fondation. Les donateurs sont le Montréal inc. Les 300 bénévoles d'affaires en font également partie ou travaillent pour les entreprises du Montréal inc. Les jeunes entrepreneurs rêvent d'y faire leur place. L'expression <Montréal inc.> fait référence à l'expression <Québec inc.> symbolisant la force des gens d'affaires montréalais. Le nouveau nom distingue davantage la Fondation de l'institution publique que son nom actuel. La Fondation reste attachée à ses origines et continuera à reconnaître l'apport de la Ville et des maires à son succès. Le communiqué de presse qui annoncera le nouveau nom en fournit des exemples.

#### **JUSTIFICATION**

L'utilisation du nom Montréal dans la nouvelle dénomination pourrait être interprétée comme une référence à l'institution publique et non comme une référence géographique. Par conséquent, le conseil municipal doit se prononcer sur l'utilisation du mot «Montréal» dans la nouvelle dénomination, conformément à l'article 3 de l'Annexe C de la Charte.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication sont assurées par la Fondation

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUIOMET)

Avis favorable :

Capital humain et des communications , Direction des communications (Caroline SPANDONIDE)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marthe LAWRENCE

Conseillère en communications corporatives

**Tél :** 514-872-2948

**Télécop. :** -

### ENDOSSÉ PAR

Nicole BASTIEN

Chef de division par intérim

**Tél :** 514-872-8943

**Télécop. :** -

**Date d'endos. :** 2013-03-04

**Dossier # :1136266001**



**Dossier # : 1130634004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

Je recommande :

- de prolonger pour une période additionnelle de douze (12) mois la mise en réserve déjà consentie par la résolution CE11 0285 du comité exécutif, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation «La Montagne verte» pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

**Signé par** Danielle CÉCILE **Le** 2013-03-19 17:33

**Signataire :**

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

**Dossier # :1130634004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130634004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation « La Montagne verte » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est à l'effet de prolonger la mise en réserve du terrain Saint-Jacques/de la Montagne en faveur de la coopérative d'habitation *La Montagne verte* que le comité exécutif lui avait consentie, en vertu de la résolution CE11 0285 adoptée le 9 mars 2011 et laquelle réservation a pris fin le 9 mars 2013.

La découverte récente d'une conduite d'aqueduc majeure, située à sept mètres sous la surface et à la limite du terrain, requiert d'apporter des modifications aux plans de construction du projet de logements sociaux puisque les fondations du bâtiment ne peuvent être construites à proximité de cette conduite. Cette découverte imprévue occasionne des délais qui font en sorte que la vente de l'emplacement sera retardée de quelques mois. En conséquence, la Direction de l'habitation recommande de prolonger pour une période supplémentaire de 12 mois la mise en réserve du terrain en faveur de la coopérative *La Montagne verte*. Cette prolongation donnera le temps requis pour permettre de trouver une solution optimale afin de minimiser les impacts sur le projet, afin d'assurer la protection de la conduite et pour modifier en conséquence les plans de construction. Le projet prévoit la construction de 88 logements sociaux et communautaires pour familles, réalisés dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE11 0285** (2011-03-09) à l'effet de réserver, pour une période de vingt-quatre mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville situé dans l'arrondissement de Ville Marie sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, d'une superficie approximative de 1 405 mètres carrés, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation *La Montagne verte* pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du

programme AccèsLogis ; et de mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières afin d'acquérir les droits du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans les lots 1 853 237 et 2 296 277.

**CE02 0095** (2002-02-20) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la politique de cession des terrains de la réserves foncière de la Ville pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

## **DESCRIPTION**

Le terrain en question est constitué des lots 1 853 235, 2 296 277 et 5 174 933. Il est adjacent à des terrains appartenant au MTQ (autoroute Ville-Marie). La conduite d'eau a été découverte en janvier 2013 par la firme LVM inc., qui a procédé pour le compte de la coopérative d'habitation *La Montagne verte*, à la caractérisation environnementale du lot 5 174 933. Jusque là, aucune des analyses faites par les professionnels (notaires, arpenteurs-géomètres ou autres firmes mandatées par la coopérative ou le groupe de ressources technique CDH) n'avait mené à la connaissance de l'existence de cette canalisation. Personne n'a trouvé trace d'une permission de voirie qui aurait pu être octroyée à la Ville par le MTQ, ni trouvé au registre foncier dans un acte quelconque une servitude affectant les lots concernés.

La découverte de cette conduite à ce moment-ci, alors que les plans de construction sont complétés à plus de 60 %, aura des impacts sur l'échéancier de réalisation. La nature exacte de ces impacts est encore inconnue. Les professionnels concernés à la Ville de Montréal, de même que ceux mandatés par la coopérative et ceux du MTQ, tentent activement de trouver une solution technique qui tient compte de la présence de cette conduite et qui aura le minimum d'impacts sur le projet.

En conséquence, il est requis de prolonger la mise en réserve de ce terrain municipal puisque la vente de celui-ci sera nécessairement reportée de plusieurs mois.

À titre informatif, mentionnons que le mandat donné à la Direction des stratégies et transactions immobilières par la résolution CE11 0285 a été complété en partie. En effet, le MTQ a rétrocédé à la Ville, le lot 2 296 277 et l'acte qui en fait foi a été publié au bureau de la publicité des droits le 15 janvier 2013 sous le numéro 19 683 951. Quant aux démarches requises pour faire radier la servitude de restriction d'usage qui affecte le lot 5 174 933, elles se poursuivent et devraient aboutir prochainement.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu :

- Que le projet de construction de 88 logements pour familles de la coopérative de la Montagne verte est inscrit à la programmation 2010-2013 de la Direction de l'habitation et qu'il a reçu confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en décembre 2011;

- Que les projets d'habitation pour familles constituent l'une des priorités de l'Administration municipale;
- Que le projet devra nécessairement faire l'objet de modifications aux plans et devis, selon la solution technique qui sera prochainement retenue;
- Que les professionnels concernés sont confiants qu'une solution technique pourra être trouvée sans mettre en péril la faisabilité du projet;
- Qu'il y a lieu de retarder la vente du terrain le temps d'apporter les modifications requises;
- Que la réserve accordée par le comité exécutif prenait fin le 9 mars 2013.

La Direction de l'habitation recommande de prolonger la mise en réserve du terrain St-Jacques / de la Montagne, pour une période additionnelle de 12 mois rétroactivement à

compter du 9 mars 2013, en vue de la vente éventuelle à la coopérative de la *Montagne verte* .

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Comme la découverte fortuite de la conduite d'eau implique fort probablement de revoir l'implantation du bâtiment et son concept architectural et que ces modifications devront nécessairement être approuvées par l'arrondissement, la vente du terrain sera inévitablement retardée. Si la prolongation de la réserve n'est pas accordée, le projet de construction de 88 logements pour des familles à revenus faible ou modeste dans le cadre du programme AccèsLogis de la SHQ, pourrait avorter puisque la réserve originale accordée par le comité exécutif est échue depuis le 9 mars 2013.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le conseil d'administration de la coopérative d'habitation *La Montagne verte* sera avisé une fois la décision du comité exécutif prise. Il y a lieu de noter que des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vente du terrain prévue à l'automne 2014.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme à la Charte (L.R.Q., c. C-14.1) et aux encadrements administratifs. Le projet de construction de logements sociaux et communautaires qui sera érigé sur cet emplacement s'inscrit dans les orientations de la politique familiale de la Ville, qui vise la production de nouveaux logements pour familles.

Le présent dossier porte sur la mise en réserve d'un terrain municipal en vue de sa vente éventuelle à un organisme à but non lucratif. Une telle décision relève de la compétence du comité exécutif de la Ville. La vente éventuelle du terrain en question nécessitera toutefois une décision du conseil municipal.

Il s'agit d'un processus différent d'une réserve à des fins publiques, imposée sur une propriété qui n'appartient pas à la Ville, en vue éventuellement que la Ville en fasse l'acquisition, conformément à la loi sur l'expropriation du Québec. Dans ce second cas, une telle décision relève plutôt de la compétence du conseil municipal ou du conseil de l'agglomération, selon le champ de compétence, ce qui n'est pas le cas dans le présent dossier.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)



Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions  
immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacques BARIL

Conseiller en aménagement

Julia Davies

Conseillère en aménagement - chef d'équipe

**Tél :** 514-872-3194

**Télécop. :** 514 872-3883

#### **ENDOSSÉ PAR**

Bernard CYR

Chef de division - Développement résidentiel

**Tél :** 514-872-2848

**Télécop. :** 514 872-3883

**Date d'endos. :** 2013-03-05

**Dossier # :1130634004**



**Dossier # : 1134248006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013 (janvier à décembre 2013)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

1. d'autoriser le paiement de 10 000 \$ aux fins de la cotisation de la Ville de Montréal à Les Arts et la Ville pour l'année 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

<b>Signé par</b>	Jean-Robert CHOQUET	<b>Le</b> 2013-03-14 19:29
------------------	---------------------	----------------------------

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # : 1134248006**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134248006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le versement d'une cotisation annuelle de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2013 (janvier à décembre 2013)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme, Les Arts et la Ville, sous l'égide de ses coprésidents, monsieur Jean Fortin, maire de la ville de Baie-Saint-Paul et madame Dominique Violette, directrice générale du Carrefour international de théâtre, ont fait parvenir une facture de 10 000 \$ pour la cotisation annuelle 2013.

Selon les statuts et règlements, la cotisation doit être de 0,01 \$ par habitant. Pour la Ville de Montréal, la cotisation a été fixée à 10 000 \$ après entente avec l'organisme.

Les Arts et la Ville est un organisme à but non lucratif qui regroupe les milieux municipaux et culturels afin de promouvoir et de soutenir le développement culturel et artistique des municipalités. Près de 500 municipalités et de 140 organisations culturelles en sont membres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0232 - 22 février 2012 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2012.

CE11 0346 - 16 mars 2011 - Autoriser le paiement de la cotisation de 10 000 \$ à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2011.

CE10 0472 - 7 avril 2010 - Autoriser l'adhésion à l'organisme et le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2010.

CE09 0667 - 7 mai 2009 - Autoriser le versement d'un montant de 10 000 \$ à titre de cotisation de la Ville pour l'année 2009.

**DESCRIPTION**

À titre de membre actif de l'organisme Les Arts et la Ville, la Ville de Montréal doit acquitter la cotisation annuelle 2013.

**JUSTIFICATION**

Cette association constitue un forum où l'administration municipale tisse des liens et des relations de collaboration avec les autres municipalités québécoises impliquées activement

dans le développement culturel. Toutes les grandes villes du Québec en font partie. Dans les statuts de l'organisme, deux sièges sont réservés au conseil d'administration pour la ville de Montréal. Les représentants de la Ville sont M<sup>me</sup> Éline Ayotte, responsable du dossier de la culture, du patrimoine et du design et M. Paul Langlois, chef de division à la Direction de la culture et du patrimoine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 10 000 \$ est déjà disponible dans le budget régulier 2013 de la Direction de la culture et du patrimoine.

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>2013</b>
Les Arts et la ville	10 000 \$

Les crédits ont été réservés par la demande d'achat n° 298377.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adhésion à cet organisme favorise la concertation et la participation des acteurs culturels pour le Québec.

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable.

Le Colloque annuel des Arts et la Ville aura pour thème : La culture, au cœur du développement durable des municipalités à Gatineau (Québec) le 22 et 23 mai 2013.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une présence active au sein de l'organisme permet aux représentants de la Ville de bien connaître ce qui se fait au Québec en matière d'action culturelle, en particulier dans les grandes villes, et également de mieux faire connaître les réalisations montréalaises dans un contexte de partenariat et de concertation avec l'ensemble des villes du Québec.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cotisation valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Margot BOURGEOIS

conseillère en planification

**Tél :** 872-0580

**Télécop. :** 872-1153

**ENDOSSÉ PAR**

Paul LANGLOIS

Chef de division

**Tél :** 872-5592

**Télécop. :** 872-1153

**Date d'endos. :** 2013-03-07

**Dossier # :1134248006**



**Dossier # : 1130382001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolongation du mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1-De prolonger le mandat de Monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine du 1er mai 2013 jusqu'à la fin de son premier mandat, au 30 avril 2014;

2-De rembourser à Monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-04-09 18:22

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1130382001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130382001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prolongation du mandat de Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal, du 1er mai 2013 au 30 avril 2014

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville, laquelle prévoit également la nomination de ses membres par le conseil municipal. En vertu de l'article 83.13, le Conseil de la Ville nomme les membres et nomme parmi ceux-ci un président. À l'origine, le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal prévoyait que le mandat d'un membre soit d'une durée de deux ans, et ne puisse être renouvelé de façon consécutive qu'une seule fois. Cette durée avait été établie pour permettre au Conseil du patrimoine de s'acquitter de certaines responsabilités prévues par la Loi sur les biens culturels. Par ailleurs, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, qui reconnaît explicitement le rôle du Conseil du patrimoine de Montréal, le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal a été modifié (CM12 0407 ) pour faire passer la durée des membres du CPM à 3 ans. Le règlement prévoyait toutefois que cette disposition n'entrerait en vigueur qu'à la date d'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, le 19 octobre 2012.

Monsieur Jacques Lachapelle a reçu un premier mandat pour agir à titre de président du Conseil du patrimoine le 20 août 2012 (CM12 0758) jusqu'à la fin de son premier mandat de membre du CPM, d'une durée de 2 ans. Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, et de la disposition du règlement faisant passer le mandat des membres à 3 ans, il est maintenant possible de prolonger le mandat de Jacques Lachapelle à titre de président jusqu'au 30 avril 2014.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 1053 (1081231014) - 19 décembre 2011 : Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

CM11 0292 (1113643001) - 11 avril 2011 : Procéder au remplacement et au changement de statut de certain membres, et à la nomination du vice-président du Conseil du patrimoine de Montréal

CE12 2091 (1123751015) - 19 décembre 2012 : Entente de prêt de services de monsieur Jacques Lachapelle par l'Université de Montréal à la Ville de Montréal

CM12 0758 (1120382004) - 20 août 2012 : Nomination du président et remplacement de 2 membres au Conseil du patrimoine de Montréal

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 : Adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine» (02 136)

## **DESCRIPTION**

La présente recommandation vise la prolongation du mandat de Jacques Lachapelle jusqu'au 30 avril 2014. Afin d'exercer sa tâche de président durant son mandat, soit pour la période du 1er septembre 2012 au 30 avril 2013, le Conseil municipal avait résolu de permettre à Monsieur Lachapelle de consacrer le quart de son temps au Conseil du patrimoine et de rembourser à l'Université de Montréal une somme maximale de 40 000 \$ (incluant les avantages sociaux) par année selon des modalités à être convenues par le comité exécutif. Le Conseil municipal avait convenu également de rembourser à Monsieur Lachapelle, sur présentation de pièces justificatives, les frais de déplacements et dépenses afférentes ainsi que les dépenses encourues dans l'exercice de ses fonctions conformément aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal.

Le présent sommaire prévoit le renouvellement pour la période du 1er mai 2013 au 30 avril 2014 selon les mêmes conditions, à l'exception du montant maximal à rembourser à l'Université de Montréal, qui passe à 45 000 \$.

## **JUSTIFICATION**

Monsieur Lachapelle est professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal où il enseigne depuis 1982. Il détient une formation en architecture, en aménagement et en histoire de l'architecture. Monsieur Lachapelle est membre du Conseil du patrimoine de Montréal depuis 2011. Son rôle à titre de président consiste à coordonner la planification des activités du CPM, la préparation des ordres du jour, la rédaction des avis, et à représenter le Conseil lorsque requis, et il est utile qu'il puisse continuer à y consacrer le quart de son temps.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Monsieur Lachapelle consacra le quart de son temps au Conseil du patrimoine et la Ville remboursera à l'Université de Montréal 25% du montant réel de sa rémunération jusqu'à concurrence d'un maximum de 45 000 \$.

Le Comité exécutif autorisera à cet effet la convention à intervenir avec l'Université de Montréal. De plus, la Ville de Montréal s'engage à rembourser au président, sur présentation des pièces justificatives, les frais de représentation et de déplacement raisonnablement encourus dans le cadre de la réalisation du mandat selon les conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la ville.

Les sommes sont déjà prévues au budget de la Direction de la culture et du patrimoine, qui assure le soutien au Conseil du patrimoine.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---



## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 872-3953

**Télécop. :** 872-9222

### ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514-872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-03-26

**Dossier # :1130382001**

**Dossier # : 1135337005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil d'agglomération

D'adopter un budget supplémentaire de 3 642 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2012, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie, de Côte des Neiges - Notre Dame de Grâce, Montréal Nord et le plateau Mont-Royal, selon le document présenté en pièce jointe

De signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2013.

De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-03-22 14:47**Signataire :** Jacques MARLEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur et trésorier adjoint / Financement\_ trésorerie et caisses de retraite /  
Direction financement\_ trésorerie et caisses de retraite  
Finances , Direction de la gestion financière

**Dossier # :1135337005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135337005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil d'agglomération

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013-2015 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012.

Parmi les budgets des dépenses d'immobilisations non utilisés de 2012 provenant des arrondissements, certains relèvent de la compétence du conseil d'agglomération dont principalement, certains projets réalisés au centre-ville, dont la plus grande partie se situe sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI net), c'est-à-dire que l'enveloppe budgétaire allouée aux unités administratives est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0340 du 6 octobre 2011 portant adoption du programme triennal d'immobilisations 2012-2014 (GDD1112662002).

**DESCRIPTION**

Tel que prévu lors de la confection du budget de 2012-2014, les budgets non utilisés au 31 décembre 2012 des dépenses d'immobilisations des arrondissements doivent être reportés en cours d'année 2013 pour leurs PTI 2013-2015

**JUSTIFICATION**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013-2015 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets relevant du conseil d'agglomération reportés en 2013 porte sur un montant de

3 642 000 \$ pour les arrondissements. Ce report concerne principalement l'arrondissement de Ville-Marie pour un montant de 3 504 000 \$.

Il est signifié aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de l'agglomération, mentionné ci-dessus, devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de PTI de 2013.

Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de ces budgets permettra notamment à l'arrondissement Ville-Marie et aux services centraux de poursuivre les investissements prévus à sa programmation et assurera la mise en oeuvre de projets de compétence d'agglomération.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements ou projets identifiés par les services centraux sera effectué ultérieurement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youcef OUCHENIR

CONSEILLER EN PLANIFICATION  
BUDGÉTAIRE

**Tél :** 514 872-3149

**Télécop. :** 514 868-4447

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis LABERGE

Chef de programmes

**Tél :** 514 872-2238

**Télécop. :** 514 872-0690  
**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1135337005**



**Dossier # : 1135337004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil municipal

D'adopter un budget supplémentaire de 194 886 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012, et ce, pour l'ensemble des arrondissements selon le document présenté en pièce jointe.

De signifier aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de 2013.

De signifier aux arrondissements qu'ils ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-03-22 14:47

**Signataire :** Jacques MARLEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur et trésorier adjoint / Financement\_ trésorerie et caisses de retraite /  
Direction financement\_ trésorerie et caisses de retraite  
Finances , Direction de la gestion financière

**Dossier # :1135337004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135337004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2012 - Budget supplémentaire au conseil municipal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013-2015 provenant du report des surplus budgétaires des arrondissements au 31 décembre 2012.

Les dépenses réelles des arrondissements pour l'année 2012, s'élèvent à un montant de 129 352 000 \$. un portrait des résultats des arrondissements au 31 décembre 2012 est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Il est important de rappeler que la gestion budgétaire des dépenses d'immobilisations s'effectue selon la base d'une limite d'emprunt à la charge des contribuables (PTI au net), c'est-à-dire que l'enveloppe budgétaire allouée aux unités administratives est basée sur la dépense au brut déduite des dépôts de promoteurs, des contributions provenant du budget de fonctionnement et des subventions.

Ainsi, le montant reporté aux arrondissements des dépenses d'immobilisations a été calculé de la façon suivante : budget net modifié au 31 décembre 2012 moins la dépense réelle au net. Le résultat de ces reports est présenté en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0777 du 3 octobre 2011, portant adoption du programme triennal d'immobilisations 2012-2014 (GDD 1112662001)

**DESCRIPTION**

Tel que prévu lors de la confection du budget de 2012-2014, les budgets non utilisés au 31 décembre 2012 des dépenses d'immobilisations des arrondissements seront reportés en cours d'année 2013 pour leurs PTI 2013-2015.

**JUSTIFICATION**

L'objet du présent dossier vise l'adoption d'un budget supplémentaire au PTI 2013-2015 provenant du report des surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables au 31 décembre 2012.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets relevant du conseil municipal reportés en 2013 se chiffrent à 194 886 000 \$

pour les arrondissements. Ces budgets incluent des transferts de PTI des services centraux pour un montant global de 40 591 000 \$. L'état des reports est présenté en pièce jointe au présent dossier

Il est signifié aux arrondissements que les projets spécifiques financés par un transfert de PTI de la Ville centre inclus dans les reports mentionnés ci-dessus devront être engagés en cours d'année 2013. Les projets qui n'auront pas été engagés en 2013 ne seront pas automatiquement reportés au bénéfice des arrondissements lors de l'exercice de report de PTI de 2013.

Par ailleurs, les arrondissements ont l'entière responsabilité de prévoir le budget de fonctionnement requis à l'exploitation de tout nouvel équipement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de ces budgets permettra notamment aux arrondissements et aux services centraux de poursuivre les investissements prévus à leur programmation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le transfert des sommes reportées à chacun des arrondissements sera effectué après approbation du présent dossier par le conseil municipal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Youcef OUCHENIR

CONSEILLER EN PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

**Tél :** 514 872-3149

**Télécop. :** 514 868-4447

#### **ENDOSSÉ PAR**

Denis LABERGE

Chef de programmes

**Tél :** 514 872-2238

**Télécop. :** 514 872-0690

**Date d'endos. :** 2013-03-21

**Dossier # :1135337004**



**Dossier # : 1131351001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, le virement de crédits de 4 475 000 \$ provenant d'un compte budgétaire corporatif vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

Il est recommandé:

1. d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements;

2. d'imputer ces virements conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2013-03-28 12:04

**Signataire :** Serge LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal Concertation des arrondissements et ressources matérielles  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

**Dossier # :1131351001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131351001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Programme de propreté
<b>Objet :</b>	Autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, le virement de crédits de 4 475 000 \$ provenant d'un compte budgétaire corporatif vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2013, l'administration municipale souhaite consentir un budget de 10,1 M \$ pour l'accroissement de la propreté sur le territoire de la Ville de Montréal.

La composition de ce budget se détaillerait de la façon suivante :

- Un montant de 4,875 M \$ fait déjà partie des enveloppes budgétaires des arrondissements et est dédié aux activités de la propreté;
- Un montant de 4,475 M \$, dont la provenance sera identifiée par le Service des finances, servira à financer à la fois à des activités d'accroissement de la propreté dans les arrondissements ainsi que des projets spécifiques tels que la mise en place des brigades de propreté, l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et la tenue d'événements publics pour assurer la promotion des activités de propreté.

Enfin, il est à noter qu'un montant de 750 000 \$, utilisé pour la gestion du programme de la propreté, a été intégré dans les budgets de fonctionnement du service lors de la création de la Division propreté, déneigement (CE08 1178). Le plan d'intervention 2013 est coordonné par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

La répartition des crédits transférés aux arrondissements est déterminée en fonction des critères suivants :

- Depuis 2006, le Programme de la propreté prévoit: un accroissement des activités de propreté, l'éradication des graffiti sur le domaine privé et de la présence de brigadiers pour les 4 arrondissements du centre ville (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Plateau Mont-Royal, Sud-Ouest et Ville-Marie) comme prioritaire (54 % du budget);
- Pour le reste du territoire, les crédits relatifs aux brigades de la propreté sont répartis en fonction des budgets disponibles et un montant fixe est alloué pour l'éradication des graffitis sur le domaine privé aux arrondissements qui investissent une somme équivalente pour cette activité.
- Par ailleurs, la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements

met en place des contrôles clés afin de s'assurer que les sommes d'argent qui sont versées aux 19 arrondissements servent spécifiquement à accroître la propreté dans chacun des arrondissements. Dès lors, les plans d'actions soumis par les arrondissements devront refléter les éléments suivants:

- Les données reliées à l'accroissement de la propreté devront être conformes aux recommandations de la «Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens» et aux 31 orientations définies dans le Programme de propreté 2011- 2015;
- Des précisions au plan d'action seront exigées concernant la localisation, la durée, la période et la nature de l'activité planifiée;
- Des pièces justificatives seront demandées en regard de l'achat de biens non durables, de l'octroi de subvention à des organismes etc;
- Des vérifications visuelles aléatoires seront effectuées sur le terrain;
- Le plan d'action doit être en lien avec les plaintes et les requêtes du service 311 de l'arrondissement;
- Le nombre des constats d'infraction émis touchant l'activité propreté de chacun des arrondissements devront être présentés au bilan final (octobre);
- Un rapport d'activité concernant les brigades de la propreté devra être fourni périodiquement;
- Ultérieurement, une demande sera adressée aux arrondissements afin que ceux-ci élaborent de façon détaillée, les activités de base liées à la propreté (ressources humaines, matérielles et financières).

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE06 2173 - Assemblée du 2006-12-13 (1063584001) portant sur l'adoption du Programme de la propreté et de l'entretien 2007 -2010.

CE09 0228 - Assemblée du 2009-02-18 (1091351001) approuvant le transfert des crédits du programme d'enlèvement des graffitis sur le domaine privé (arrondissements du centre ville) pour 2009 d'un montant de 700 000 \$.

CE09 0436 - Assemblée du 2009-03-25 (1093584001) approuvant le transfert des crédits propreté pour 2009 d'un montant de 4 049 500 \$.

CE10 0309 - Assemblée du 2010-03-10 (1100274001) approuvant le transfert des crédits propreté pour 2010 d'un montant de 4 475 000 \$.

CE11 0436 - Assemblée du 2011-03-29 (1111351003) approuvant le transfert des crédits propreté pour 2011 d'un montant de 4 475 000 \$.

CE11 0395 - (29-03-2011) : adopter le Programme de la propreté 2011- 2015 du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

CE12 0639 - Assemblée du 2012-05-02 (1121156001) approuvant le transfert des crédits propreté pour 2012 d'un montant de 4 475 000 \$.

#### **DESCRIPTION**

Ce virement de crédits, 4 475 000 \$, est destiné à la mise en place des brigades de propreté dans tous les arrondissements, à la lutte aux graffitis sur le domaine privé et à l'accroissement des nombreuses activités de propreté sur le territoire. Les crédits seront versés aux arrondissements suite à la réception et à l'acceptation par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements des plans d'action de ceux-ci. Les activités acceptées doivent respecter le programme propreté 2011-2015.

#### **JUSTIFICATION**

Compte tenu des résultats probants obtenus lors des 6 campagnes de propreté précédentes

et de la réalisation avec succès, des plans d'interventions de 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012, cette proposition assure la continuité des efforts majeurs entrepris depuis 2006, particulièrement dans le centre ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget a être viré aux 19 arrondissements et à la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, selon la répartition fournie en pièces jointes, provient du chapitre corporatif des dépenses communes Projet graffiti pour un montant de 860 000 \$ et interventions prioritaires en propreté pour le montant résiduel de 3,106,100 \$, totalisant 3 966,100 \$. Le détail des imputations est disponible dans les interventions ci-jointes. De plus, se référer aux pièces jointes faisant état de la ventilation et de la répartition des montants disponibles (budget).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du Programme de la propreté 2013 assurera la continuité des efforts importants consentis depuis 2006 (taux de satisfaction des citoyens = 40 %), favorisant ainsi un accroissement de la qualité de vie (taux de satisfaction des citoyens en 2012 = 67 %) et une meilleure image de la métropole, particulièrement pour son centre ville.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Campagne de communication 2013 coordonnée par la Direction des communications avec les 19 arrondissements.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Processus d'embauche des brigadiers de propreté par les arrondissements ;

- Préparation d'un sommaire décisionnel au comité exécutif pour le soutien financier des projets (murales, activités) de prévention et sensibilisation aux graffiti;
- Préparation et signature des ententes de partenariats de service entre la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Claude S TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Michelle VAILLANCOURT)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Michel DORAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Anjou , Direction des services administratifs (Michelle PAQUIN)

Avis favorable :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics (Louis LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Éric ROBERGE)

Avis favorable :  
Outremont , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics\_de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Mario DUCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance\_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :  
LaSalle , Direction des services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Danielle BARABÉ)

Avis favorable :  
Verdun , Direction des travaux publics (Martin ROBERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Montréal-Nord , Direction des services administratifs et Greffe (Francine TAILLEFER)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Sylvain GOYETTE)

Avis favorable :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel LAFLAMME)

Avis favorable :  
Lachine , Direction des travaux publics (Martin SAVARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Avis favorable avec commentaires :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Claudine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des relations avec les citoyens\_du greffe et des services administratifs (Johanne DE VILLE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Avis favorable :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Christiane VIAU)

Avis favorable :  
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Philippe LEMIRE)

Avis favorable :  
Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dominique MARTHET)

Avis favorable :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Claude LACHANCE)

Avis favorable :  
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Ghilaine FISET)

Avis favorable :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Yves GRAVEL)

Avis favorable :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics (Gilbert BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Marcel CARON)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des services administratifs (Johanne DAIGNEAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Certificat du trésorier (note) :  
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Victor Aldo MENDEZ)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Stéphane BERGEVIN)

Avis favorable :  
Saint-Laurent , Direction des travaux publics (François LAPALME)

Avis favorable :  
LaSalle , Direction des services techniques (Benoit G GAUTHIER)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement  
urbain (André BRIDEAU)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Raymond CARRIER

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-9353

**Télécop. :** 514 868-3692

**ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL

CHEF DE DIVISION Division propreté  
déneigement et concertation des arrondissements

**Tél :** 514 872-8900

**Télécop. :** 514-868-3692

**Date d'endos. :** 2013-03-08

**Dossier # :1131351001**



**Dossier # : 1130474002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ des dépenses générales d'administration au Service de la Qualité de vie et au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergure

Il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ des dépenses générales d'administration au Service de la Qualité de vie et au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergure conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Hanh TRAN **Le** 2013-04-09 15:32

**Signataire :** Hanh TRAN

\_\_\_\_\_  
Directrice - comptabilité et contrôle financier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1130474002**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1130474002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 1 550 000 \$ des dépenses générales d'administration au Service de la Qualité de vie et au Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour le financement d'études et de frais liés à des projets d'envergure

**CONTENU****CONTEXTE**

Sur la base d'une évaluation récente, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service de la qualité de vie (SQV) et le Service des infrastructures du transport et de l'environnement (SITE) ont exprimé des besoins supplémentaires en études et frais connexes pour la réalisation des projets d'envergure et pour lesquels il n'y a pas de budget.

Ces besoins seront comblés en partie par un financement en provenance du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour réaliser la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Un dossier à cet effet est en préparation (1130474001) et il recommande l'adoption par le conseil d'agglomération d'un budget supplémentaire de 2,5 M\$ entièrement financé par le protocole d'entente de 175 M\$.

Au SITE et au SQV, d'autres besoins, non admissibles au financement par le protocole d'entente de 175 M\$, ont été exprimés et recourent un ensemble des frais non capitalisables de projets déjà à l'étape de la réalisation et des études pour des projets en phase d'incubation ou de faisabilité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Pour combler les besoins en matière d'études et de frais pour les projets d'envergure et ainsi permettre la poursuite de leur réalisation, il est demandé d'autoriser un virement en provenance des dépenses d'administration générale d'une valeur de 1 550 000 \$ qui sera réparti de la manière suivante :

SITE : 900 000 \$  
SQV : 650 000 \$



Ces projets, pour lesquels des études n'ont pas de budget présentement, sont :

SITE

SRB PIE IX

Carrefour Henri-Bourassa - Pie IX

Projet Turcot

Réaménagement du secteur de l'autoroute 25 entre Sherbrooke et Notre-Dame

Rue Sainte-Catherine Ouest (entre Mansfield et Bleury)

Réaménagement de la rue Papineau, entre Crémazie et Louvain.

SQV

Quartier des spectacles

Promenades urbaines

Secteur Albert Hudon - Ruisseau de Montigny

Réfection de la rue St-Paul

Cité administrative incluant Place Vauquelin

Secteur de la marina de Lachine

Grands parcs nature - audit et plan d'affaires en vue de leur redéploiement

**JUSTIFICATION**

L'attribution d'un montant de 1 550 000 \$ comblera les besoins exprimés et permettra de poursuivre plusieurs projets d'envergure.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le virement en provenance des dépenses d'administration générale d'une valeur de 1 550 000 \$ sera réparti entre chaque unité de la manière suivante :

SITE : 900 000 \$

SQV : 650 000 \$

L'objet du présent dossier est donc de virer globalement les budgets aux montants identifiés ci-dessus vers chaque unité dans une clef comptable aggro et une clef comptable locale selon la répartition applicable à chaque unité.

**Provenance**

Dépenses générales d'administration – Agglo 575 000 \$

Dépenses générales d'administration – Local 975 000 \$

**Imputation**

**SITE**

Transports : 900 000 \$ (Agglo : 100 000 \$ ; Local : 800 000 \$)

**SQV**

Direction de la Culture et Patrimoine : 200 000 \$ (Agglo : 150 000 \$; Local : 50 000 \$)

Direction des Grands parcs et verdissement : 450 000 \$ (Agglo : 325 000 \$; Local : 125 000 \$)

Les montants accordés ne peuvent être utilisés que pour des projets admissibles au financement des études.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Jean-Robert CHOQUET)

Avis favorable :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Mario MASSON)

Avis favorable avec commentaires :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports (Martin A. GRENIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger VERREAULT

Conseiller

**Tél :** 872-8018

**Télécop. :** 872-1855

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN

Directeur du budget

**Tél :** 514-872-1293

**Télécop. :** 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-03-26

**Dossier # :1130474002**



**Dossier # : 1130474005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en provenance des dépenses d'administration générale au Service des Affaires institutionnelles pour le financement du projet Soutien des événements et missions promotionnels de Montréal à l'international

Il est recommandé:

1. d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en provenance des dépenses d'administration générale à la Direction des affaires institutionnelles pour lui permettre de financer en 2013 les activités de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Hanh TRAN **Le** 2013-04-09 10:53

**Signataire :** Hanh TRAN

Directrice - comptabilité et contrôle financier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1130474005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130474005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ en provenance des dépenses d'administration générale au Service des Affaires institutionnelles pour le financement du projet Soutien des événements et missions promotionnels de Montréal à l'international

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 21 juin 2012, le conseil d'agglomération a approuvé l'inscription du projet Soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international à la programmation de l'entente de 140 M\$ pour soutenir la Stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 (CG12 0229).

Ce projet, qui comporte la création d'un enveloppe de 300 000 \$ annuellement, vise à permettre à Montréal de continuer d'affirmer son positionnement et d'accroître sa notoriété sur la scène internationale afin d'attirer des investissements, des entreprises et un plus grand nombre de grandes conférences et de nouveaux événements d'envergure internationale :

- en définissant et en faisant la promotion d'une image de marque cohérente et intégrée qui prend appui sur ses atouts uniques et son caractère distinctif en Amérique du Nord;
- en développant de nouveaux liens économiques par des ententes de collaboration internationale et par la participation à différents événements internationaux majeurs, dans différentes villes ainsi qu'à des missions économiques d'importance.

Ce projet a été financé par l'entente de 140 M\$ en 2012 (CE12 1028) et a été inscrit à la programmation de l'entente de 175 M pour les années 2013 à 2017 (CG12 0369).

Le « Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » – signé le 4 juillet 2012 (CE12 1131) par la Ville et le MAMROT et qui est maintenant sous la responsabilité du ministre responsable de la région de Montréal (Décret 990-2012) – exige toutefois que les projets inscrits à la programmation de l'entente fassent dorénavant l'objet d'une reddition de comptes spécifique et d'une évaluation

individuelle.

Au moment de l'adoption de la programmation de l'entente de 175 M\$, d'une valeur de 239,4 M\$ y incluant une surprogrammation de 64,4 M\$, les conséquences administratives des nouvelles exigences du Protocole au chapitre de l'évaluation des projets n'étaient pas clairement établies. Depuis, les discussions avec les représentants des gouvernements ont permis de clarifier ces exigences et il apparaît que quelques projets inscrits à la programmation, dont le projet Soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international, ne les rencontre pas toutes adéquatement.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0369 (27 sept. 2012) Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approuver le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

CG12 0229 (21 juin 2012) Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet de création d'une enveloppe de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international.

CE12 1028 (20 juin 2012) Autoriser une dépense de 300 000 \$ en provenance de l'entente "Imaginer-Réaliser Montréal 2025" avec le gouvernement du Québec à l'enveloppe de soutien aux événements et missions promotionnels de la Ville de Montréal à l'international pour la participation de Montréal, à titre de ville étrangère invitée, à la Mercè de Barcelone et la préparation de la "Semaine Montréal à Guangzhou".

### **DESCRIPTION**

Compte tenu des exigences du Protocole et afin de permettre à la Direction des affaires institutionnelles de faire face à ses obligations en lien avec le soutien aux événements et missions promotionnels de Montréal à l'international, il est suggéré de financer ce projet par un virement de 300 000 \$ en 2013 en provenance des dépenses d'administration générale en lieu et place d'un financement en provenance de l'entente de 175 M\$.

Les budgets requis pour le présent dossier sont considérés au cadre financier pour 2014 à hauteur de 300 000 \$. Cependant, tous les ajustements budgétaires pour 2014 et les années subséquentes sont sujets à l'approbation de l'Administration municipale lors du processus de confection des budgets de fonctionnement des années subséquentes

Le projet demeurera inscrit à la programmation de l'entente mais sans financement en provenance du Protocole, comme le sont d'autres projets présentement.

### **JUSTIFICATION**

Compte tenu,

- que ce projet ne rencontre pas adéquatement toutes les exigences du protocole en matière d'évaluation de projets,
- que les activités de soutien à des événements et missions promotionnels de Montréal à l'international conservent toute leur pertinence, telle que la décision du comité exécutif l'avait établie (CE12 0229)
- que cela permettra de réduire la surprogrammation de 64,4 M\$ qui prévaut à l'entente,

il est suggéré d'autoriser un virement budgétaire de 300 000 \$ au Service des affaires

institutionnelles pour lui permettre de poursuivre ses activités en la matière.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'impact sur le cadre financier de 2013 et des années subséquentes sera de 300 000 \$. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la promotion de Montréal à l'international, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires institutionnelles , Direction (Agop EVEREKLIAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger VERREAULT

Conseiller

**Tél :** 872-8018

**Télécop. :** 872-1855

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain GOUIN

Directeur du budget

**Tél :** 514-872-1293

**Télécop. :** 514-872-1855  
**Date d'endos. :** 2013-03-27

**Dossier # :1130474005**

CE : 30.012

2013/04/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1135205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques

Je recommande de :

- adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier de 2012 de la Ville de Montréal;
- approuver la méthode de calcul permettant d'établir les résultats financiers de 2012 des arrondissements dans le but d'établir leur surplus de gestion;
- adopter l'affectation du surplus d'un montant de 41 677,6 \$ (en milliers de dollars) aux arrondissements et autoriser les transferts aux arrondissements ;
- récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève en vertu de la «Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal», le montant de 134,0 \$ (en milliers de dollars) ;
- adopter l'affectation du surplus d'un montant de 8 973,4 \$ (en milliers de dollars) à la Commission des services électriques, représentant le surplus 2012 du Fonds des conduits souterrains ;
- adopter l'affectation du surplus aux dossiers suivants :

• Bureau du contrôleur général - Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats.	57,7\$
• Direction du matériel roulant- Fonds de location à long terme - remboursement du capital.	443,7\$
• Direction du matériel roulant- Compensation carbone - Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant.	23,3\$
• Service de la mise en valeur du	936,4\$



territoire - Fonds de dynamisation des rues commerciales.	
• Direction de l'environnement et développement durable - Renflouement du fonds d'énergie.	821,9\$
• Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF.	812,1\$
<b>TOTAL</b>	<b>3 095,1 \$</b>

- renflouer le déficit cumulé au 31 décembre 2012 - volet municipal au montant de 5 848,8 \$ (en milliers de dollars) ;
- adopter l'affectation du surplus d'un montant de 29 933,7 \$ (en milliers de dollars) au budget 2013 du conseil municipal.

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-04-15 14:10

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

\_\_\_\_\_  
 Directeur et trésorier adjoint / Financement\_ trésorerie et caisses de retraite /  
 Direction financement\_ trésorerie et caisses de retraite  
 Finances , Direction de la gestion financière

**Dossier # :1135205001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville dégage un surplus de 109,1\$ (millions de dollars) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012. De ce montant, les surplus dégagés des activités « volet municipal » représentent 89,4 \$ (millions de dollars). Les surplus dégagés des activités du volet municipal appartiennent à la Ville et aux arrondissements. Il revient au conseil municipal d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage. De plus, le conseil municipal doit prévoir les modalités de remboursement pour les arrondissements ayant un déficit de gestion.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1133592002 - Dépôt à l'assemblée du conseil municipal du 22 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2012 (*Politique surplus 2012*) présentée en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

Et recommande l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2012 « volet municipal » (surplus) en fonction des priorités et des obligations identifiées par l'administration municipale, comme suit:

**Arrondissements:**

- Affecter les surplus aux surplus de gestion 2012 des arrondissements calculés selon "*Politique surplus 2012*" au montant de 41 677,6 \$ (en milliers de dollars).
- Récupérer de l'arrondissement L'Île-Bizard–Ste-Geneviève en vertu de la «Politique d'attribution, d'utilisation et de remboursement du Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige de la Ville de Montréal», le montant de 134,0 \$ (en milliers de dollars).
- Prendre acte que trois arrondissements présentent des déficits qui totalisent 3 386,6 \$ (en milliers de dollars). Ces derniers devront rembourser la Ville centre selon les règles établies par la "*Politique surplus 2012*" .

**Commission des services électriques :**

- Affecter le surplus à la Commission des services électriques (CSE) pour un montant de 8 973,4 \$ (en milliers de dollars) représentant le surplus 2012 du Fonds des conduits souterrains.

**Demandes d'affectation :**

- Affecter le surplus pour un montant de 3 095,1 \$ (en milliers de dollars) pour les demandes d'affectation ci-dessous.

(en milliers \$)

Unité administrative/ Sujet	Volet municipal	Volet agglomération	Montant
<b>Bureau du contrôleur général</b> Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats.	57,7 \$	62,3 \$	120,0 \$
<b>Direction du matériel roulant</b> Fonds de location à long terme - remboursement du capital.	443,7 \$	0,0 \$	443,7 \$
<b>Direction du matériel roulant</b> Compensation carbone - Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant.	23,3 \$	40,1 \$	63,4 \$
<b>Service de la mise en valeur du territoire</b> Acadie - Chabanel - Subventions aux propriétaires pour la mise aux normes des installations électriques	0,0 \$	540,0 \$	540,0 \$
<b>Service de la mise en valeur du territoire</b> Fonds de dynamisation des rues commerciales	936,4 \$	0,0 \$	936,4 \$
<b>Direction de l'environnement et développement durable</b> Renflouement du fonds d'énergie.	821,9 \$	0,0 \$	821,9 \$
<b>Direction de la culture et du patrimoine</b> Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF	812,1 \$	140,0 \$	952,1 \$
	<b>3 095,1 \$</b>	<b>782,4 \$</b>	<b>3 877,5 \$</b>

\*Une description détaillée de ces demandes est incluse en pièce jointe du présent dossier.

#### **Renflouement du déficit cumulé au 31 décembre 2012 :**

- Affecter le surplus pour combler le déficit cumulé au montant de 5 848,8 \$ (en milliers de dollars).

#### **Affectation à l'équilibre budgétaire de 2013 :**

- Affecter le solde du surplus, soit un montant de 29 933,7 \$ (en milliers de dollars) au budget de 2013 (un montant de 65 000 \$ (en milliers \$) était prévu dans le budget de 2013).

Rappelons que le calendrier financier prévoit la production de prévisions budgétaires trimestrielles pour l'exercice 2013 aux dates suivantes ; 31 mars, 30 juin et 30 septembre. Lors de ces exercices, le Service des finances évaluera la situation financière de la Ville et, le cas échéant, proposera à l'Administration les mesures requises afin d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire 2013.

(en milliers \$)

LE DÉTAIL FINANCIER DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2012			
	Volet municipal	Volet agglomération	Total
<b>Surplus exercice 2012</b>	<b>89 394,6</b>	<b>19 731,1</b>	<b>109 125,7</b>
Affectations			
Surplus de gestion des arrondissements	41 677,6	-	41 677,6
Fonds de soutien remboursable 2008 - Neige	(134,0)		(134,0)
CSE- Fonds des conduits souterrains	8 973,4		8 973,4
Demands d'affectation	3 095,1	782,4	3 877,5
Renflouement du déficit cumulé au 31 décembre 2012	5 848,8	364,7	6 213,5
<b>Sous-total affectations</b>	<b>59 460,9</b>	<b>1 147,1</b>	<b>60 608,0</b>
<b>Surplus(déficit) avant affectation à l'équilibre budgétaire 2013</b>	<b>29 933,7</b>	<b>18 584,0</b>	<b>48 517,7</b>
Affectation à l'équilibre budgétaire 2013	29 933,7	-	29 933,7
<b>Total surplus/(Déficit) 2012</b>	<b>-</b>	<b>18 584,0</b>	<b>18 584,0</b>

### JUSTIFICATION

L'affectation des surplus est nécessaire selon les politiques établies et permet le transfert des surplus aux arrondissements, à la CSE et au financement de certains projets spécifiques.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les sommes allouées aux arrondissements à des fins d'affectations seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil municipal.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte les dispositions législatives. Par ailleurs, l'utilisation et l'affectation aux réserves liées au déneigement, à la stabilisation des coûts de santé et sécurité au travail, au surplus libre et divers ainsi qu'aux imprévus, devra faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement au préalable.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE

Conseillère en planification budgétaire

#### ENDOSSÉ PAR

Hanh TRAN

Directrice - comptabilité et contrôle financier

**Tél :** 514 872-5867

**Télécop. :** 514 872-5851

**Tél :** 514-872-5860

**Télécop. :** 872-3145  
**Date d'endos. :** 2013-04-05

**Dossier # :1135205001**



**Dossier # : 1135205004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter l'affectation de surplus dégagés de l'exercice financier 2012 - Volet agglomération

Je recommande de :

- adopter l'affectation de surplus aux dossiers suivants :

• Bureau du contrôleur général - Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats.	62,3 \$
• Direction du matériel roulant- Compensation carbone - Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant.	40,1\$
• Service de la mise en valeur du territoire - Acadie- Chabanel - Subventions aux propriétaires pour la mise aux normes des installations électriques.	540,0 \$
• Direction de la culture et du patrimoine - Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF.	140,0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>782,4 \$</b>

- renflouer le déficit cumulé au 31 décembre 2012 - volet agglomération pour un montant de 364,7\$ (en milliers \$).

**Signé par** Jacques MARLEAU **Le** 2013-04-15 14:10

**Signataire :**

Jacques MARLEAU

---

Directeur et trésorier adjoint - Direction financement\_trésorerie et caisses de  
retraite  
Finances , Direction de la gestion financière

**Dossier # :1135205004**

---

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135205004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction du budget , Direction des opérations budgétaires
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter l'affectation de surplus dégagés de l'exercice financier 2012 - Volet agglomération

**CONTENU****CONTEXTE**

La Ville dégage un surplus de 109,1\$ (millions de dollars) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2012. De ce montant, les surplus dégagés des activités « volet agglomération » représentent 19,7 \$ (millions de dollars). Les surplus dégagés des activités du volet agglomération appartiennent à l'Agglomération et il revient au conseil d'agglomération d'en disposer, d'en établir les utilisations et le mode de partage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1133592003 - Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du 25 avril 2013 du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2012 « volet agglomération » (surplus) en fonction des priorités et des obligations identifiées par l'administration municipale.

- affecter le surplus pour un montant de 782,4\$ (milliers de \$) pour les demandes d'affectations suivantes :



*(en milliers \$)*

Unité administrative/ Sujet	Agglo
<b>Bureau du contrôleur général</b> Code de conduite des employés et Comité-conseil sur les règles d'attribution et de gestion de contrats.	62,3 \$
<b>Direction du matériel roulant</b> Compensation carbone- Fonds de véhicules verts selon la Politique verte en matériel roulant.	40,1 \$
<b>Service de la mise en valeur du territoire</b> Acadie- Chabanel - Subventions aux propriétaires pour la mise aux normes des installations électriques.	540,0 \$
<b>Direction de la culture et du patrimoine</b> Entente sur le développement culturel entre la Ville de Montréal et MCCCCF.	140,0 \$
	<b>782,4 \$</b>

\*une description détaillée de ces demandes est présentée en pièce jointe au présent dossier.

- affecter le surplus pour combler le déficit cumulé au 31 décembre 2012 au montant de 364,7\$ (en milliers \$).

- 

*(en milliers \$)*

LE DÉTAIL FINANCIER DE L'APPROPRIATION DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2012	
	Volet agglomération
<b>Surplus exercice 2012</b>	<b>19 731,1</b>
<b>Affectations</b>	
Demandes d'affectation	782,4
Renflouement du déficit cumulé au 31 décembre 2012	364,7
<b>Sous-total affectations</b>	<b>1 147,1</b>
<b>Total surplus/(Déficit) 2012</b>	<b>18 584,0</b>

#### **JUSTIFICATION**

L'affectation des surplus permet le transfert des surplus au financement des certains projets spécifiques.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les sommes allouées à des fins d'affectations seront disponibles une fois que le présent sommaire décisionnel aura été approuvé par le conseil d'agglomération.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniela TANASE

Conseillère en planification budgétaire

**Tél :** 514 872-5867

**Télécop. :** 514 872-5851

**ENDOSSÉ PAR**

Hanh TRAN

Directrice - comptabilité et contrôle financier

**Tél :** 514-872-5860

**Télécop. :** 872-8647

**Date d'endos. :** 2013-04-05

**Dossier # :1135205004**



**Dossier # : 1122583001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» / Adopter un règlement intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est» / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les nouveaux usages, les nouvelles constructions et les agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est

La Direction du développement du territoire recommande de présenter la proposition suivante :  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) RELATIF AU SECTEUR SAINT-VIATEUR EST

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif au secteur Saint-Viateur Est a été donné le 5 mars 2012 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 juin 2012 et que, le 5 novembre 2012, le conseil d'arrondissement a pris acte du dépôt du rapport de cette assemblée;

Il est recommandé:

DE recommander au conseil municipal d'adopter, avec changements, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif au secteur Saint-Viateur Est.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2013-02-14 09:36

**Signataire :** Guy OUELLET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Développement du territoire  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

**Dossier # :1122583001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1122583001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, avec changements, le règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» / Adopter un règlement intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est» / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les nouveaux usages, les nouvelles constructions et les agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ce sommaire addenda est créé à la demande de la Direction de greffe pour l'inscription de l'adoption du *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* relatif au secteur Saint-Viateur Est à la séance du conseil municipal du 22 avril 2013, compte tenu des changements apportés par rapport au projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement le 5 mars 2012.

Le détail des changements proposés est présenté dans un précédent sommaire addenda par lequel, à sa séance du 4 mars 2013, le conseil d'arrondissement recommande au conseil de la ville d'adopter ce règlement (CA13 25 0072). Essentiellement, il s'agit de renforcer certains éléments faisant l'unanimité et répondre à des commentaires et recommandations, le tout tel que formulé lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 juin 2012.

Le règlement proposé pour l'adoption finale est modifié par un remaniement de l'objectif local d'aménagement relatif aux secteurs à transformer et par des précisions et des ajouts aux moyens de mise en oeuvre qui y sont rattachés, notamment en ce qui concerne:

- l'intégration de notions plus larges de «création», de «production artisanale» et d'«innovation»;
- la reconnaissance du maintien et de l'accueil d'activités liées à la production manufacturière légère;
- l'identification des lieux désignés ou classés en bordure du secteur;
- l'intégration d'une perspective de développement durable;
- la nécessité de préserver des espaces verts;
- l'importance de l'implication du milieu dans le processus de requalification du secteur.

Pour le reste, la version finale pour adoption reprend le contenu du projet adopté par le conseil d'arrondissement le 5 mars 2012, notamment en ce qui a trait:

- aux nouvelles affectations du sol;
- aux nouveaux secteurs à transformer;
- aux paramètres de densité de construction.

Par ailleurs, à sa séance du 4 mars 2013, le conseil d'arrondissement a également procédé à l'adoption d'un projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme distinct portant spécifiquement sur les enjeux relatifs à la densité de construction dans le secteur Saint-Viateur Est, dans le but notamment de répondre aux recommandations contenues dans l'avis du comité mixte du Conseil du patrimoine de Montréal et du Comité Jacques-Viger, signé en date du 23 janvier 2013 (CA13 25 0066).

---

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane MORIN

Conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-872-4204

**Télécop. :** 868-4076

**Dossier # :1122583001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1122583001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» / Adopter un règlement intitulé «Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est» / Adopter une résolution de contrôle intérimaire concernant les nouveaux usages, les nouvelles constructions et les agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le secteur Saint-Viateur Est a été inclus dans le « secteur de planification détaillée des abords des voies du CP » et identifié comme « secteur à transformer » au Plan d'urbanisme, avec l'objectif d'y développer un milieu dynamique et multifonctionnel, axé sur les transports actifs. De nombreuses études portant notamment sur le cadre bâti et le cadre urbain du secteur, son potentiel immobilier et les comportements de mobilité ont par la suite été réalisées. En 2007, le secteur a d'ailleurs été inscrit au programme *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* , dans le cadre duquel des travaux de réaménagement du domaine public ont été réalisés: trottoirs, plantations et enfouissement de fils. D'autres travaux sont prévus pour l'année 2013 et les années subséquentes: allées cyclopédestres, lien vers la station de métro Rosemont, etc. Dans le sud-est du secteur, des projets de remplacement d'anciens bâtiments commerciaux et industriels par des fonctions résidentielles contribuent aussi à le transformer.

Historiquement voué à l'industrie manufacturière du vêtement et du textile, notamment dans une dizaine de méga-structures dont certaines comptent plus de 400 000 pi<sup>2</sup> de superficie de plancher, le secteur Saint-Viateur Est présente aujourd'hui une importante concentration d'entreprises dans le domaine de l'innovation technologique. Ubisoft, avec plus de 2 100 employés, et toujours en expansion, contribue d'ailleurs à la transformation des environs du boulevard Saint-Laurent. Parallèlement, près de 800 artistes et artisans se sont installés dans le secteur, allant jusqu'à occuper environ 30% de certaines des méga-structures.

La transformation du secteur Saint-Viateur Est entraîne des inquiétudes sur le maintien à long terme des ateliers d'artistes et d'artisans. En réponse à ces inquiétudes, l'Arrondissement s'est fixé comme objectif de consolider la nouvelle vocation du secteur en établissant des conditions plus favorables aux artistes, aux artisans et à l'économie créative, de pointe et à haute valeur ajoutée. Par la même occasion, l'Arrondissement vise à arrimer les fonctions urbaines aux travaux de réaménagement du domaine public

actuellement en cours. Pour ce faire, il doit aussi prendre en considération la présence du monastère des Carmélites, dont l'aire de protection englobe plusieurs propriétés des avenues Henri-Julien et De Gaspé.

C'est dans ce contexte que l'Arrondissement amorce sa démarche par le présent projet de modification du Plan d'urbanisme, auquel est associé un règlement de contrôle intérimaire, et qui mènera, suite à des études complémentaires et à un recensement des occupations des immeubles à l'été 2012, à la modification de la réglementation d'urbanisme appropriée en 2013.

À cet effet, le 30 janvier 2012, l'Arrondissement a effectué une présentation au comité conjoint du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU). Ce comité approuve les objectifs généraux qui sous-tendent les modifications proposées, mais émet des recommandations relativement, entre autres, à la variété des usages dans le «secteur d'emplois» créé, au respect des objectifs de protection du monastère des Carmélites et à l'équilibre entre les hauteurs des deux côtés du boulevard Saint-Laurent. À la lumière de l'avis du comité émis le 8 février 2012, les modifications appropriées ont été apportées au projet.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

#### **Modifications du Plan d'urbanisme**

**Le présent projet de règlement apporte d'abord des modifications à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal portant sur les éléments pan-montréalais. Plus précisément, il apporte des modifications aux cartes et aux illustrations suivantes du parti d'aménagement (chapitre 1), des orientations d'aménagement (chapitre 2) et de la mise en oeuvre du Plan d'urbanisme (chapitre 3):**

- carte 1.1 intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer »;
- carte 2.4.1 intitulée « Le schéma des secteurs d'emplois »;
- illustrations 2.4.1 à 2.4.4 relatives aux secteurs d'emplois;
- carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts »;
- carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol »;
- carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction ».

Ces documents sont modifiés ainsi:

**1. Création d'un « secteur d'emplois » pour le territoire des méga-structures**, soit la partie du secteur Saint-Viateur Est délimitée au nord par les voies ferrées du CP, au sud par la rue Maguire, à l'est par les propriétés de l'avenue De Gaspé et à l'ouest par l'avenue Casgrain et la rue Bernard Est, excluant tout nouveau projet à caractère résidentiel, avec des paramètres de densité reflétant la présence d'un cadre bâti de plus grand gabarit :

- remplacer l'affectation du sol « secteur mixte » par l'affectation du sol « secteur d'emplois »;
- créer un nouveau « secteur 11-T5 » à même une partie du « secteur 11-T2 », correspondant aux limites du « secteur d'emplois » créé et présentant les paramètres de densité suivants:
  - bâti de 3 à 12 étages hors-sol;
  - taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
  - C.O.S. minimal: 2,0;

- C.O.S. maximal: 6,0.

**2. Agrandissement du « secteur à transformer 11-T4 »** à même une partie du « secteur à transformer 11-T2 » pour y inclure les 4 immeubles situés **immédiatement au sud-est des méga-structures**, composant un ensemble de propriétés à vocation actuelle ou projetée mixte, avec des paramètres de densité communs:

- bâti de 2 à 9 étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 2,0;
- C.O.S. maximal: 4,4.

**3. Création du « secteur à transformer 11-T6 » pour le côté est du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Saint-Viateur Est et la rue Bernard Est** à même une partie du «secteur 11-04», compte tenu qu'il s'agit d'un territoire déstructuré dont le redéveloppement est en bonne partie lié à la démarche de requalification de l'ensemble du secteur, tout en conservant les paramètres de densité existants (tel que demandé par le comité conjoint du CPM et du CAU), soit :

- bâti de 2 à 4 étages hors-sol;
- implantation contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 1,0;
- C.O.S. maximal: 4,0.

**4. Modification des paramètres de densité du « secteur à transformer 11-T2 » révisé** pour refléter le cadre bâti existant, notamment la transition entre le boulevard Saint-Laurent et les méga-structures et pour inclure, dans ce « secteur mixte », le bâtiment situé au 5434-5440, rue Saint-Dominique, confirmant sa vocation:

- modifier ainsi les paramètres de densité du « secteur 11-T2 »:
  - bâti de 3 à 5 étages hors-sol plutôt que de 2 à 8 étages hors-sol;
  - C.O.S. maximal de 3,0 plutôt que de 4,0;
- pour l'immeuble du 5434-5440, rue Saint-Dominique:
  - agrandir le « secteur 11-T2 » résiduel pour l'y inclure »;
  - remplacer son affectation du sol « secteur résidentiel » par une affectation du sol «secteur mixte ».

**5. Identification comme « Parc » du lot 2 334 609** situé au sud des voies ferrées du CP, entre les avenues Henri-Julien et De Gaspé, à la carte des parcs et des espaces verts.

**Le présent projet de règlement apporte également les modifications suivantes au chapitre 11 de la partie II du Plan d'urbanisme concernant l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal:**

**1. Modification de l'objectif local d'aménagement relatif aux secteurs à transformer (objectif 6)** pour énoncer la vision actualisée de leur développement et annoncer des moyens de mise en oeuvre de cette vision:

- mettre à jour la description et les enjeux propres au secteur Saint-Viateur



- Est (densité artistique, innovation technologique, réaménagement du domaine public, carrefour d'emplois culturels, etc.);
- ajouter 3 moyens de mise en oeuvre spécifiques à celui-ci:
    - occupation du rez-de-chaussée des bâtiments en lien avec la requalification du domaine public;
    - prohibition des usages résidentiels et encadrement des autres usages dans les méga-structures (superficie maximum et localisation);
    - protection du monastère des Carmélites (en réponse à l'avis du comité conjoint du CPM et du CAU);
  - réviser le moyen de mise en oeuvre relatif à la limitation des nuisances pour lui donner une portée plus générale, plutôt que de porter essentiellement sur le milieu résidentiel aux abords des voies ferrées.

**2.** En lien avec les modifications à l'affectation du sol, **modification de la carte intitulée « La synthèse des orientations pan-montréalaises »** de manière à identifier ainsi le territoire correspondant au nouveau « Secteur d'emplois » : « Secteur d'emplois diversifiés – Consolidation du secteur ».

### **Règlement de contrôle intérimaire**

Afin d'imposer un effet de gel jusqu'à ce que la réglementation appropriée soit entièrement modifiée pour tenir compte des modifications proposées au Plan d'urbanisme, un règlement de contrôle intérimaire est adopté par le conseil d'arrondissement pour le **territoire d'application** correspondant au nouveau « secteur d'emplois » des méga-structures (**voir plan joint**). Ce contrôle intérimaire encadre les nouveaux usages, les nouvelles constructions et les agrandissements par les **4 moyens** suivants:

**1. Interdiction des nouveaux usages et de l'agrandissement des espaces** aux fins suivantes considérées comme incompatibles avec la démarche de requalification du secteur et ne présentant pas une haute valeur ajoutée:

- a. carburant;
- b. entrepôt;
- c. marchandise de gros;
- d. transport et distribution.

**2. Limitation à 500 m<sup>2</sup> de la superficie de plancher** pouvant être occupée par les usages suivants dont la superficie n'est pas déjà limitée par la réglementation (superficie plus élevée que la proposition originale à 100 m<sup>2</sup> en réponse à l'avis conjoint du CPM et du CAU) :

- a. usages additionnels de la catégorie C.1(2) (établissements de vente au détail et de services répondant aux besoins des entreprises), **à l'exception d'un atelier d'artiste et d'artisan;**
- b. usages de la famille équipements collectifs et institutionnels autorisés dans la catégorie C.1(2);
- c. usages spécifiques de la catégorie I.2 (industrie légère);
- d. usages de la famille commerce et de la famille équipements collectifs et institutionnels autorisés dans la catégorie I.2.

Déjà, le Règlement d'urbanisme limite, dans le territoire d'application, la superficie des usages et des catégories d'usages suivants à 200 m<sup>2</sup>:

- a. épicerie, papeterie, articles de bureau, restaurant, traiteur;
- b. industrie légère compatible à d'autres activités urbaines (catégorie I.1).

Une rapide analyse de la typologie des bâtiments (forme et dimensions) et de certaines occupations a mené à cette proposition de réduire à 500 m<sup>2</sup> la superficie de plancher pouvant être occupée par les usages dont la superficie n'est actuellement pas limitée par la réglementation d'urbanisme. Dans un étage type d'une méga-structure, cette limite de superficie permet ainsi le regroupement des plus petits locaux ou la subdivision des plus grands en environ une dizaine d'espaces fonctionnels.

**Exception:** un espace occupé par un usage visé par une interdiction en vertu du règlement de contrôle intérimaire (carburant, entrepôt, marchandise de gros, transport et distribution) peut être occupé par un usage autorisé conformément à ce même règlement, sans restriction de superficie de plancher.

**3. Interdiction** des nouveaux usages et de l'agrandissement des espaces **au rez-de-chaussée ou aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée** des immeubles :

- a. laboratoire (sauf si dangereux ou nocif);
  - a. studio de production;
  - b. vidéo et audio (enregistrement, montage et duplication).

Ces usages présentent un faible potentiel d'interaction avec le domaine public et leur localisation aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée est préférable.

**4. Interdiction** des nouveaux usages et de l'agrandissement des espaces **aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée** des immeubles :

- a. institution financière;
- b. services personnels et domestiques;
- c. soins personnels;
- d. épicerie (dépanneur);
- e. services personnels et domestiques (guichet bancaire).

Déjà, le Règlement d'urbanisme interdit les usages suivants aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée des immeubles :

- a. épicerie;
- b. papeterie, articles de bureau;
- c. restaurant.

La localisation de ces usages au rez-de-chaussée des immeubles contribuera à enrichir la qualité de l'expérience piétonne et à l'animation du domaine public en processus de requalification.

**Les interdictions du contrôle intérimaire ne visent pas les permis de construction relatifs à la transformation d'un bâtiment au sens du Code, à la modification, au**

**remplacement ou à l'ajout d'un élément de construction d'un bâtiment, ainsi qu'à la mise en conformité d'un bâtiment.**

**Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au règlement de contrôle intérimaire continue de s'appliquer.**

### **Résolution de contrôle intérimaire**

Jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur, la résolution de contrôle intérimaire adoptée par le conseil d'arrondissement interdit toute nouvel usage, toute nouvelle construction et tout agrandissement dans le territoire d'application.

### **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption d'un projet de modification du Plan d'urbanisme, d'une résolution de contrôle intérimaire et d'un règlement de contrôle intérimaire pour les motifs suivants:

- actualiser, 7 ans après l'entrée en vigueur du chapitre d'arrondissement, la vision de développement du secteur Saint-Viateur Est;
- concrétiser la démarche visant à stimuler la poursuite de la transformation du secteur Saint-Viateur Est vers l'économie créative, de pointe et à haute valeur ajoutée et confirmer la vocation économique mixte des méga-structures par la création d'un secteur d'emploi;
- imposer un effet de gel et des mesures de contrôle intérimaire durant la période d'études et de recensements complémentaires prévue pour l'été 2012 afin d'éviter que des projets viennent compromettre les orientations d'aménagement en voie de définition et la mise en vigueur des modifications à la réglementation en voie d'élaboration;
- reconnaître la présence du monastère des Carmélites classé monument historique depuis l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme et préciser la nécessité du respect de son aire de protection;
- officialiser la création du parc du communément appelé "champ des possibles" faisant déjà l'objet d'une réflexion quant à sa vocation future, son aménagement et son mode de gestion.

La modification du Plan d'urbanisme et la modification de la réglementation d'urbanisme qui s'ensuivra ne constituent que la réponse réglementaire à une problématique demandant des interventions à plusieurs niveaux. Tel que demandé par le comité conjoint du CPM et du CAU dans son avis du 8 février 2012, le projet de modification du Plan d'urbanisme s'accompagnera de propositions portant sur d'autres moyens de mise oeuvre de la démarche.

Pour faire suite à la recommandation formulée par le comité conjoint concernant la préservation du monastère des Carmélites, les règlements d'arrondissement (urbanisme et PPCMOI) assureront la cohérence des usages autorisés et des paramètres de densité pour respecter l'aire protection du monastère, notamment pour limiter les vues vers celui-ci.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un des objectifs de la démarche de requalification du secteur Saint-Viateur Est est de privilégier les modes de transports collectifs et actifs par, notamment, l'aménagement d'allées cyclopédestres plutôt que de rues, l'élargissement des trottoirs, l'amélioration de l'accessibilité à la station de métro Rosemont, etc. Les usages privilégiés dans le secteur

seront conséquemment orientés vers ceux avec des besoins en stationnement limités, compte tenu également de l'absence de stationnements de surface extérieurs. De plus, la présence d'emplois à proximité de l'habitation dans le secteur est propice à l'utilisation des modes de transports collectifs et actifs.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le site Internet de l'arrondissement est l'outil privilégié pour présenter, aux rubriques suivantes, la démarche de requalification du secteur Saint-Viateur Est, incluant les modifications au Plan d'urbanisme et les mesures de contrôle intérimaire:

- page d'accueil pour les éléments d'actualité;
- page d'introduction du Plan d'urbanisme et du chapitre d'arrondissement;
- section des projets urbains.

D'autres opérations de communications sont aussi à venir.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Calendrier**

5 mars 2012

- CA: Avis de motion et adoption du projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme;
- CA: Adoption de la résolution de contrôle intérimaire;
- CA: Avis de motion du règlement de contrôle intérimaire.

2 avril 2012

- CA: Adoption du règlement de contrôle intérimaire.

Mai-juin 2012

- avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- CA: Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de modification du Plan d'urbanisme.

Automne 2012

- CA: Dépôt du rapport de consultation publique;
- CE: Présentation du règlement de modification du Plan d'urbanisme;
- CM: Adoption du règlement de modification du Plan d'urbanisme.

### **Étapes subséquentes**

Été 2012

- relevés, études et analyses complémentaires de l'occupation des bâtiments du secteur Saint-Viateur Est.

Hiver 2013

- procédure de modification de la réglementation d'urbanisme appropriée pour tenir compte de la présente modification du Plan d'urbanisme.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Développement et des opérations , Direction du développement économique et urbain (Manon BRULÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Marjolaine PARENT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane MORIN

Conseiller en planification

**Tél :** 514 872-4204

**Télécop. :** 514 868-4076

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude LAURIN

Chef de division

**Tél :** 514 872-6651

**Télécop. :** 514 868-4076

**Date d'endos. :** 2012-02-14

**Dossier # :1122583001**



**Dossier # : 1133802001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer la conclusion des ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'une entreprise de services d'utilités publiques dans le cadre de la réalisation de travaux d'aqueduc ou d'égout.

Il est recommandé:

1. d'adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'autoriser un fonctionnaire de niveau A à signer des ententes dans le cadre de réalisations de travaux;
2. de déléguer la signature de ces ententes et tous frais inhérents n'excédant pas une sommes de 100 000 \$ à un fonctionnaire de niveau A.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-04-02 16:38

**Signataire :** Chantal MORISSETTE

\_\_\_\_\_  
Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1133802001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133802001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de déléguer la conclusion des ententes visant l'autorisation d'accéder à la propriété du gouvernement fédéral, provincial ou d'une entreprise de services d'utilités publiques dans le cadre de la réalisation de travaux d'aqueduc ou d'égout.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

De nombreuses ententes élaborées notamment avec des ministères et agences (ministère du transport du Québec, ministère de l'environnement, agence Parc Canada), des entreprises d'état (Hydro Québec) et des entreprises de transport (CN, Canadien Pacifique) sont nécessaires et obligatoires afin de réaliser des travaux faisant l'objet de contrats principaux sur leur emprise ou sur un terrain adjacent à leur propriété. Ces ententes ont pour but d'informer les propriétaires de la période de réalisation des travaux d'aqueduc ou d'égout sur leur propriété et garantissent le respect de la ville de Montréal de leurs normes de sécurité et de leurs règlements internes. De plus, des conditions engendrant certains frais peuvent s'appliquer, notamment lorsqu'il s'agit d'utiliser leur personnel pour assurer la sécurité des lieux (exemple, frais reliés aux services d'un signaleur). L'approbation de ces ententes «opérationnelles» par le comité exécutif occasionne des délais et peut nuire au respect des échéanciers prévus en ce qui concerne la réalisation des travaux de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. Le dépassement des échéanciers occasionne des frais et des ressources supplémentaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S. O.

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de l'eau ( Directrice principale - Directeur de l'eau potable - Directrice de la gestion stratégique des réseaux d'eau - Directeur de l'épuration des eaux usées - Directeur de la gestion durable de l'eau, des mesures corporatives et d'urgence) à signer pour et au nom de la ville toutes ententes avec le gouvernement fédéral, provincial ou d'entreprise de services d'utilités publiques qui a pour objet la réalisation de travaux sur leur propriété et n'entraînant pas une dépense de plus de 100 000 \$ ni une pénalité de plus de 100 000 \$.

**JUSTIFICATION**

Ces modifications permettront d'accélérer le traitement des dossiers tout en maintenant un degré d'imputabilité adéquat pour ce type d'entente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'autorisation de toutes dépenses associées aux ententes dites «opérationnelles» se fait par le biais des incidences au dossier décisionnel du contrat principal de réalisation de travaux. Il y aurait lieu de déléguer la signature de ces ententes et tous frais inhérents n'excédant pas une somme de 100 000 \$ à un fonctionnaire de niveau A.

Pour ce faire, les services ou arrondissements concernés devront effectuer une estimation détaillée et conservatrice afin de ne pas dépasser les seuils prévus par la délégation de pouvoir ainsi modifiée.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration des délais de réalisation des contrats principaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement par le comité exécutif.  
Comité exécutif : 17 avril 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le comité exécutif est habilité à déléguer ce pouvoir à un fonctionnaire selon l'article 35 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4)

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane BROSSAULT

C/d gestion strategique des reseaux d'eau

**Tél :** 514-872-4791

**Télécop. :** 514 872-1899

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU

Directeur - gestion strat. des reseaux d'eau

**Tél :** 514-872-4023

**Télécop. :** 514 872-4269

**Date d'endos. :** 2013-03-27





**Dossier # : 1123120001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction principale , Service des affaires juridiques et affaires internes , Affaires internes et normes professionnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal et en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)

Il est recommandé au Conseil d'agglomération d'approuver le projet de Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal et d'en recommander l'approbation finale au ministre de la Sécurité publique, conformément aux dispositions de l'article 257 de la Loi sur la police (L.R.Q. c. P-13.1).

**Signé par** Marc PARENT **Le** 2013-01-30 16:03

**Signataire :** Marc PARENT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Police , Direction principale

**Dossier # :1123120001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123120001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Police , Direction principale , Service des affaires juridiques et affaires internes , Affaires internes et normes professionnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal et en recommander l'adoption au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), conformément aux dispositions de la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 256 de la *Loi sur la police* (L.R.Q., c. P-13.1), toute municipalité doit prendre un règlement relatif à la discipline interne des membres de son corps de police. Le règlement de discipline impose aux policiers des devoirs et des normes de conduite propres à assurer leur efficacité, la qualité de leur service et le respect des autorités dont ils relèvent.

Cette loi stipule aussi qu'à défaut par une municipalité de prendre un tel règlement avant le 16 juin 2001, le ministre peut le prendre à sa place. Le règlement pris par le ministre est réputé avoir été pris par la municipalité. Dans le cas du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le règlement est pris par le gouvernement du Québec sur la recommandation du conseil d'agglomération.

Le présent sommaire vise à faire approuver le *Règlement relatif à la discipline interne des policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal* et à en recommander l'adoption au ministre de la Sécurité publique du Québec.

L'historique de l'adoption de ce règlement permet de documenter chaque étape qu'il a dû subir.

Dans un premier temps, afin de respecter le délai imposé, le 17 mai 2001, par sa résolution 2001-0222, l'ex-Communauté urbaine de Montréal approuvait la teneur du Règlement sur la discipline interne du SPVM et en recommandait l'adoption par le gouvernement du Québec. Le 28 mai suivant, la présidente du comité exécutif de la CUM transmettait le règlement au ministre de la Sécurité publique de l'époque, M. Serge Ménard.

Par la suite, le 1er janvier 2002, la réorganisation municipale entrainait en vigueur et le

Service de police de la Communauté urbaine de Montréal devenait le Service de police de la Ville de Montréal. Le règlement sur la discipline a donc été modifié pour tenir compte de cette nouvelle réalité.

Le règlement sur la discipline, tel que modifié, a été transmis au nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon en date du 21 avril 2004.

En juin 2009, le projet de loi numéro 60, *Loi modifiant la Loi sur la police*, est sanctionné, ce qui impliquait une révision du projet de règlement pour tenir compte des modifications introduites par cette loi. De plus, des changements d'appellation y étaient nécessaires afin de refléter la structure 2009 du SPVM, ainsi que la nouvelle gouvernance de l'agglomération de Montréal.

Le 26 juin 2009, à l'occasion d'une séance à huis clos, le projet de règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal était étudié par la commission de la sécurité publique, laquelle recommandait au comité exécutif et au conseil d'agglomération de l'approuver et de le transmettre au gouvernement du Québec, conformément à l'article 257 de la *Loi sur la police*.

Le règlement est finalement approuvé par le conseil d'agglomération le 24 septembre 2009 et le 7 octobre 2009, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Claude Dauphin, le transmettait au ministre de la Sécurité publique de l'époque, Jacques P. Dupuis.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG09 0437** - 24 septembre 2009 Approuver le projet de règlement intitulé «Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal» et en recommander l'adoption au ministre de la Sécurité publique du Québec, conformément aux dispositions de l'article 257 de la *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1).

### **DESCRIPTION**

Au printemps 2012, le ministère de la Sécurité publique apportait certaines modifications au Règlement sur la discipline quant à la forme, aux termes juridiques et aux numéros de certains articles et paragraphes. Ces modifications n'ont cependant pas affecté le contenu du règlement, et la Division des affaires internes et normes professionnelles du SPVM est d'accord avec ces modifications. Par la même occasion, l'appellation de la division a été mise à jour par «Division des affaires internes et normes professionnelles» afin de refléter la réalité actuelle.

Dans une intervention jointe au présent sommaire décisionnel, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière en recommande l'adoption.

En date du 28 mars 2013, la dernière version du *Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal* sera étudiée par la commission de la sécurité publique en vue d'en recommander l'adoption par le conseil d'agglomération et sa transmission au ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, pour approbation finale.

### **JUSTIFICATION**

Le règlement actuel intitulé Règlement 106-1 - Règlement sur la discipline interne des policiers de la Ville de Montréal, fut adopté le 2 novembre 1993. Il doit absolument être actualisé afin d'être conforme à la *Loi sur la police*. L'évolution du droit et la *Loi sur la police* imposent d'actualiser le Règlement sur la discipline interne. En effet, La *Loi de la police* qui était en vigueur en 1993 a été abrogée et remplacée en 2000 par la nouvelle *Loi sur la police* qui a notamment introduit de nouveaux concepts et de nouvelles obligations juridiques.

Il n'en demeure pas moins, qu'en vertu de l'article 256 de la *Loi sur la police*, tous les services de police du Québec doivent adopter un règlement sur la discipline interne.

Toutefois, en vertu de l'article 257 de cette même Loi, seuls ceux de la Sûreté du Québec et du SPVM doivent être approuvés par le ministère de la Sécurité publique.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise à jour du Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal n'impliquera aucuns frais puisque aucune production ou impression de document ne sera nécessaire. Le Règlement modifié sera placé directement sur le réseau internet du SPVM. Ainsi, l'ensemble du personnel du SPVM et le public en général pourront y avoir accès facilement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dès que le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal aura été approuvé par le ministère de la Sécurité publique, il sera déposé sur les sites intranet et internet du SPVM. Le public et les policiers en seront informés. La Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal sera, quant à elle, avisée par lettre. De plus, la stratégie de communication reposera sur l'utilisation des principaux forums de communication au SPVM. Un article sera publié dans l'Heure juste, sur le site Campus et un envoi spécial sera adressé à chaque cadre policier afin que l'information soit diffusée à l'ensemble du personnel policier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le greffier de la Ville de Montréal transmettra le Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal au ministre de la Sécurité publique pour approbation finale.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La *Loi sur la police* (L.R.Q. c. P-13.1) impose aux services de police d'adopter un règlement sur la discipline interne.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Dominique LAUNAY)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel GUILLEMETTE

inspecteur-chef police

**Tél :** 514-280-2100

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain CARDINAL

Chef affaires juridiques spvm

**Tél :** 514-280-3566

**Télocop. :** 514-280-2032

**Télocop. :** 514 280-3613

**Date d'endos. :** 2012-08-09

**Dossier # :1123120001**

CE : 50.001

2013/04/17 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1130818002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Interculturel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du Rapport d'activité 2012 du Conseil interculturel de Montréal.

Il est recommandé au conseil municipal de prendre acte de dépôt du Rapport d'activité 2012 du Conseil interculturel de Montréal.

**Signé par** Gregory KUNZ **Le** 2013-03-14 14:50

**Signataire :** Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1130818002**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1130818002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Interculturel , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du Rapport d'activité 2012 du Conseil interculturel de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu de l'article 83.10 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal rend compte, au moins une fois par année au Conseil de la Ville de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0303 - 16 mai 2011 - Dépôt du rapport d'activité 2010 du Conseil interculturel de Montréal.

**DESCRIPTION**

Le rapport d'activité 2012 rend compte des principales activités et réalisations accomplies par les membres du Conseil. Il contient également un sommaire des réalisations 2003-2012 ainsi que les perspectives de développement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Conseil rendra public son rapport par voie de communiqué et de diffusion interne auprès de l'administration municipale et de ses principaux partenaires.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à l'article 83.19 de la Charte de la Ville de Montréal.

**VALIDATION**



## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hanane KHALAF LARHZAOUI

SECRETAIRE

**Tél :** 514 868-5809

**Télécop. :** 514 868-5810

### **ENDOSSÉ PAR**

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence

**Tél :** 514-872-6276

**Télécop. :** 514 872-3844

**Date d'endos. :** 2013-03-13

**Dossier # :1130818002**



**Dossier # : 1135057006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 5 avril 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 5 avril 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-04-10 09:10

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1135057006**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135057006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 1er au 5 avril 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **1er au 5 avril 2013** fait état de **5** lancements d'appels

d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

#### **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

NA

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie A GAUTHIER

SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE  
pour : Marc Demers, Conseiller analyse -  
contrôle de gestion

**Tél :** 514-872-2849

**Télécop. :** 514-872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Tél :** 514-872-2392

**Télécop. :** 514 872-1937  
**Date d'endos. :** 2013-04-09

**Dossier # :1135057006**



**Dossier # : 1130573009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133041001 : Conclure avec chacune des firmes suivantes: Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133041001 : Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-04-15 10:42

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1130573009**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130573009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE133041001 : Conclure avec chacune des firmes suivantes: Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE133041001 reçu du comité exécutif le 5 avril 2013, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec chacune des firmes suivantes : Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 10 avril 2013. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec chacune des firmes suivantes : Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98\$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 ( 9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$).

291,14\$).

À noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seul le contrat à être accordé à Électroméga Ltée a fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

**Tél :** 514-872-8556

**Télécop. :** 514 872-5655

#### **ENDOSSÉ PAR**

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

**Tél :** 514 872-6957

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-04-08



**Dossier # : 1130549001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques

Vu le 5e paragraphe de la résolution CE13 0215 ;  
Il est recommandé de:

- Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques».

**Signé par** Roger LACHANCE **Le** 2013-04-15 12:13

**Signataire :** Roger LACHANCE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

**Dossier # :1130549001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130549001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division Soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération, pour information, le document préparé par la Direction de l'environnement intitulé « mandat, statut et hypothèses de fonctionnement et de composition des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a adopté en 2011 sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action qui vise à interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique putrescible dans les lieux d'enfouissement technique. Pour atteindre les objectifs de cette politique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a créé le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) qui offre un soutien financier jusqu'à un maximum de 66% des coûts pour la réalisation des infrastructures.

En conformité avec le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération en 2009, le projet consiste à acquérir et aménager des terrains, concevoir, construire, acquérir des équipements, opérer des centres de traitement des matières organiques (CTMO) et un centre pilote de prétraitement (CPP). Les centres sont répartis équitablement entre quatre secteurs, subdivisant le territoire de l'île : secteurs Nord, Sud, Est et Ouest.

Le 22 juin 2011, le conseil d'agglomération mandatait l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées de consultation requises à l'égard des projets de règlement relatifs à la construction et à l'occupation de quatre centres de traitement des matières organiques sur le territoire de l'agglomération. L'OCPM a rendu public son rapport le 3 avril 2012 et ce dernier a été déposé au conseil d'agglomération le 19 avril 2012.

Le refus tardif d'Aéroports de Montréal, propriétaire du site convoité à même le territoire de la Cité de Dorval, d'accueillir ce type d'établissement sur sa propriété, a forcé la recherche d'un nouveau site pour le secteur de l'ouest de l'île. Ce nouveau projet a donc dû faire

l'objet d'une consultation publique (voir les sommaires décisionnels 1124439006 et 1131079001). Considérant la situation, l'Office avait recommandé de coordonner les implantations des centres de traitement Nord et Ouest.

Le 23 août 2012, le conseil d'agglomération a adopté deux règlements en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM) autorisant la construction et l'occupation des centres de traitement, pour les secteurs Est et Sud. Il a, d'autre part, confié un deuxième mandat de consultation à l'OCPM pour le nouveau site Ouest (voir la résolution CG12 0324). Le rapport de cette deuxième consultation a été rendu public le 7 février dernier et a été déposé au conseil municipal le 25 février 2013 et au conseil d'agglomération le 28 février 2013. L'adoption du règlement pour le nouveau site Ouest s'est faite le 28 février 2013 (voir la résolution CG13 0059)

Dans la présentation du projet, la Ville s'était déjà engagée à former des comités de suivi et a donc accueilli favorablement les recommandations de l'OCPM à ce sujet. Le présent sommaire vise donc à répondre à la résolution du conseil exécutif CE13 0215 (séance extraordinaire du lundi 25 février 2013) demandant à la direction de l'environnement de déposer le mandat des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

-CG13 0059 (28 février 2013) Adoption, avec changements, du règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens (lot 1 163 631 du cadastre du Québec), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

- CG13 0032 (28 février 2013) Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens (lot 1 163 631 du cadastre du Québec), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent;

- CE13 0215 (25 février 2013): Prendre connaissance de la position du comité exécutif sur les recommandations du Rapport de l'OCPM portant sur le projet d'implantation d'un centre de compostage de matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent et des commentaires de l'arrondissement Saint-Laurent relatifs au dit rapport;

- CA13 08 0126 (11 février 2013): De déposer au Comité exécutif, au Conseil municipal ainsi qu'au Conseil d'agglomération, le document joint au sommaire décisionnel intitulé " Commentaires sur le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur le projet d'implantation d'un centre de compostage de matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent (P-RCG 12-013);

- CG12 0325 (23 août 2012) : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est » ET Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »

- CG12 0324 (23 août 2012) : Avis de motion, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, et adoption d'un projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques sur un emplacement situé du

côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens (lot 1 163 631 du cadastre du Québec), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, et mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir la consultation publique requise par la loi;

- CE12 1081 (27 juin 2012) : Approuver une modification accessoire à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Génivar (CE11 0965) sans augmenter la valeur du contrat pour réaliser les études préliminaires d'implantation nécessaires à la tenue d'une consultation publique pour le terrain du centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de St-Laurent;

- CE12 1026 (20 juin 2012) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels dans diverses disciplines pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres relatifs au projet d'infrastructures de traitement des matières organiques;

- CG12 0097 (19 avril 2012) - Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur les projets de règlements

- CE12 0147 (8 février 2012) : Approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les études financières et la rédaction du volet financier du plan d'affaires du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques;

- CE11 0965 (7 juillet 2011) : Approuver un projet de convention par lequel Génivar inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser des études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre sites retenus pour l'implantation de centre de traitement des matières organiques;

- CG11 0236 CG11 0236-1, CG11 0236-2, CG11 0236-3 (22 juin 2011) : Avis de motion, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, et adoption de quatre projets de règlements autorisant la construction et l'occupation de quatre centres de traitement de matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères, et mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise par la loi;

- CG11 0026 (27 janvier 2011): Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction et de réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles

- CG10 0081 (25 février 2010) : Approuver et démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

- CE10 0123 (1<sup>er</sup> février 2010) : Autoriser la transmission d'une demande de subvention pour les infrastructures de traitement des matières organiques et de recyclage;

- CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

## **DESCRIPTION**

Il est demandé à la Direction de l'environnement de préparer et déposer le mandat des comités de suivi des centres de traitement des matières organiques au conseil. La description du mandat est déposée en pièce jointe et tient compte de la position du comité

exécutif sur les recommandations de l'OCPM portant sur le projet d'implantation de centres de traitement des matières organiques. En outre ce document précise le statut de ces comités et fait état d'hypothèses de travail quant à leur mode de fonctionnement et à leur composition.

## **JUSTIFICATION**

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet, il importe que les citoyens et organismes des communautés qui accueillent les centres de traitement des matières organiques soient associés au projet de construction et de suivi de l'exploitation. Durant les deux périodes de consultations publiques (automne 2011 et automne 2012), les participants ont réclamé la mise en place des comités de suivi tel qu'annoncé par la Ville.

Dans son rapport du 3 avril 2012, l'OCPM stipule dans sa recommandation 19 que l'agglomération voit à la mise en place immédiate de comités de suivi pour chacun des sites retenus. Elle mentionne également que: "Selon plusieurs intervenants particulièrement avertis, il n'y a pas de modèle unique de composition et de fonctionnement de tels comités, même si les objectifs à poursuivre semblent assez clairs : la qualité de l'information, le caractère public et l'accessibilité des procès verbaux, la transparence des processus."

Dans son rapport du 28 février 2013, l'OCPM stipule dans sa recommandation 1 que le comité de suivi se dote de principes de représentativité et de transparence en s'assurant :

- D'inclure au moins un citoyen habitant chacune des zones résidentielles à proximité, des élus et des représentants de certains organismes environnementaux;
- De distribuer régulièrement ses procès verbaux aux personnes ayant signalé leur intérêt et de s'assurer de leur publication sur les sites Internet des arrondissements;
- De rendre publiques ses activités dans les médias locaux des arrondissements de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville et de Pierrefonds-Roxboro;
- De tenir une assemblée publique annuelle;
- De rendre accessibles au public les données de suivi du centre de compostage de St-Laurent, notamment celles provenant des nez électroniques.

Les recommandations de ce dernier rapport destinées au centre de traitement de St-Laurent sont toutes aussi applicables à l'ensemble des centres de traitement des matières organiques, avec les ajustements tenant compte des besoins locaux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les choix proposés par le PDGMR découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques. Le projet pourrait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du *Plan de développement durable* 2010-2015 de faire de Montréal un leader nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le dépôt de ce dossier permet de prendre connaissance du mandat des comités de suivi.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication en accord avec la direction des communications de la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

25 avril 2013: Adoption par le CG

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier respecte les encadrements de la Politique de gestion contractuelle.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Direction des communications (Jean SAVARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean J LACROIX

Ingénieur

**Tél :** 514 872-2092

**Télécop. :** 514 872-7685

#### **ENDOSSÉ PAR**

Éric BLAIN

Chef de division -soutien technique

**Tél :** 514 872-3935

**Télécop. :** 514 872-7685

**Date d'endos. :** 2013-04-12

**Dossier # :1130549001**